

MARS 2008 – Bulletin des séances du Grand Conseil

MÄRZ 2008 – Memorial des Grossen Rates

Abgottspon Beat (CVPO)

Rapport de la commission de gestion sur l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über das universitäre Institut Kurt Bösch (IUKB), MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Addor Jean-Luc (UDC/SVP)

Loi sur la procédure et la juridiction administratives (modification) (I), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008) / débat final (13.03.2008)

Décision concernant la création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux, MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Rapport de la commission de gestion sur: le contrôle des subventions allouées à l'Organisation Cantonale Valaisanne de Secours (OCVS) par le Service de la santé publique et l'examen de la restitution à l'OCVS des taxes de financement de la centrale 144, MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin (I), MARS 2008, débat final (13.03.2008)

Bagnoud Charles-André (PDCC)

Décision concernant la création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux, MARS 2008, débat final (13.03.2008)

Motion d'ordre René Constantin, MARS 2008 (13.03.2008)

Bigler Patrice (PS/AdG):

Décision concernant la fusion des communes bourgeoises d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus

Décision concernant la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin, Grimetz, St-Jean, St-Luc et Vissoie

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises d'Oberwald, d'Obergesteln et d'Ulrichen

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hohtenn

MARS 2008, entrée en matière (12.03.2008)

Bonvin Marie-Madeleine (PS/AdG)

Règlement d'organisation des tribunaux valaisans du 4 mai 1999 (modification du 19 juin 2007), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Décision concernant la création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux, MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Bressoud François (suppl.), (PDCB)

Développement postulat 2.111 Francine Zufferey Molina (suppl.), MARS 2008 (12.03.2008)

Bridy Pascal (PDCC)

Règlement d'organisation des tribunaux valaisans du 4 mai 1999 (modification du 19 juin 2007), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public et du règlement concernant le régime de pensions de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public (modification du 5 décembre 2007), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Brigger Liliane (CSPO)

Loi sur la procédure et la juridiction administratives (modification) (I), (Gesetz über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege (Änderung) (I), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Règlement d'organisation des tribunaux valaisans du 4 mai 1999 (modification du 19 juin 2007), (*Organisationsreglement der Walliser Gerichte vom 4. Mai 1999 (Änderung vom 19. Juni 2007)*), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Décision concernant la création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux (Beschluss betreffend die Schaffung von 2,7 juristischen Einheiten bei den Gerichten), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Briguet Bernard (PS/AdG)

Développement interpellation 4.094, MARS 2008 (12.03.2008)

Brunner Thomas (CSPO)

Rapport de la commission de gestion sur l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über das universitäre Institut Kurt Bösch (IUKB), MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Motion d'ordre René Constantin (Ordnungsmotion René Constantin), MARS 2008 (13.03.2008)

Bumann Ambros (GRL)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hohtenn (Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und Hohtenn), MARS 2008, discussion de détail (13.03.2008)

Buttet Jérôme (PDCB)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la modernisation des équipements de soins en radio-oncologie et oncologie médicale du RSV, MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Casays Patricia (PDCB)

Règlement d'organisation des tribunaux valaisans du 4 mai 1999 (modification du 19 juin 2007), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Constantin René (GRL)

Rapport de la commission de gestion sur l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Motion d'ordre, MARS 2008 (13.03.2008)

Cornuz Serge (suppl.), (UDC/SVP)

Décision concernant la fusion des communes bourgeoises d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus

Décision concernant la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin, Grimetz, St-Jean, St-Luc et Vissoie

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises d'Oberwald, d'Obergesteln et d'Ulrichen

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hohtenn

MARS 2008, entrée en matière (12.03.2008)

Crettenand Virginie (suppl.), (PS/AdG)

Développement interpellation 5.076, MARS 2008 (12.03.2008)

Darbellay Pierre-Jean (suppl.), (PDCB)

Décision concernant la création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux, MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Denis Bertrand (PDCC)

Décision concernant la création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux, MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

De Preux Philippe (GRL),

Modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public et du règlement concernant le régime de pensions de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public (modification du 5 décembre 2007), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Dumont Jean-Henri (PS/AdG)

Rapport de la commission de gestion sur: le contrôle des subventions allouées à l'Organisation Cantonale Valaisanne de Secours (OCVS) par le Service de la santé publique et l'examen de la restitution à l'OCVS des taxes de financement de la centrale 144, MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Rapport de la commission de gestion sur l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Développement et traitement interpellation urgente 1.203, MARS 2008 (13.03.2008)

Eggel Matthias (GRL)

Développement résolution 5.079 (Entwicklung der Resolution 5.079), MARS 2008 (12.03.2008)

Eyer German (SPO)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la modernisation des équipements de soins en radio-oncologie et oncologie médicale du RSV (Beschluss betreffend die finanzielle Beteiligung des Staates an den Kosten für die Modernisierung der Ausrüstungen der Radio-Onkologie und der medizinischen Onkologie des Gesundheitsnetzes Wallis), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Rapport de la commission de gestion sur l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über das universitäre Institut Kurt Bösch (IUKB), MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Développement interpellation 4.095 (Entwicklung der Interpellation 4.095), MARS 2008 (12.03.2008)

Développement interpellation 5.077 (Entwicklung der Interpellation 5.077), MARS 2008 (12.03.2008)

Föhn Christoph (Suppl.), (GRL)

Décision concernant la fusion des communes bourgeoises d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus

Décision concernant la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin, Grimontz, St-Jean, St-Luc et Vissoie

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises d'Oberwald, d'Obergesteln et d'Ulrichen

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hohtenn

(Beschluss betreffend die Fusion der Burgergemeinden Ernen, Mühlebach und Steinhaus

Beschluss betreffend die Fusion der Einwohnergemeinden Ayer, Chandolin, Grimontz, St-Jean, St-Luc und Vissoie

Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Oberwald, Obergesteln und Ulrichen

Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und Hohtenn)

MARS 2008, entrée en matière (12.03.2008)

Traitement postulat 3.114 Marc Kalbermatter (suppl.), (Behandlung des Postulates 3.114 Marc Kalbermatter (Suppl.), MARS 2008 (12.03.2008)

Follonier Guy (suppl.), (PDCC)

Développement postulat 2.111 Francine Zufferey Molina (suppl.), MARS 2008 (12.03.2008)

Gaillard Pascal (PDCC)

Rapport de la commission de gestion sur l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Gauchat Marc-Henri (GRL)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la modernisation des équipements de soins en radio-oncologie et oncologie médicale du RSV, MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008) // débat final (13.03.2008)

Gavillet Laurent (UDC/SVP)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin (I), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la modernisation des équipements de soins en radio-oncologie et oncologie médicale du RSV, MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Grand Erno (CVPO)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hohtenn (Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und Hohtenn), MARS 2008, discussion de détail (13.03.2008)

Hugo-Lötscher Susanne (SPO)

Loi sur la procédure et la juridiction administratives (modification) (I), (Gesetz über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege (Änderung) (I), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008) / débat final (13.03.2008)

Règlement d'organisation des tribunaux valaisans du 4 mai 1999 (modification du 19 juin 2007), (Organisationsreglement der Walliser Gerichte vom 4. Mai 1999 (Änderung vom 19. Juni 2007), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin (I), (Gesetz betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zur Vereinbarung betreffend Umsetzung, Anwendung und Entwicklung des Schengen/Dublin-Besitzstands (I), MARS 2008, débat final (13.03.2008)

Motion d'ordre René Constantin (Ordnungsmotion René Constantin), MARS 2008 (13.03.2008)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), (CSPO)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la modernisation des équipements de soins en radio-oncologie et oncologie médicale du RSV (Beschluss betreffend die finanzielle Beteiligung des Staates an den Kosten für die Modernisierung der Ausrüstungen der Radio-Onkologie und der medizinischen Onkologie des Gesundheitsnetzes Wallis), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Jenelten-Biollaz Véronique (suppl.), (PDCC)

Rapport de la commission de gestion sur l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Kalbermatter Marc (Suppl.), (SPO)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin (I), (Gesetz betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zur Vereinbarung betreffend Umsetzung, Anwendung und Entwicklung des Schengen/Dublin-Besitzstands (I), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Lehner Thomas (CVPO)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hottent (Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und Hottent), MARS 2008, discussion de détail (13.03.2008)

Loretan René (Suppl.), (CVPO)

Rapport de la commission de gestion sur: le contrôle des subventions allouées à l'Organisation Cantonale Valaisanne de Secours (OCVS) par le Service de la santé publique et l'examen de la restitution à l'OCVS des taxes de financement de la centrale 144 (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über: die Kontrolle die Kontrolle der von der Dienststelle für Gesundheitswesen (DGW) der Kantonalen Walliser Rettungsorganisation (KWRO) gewährten Subventionen und die Kontrolle der Rückerstattung der Gebühr zur Finanzierung der Notrufzentrale 144 an die KWRO), MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Luisier Gabriel (PDCB)

Traitement postulat 4.088 Pierre-Olivier Bourban, MARS 2008 (12.03.2008)

Mariétan Georges, président (PDCB)

Allocution inaugurale, MARS 2008 (11.03.2008)

Assermentation, MARS 2008 (11.03.2008)

Divers, séance du mardi 11 mars 2008 / séance du mercredi 12 mars 2008 / séance du jeudi 13 mars 2008

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mardi 12 mars 2008 / séance du jeudi 13 mars 2008, Urgences– Heure des questions

Motion d'ordre René Constantin, MARS 2008 (13.03.2008)

Intervention finale, MARS 2008 (13.03.2008)

Martig Konrad (CVPO)

Décision concernant la fusion des communes bourgeoises d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus

Décision concernant la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin, Grimentz, St-Jean, St-Luc et Vissoie

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises d'Oberwald, d'Obergesteln et d'Ulrichen

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hottent

(Beschluss betreffend die Fusion der Burgergemeinden Ernen, Mühlebach und Steinhaus

Beschluss betreffend die Fusion der Einwohnergemeinden Ayer, Chandolin, Grimentz, St-Jean, St-Luc und Vissoie

Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Oberwald, Obergesteln und Ulrichen
Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und Hohtenn
MARS 2008, entrée en matière (12.03.2008)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hohtenn (Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und Hohtenn), MARS 2008, débat final (13.03.2008)

Massy Laetitia (GRL)

Décision concernant la fusion des communes bourgeoises d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus

Décision concernant la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin, Grimontz, St-Jean, St-Luc et Vissoie

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises d'Oberwald, d'Obergesteln et d'Ulrichen

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hohtenn

MARS 2008, entrée en matière (12.03.2008)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hohtenn, MARS 2008, discussion de détail (13.03.2008) / débat final (13.03.2008)

Massy Mittaz Marie-Noëlle (PDCC)

Rapport de la commission de gestion sur: le contrôle des subventions allouées à l'Organisation Cantonale Valaisanne de Secours (OCVS) par le Service de la santé publique et l'examen de la restitution à l'OCVS des taxes de financement de la centrale 144, MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Maye-Favre Emmanuelle (suppl.), (GRL)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin (I), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Maytain Antoine (PDCC)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la modernisation des équipements de soins en radio-oncologie et oncologie médicale du RSV, MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Michaud Patrice (suppl.), (PDCB)

Rapport de la commission de gestion sur: le contrôle des subventions allouées à l'Organisation Cantonale Valaisanne de Secours (OCVS) par le Service de la santé publique et l'examen de la restitution à l'OCVS des taxes de financement de la centrale 144, MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Traitement postulat 4.088 Pierre-Olivier Bourban, MARS 2008 (12.03.2008)

Michlig Christoph (CSPO)

Rapport de la commission de gestion sur: le contrôle des subventions allouées à l'Organisation Cantonale Valaisanne de Secours (OCVS) par le Service de la santé publique et l'examen de la restitution à l'OCVS des taxes de financement de la centrale 144 (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über: die Kontrolle der Kontrolle der von der Dienststelle für Gesundheitswesen (DGW) der Kantonalen Walliser Rettungsorganisation (KWRO) gewährten Subventionen und die Kontrolle der Rückerstattung der Gebühr zur Finanzierung der Notrufzentrale 144 an die KWRO), MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin (I), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public et du règlement concernant le régime de pensions de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public (modification du 5 décembre 2007), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Motion d'ordre René Constantin, MARS 2008 (13.03.2008)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hohtenn, MARS 2008, débat final (13.03.2008)

Nicolo Pascal (suppl.), (PS/AdG)

Développement postulat 2.111 Francine Zufferey Molina (suppl.), MARS 2008 (12.03.2008)

Développement motion 4.092 Francine Zufferey Molina (suppl.), MARS 2008 (12.03.2008)

Nigro Pascal (suppl.), (PDCB)

Rapport de la commission de gestion sur l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Oester-Ammann Maria (CSPO)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin (I), (Gesetz betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zur Vereinbarung betreffend Umsetzung, Anwendung und Entwicklung des Schengen/Dublin-Besitzstands (I), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Oggier Claudine (PS/AdG)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la modernisation des équipements de soins en radio-oncologie et oncologie médicale du RSV, MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Pellouchoud François (suppl.), (UDC/SVP)

Traitement postulat 2.100, MARS 2008 (12.03.2008)

Perruchoud Edmond (UDC/SVP)

Loi sur la procédure et la juridiction administratives (modification) (I), MARS 2008, discussion de détail (13.03.2008) / débat final (13.03.2008)

Picon-Furrer Margrit (PDCB)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin (I), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008) / débat final (13.03.2008)

Pitteloud Albert (UDC/SVP)

Rapport de la commission de gestion sur l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Quinodoz André (PDCC)

Rapport de la commission de gestion sur: le contrôle des subventions allouées à l'Organisation Cantonale Valaisanne de Secours (OCVS) par le Service de la santé publique et l'examen de la restitution à l'OCVS des taxes de financement de la centrale 144, MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Rapport de la commission de gestion sur l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Raboud Grégoire (suppl.), (SPO)

Développement interpellation 5.080 Susanne Hugo-Lötscher, MARS 2008 (12.03.2008)

Rossier Jean (PDCC)

Décision concernant la fusion des communes bourgeoises d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus

Décision concernant la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin, Grimontz, St-Jean, St-Luc et Vissoie

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises d'Oberwald, d'Obergesteln et d'Ulrichen

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hohtenn

MARS 2008, entrée en matière (12.03.2008)

Développement et traitement résolution urgente 1.204, MARS 2008 (13.03.2008)

Rey Joël (suppl.), (PDCC)

Loi sur la procédure et la juridiction administratives (modification) (I), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Rothen Michel (PDCC)

Loi sur la procédure et la juridiction administratives (modification) (I), MARS 2008, discussion de détail (13.03.2008)

Rouvinez Jean-Pierre (PDCC)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin (I), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Sarbach-Bodenmüller Verena (CVPO)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la modernisation des équipements de soins en radio-oncologie et oncologie médicale du RSV (Beschluss betreffend die finanzielle Beteiligung des Staates an den Kosten für die Modernisierung der Ausrüstungen der Radio-Onkologie und der medizinischen Onkologie des Gesundheitsnetzes Wallis), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Traitement motion 3.120 (Behandlung der Motion 3.120), MARS 2008 (12.03.2008)

Sauthier-Luyet Anne-Marie (GRL)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la modernisation des équipements de soins en radio-oncologie et oncologie médicale du RSV, MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Schmidhalter-Näfen Doris (SPO)

Décision concernant la fusion des communes bourgeoises d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus

Décision concernant la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin, Grimontz, St-Jean, St-Luc et Vissoie

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises d'Oberwald, d'Obergesteln et d'Ulrichen

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hohtenn

(Beschluss betreffend die Fusion der Burgergemeinden Ernen, Mühlebach und Steinhaus

Beschluss betreffend die Fusion der Einwohnergemeinden Ayer, Chandolin, Grimontz, St-Jean, St-Luc und Vissoie

Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Oberwald, Obergesteln und Ulrichen

Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und Hohtenn)

MARS 2008, entrée en matière (12.03.2008)

Développement interpellation 6.020 German Eyer (Entwicklung der Interpellation 6.020 German Eyer), MARS 2008 (12.03.2008)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hohtenn (Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und Hohtenn), MARS 2008, débat final (13.03.2008)

Schnyder Philipp (Suppl.), (CSPO)

Décision concernant la fusion des communes bourgeoises d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus

Décision concernant la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin, Grimontz, St-Jean, St-Luc et Vissoie

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises d'Oberwald, d'Obergesteln et d'Ulrichen

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hohtenn

(Beschluss betreffend die Fusion der Burgergemeinden Ernen, Mühlebach und Steinhaus

Beschluss betreffend die Fusion der Einwohnergemeinden Ayer, Chandolin, Grimontz, St-Jean, St-Luc und Vissoie

Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Oberwald, Obergesteln und Ulrichen

Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und Hohtenn
MARS 2008, entrée en matière (12.03.2008)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Steg et de Hohtenn (Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und Hohtenn), MARS 2008, discussion de détail (13.03.2008)

Thomas Myra-Hélène (suppl.), (PDCB)

Décision concernant la fusion des communes bourgeoisiales d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus

Décision concernant la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin, Grimontz, St-Jean, St-Luc et Vissoie

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales d'Oberwald, d'Obergesteln et d'Ulrichen

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Steg et de Hohtenn

(MARS 2008, entrée en matière (12.03.2008))

Turin Alexis (GRL)

Loi sur la procédure et la juridiction administratives (modification) (I), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008) / discussion de détail (13.03.2008) / débat final (13.03.2008)

Décision concernant la création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux, MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Ursprung Louis (CVPO)

Modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public et du règlement concernant le régime de pensions de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public (modification du 5 décembre 2007), (Änderung der Verordnung über die berufliche Vorsorge der Magistraten der Exekutive, der Justiz und der Staatsanwaltschaft und des Reglements für eine Ruhegehaltsordnung der Magistraten der Exekutive, der Justiz und der Staatsanwaltschaft) (Änderung vom 5. Dezember 2007), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Vernay André (GRL)

Rapport de la commission de gestion sur: le contrôle des subventions allouées à l'Organisation Cantonale Valaisanne de Secours (OCVS) par le Service de la santé publique et l'examen de la restitution à l'OCVS des taxes de financement de la centrale 144, MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Voeffray Bernard (suppl.), (PDCB)

Développement motion 4.092 Francine Zufferey Molina (suppl.), MARS 2008 (12.03.2008)

Voide Nicolas (PDCB)

Loi sur la procédure et la juridiction administratives (modification) (I), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Motion d'ordre René Constantin, MARS 2008 (13.03.2008)

Walker Salzmänn Graziella (CSPO)

Loi sur la procédure et la juridiction administratives (modification) (I), (Gesetz über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege (Änderung) (I), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008) / discussion de détail (13.03.2008) / débat final (13.03.2008)

Règlement d'organisation des tribunaux valaisans du 4 mai 1999 (modification du 19 juin 2007), (Organisationsreglement der Walliser Gerichte vom 4. Mai 1999 (Änderung vom 19. Juni 2007), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Décision concernant la création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux (Beschluss betreffend die Schaffung von 2,7 juristischen Einheiten bei den Gerichten), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008) / débat final (13.03.2008)

Modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public et du règlement concernant le régime de pensions de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public (modification du 5 décembre 2007), (Änderung der Verordnung über die berufliche Vorsorge der Magistraten der Exekutive, der Justiz und der Staatsanwaltschaft und des Reglements für eine Ruhegehaltsordnung der Magistraten der Exekutive, der Justiz und der Staatsanwaltschaft) (Änderung vom 5. Dezember 2007), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Développement et traitement interpellation urgente 3.135 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 3.135), MARS 2008 (13.03.2008)

Willa Stefan (Suppl.), (UDC/SVP)

Décision concernant la fusion des communes bourgeoises d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus

Décision concernant la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin, Grimontz, St-Jean, St-Luc et Vissoie

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises d'Oberwald, d'Obergesteln et d'Ulrichen

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hohtenn

*(Beschluss betreffend die Fusion der Burgergemeinden Ernen, Mühlebach und Steinhaus
Beschluss betreffend die Fusion der Einwohnergemeinden Ayer, Chandolin, Grimentz, St-
Jean, St-Luc und Vissoie
Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Oberwald,
Obergesteln und Ulrichen
Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und Hohtenn)*
MARS 2008, entrée en matière (12.03.2008)

*Traitement postulat 3.114 Marc Kalbermatter (suppl.), (Behandlung des Postulates
3.114 Marc Kalbermatter (Suppl.), MARS 2008 (12.03.2008)*

Zehnder Viviane (PDCB)

*Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en
œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin (I), MARS
2008, entrée en matière (11.03.2008)*

Z'graggen Sonia (PS/AdG)

*Loi sur la procédure et la juridiction administratives (modification) (I), MARS 2008,
entrée en matière (11.03.2008) / débat final (13.03.2008)*

Traitement postulat 2.105 Roland Kuonen (suppl.), MARS 2008 (12.03.2008)

Zufferey Molina Francine (suppl.), (PS/AdG)

Développement postulat 2.111, MARS 2008 (12.03.2008)

Zurbriggen Felix (CSPO)

*Décision concernant la fusion des communes bourgeoisiales d'Ernen, de Mühlebach
et de Steinhaus
Décision concernant la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin, Grimentz, St-
Jean, St-Luc et Vissoie
Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales d'Oberwald,
d'Obergesteln et d'Ulrichen
Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Steg et de
Hohtenn
(Beschluss betreffend die Fusion der Burgergemeinden Ernen, Mühlebach und Steinhaus
Beschluss betreffend die Fusion der Einwohnergemeinden Ayer, Chandolin, Grimentz, St-
Jean, St-Luc und Vissoie
Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Oberwald,
Obergesteln und Ulrichen
Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und Hohtenn)*
MARS 2008, entrée en matière (12.03.2008)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hochtenn (Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und Hochtenn), MARS 2008, discussion de détail (13.03.2008) / débat final (13.03.2008)

Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie

Décision concernant la participation financière cantonale pour la modernisation des équipements de soins en radio-oncologie et oncologie médicale du RSV (Beschluss betreffend die finanzielle Beteiligung des Staates an den Kosten für die Modernisierung der Ausrüstungen der Radio-Onkologie und der medizinischen Onkologie des Gesundheitsnetzes Wallis), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008) // débat final (13.03.2008)

Traitement postulat 2.100 François Pellouchoud (suppl.), MARS 2008 (12.03.2008)

Développement interpellation 2.112 Serge Cornuz (suppl.), MARS 2008 (12.03.2008)

Rapport de la commission de gestion sur: le contrôle des subventions allouées à l'Organisation Cantonale Valaisanne de Secours (OCVS) par le Service de la santé publique et l'examen de la restitution à l'OCVS des taxes de financement de la centrale 144 (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über: die Kontrolle der Kontrolle der von der Dienststelle für Gesundheitswesen (DGW) der Kantonalen Walliser Rettungsorganisation (KWRO) gewährten Subventionen und die Kontrolle der Rückerstattung der Gebühr zur Finanzierung der Notrufzentrale 144 an die KWRO), MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

Heure des questions, MARS 2008 (13.03.2008)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire

Traitement postulat 4.088 Pierre-Olivier Bourban, MARS 2008 (12.03.2008)

Développement interpellation 4.093 Bernard Briguet, MARS 2008 (12.03.2008)

Développement interpellation 4.094 Bernard Briguet, MARS 2008 (12.03.2008)

Développement interpellation 4.095 German Eyer (Entwicklung der Interpellation 4.095 German Eyer), MARS 2008 (12.03.2008)

Développement interpellation 4.096 Christophe Lamon (suppl.), MARS 2008 (12.03.2008)

Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité

Loi sur la procédure et la juridiction administratives (modification) (I), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Règlement d'organisation des tribunaux valaisans du 4 mai 1999 (modification du 19 juin 2007), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Décision concernant la création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux, MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008) / débat final (13.03.2008)

Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin (I), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008) / débat final (13.03.2008)

Modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public et du règlement concernant le régime de pensions de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public (modification du 5 décembre 2007), MARS 2008, entrée en matière (11.03.2008)

Décision concernant la fusion des communes bourgeoises d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus

Décision concernant la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin, Grimetz, St-Jean, St-Luc et Vissoie

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises d'Oberwald, d'Obergesteln et d'Ulrichen

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hochtenn

MARS 2008, entrée en matière (12.03.2008)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hochtenn, MARS 2008, discussion de détail (13.03.2008) / débat final (13.03.2008)

Développement et traitement interpellation urgente 1.203 Jean-Henri Dumont, MARS 2008 (13.03.2008)

Développement et traitement résolution urgente 1.204 Jean Rossier, MARS 2008 (13.03.2008)

Heure des questions, MARS 2008 (13.03.2008)

Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement

Développement interpellation 5.076 Virginie Crettenand (suppl.), MARS 2008 (12.03.2008)

Développement interpellation 5.077 German Eyer, MARS 2008 (12.03.2008)

Développement résolution 5.079 Matthias Eggel, MARS 2008 (12.03.2008)

Développement interpellation 5.080 Susanne Hugo-Lötscher, MARS 2008 (12.03.2008)

Développement interpellation 6.020 German Eyer, MARS 2008 (12.03.2008)

Développement et traitement interpellation urgente 3.135 Graziella Walker Salzmann, MARS 2008 (13.03.2008)

Heure des questions, MARS 2008 (13.03.2008)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport

Traitement postulat 3.114 Marc Kalbermatter (suppl.), MARS 2008 (12.03.2008)

Traitement motion 3.120 Verena Sarbach-Bodenmüller, MARS 2008 (12.03.2008)

Rapport de la commission de gestion sur l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), MARS 2008, discussion générale (12.03.2008)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de mars 2008

Séances des 11, 12 et 13 mars 2008

Séance du mardi 11 mars 2008

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 11 mars 2008, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Georges Mariétan, prononce l'allocution inaugurale suivante:

Messieurs les conseillers d'Etat,

Messieurs les vice-présidents du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les députés,

Mesdames et Messieurs les responsables du Service parlementaire, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Chères téléspectatrices et Chers téléspectateurs,

Chers utilisateurs d'Internet,

C'est avec plaisir, mais aussi dans la sérénité que je vous accueille ce matin en vous adressant le salut le plus cordial au nom de la Présidence et du Bureau du Grand Conseil qui ont préparé cette session de mars que je déclare ouverte.

Plaisir parce que je vous retrouve particulièrement souriants et détendus – encore un peu bruyants jusqu'à maintenant, mais je sens que cela va s'arranger! – dans un climat économique, météorologique et même politique plutôt stimulant où tout le monde semble avoir bon appétit sans pour autant forcément manger dans l'assiette de son voisin.

J'en veux pour illustration l'accord trouvé hier en Valais dans le domaine de la construction où patrons et syndicats ont trouvé un terrain d'entente provisoire. Mais, nous pourrions aussi évoquer les succès de grandes manifestations sportives comme la Coupe du monde de ski de Crans-Montana ou les Championnats du monde de ski alpinisme des Portes du Soleil, si ce n'est les premières escarmouches annonçant l'année électorale à venir en y voyant une occasion de revivifier notre démocratie de proximité.

Pendant que la tempête règne sur les côtes atlantiques, nous avons donc tout loisir de nous concentrer sur nos travaux parlementaires en sachant même qu'ils vont coïncider avec la onzième édition de la Semaine internationale du cerveau. N'hésitons donc pas à mettre nos neurones à l'épreuve au cours de cette session qui a un caractère de transition dans l'attente des grands projets de loi, celle-ci sera consacrée notamment à la justice et aux fusions de communes, avant de conclure avec la Soupe des députés jeudi après-midi. Réservez donc d'ores et déjà cette date. Ce sera l'occasion pour ceux qui n'auraient pas pu s'exprimer d'ici là d'apporter leur grain de sel!

Voilà, avant d'entamer notre ordre du jour, je vous propose de procéder à une assermentation, celle de M. le député (suppl.) **Emmanuel Troillet** du groupe PDCB en remplacement de M. Jean-Yves Gabbud, démissionnaire.

Je vous invite à vous lever.

Nous allons procéder à la lecture du serment par la bouche de notre premier vice-président, M. le député Paul-André Roux.

(Formule du serment, cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)

Monsieur le député-suppléant, nous vous souhaitons la bienvenue dans cet hémicycle.

Nous ne doutons pas que vous y donnerez le meilleur de vous-même et espérons que vous y trouverez des satisfactions et, pourquoi pas, du plaisir, tant il est vrai que cette fonction réserve de bons moments quand on s'y engage avec conviction et lucidité.

Toutes nos félicitations!

(Applaudissements)

Ordre du jour

Entrée en matière

1. Loi sur la procédure et la juridiction administratives (modification) *(première lecture)*

Eintretensdebatte

Gesetz über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege (Änderung) *(erste Lesung)*

Entrée en matière et décision

2. Règlement d'organisation des tribunaux valaisans du 4 mai 1999 (modification du 19 juin 2007)

Eintretensdebatte und Beschluss

Organisationsreglement der Walliser Gerichte vom 4. Mai 1999 (Änderung vom 19. Juni 2007)

Entrée en matière

3. Décision concernant la création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die Schaffung von 2,7 juristischen Einheiten bei den Gerichten

Entrée en matière

4. Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zur Vereinbarung betreffend Umsetzung, Anwendung und Entwicklung des Schengen/Dublin-Besitzstands (*erste Lesung*)

Entrée en matière et décision

5. Ordonnance sur la prévoyance professionnelle des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public et règlement concernant le régime de pensions de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public (modification du 5 décembre 2007)

Eintretensdebatte und Beschluss

Verordnung über die berufliche Vorsorge der Magistraten der Exekutive, der Justiz und der Staatsanwaltschaft und Reglement für eine Ruhegehaltsordnung der Magistraten der Exekutive, der Justiz und der Staatsanwaltschaft (Änderung vom 5. Dezember 2007)

Entrée en matière

6. Décision concernant la participation financière cantonale pour la modernisation des équipements de soins en radio-oncologie et oncologie médicale du RSV

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die finanzielle Beteiligung des Staates an den Kosten für die Modernisierung der Ausrüstungen der Radio-Onkologie und der medizinischen Onkologie des Gesundheitsnetzes Wallis

Entrée en matière

1. LOI sur la procédure et la juridiction administratives (modification) (*première lecture*)

Eintretensdebatte

GESETZ über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege (Änderung) (*erste Lesung*)

*Commission de justice / Justizkommission
Président: Charles-André Bagnoud / Rapporteur: Michel Rothen*

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

L'affaire dite "du loup" a mis le doigt sur les dysfonctionnements auxquels peut conduire l'utilisation abusive par certains des dispositions légales en vigueur, en l'occurrence de l'actuel article 51 alinéa 4 LPJA.

Il y avait manifestement lieu d'y remédier; voilà qui est en passe d'être fait.

Les députés DC du Bas ne voient aucune précipitation dans la démarche du Conseil d'Etat nous proposant la modification légale moins de six mois après l'adoption de la motion, mais bien plutôt une preuve de ce que les motionnaires, dont votre serviteur, avaient touché juste.

Un bon remède à un vrai problème, que demander de plus?

Certes, nous allons nous priver d'une disposition légale qui faisait du droit valaisan une exception en matière d'effet suspensif. Il n'y a, cependant, aucun regret à rentrer dans le rang lorsqu'on s'égarait tout seul.

Ainsi, la demande de restitution de l'effet suspensif n'aura plus elle-même d'effet suspensif et sera traitée sans délai.

Le groupe PDCB s'en réjouit et accepte volontiers d'entrer en matière.

Je vous remercie.

Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):

Die Gesetzesänderung geht auf die Motion mit dem Titel "Wolfsabschuss ohne aufschiebende Wirkung" zurück.

Die CSPO begrüsst den Vorschlag des Staatsrats, nicht allein das Jagdgesetz zu ändern, sondern das allgemeine Verwaltungsverfahrensgesetz, das für die Regierung nach Artikel 50, Absatz 4 auch in anderen Fällen zu Schwierigkeiten führen kann.

Die CSPO unterstützt die vorgeschlagene Änderung, da mit der Walliser Sonderregelung mehr Probleme als Lösungen entstanden. Die Angleichung an das Bundesgesetz macht durchaus Sinn. Die Beseitigung von Rechtsunsicherheiten ist im Interesse der Rechtsuchenden.

Für die CSPO ist auch entscheidend, dass die höchste rechtsprechende Instanz des Kantons – das Kantonsgericht – gegen die Änderung von Artikel 51, Absatz 4 grundsätzlich nichts einzuwenden hat.

Mit den vorgeschlagenen Änderungen zeigt sich die CSPO einverstanden.

Die CSPO ist für Eintreten.

M. le député (suppl.) Joël Rey (PDCC):

Le groupe DC du Centre se félicite que l'on revienne dans le système du droit fédéral. A travers cette loi, on enlève la spécificité valaisanne. On peut, toutefois, déplorer que le Valais, dans ce domaine, ait choisi une voie solitaire avant que de ne s'apercevoir qu'il faisait fausse route.

Ce projet permettra de gagner du temps, car le juge qui est contacté par le recourant devra décider tout de suite s'il accorde l'effet suspensif ou non.

Nous avons évidemment tous une histoire de loup en mémoire, mais le but de ce projet n'est pas de relancer un débat, mais bel et bien de s'aligner au niveau du droit fédéral.

Le groupe DC du Centre accepte donc d'entrer en matière, tout en posant une question: est-ce que ce projet de loi aura une influence sur l'effet suspensif de la loi sur les constructions?

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

In der Septembersession 2007 hat die Mehrheit des Grossen Rates die Motion "Wolfsabschuss ohne aufschiebende Wirkung" gegen den Willen der SPO/Linke Allianz angenommen. Nun soll auf Gesetzesebene die aufschiebende Wirkung einer allfälligen Beschwerde aufgehoben werden, obwohl dieses Problem mit der Anpassung der Verfügung hätte geregelt werden können.

Erstaunlich ist, dass uns bereits einige Monate nach Annahme dieser Motion schon die Gesetzesänderung zur Genehmigung vorliegt. Erstaunlich, wirklich erstaunlich mit welchem Eiltempo Motionen wie diese umgesetzt werden, derweil andere sechs bis sieben Jahre darauf warten.

Erschreckend ist, dass nicht nur in der Motion, sondern auch in dieser Botschaft von "missbräuchlicher Beschwerdeführung" geschrieben wird und somit einem uns allen bekannten Trend nachgeplappert wird, obwohl dadurch Menschen und in diesem Fall Organisationen diffamiert werden, die ihr Recht wahrgenommen haben. Denn, Missbrauch ist meines Wissens ein Vergehen. Und Missbrauch wird oder sollte bestraft werden. Doch uns ist keine richterliche Verurteilung wegen missbräuchlicher Beschwerdeführung bekannt.

Es ist hier also eher die Arroganz der Urheber dieser Rede- oder besser gesagt Schreibweise, die diesen Begriff nach ihrem Gutdünken auslegen. Gegen solche einseitigen Diffamierungen wehren wir uns. Sie sind nicht stichhaltig und auch rechtlich nicht belegbar.

Wir wehren uns aber auch gegen den Abbau von bestehenden demokratischen Rechten und möchten verhindern, dass es schweizweit aufgrund von "Schnellschüssen" im Wallis in Zukunft noch mehr heissen wird: "nach der Tat weiss der Walliser Rat".

Aus diesen Gründen lehnen wir Eintreten auf diese Gesetzesänderung ab.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Ce qui nous est proposé, ce n'est pas une révolution ou alors c'est une bien modeste révolution puisque, comme cela a déjà été relevé, ce qu'il s'agit de faire, c'est simplement de mettre fin à une exception, une exception qui soulève actuellement des problèmes pratiques non négligeables. Et ce qu'il s'agit de faire par là également, c'est tout simplement d'aligner le droit valaisan sur le droit fédéral. Sous cet angle, nous pouvons accepter la solution qui a été retenue par le Conseil d'Etat et qui consiste, par rapport à la motion que nous étions quelques-uns à avoir déposée, à ne pas se limiter à réviser une disposition d'une loi spéciale, donc la loi sur la chasse et la pêche, mais de réviser la loi générale, si j'ose dire, sur la procédure et la juridiction administratives.

L'enjeu, ce n'est pas simplement une querelle de juristes. On peut être plus ou moins sensible à la défense des intérêts des justiciables par rapport à l'efficacité des décisions administratives. L'enjeu, c'est surtout (ça a été déjà dit également) de combattre certains abus qui ont été constatés dans les droits de recours. Il s'agit, dans cette affaire, de mettre en balance deux intérêts: d'une part, l'intérêt encore une fois de l'efficacité des décisions administratives, intérêt qui ne profite pas seulement, il faut quand même le dire, aux collectivités publiques, mais aussi aux particuliers qui sont là-derrrière et, d'autre part, l'intérêt du justiciable à se défendre efficacement en l'occurrence contre le retrait d'un effet suspensif.

La solution qui a été retenue par le Conseil d'Etat puis approuvée à l'unanimité par la commission avec une petite modification opportune nous semble mesurée. Elle nous semble atteindre l'objectif fixé sans préjudicier d'une manière inadmissible les garanties qui restent pour les justiciables qui nous semblent suffisantes.

C'est la raison pour laquelle nous allons, nous aussi, entrer en matière sur ce projet.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a étudié le projet de loi modifiant la LPJA du 6 octobre 1976, plus particulièrement la modification de l'effet suspensif du recours administratif.

Le principe selon lequel le recours contre le retrait de l'effet suspensif n'aura dorénavant plus lui-même d'effet suspensif restreint sans nul doute la portée du droit des recourants. Cependant, il a le mérite de clarifier la situation juridique de l'effet suspensif du recours administratif.

Cette modification facilitera ainsi la légalisation des procédures et permettra au droit valaisan de se conformer à la loi fédérale en ce qui concerne l'alinéa 4 de l'article 51 de la LPJA.

Cette modification palliera notamment les difficultés rencontrées dans la pratique.

Nous espérons donc qu'avec cette modification, plus aucun conseiller d'Etat ne se sentira obligé de faire la sourde oreille à des décisions du Tribunal cantonal, sans pour autant aller danser avec les loups.

Avec ces constats, le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M. le député Alexis Turin (GRL):

Tirer le loup sans effet suspensif, oui; restreindre les droits de procédure de tous les administrés valaisans, non.

Vous l'aurez compris, le groupe radical-libéral est contre la proposition de modification de la procédure administrative présentée par le Conseil d'Etat.

Revenons un instant sur l'origine de cette modification.

Curieusement, ce ne sont pas des parlementaires qui sont à l'origine de la proposition. En effet, il y a quelques mois, des motionnaires ont proposé de modifier le régime de l'effet suspensif, mais uniquement s'agissant de la problématique du loup. Il n'était pas à l'ordre du jour de modifier ce régime pour toutes les affaires administratives, affaires qui sont au nombre de plusieurs centaines par année. C'est le Conseil d'Etat qui a pris l'initiative d'aller plus loin. Ce qui se comprend si l'on se place du point de vue de l'Etat. En effet, il est tout à fait légitime que l'Etat ne veuille pas accorder d'effet suspensif aux recours qui attaquent ses propres décisions.

Ce qui étonne en l'espèce, c'est la rapidité de la procédure législative. Celles et ceux qui ont vu une de leurs propositions être acceptée par ce Parlement pourraient même être jaloux d'une telle célérité, une procédure législative tellement rapide qu'il n'y a pas eu de consultation, pas même auprès de l'Ordre des avocats.

Mais, y a-t-il vraiment urgence ou péril en la demeure? Pour le Conseil d'Etat, oui, car la loi valaisanne serait un cas unique et prévoirait un régime d'exception. Tout d'abord, on peut s'étonner que cette question n'ait pas préoccupé le Conseil d'Etat avant ce jour, dès le moment où la disposition qu'il veut changer date de 17 ans déjà. Mais, ce qu'il y a de plus

curieux, c'est que si l'on consulte les législations des autres cantons romands (l'article 84 alinéa 3 du code de procédure et de juridiction administratives fribourgeoises, l'article 51 alinéa 3 de la loi sur la procédure administrative vaudoise, l'article 66 de la loi sur la procédure administrative genevoise, l'article 40 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives neuchâteloise et même l'article 55 alinéa 3 de la loi sur la procédure administrative fédérale), on constate qu'elles sont quasiment identiques à celle de notre canton s'agissant de la question de la restitution de l'effet suspensif.

Fort de ce constat troublant, je vous avoue que celui qui vous parle a pris la peine de téléphoner aux Tribunaux administratifs fribourgeois, neuchâtelois, vaudois et genevois – je n'avais pas trop de temps non plus à consacrer à cette affaire – lesquels m'ont tous confirmé que notre loi, eu égard à la leur, n'était pas une exception. Ces tribunaux m'ont précisé simplement qu'en cas de demande de restitution de l'effet suspensif, ils prenaient une décision sans délai. Un tribunal m'a même précisé que, parfois, cette demande n'avait plus lieu d'être pour la simple et bonne raison que l'objet même du litige n'existait plus. Ainsi, en cas d'attaque d'un chien dangereux, il n'est pas rare que la police ait dû euthanasier sur place l'animal et, bien sûr, la question de l'effet suspensif n'a plus d'objet.

Revenons au projet du Conseil d'Etat. Si nous l'acceptons, cela voudra dire que nous voulons donner beaucoup plus de poids aux décisions pour lesquelles l'effet suspensif a été retiré. Un exemple concret. Si un fonctionnaire décide que votre commerce ou votre entreprise ne respecte pas ou plus telle ou telle directive administrative (un bac de rétention qui n'est pas assez grand; une fenêtre qui n'est pas assez large; une luminosité qui est déficiente) et qu'il ôte tout effet suspensif si vous attaquez sa décision, cela signifie que pendant tout le temps que l'autorité supérieure prendra pour rendre sa décision, et cela dure généralement plusieurs mois, eh bien!, pendant tout ce temps-là, vous ne pourrez plus exploiter votre commerce. Je vous laisse imaginer toutes les conséquences, non seulement financières (fermer un commerce pendant des mois, on peut parler de faillite), mais également personnelles (on peut parler de licenciement) que cela va entraîner. Et tout cela peut-être pour que, à la fin quand même, vous obteniez gain de cause..., mais ce sera trop tard. On dit qu'on va réparer les dégâts. Peut-on vraiment réparer une faillite, des licenciements, remettre à flot un commerce?

Pour finir, j'en reviens à la problématique du loup. Notre législation actuelle permet déjà de retirer l'effet suspensif à un recours dirigé contre une autorisation de tir. Vous me direz qu'une demande de restitution de cet effet va retarder le tir. Peut-être... si le loup n'a pas déjà été tiré, mais en tous les cas rien n'empêche l'autorité saisie de refuser de restituer cet effet suspensif et de prendre cette décision à très court délai: le jour même, le lendemain.

Je résume la position du groupe radical-libéral: oui au tir du loup sans effet suspensif; non à la restriction des droits procéduraux des administrés valaisans que tous nous sommes finalement, donc non à l'entrée en matière sur ce texte.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO), Vizepräsidentin der Justizkommission:

Es fällt mir heute die Aufgabe zu, den Präsidenten der Justizkommission zu vertreten. Darum erlaube ich mir zum vorliegenden Geschäft folgende Bemerkungen anzubringen.

Vorerst möchte ich festhalten, dass die Mehrheit der Gruppen dieser Gesetzesänderung zustimmen und für Eintreten sind. Dafür danken wir.

Auf die einzelnen Elemente möchte ich nicht näher eingehen. Tatsache ist einfach, dass mit der Sonderregelung, die bis jetzt im Kanton Wallis gegolten hat, doch viele Probleme entstanden sind. Mit der Angleichung an das Bundesrecht wird auch eine Angleichung an die Regelungen der Deutschschweiz erzielt. Ich denke, man muss nicht Westschweiz gegen Deutschschweiz ausspielen, aber trotzdem, auch die Deutschschweizer können einmal etwas Gutes tun.

Die SPO ist gegen Eintreten und zwar spricht sie sich aus, dass man Organisationen diffamiert usw. Das ist nicht der Sinn und der Zweck dieser Gesetzesänderung. Ich denke, man muss diese Angelegenheit sachlich und objektiv betrachten und nicht mit Einzelheiten das Geschäft zu Fall bringen wollen.

Es wurde auch die Frage aufgeworfen, ob diese Änderung Auswirkungen auf das Baugesetz haben wird. Diese Änderung hat keine Auswirkung auf das Baugesetz. Die Spezialgesetzgebung bleibt selbstverständlich vorbehalten.

Dann noch ein Wort zu dem was Alexis Turin von der GRL-Fraktion gesagt hat.

Im ersten Teil seiner Begründung führt er aus, dass es Wochen und Monate dauern kann bis über ein Gesuch entschieden wird und dann führt er aus, dass das Geschäft ja dann Konkurs gehen könnte. Im zweiten Teil seiner Ausführungen führt er aus, dass das Gesuch ja schon am gleichen oder am nächsten Tag entschieden werden kann. Also, er müsste sich für eine Argumentationslinie entscheiden.

In dem Sinn danke ich allen für die Unterstützung für Eintreten auf dieses Geschäft.

Danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je serai très bref étant donné que, à ma connaissance, je fais toujours l'objet d'une procédure et que, dans ces conditions, je ne veux pas non plus donner l'impression de défendre mon propre cas à travers cette modification législative.

Néanmoins, je m'étonne un peu des considérations émises par le député Alexis Turin. Je pense que l'on n'a pas les mêmes résultats de nos consultations. Je pense que c'est surtout dû au fait que l'on n'a peut-être pas la même manière de poser les questions. Et lorsque l'on ne pose pas les questions de la même manière, l'on n'obtient forcément pas les mêmes réponses.

Alors, pour le reste, je m'abstiens et je laisse la liberté au Parlement de bien vouloir décider, oui ou non, de rectifier le tir. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous allons voter sur cette entrée en matière qui est combattue.

Par 77 voix contre 27 et 11 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur cette modification de loi.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 13 mars 2008.*)

Entrée en matière et décision

2. REGLEMENT D'ORGANISATION des tribunaux valaisans du 4 mai 1999 (modification du 19 juin 2007)

Eintretensdebatte und Beschluss

ORGANISATIONSREGLEMENT der Walliser Gerichte vom 4. Mai 1999 (Änderung vom 19. Juni 2007)

Commission de justice / Justizkommission

Président: Charles-André Bagnoud / Rapporteur: Michel Rothen

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Patricia Casays (PDCB):

Les articles 67 alinéa 2 et 127 alinéa 1 LOCRP disposent que le Tribunal cantonal saisit le Grand Conseil des objets nécessitant son approbation par l'intermédiaire du Conseil d'Etat.

La commission de justice, qui est mandatée pour donner son avis, a, d'une part, rencontré les responsables du Tribunal cantonal concernant la modification du règlement d'organisation des tribunaux valaisans et, d'autre part, pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat concernant cet objet.

Pour rappel, le message du Tribunal cantonal dit que, jusqu'au 1^{er} janvier 2002, les offices du juge d'instruction étaient subordonnés exclusivement au Tribunal cantonal au même titre que les tribunaux de district et le Tribunal des mineurs. Avec la création de l'office du

juge d'instruction cantonal, au début 2002, les offices du juge d'instruction ont été subordonnés techniquement, mais aussi en partie administrativement au juge d'instruction cantonal, élu par le Grand Conseil. Cette réglementation s'est avérée insatisfaisante à l'usage.

Conformément à la loi modifiant le droit judiciaire du 9 novembre 2006, la conduite administrative et financière de l'office central et des offices régionaux du juge d'instruction incombe désormais au Tribunal cantonal (art. 10 al. 1 LOJ). Le juge d'instruction cantonal est nommé par le Tribunal cantonal (art. 10 al. 3 LOJ). Il en résulte que le Tribunal cantonal est l'autorité supérieure tant de l'office du juge d'instruction cantonal, y compris du juge d'instruction cantonal, que des offices régionaux du juge d'instruction. Le Tribunal cantonal peut donc édicter des directives, donner des instructions et prendre des mesures. Compte tenu de la hiérarchie nouvellement définie, les prérogatives du Tribunal cantonal valent également dans les cas où soit la loi, soit le règlement attribuent des compétences ou des tâches concrètes au juge d'instruction cantonal (par exemple les articles 11 alinéas 1 et 2, et 12bis alinéa 2 LOJ). Il est ainsi évident qu'en cas de divergences entre les points de vue, celui du Tribunal cantonal fera désormais autorité dans tous les cas. Dans l'exercice de leurs attributions judiciaires, en revanche, les juges d'instruction de l'office central et des offices régionaux demeurent indépendants au même titre que les autres juges de première instance.

D'après le calendrier des travaux des experts du Conseil d'Etat, nous sommes à mi-chemin de l'entrée en vigueur de la réforme du droit judiciaire fédéral. Le Tribunal cantonal, dès lors, renonce sciemment à donner une nouvelle date de règlement d'organisation puisque les adaptations au droit fédéral en suspens vont nécessiter une nouvelle mouture au plus tard en 2010.

Il est utile de préciser que les réformes prennent du temps et de l'énergie et que l'autorité juridictionnelle n'est pas comparable à un service de l'Etat. Le mot "justice" implique une idée de rigueur rationnelle et signifie que la réorganisation judiciaire suscite un vaste travail de réflexion. Dans ce sens, le Tribunal cantonal a déjà pris des mesures en vue des adaptations au droit fédéral en suspens qui vont, comme déjà cité, nécessiter une nouvelle mouture au plus tard en 2010. A noter que le Tribunal cantonal a déjà fait de gros efforts, soit trois fois un demi-poste de greffier en moins pour les transformer en juges, que le Tribunal des mineurs vit avec un nouveau droit pénal, ce qui va générer un accroissement des tâches, que le Tribunal cantonal est sous-doté en personnel, qu'une baisse spectaculaire des entrées de dossiers n'est pas pressentie et que travailler dans l'urgence ne donne jamais de bons résultats. Cela risque de mettre en péril la qualité des jugements.

Dès lors, le Tribunal cantonal prépare, dès aujourd'hui, sa restructuration afin de mettre tout en œuvre pour trouver les outils nécessaires pour faire face à l'échéance de janvier 2010.

La commission a accepté, à l'unanimité, la modification du règlement d'organisation des tribunaux valaisans du 19 juin 2007 et a décidé, également à l'unanimité, de proposer au plenum du Grand Conseil d'accepter le présent projet en lecture unique en se basant sur l'article 101 du règlement du Grand Conseil.

Le groupe PDCB accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Den vorliegenden Bericht zur Änderung des Organisationsreglements der Walliser Gerichte haben wir zur Kenntnis genommen. Die SPO/Linke Allianz stimmt ihm zu. Wir stellen aber fest, dass der Staatsrat keine Eile kannte um die Änderungen des Gesetzes über die Gerichtsbehörden umzusetzen. Ist dies ein Versäumnis, mangelndes Interesse oder Eigenmächtigkeit?

Auch der Schaffung von 2,7 juristischen Einheiten bei den Gerichten stimmen wir zu. Den Aufwand, der für diese 2,7 Stellen vom Gericht gegenüber dem Parlament betrieben werden muss, empfinden wir aber als unverhältnismässige Bürokratie.

Auch bezweifeln wir die Wirksamkeit von Leistungsaufträgen beim Gericht. Nicht in erster Linie die Leistung als solches, sondern die Qualität der Entscheide und die Dauer der Verfahren sind massgebend, um das Vertrauen und das Ansehen der Walliser Gerichte zu stärken.

Was uns aber bei beiden Vorlagen auffällt, ist, dass der Staatsrat und die Gerichtsbehörden ein gespanntes Verhältnis haben. Woran dies liegt, wissen am besten die beiden Parteien. Es sollte sich aber weder auf die Gewaltentrennung, noch auf die Qualität der Rechtssprechung auswirken.

Mit diesen Bemerkungen sind wir für Eintreten auf die beiden folgenden Vorlagen.

Le président:

Danke, Frau Grossrätin.

Nous avons constaté que vous avez traité les deux objets qui concernent les tribunaux, mais ceux-ci font l'objet quand même de deux entrées en matière distinctes. Nous voterons de toute manière évidemment de manière séparée ces deux entrées en matière.

Je poursuis donc avec le règlement d'organisation des tribunaux valaisans.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Le groupe PDCC s'est penché sur ce règlement avec bienveillance et s'accorde à saluer le travail du Tribunal cantonal et de la commission de justice.

Nous relevons que les dysfonctionnements constatés devraient être réglés par l'introduction de ce nouveau règlement et remercions le Tribunal cantonal pour avoir recherché les solutions les plus élégantes et les plus praticables, les solutions les moins désagréables pour un fonctionnement optimal.

Nous abondons dans ce sens et soulignons que le Parlement a pris connaissance de ce règlement sans pour autant être autorisé à y apporter la moindre modification de quelque manière que ce soit.

Aussi souhaitons-nous au Tribunal cantonal de pouvoir fonctionner du mieux possible et de mieux en mieux.

Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):

Das Kantonsgericht regelt seine interne Organisation selber, so bestimmt es Artikel 31 des Gesetzes über die Gerichtsbehörden. Das Kantonsgericht hat somit eine gesetzgebende Kompetenz.

Also, das Kantonsgericht unterbreitet dem Grossen Rat ein Reglement zur Genehmigung, worin die Bestimmungen über seine interne Organisation, jene der Bezirksgerichte, der Untersuchungsämter und des Jugendgerichts enthalten sind.

Das Parlament hat sich somit einzig das Recht der Kontrolle der erlassenen Ausführungsbestimmungen mittels Genehmigungsverfahren vorbehalten.

In Anbetracht der Tatsache, dass mit der Vereinheitlichung des Zivil- und Strafprozessrechts tief greifende Änderungen auf die Justiz zukommen werden, begrüsst es die CSPO-Fraktion, dass auf eine vollständige Überarbeitung des Reglements verzichtet wurde.

Gleichzeitig begrüsst die CSPO, dass die interne Organisation der Straf- und Massnahmenvollzugsgerichte vorerst in Weisungen geregelt werden, damit mit der nächsten Totalüberarbeitung entsprechende Anpassungen an die Organisation berücksichtigt werden können.

Über die Einführung von Leistungsverträgen für die Gerichtsbehörden gehen die Meinungen auseinander. Trotzdem wäre interessant zu erfahren, warum der Staatsrat die Artikel 13ter, Absätze 2 und 3 sowie den Artikel 26, Absatz 2 nicht in Kraft gesetzt hat, zumal diese Bestimmungen dem Kantonsgericht eine grössere Flexibilität einräumen. Hinzu kommt, dass diese Entscheide im Rahmen des Budgets und der maximalen juristischen Einheiten gefällt werden müssen, also kein Freipass erteilt wird.

Die Kernkompetenz des Kantonsgerichts liegt in der Rechtssprechung. Je länger je häufiger werden dem Kantonsgericht administrative Aufgaben vom Parlament zugewiesen.

Die CSPO vertritt klar die Auffassung, dass dies soweit wie möglich vermieden werden sollte. Andernfalls sind auch die entsprechenden Ressourcen zu sprechen.

Die CSPO ist für Eintreten.

M^{me} la députée Marie-Madeleine Bonvin (PS/AdG):

En résumé, et étant donné que ce règlement d'organisation nécessitera une nouvelle mouture en 2010 au plus tard pour être adapté au droit fédéral, que ni la commission de justice ni le Grand Conseil ne sont habilités à y apporter des modifications et que seules des suggestions peuvent être soumises à l'examen du Tribunal cantonal, le groupe PS/AdG ne peut qu'accepter la modification du règlement d'organisation des tribunaux valaisans. Il accepte aussi la proposition de la commission de justice de traiter le présent projet en lecture unique.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO), Vizepräsidentin der Justizkommission:

Namens der Justizkommission danke ich allen Gruppen, dass sie für Eintreten sind.

Ich möchte aber auch die Gelegenheit wahrnehmen und dem Kantonsgericht für die gute Zusammenarbeit mit der Justizkommission danken.

Gleichzeitig möchte ich die Kolleginnen und Kollegen des Grossen Rates daran erinnern, dass die Kernkompetenz des Kantonsgerichts in der Rechtssprechung liegt und nicht in administrativen Arbeiten und demzufolge, auch wenn wir über das Organisationsreglement nichts aussagen können – nur ja oder nein sagen können – so haben wir es schliesslich selber gewollt, sollten wir doch bei der Gesetzgebung vermehrt darauf achten und dem Kantonsgericht die Rechtssprechung überlassen und das andere anders regeln. Besten Dank.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Deux mots pour dire qu'effectivement, il s'agit d'une délégation de compétence que le Parlement a accordée au Tribunal cantonal quant à son organisation interne. Le Conseil d'Etat, quant à lui, n'a aucune compétence en la matière, si ce n'est qu'il exerce le contrôle budgétaire.

Il n'y a pas d'incidences financières à cette proposition de règlement d'organisation qui vous est présentée aujourd'hui. Par conséquent, vous avez la liberté d'entrer en matière et d'accepter bien sûr cette proposition de règlement d'organisation des tribunaux valaisans.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

L'entrée en matière n'est pas combattue; elle est ainsi réputée acceptée.

Je vous propose de voter maintenant sur le texte du règlement en tant que tel.

La modification du 19 juin 2007 du règlement d'organisation des tribunaux valaisans du 4 mai 1999 est approuvée par 116 voix.

Entrée en matière

3. DECISION

concernant la création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

betreffend die Schaffung von 2,7 juristischen Einheiten bei den Gerichten

Commission de justice / Justizkommission

Président: Charles-André Bagnoud / Rapporteur: Michel Rothen

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député (suppl.) Pierre-Jean Darbellay (PDCB):

Le groupe DC du Bas a analysé cette demande avec une attention particulière. De manière générale, il est pour un Etat efficace, en forme, au service des citoyens et cela à un coût raisonnable. Pour nous, le "Personalstopp" n'est pas qu'un mot creux que nous devons imposer à l'Administration pendant les périodes difficiles.

Aujourd'hui, nous traversons une période de vaches grasses, mais nous devons garder à l'esprit que les vaches maigres reviendront. Nous partageons donc la retenue du Gouvernement quant à la création de nouveaux postes. En tout temps, le Gouvernement se doit d'analyser les nouveaux besoins des citoyens, mais doit également rester attentif aux tâches qui ne sont plus nécessaires ou qui peuvent être remplies avec moins de fonctionnaires. Dans toutes industries, les gains de productivité sont trouvés. Avec les mandats de prestations, cette recherche de gain de productivité doit être permanente.

Concernant les tribunaux et cette demande de création de 2,7 unités juristes, le groupe DC du Bas tient à relever les points suivants:

1. Les tribunaux valaisans sont aujourd'hui peu gourmands. Leurs dépenses représentent 1% des dépenses étatiques, ce qui, en comparaison intercantonale, est exceptionnel. Par ce facteur, nous relevons ici l'efficacité de nos tribunaux. Certainement, nous bénéficions encore de l'avantage du fait que nos concitoyens ne sollicitent pas de manière abusive notre justice.
2. Nous augmentons les tâches des tribunaux (je pense aux recours à l'encontre des décisions de l'assurance chômage) et, effectivement, nous relevons l'augmentation des causes dans certains domaines, notamment au niveau du Tribunal des mineurs.
3. Le groupe DC du Bas souhaite une recherche de l'efficacité et une souplesse de gestion au niveau de nos tribunaux. Nous demandons donc au Tribunal cantonal, par sa présidente, M^{me} Eve-Marie Dayer-Schmid, de continuer à étudier la meilleure gestion administrative possible de la justice valaisanne. Une mise en place d'un mandat de prestations nous paraît intéressante même si, selon l'étude du Dr Paul Tschümperlin, nous limiterions cette forme à la gestion des greffiers.
4. Nous relevons l'avalanche de tâches supplémentaires à l'horizon 2010. Il est, pour nous, impératif d'arriver en 2010 sans avoir trop de dossiers qui se seraient accumulés dans nos tribunaux.

Vous l'aurez compris, Chers collègues, le groupe DC du Bas, après ces constats, se prononce clairement en faveur de cette création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux et vous invite à en faire de même.

Merci pour votre attention.

Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):

Das Kantonsgericht verlangt folgende neue Posten:

- 1 Gerichtsschreiberposten am Kantonsgericht
- 0,2 Richterposten und 0,5 Gerichtsschreiberposten am Jugendgericht
- 1 Gerichtsschreiberposten bei der Strafuntersuchung

Aus den Unterlagen gehen die Begründungen im einzelnen hervor. Es macht wenig Sinn, diese hier zu wiederholen. Trotzdem erlaubt sich die CSPO folgende Hinweise.

Mit der Vereinheitlichung der Zivil- und Strafprozessordnung, des neuen Kindes- und Erwachsenenschutzrechts auf Bundesebene und der kantonalen Einführungsgesetzgebung werden viele neue Aufgaben auf die Justiz zukommen.

Der Grosse Rat tut gut daran, wenn er dem Kantonsgericht die notwendigen Ressourcen in die Hand gibt, damit die Justiz sich bestmöglich vorbereiten kann. Zu erwähnen sind insbesondere die Einführung des Systems der doppelten Instanz, die Schaffung eines neuen Sozialgerichts usw., aber auch die feststellbare zunehmende Bereitschaft, für Nichtigkeiten an die Gerichte zu gelangen oder Beschwerde zu führen.

Zudem appelliert die CSPO bei dieser Gelegenheit erneut an den Grossen Rat, dass er das Kantonsgericht in seiner Kernkompetenz – der Rechtssprechung – unterstützt und ihm nicht je länger je mehr administrative Aufgaben zuweist.

Schliesslich ist anzumerken, dass diese 2,7 juristischen Einheiten im Budget 2008 enthalten sind. Den finanziellen Auswirkungen hat der Grosse Rat mit der Genehmigung des Budgets bereits zugestimmt.

Die CSPO unterstützt den Antrag des Kantonsgerichts und ist für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Bertrand Denis (PDCC):

Le groupe DC du Centre a analysé avec attention le projet de décision concernant la création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux.

Nous sommes quelque peu interloqués du fossé qui sépare le Conseil d'Etat du Tribunal cantonal. Le Conseil d'Etat se déclare étonné que les mesures et efforts consentis au Tribunal cantonal ces dernières années n'amènent que l'économie d'un poste. Il doute également du bien-fondé d'unités supplémentaires. A-t-on épuisé tous les moyens d'optimisation? Des moyens de saisie des prestations sont-ils à l'étude afin de faire face à l'avalanche d'activités prévues pour l'année 2010? Le Conseil d'Etat se pose ces questions et précise notamment que tous les services de l'Etat travaillent sans exception avec le système de mandats de prestations. Pour sa défense, le Tribunal cantonal met en exergue les restructurations internes qu'il a déjà effectuées, qu'il est difficile, voire impossible de travailler par mandats de prestations et que les affaires dans les villes ont augmenté, amenant ainsi une surcharge de tâches. Le Tribunal cantonal argue également du peu de marges de manœuvre dans les roades internes, du surplus de plaintes, de l'augmentation d'activité face au nouveau système des jours amendes, de l'unification du droit civil et du droit de procédure pénale, etc.

Le groupe DC du Centre se pose également la question du sort réservé aux chambres pupillaires et aux juges de commune face à l'échéance de 2010 justement.

Il n'en demeure pas moins que ces postes avaient été mis au budget par le Conseil d'Etat et qu'il n'y a pas lieu d'y revenir.

A l'unanimité, le groupe DC du Centre se prononce pour l'entrée en matière de ce projet de décision.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Marie-Madeleine Bonvin (PS/AdG):

La création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux valaisans, que nous attendions depuis un certain temps, a retenu toute notre attention.

En effet, même si le Conseil d'Etat doute de la nécessité d'augmenter ces postes (Personalstopp oblige), il s'avère que si nous voulons que les dossiers soient traités dans les meilleurs délais, que la qualité des jugements soit préservée, ces unités juristes nous semblent primordiales.

Les tâches confiées aux tribunaux vont s'accroissant et celles-ci s'amplifieront probablement lors de la mise en place de la réforme fédérale du système judiciaire de 2010. La création de ces nouveaux postes est un des signes précurseurs de cette réforme.

Afin d'être en mesure de mener à bien leurs nouvelles tâches et de faire face à l'augmentation des causes dans les différents domaines, les tribunaux valaisans sont tributaires des postes suivants:

Un poste de greffier au Tribunal cantonal

La cour des assurances sociales devra, à partir du 1^{er} janvier 2008, traiter 70 à 90 causes de recours dans le cadre de l'assurance chômage. Le nombre de recours étant donc en nette augmentation, il ne sera plus possible de venir à bout de cette nouvelle charge de travail au moyen des unités existantes.

Un poste de greffier auprès des offices du juge d'instruction

Les exigences au niveau des procédures en droit pénal des adultes ont augmenté de manière significative en janvier 2007 lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle partie générale du code pénal suisse. De surcroît, l'évaluation des jours amendes exige un travail supplémentaire d'environ 15 minutes par dossier.

Un poste de juge à 20% et un poste de greffier à 50% au Tribunal des mineurs

La création de ces postes supplémentaires est motivée par le fait que le nouveau droit pénal des mineurs génère une charge de travail plus importante. En outre, les jeunes ont de plus en plus recours à un avocat, ce qui rend les actions plus formalistes.

Nouvelles tâches, augmentation des causes, surcroît de travail: telles sont les raisons qui font que, à l'instar de la commission de justice, le groupe PS/AdG accepte la décision portant sur la création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux cantonaux.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Pour replacer le débat, il faut rappeler que la justice est et reste une tâche essentielle de l'Etat. Donc, ça ne fait pas plaisir qu'on nous demande des moyens supplémentaires. Mais, par rapport à une tâche de ce genre, cela doit nous inciter à examiner la demande qui est faite avec une attention particulière, ce que nous avons fait. Ce que nous avons fait malgré le fait que cette demande intervient finalement moins d'un an après l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions du droit judiciaire dont on aurait pu espérer peut-être un autre effet.

La question que pose le Conseil d'Etat est de savoir si, finalement, le Tribunal cantonal, à qui nous avons donné des compétences importantes et bien plus de liberté qu'auparavant dans la gestion et l'administration de la justice, a fait tout ce qu'on était en droit d'attendre de lui en termes d'utilisation des ressources internes avant que nous n'en soyons réduits à examiner une telle demande.

Alors, je crois que pour y répondre, même si dans un premier temps, face aux inévitables dépenses supplémentaires que cela génère, ça ne fait pas un grand plaisir pour ceux ici qui sont soucieux d'une saine gestion des deniers de l'Etat, je pense qu'il est utile de rappeler ce que le Tribunal cantonal a fait. Je crois que les dispositions que nous avons votées et qui sont entrées en vigueur en juillet de l'année dernière avaient avant tout pour objectif, dans un premier temps, de permettre si l'on peut dire d'encaisser le choc de la création de postes nouveaux, donc ceux de juges de l'application des peines et des mesures sans engagement de personnel supplémentaire (cela a été fait). Et puis, un élément également important a été rappelé tout à l'heure, c'est que nous avons quand même la chance, en Valais, d'avoir une des justices les moins onéreuses en comparaison intercantonale. Il est dangereux de trop s'en vanter sans avoir le souci de donner quand même les moyens supplémentaires dans certains secteurs où les praticiens savent qu'il y a des retards qui ne sont pas toujours tolérables, qui ne sont pas nécessairement dus aux retards des personnes, mais aussi à des insuffisances de personnel. Tout cela, il s'agit de le régler.

Nous observons que la demande qui est faite concerne deux secteurs essentiels, à savoir les mineurs et l'instruction pénale où on constate une augmentation des affaires non seulement en termes statistiques, mais aussi en termes de gravité, c'est le cas en particulier des mineurs. Ce sont des domaines dans lesquels il y a des besoins évidents dont nous parlons depuis des années. Le troisième domaine concerne un transfert de compétence, une compétence nouvelle qui est donnée à la justice. On doit se poser la question de savoir si, à compétence nouvelle, il ne doit pas y avoir des moyens nouveaux. Et soit dit en passant, on peut se poser la question (il sera intéressant que le Conseil d'Etat nous renseigne à ce sujet) de savoir, avant de trop s'effaroucher de ce qu'on demande des moyens nouveaux pour traiter des besoins nouveaux, ce qu'il advient du personnel qui, auparavant, s'occupait de ces tâches ailleurs dans l'Etat, si j'ose dire.

Alors, tout bien pesé, nous considérons au groupe UDC/SVP qu'il est nécessaire d'accorder à la justice les moyens qu'on nous demande aujourd'hui et nous entrons évidemment en matière.

M. le député Alexis Turin (GRL):

Le groupe radical-libéral est favorable au projet de création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux.

Il se permet quand même les trois remarques – je n'ose plus parler de questions parce qu'elles ne sont pas bonnes – suivantes:

La première remarque concerne l'institution des juges suppléants. Dans quelle mesure sont-ils utilisés et peuvent-ils décharger les juges ordinaires?

La deuxième remarque concerne la généralisation de la juridiction du juge unique au sein du Tribunal cantonal. Dès le moment où il n'y a plus qu'un juge qui tranche les dossiers, alors qu'auparavant la décision était prise par une cour composée de trois juges, il nous apparaît évident que cela dégage des forces de travail, ce qui ne se concrétise pas dans les faits puisque le Tribunal cantonal réclame un poste de greffier en son sein sur les 2,7 unités juristes qu'il sollicite aujourd'hui. Pourquoi?

Enfin, la troisième remarque pour encourager le Tribunal cantonal à poursuivre ses efforts de rééquilibrage des charges de travail entre les divers magistrats de notre canton. A cet égard, je fais référence au rapport de la commission de justice d'avril 2007 qui recommandait au Tribunal cantonal d'atténuer les disparités qui existent entre les magistrats s'agissant du nombre de dossiers à traiter, la commission de justice ayant parfois constaté des rapports entre 1 et 5.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO), Vizepräsidentin der Justizkommission:

Übereinstimmend stellen alle Gruppen fest, dass die Walliser Justiz kostengünstig arbeitet und das müsse doch auch erwähnt werden.

Alle sind für Eintreten, alle sehen, dass es notwendig ist, dass das Kantonsgericht die erforderlichen personellen Ressourcen zur Verfügung hat, auch im Hinblick auf die Einführung der Vereinheitlichung des Zivil- und Strafprozessrechts.

Die Diskussionen um die Leistungsverträge haben einige Gruppen aufgegriffen.

Ich möchte nur auf den Bericht der Justizkommission verweisen, in welchem zu lesen ist, dass das Kantonsgericht die Initiative ergriffen hat und bereit ist bis spätestens Ende Juni mit einem eigenen Vorschlag zur Leistungserfassung an den Gerichten an die Justizkommission gelangen will. Ich denke, diese Frist ist abzuwarten und dann sehen wir weiter.

Zum Schluss möchte ich allen danken, die mitgearbeitet haben und ich möchte noch darauf hinweisen, dass sich die Justizkommission direkt im Anschluss an die Sitzung heute Morgen hier im Grossratssaal trifft, damit wir die Abänderungsanträge behandeln können.

Danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais en préambule puisque plusieurs intervenants, y compris la présidente de la commission remplaçante, ont reconnu d'une façon claire que la justice valaisanne n'est pas la justice la plus onéreuse que l'on connaisse dans notre Helvétie, bien au contraire, il faut donc reconnaître les efforts en ce qui concerne la qualité de la gestion faite par le Tribunal cantonal et par l'autorité judiciaire en général.

Il faut aussi reconnaître que, ces dernières années et cela ne va pas en diminuant, le nombre de tâches a largement augmenté, notamment en ce qui concerne le droit des assurances sociales, mais aussi l'évolution du droit pénal, des mineurs et des adultes.

Par conséquent, oui, il y a des tâches nouvelles, il y a des besoins nouveaux dans les tribunaux.

La question que se pose le Gouvernement est la suivante – Monsieur le député Bertrand Denis, vous avez soulevé cette question avec beaucoup d'à-propos –: Le Parlement, en 2006, s'est attelé à la grande réforme de l'organisation judiciaire pour atteindre finalement trois objectifs qui devaient libérer des forces de travail pour justement des tâches nouvelles. La première des choses, c'est qu'on a constitué dans cette nouvelle loi d'organisation judiciaire les pools d'unités juristes qui avaient pour missions essentielles:

1. de garantir la polyvalence, la mobilité et la spécialisation des unités juristes de manière à pouvoir répartir dans le canton d'une façon plus ou moins équitable le travail. Monsieur le député Alexis Turin, vous avez posé les bonnes questions et fait les bonnes propositions. Or, on constate que, dans les statistiques, on a toujours une inégalité de répartition du travail dans le canton;
2. autre objectif poursuivi par cette importante réforme (je vous rappelle que l'on a modifié 8 lois, 50 articles et que deux commissions parlementaires ont fait un travail conséquent pour modifier ces lois et cette organisation judiciaire): le développement du principe de la juridiction du juge unique en instance de recours et en unique instance cantonale. Ce qui devait libérer 2 juges sur 3. Quand on pense qu'un juge traite 300 dossiers dans l'année, on a quand même le droit de se poser la question comment ont été utilisées ces ressources de travail dégagées par rapport à cette modification légale;
3. l'attribution de tâches juridictionnelles aux greffiers du Tribunal des mineurs qui là aussi devrait dégager des forces de travail.

Alors, vous l'avez constaté, le Gouvernement avait mis au budget ces 2,5 postes. Si on les a mis au budget, c'est par reconnaissance vis-à-vis de la justice, non seulement du travail en économie qui est fait, mais aussi des besoins nouveaux compte tenu des tâches nouvelles. Mais, nous devons aussi poser la question de savoir comment maintenant les réformes décidées par ce Parlement en vue de dégager des forces de travail supplémentaires, comment ces opportunités ont été exploitées.

Nous n'avons bien sûr pas obtenu, en tout cas aujourd'hui, une réponse encore vraiment satisfaisante.

Il n'en demeure pas moins que le Gouvernement ne s'oppose pas à la création de ces 2,7 postes. Pourquoi? Parce que le Tribunal cantonal a démontré d'une façon claire sa volonté, comme l'a précisé la présidente de la commission de justice ad interim, de prendre en main cette problématique surtout par rapport aux grandes réformes qui nous arrivent et aux besoins de personnel encore beaucoup plus conséquents qui s'annoncent.

Le Gouvernement, comme vous le savez, est favorable aussi à ce qu'on aborde cette problématique de la charge de travail des tribunaux par le biais des mandats de prestations pour la bonne et simple raison que ces mandats de prestations font aussi l'objet d'introduction dans d'autres tribunaux dans d'autres cantons et au niveau fédéral, et qu'on ne peut pas passer à côté de cette appréciation-là, ne serait-ce déjà que pour avoir une unité de mesure qui vous permet, à vous Parlement, et à nous lorsque l'on fait les budgets de savoir si, oui ou non, on utilise au mieux "l'instrument" – entre guillemets –, l'organisation même et les forces de travail mises à disposition de l'autorité judiciaire par le Parlement.

Le Gouvernement bien sûr ne s'oppose pas à cette entrée en matière, mais reste dans l'attente des réponses aux questions que le député Alexis Turin et le Gouvernement valaisan posent. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Cette entrée en matière n'est pas combattue; elle est donc considérée comme acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 13 mars 2008.*)

Entrée en matière

4. LOI

concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin (*première lecture*)

Eintretensdebatte

GESETZ

betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zur Vereinbarung betreffend Umsetzung, Anwendung und Entwicklung des Schengen/Dublin-Besitzstands (*erste Lesung*)

Délégation aux affaires extérieures / Delegation für auswärtige Angelegenheiten

Présidente: Margrit Picon-Furrer / Rapporteur: Gaël Bourgeois, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC):

Notre groupe a compris l'importance essentielle de l'adhésion de notre canton à cette convention: les accords de la Confédération avec l'Union Européenne touchent à des intérêts et des compétences essentiels pour notre canton.

Le message est un modèle de langue de bois et, par secteur, mérite le "Champignac d'or". Pour ce dernier point, un exemple: au fond de la page 8 du message. "Dénonciation (je cite): La convention doit être approuvée par les 26 cantons, le droit de dénoncer revient aussi à chaque canton. Le cas échéant, il s'agirait d'examiner si la convention doit être maintenue. En tout état de cause, une telle dénonciation n'affecterait en rien les droits et obligations découlant directement des accords et du droit fédéral." Moralité: tu dénonces, tu ne dénonces pas, rien ne change.

Le rapport de la commission relève la marge de manœuvre nulle de notre Parlement. On peut accepter ou refuser la convention, mais elle doit impérativement être signée par les 26 cantons. Moralité: tu veux, tu ne veux pas, tu signes quand même.

Le Parlement devrait dans ces conventions être consulté bien avant dans les discussions, car il ne s'agit pas d'une première et le sentiment d'être une chambre d'enregistrement ne convient pas aux députés que nous sommes.

Des questions concrètes maintenant puisque ni le rapport ni le message n'en parlent et que ce sont ces points qui soulèvent les inquiétudes dans notre groupe:

- quel est l'avenir du secret bancaire cher à notre pays avec ces accords en rapport avec l'article 2 Collaboration?
- est-ce qu'il faudra un nouveau portail électronique de communication ou POLYCOM que nous venons d'accepter fera-t-il l'affaire?
- le registre des armes, particulièrement des armes anciennes, ne va pas être simple à mettre en œuvre. Des coûts importants pourraient en découler qui devraient largement dépasser les 20'000 francs mentionnés dans le message.

La question des renvois est plus nébuleuse. On attendra les explications du Conseil d'Etat parce que, en principe, les requérants sont renvoyés dans le pays où ils ont fait leur première demande. Nous osons espérer que notre canton, dans ce cas, n'est pas considéré comme un pays.

Dans l'attente de ces explications, nous acceptons l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):

Was wir hier beraten, ist eine notwendige Konsequenz des Entscheids der Schweizer Bevölkerung für eine Teilnahme an Schengen/Dublin.

Die Umsetzung von Schengen/Dublin ist nicht zuletzt wegen der Guillotine Klauseln auch für die Kantone zwingend. Da wir keine Wahl haben, könnte man eigentlich die Diskussion schliessen.

Trotzdem möchte ich hier zwei Punkte hervorheben.

Punkt 1 – unser Verhältnis zur EU

Einmal mehr sehen wir uns in der Situation EU Recht einfach übernehmen zu müssen. Da wir nicht in der EU sind, müssen wir jetzt EU Gesetze übernehmen, bei denen wir nicht mitreden konnten als sie geschaffen wurden. Es folgt auch, dass bei Änderungen der EU Gesetzgebung die Schweiz mitziehen muss, selbst wenn es für sie nicht vorteilhaft ist. Denn wer will schon durch die Guillotine Klausel einen Kopf kürzer werden?

Da muss man sich fragen, ob es mittelfristig für die Interessen des Landes nicht vorteilhafter wäre, bei der EU mitreden zu können, was ergo bedeutet, den Beitritt zur EU anzustreben.

Punkt 2 – zur demokratischen Legitimität von Gesetzen

Immer öfter sehen sich die Kantonsparlamente der Situation ausgesetzt, eine interkantonale Vereinbarung absegnen zu dürfen ohne die Möglichkeit zur Mitgestaltung gehabt zu haben. Vereinbarungen wie die vorliegende werden in der Regel von den Regierungsdirektorenkonferenzen und ihren Unterhändlern oder von überkantonalen Kommissionen ausgearbeitet. Ohne diesen Akteuren die Sachkompetenz absprechen zu wollen; ihre Arbeit ist sicherlich deutlich weniger demokratisch legitimiert, als wenn die Kantonsparlamente oder die Bundesparlamente sich über die Sache gebeugt hätten. Es entsteht hier eine neue Zwischenebene der politischen Macht, die sich der demokratischen Kontrolle weitgehend entzieht. Was folgt daraus:

1. Vielleicht würde es in manchen Bereichen Sinn machen, dem Bund mehr Kompetenzen zu geben.

2. Als Alternative müsste man sich fragen, inwiefern 26 Kantone mit einem föderalistischen Flickenteppich an Gesetzen in einer Zeit noch Sinn machen, in der vieles überkantonal geregelt werden muss.

Mittelfristig wird die Politik auf diese heiklen Fragen zwangsläufig eine Antwort finden müssen. Heute bleibt uns bei diesem Geschäft allerdings nichts anderes übrig, als bestmöglichst umzusetzen, was nicht zu ändern ist.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre (GRL):

Même si le groupe GRL regrette encore une fois le peu de marge de manœuvre du Parlement dans cette décision, il accepte l'entrée en matière concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin.

En effet, avec les accords de Schengen, nous pouvons espérer une meilleure collaboration internationale au niveau de la sécurité. Un meilleur contrôle des armes sera assuré à l'avenir et cela également lors de successions ou de ventes entre particuliers. L'accession aux bases de données SIS (système information Schengen) sera un élément essentiel pour la police. Les gardes-frontière pourront, comme par le passé, combiner le contrôle des marchandises avec la recherche d'objets volés, de drogues ou d'armes.

Avec le régime de Dublin, les échanges de données faciliteront l'identification des demandes multiples déposées par un même requérant.

Le 5 juin 2005, le peuple suisse a accepté, par 54,6%, l'adhésion de la Suisse à ces accords. Aujourd'hui, c'est à l'unanimité que le groupe GRL en fait autant.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Viviane Zehnder (PDCB):

Voici une demande d'entrée en matière qui s'avère incontournable: mise en œuvre de la convention concernant les accords de Schengen et de Dublin suite au référendum qui a vu l'acceptation de la Suisse de participer à ces accords.

Cette norme cantonale d'application s'impose donc par la situation. Même si les domaines de la sécurité intérieure et l'asile relèvent principalement de la compétence des cantons, on ne peut, dans le cas d'espèce, que se limiter à contempler l'adhésion de notre canton à ladite convention. Les nouvelles obligations décidées vont dans le sens d'un renforcement des mesures de sécurité, ce qui est dans l'air du temps et va de pair avec le contrôle des armes, l'accès aux bases de données, la collaboration avec les gardes-frontière et la question des renvois sous le régime Dublin.

La commission compétente a bien stigmatisé le fait de se retrouver à un point de non-retour. Il faudra attendre une convention des conventions pour assurer à notre Parlement une participation active dans le processus de négociations d'une convention intercantonale.

Aussi sans vouloir m'étendre davantage sur la politique du fait accompli, l'urgence de la décision et le déficit d'informations au départ, je préavise, au nom du groupe PDCB, l'entrée en matière pour cet objet et je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Das Abkommen zur Teilnahme der Schweiz an Schengen/Dublin wurde am 26. Oktober 2004 vom Bundesrat unterzeichnet. Nach einem Referendum sprach sich das Schweizervolk am 5. Juni 2005 mit 54,6 Prozent, davon 53,5 Prozent der Kanton Wallis, für eine Teilnahme der Schweiz an Schengen/Dublin aus. Die Umsetzung von Schengen/Dublin ist für Herbst 2008 vorgesehen. Diese unterzeichneten Abkommen tangieren Gesetzgebungskompetenzen der Kantone sowie kantonale Vollzugskompetenzen.

Die innere Sicherheit ist Sache der Kantone. Mit Schengen werden die Personenkontrollen an den Grenzen innerhalb des Schengen-Raums abgeschafft. Da die Schweiz allerdings nicht Mitglied der Europäischen Zollunion ist, werden die Kontrollen von Personen, welche Waren transportieren, an der Schweizergrenze aufrechterhalten.

Die Vereinbarung ermöglicht in Zukunft auch eine bessere Waffenkontrolle.

Mit Dublin ist ein und derselbe Staat im gesamten Dublin-Raum für die Prüfung eines Asylgesuchs zuständig. Der Datenaustausch erleichtert die Identifikation von Mehrfachgesuchten desselben Asylbewerbers. Die von der Schweiz mit gewissen Ländern abgeschlossenen Rückübernahmeabkommen behalten ihre Gültigkeit. Allerdings bleibt die Problematik der Rückschaffung in Länder, mit denen kein Abkommen abgeschlossen wurde, bestehen.

Zur Wahrung der Interessen der Schweiz im Rahmen dieser Abkommen ist eine enge Zusammenarbeit zwischen Bund und Kantonen unerlässlich. Die Kantone wurden vom Bund aufgefordert, die Zusammenarbeit im Rahmen der Bundesverfassung und des Bundesgesetzes über die Mitwirkung der Kantone an der Aussenpolitik in der vorliegenden Vereinbarung, welche vom Bundesrat am 29. September 2006 genehmigt wurde, zu regeln.

Seitens der Kantone bedarf die Vereinbarung eine Genehmigung durch alle Kantone. Der Handlungsspielraum des Kantonsparlaments ist aber sehr gering, da es die von den Kantonsregierungen ausgehandelte Vereinbarung nur genehmigen oder ablehnen kann.

Damit wird das Parlament vor vollendete Tatsachen gestellt. Es gilt hier zu bemerken, dass das Parlament im Rahmen der Verhandlungen vorgängig informiert werden sollte, wie dies in einer Motion der CSPO verlangt wird, welche dem Staatsrat zur Behandlung überwiesen wurde.

Die CSPO ist für Eintreten.

Ich danke.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Le Conseil fédéral a approuvé la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin le 29 septembre 2006. Pour que cette convention entre définitivement en vigueur, il faut l'approbation de tous les cantons.

Le non-respect des obligations qu'imposent ces accords par notre pays peut entraîner la caducité automatique des accords bilatéraux.

Les Gouvernements cantonaux ont donc dû créer une organisation d'accompagnement à Schengen/Dublin, désigner des interlocuteurs responsables des accords, lancer des négociations avec le Conseil fédéral en vue de la création d'une représentation des cantons au Département de justice et police et élaborer des procédures pour la coopération entre la Confédération et les cantons.

Cette convention internationale a donc déjà eu une conséquence concrète bénéfique. En effet, elle a permis d'améliorer enfin les relations entre les cantons et la Confédération en apportant une base juridique qui renforce la collaboration quotidienne entre les parties.

En outre, cette convention améliorera grandement la transmission des informations à travers toute l'Europe par le portail Schengen et permettra la participation des cantons dans des comités mixtes et les groupes de travail de l'Union Européenne.

Les coûts pour le canton de la mise en application de la convention sont estimés par le chef du département de la sécurité à 20'000 francs par année. Cet investissement est modeste par rapport aux avantages que notre canton retirera de cette collaboration internationale au niveau de la lutte contre la criminalité qui, on le sait, se joue des frontières.

Au niveau juridique, cet accord élaboré entre la Confédération et les cantons ne peut être qu'accepté ou refusé par le Parlement cantonal.

Le groupe PS/AdG accepte cet accord, mais s'étonne quand même du temps qu'il a fallu à ce projet pour arriver devant le Parlement valaisan. Merci.

M. le député Laurent Gavillet (UDC/SVP):

Vous imaginez bien que, pour notre groupe, les mots Schengen et Dublin sonnent plus comme perte d'identité et d'autonomie que destinations touristiques.

La bataille est perdue et la marge de manœuvre du Parlement aujourd'hui est très limitée, nous en sommes conscients.

Nous tenons à rappeler tout le mal que nous pensons de cette convention et des raisons déjà apparues dans notre canton.

La baisse de la sécurité: Il est démontré aujourd'hui que les régions frontalières de notre canton sont plus souvent visitées par des bandes étrangères et ici je pense notamment au Chablais.

La Confédération également a demandé une mise en œuvre de l'espace Schengen après Euro 08 pour des raisons sécuritaires et afin de continuer à pouvoir exercer le contrôle des personnes. Si cela n'est pas une preuve suffisante de démontrer à nos citoyennes et citoyens que nous nous sommes trompés avec l'espace Schengen que dire?

Ce dernier point nous ulcère le plus: des gardes-frontière suisses non plus engagés sur la frontière nationale, mais sur la frontière de l'espace Schengen. Cela démontre bien que le but sécuritaire de Schengen, pour nous Valaisannes et Valaisans, est un leurre.

Nous relevons quand même quelques points positifs: ce qui concerne l'accès par la police cantonale aux bases de données et nous déposerons une intervention dans ce sens pour que la police cantonale puisse disposer, quitte à passer par un crédit supplémentaire, de tous les moyens d'accès à ces bases de données depuis les véhicules de patrouille afin de pallier la fin des contrôles aux frontières, c'est un fait.

Nous soutiendrons également l'augmentation complète de l'effectif de la police cantonale demandée par son commandement dans ce même sens.

Alors, avec ce goût amer, prémices que tous les pro-Européens de ce Parlement doivent bien palper aujourd'hui de marge de manœuvre inexistante si, un jour, nous sommes membres de l'Union Européenne, nous refusons cette entrée en matière. Merci.

La discussion est close.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB), présidente de la délégation aux affaires extérieures:

Voici les paroles que le chef du département a prononcées en ouverture de notre séance: "La frustration du Gouvernement est égale à celle du Parlement ou de la commission." C'est effectivement ce que l'on ressent à travers les dires de tous les groupes. Une fois de plus, on n'a pas été consulté. C'est un objet, effectivement, qui concerne différents cantons. Comme l'a bien relevé le député (suppl.) Marc Kalbermatter, on crée un deuxième étage ou un troisième étage et encore un étage intermédiaire dans les décisions qui sont prises au niveau des cantons.

C'est donc aussi pour cette raison, je crois, que l'on doit insister pour maintenir la convention des conventions et insister auprès de notre Gouvernement pour justement avoir ce droit de participer à l'élaboration de conventions, d'avoir le droit de dire pas seulement oui ou non quand le projet arrive au Parlement, mais bien auparavant.

La question posée par le groupe PDCC concernant le secret bancaire, je crois que, dans ce sens-là, il n'y a pas de soucis ou en tout cas il n'est pas concerné par cette réglementation. Cela concerne bien la gestion des échanges et le contrôle principalement des migrations.

Ensuite, le coût supplémentaire de 20'000 francs nous a été confirmé effectivement par le commandant. C'est un coût qui ne devrait pas être supplémentaire normalement. Je demanderai au chef du département de confirmer ces affirmations qu'on a eues en commission.

La plateforme qui sert à l'échange des données – également pour répondre au groupe PDCC – est mise à disposition par la Confédération. Elle ne génère donc pas d'autres coûts pour notre canton.

Je remercie la grande partie des groupes qui sont pour l'entrée en matière.

Je vous invite à suivre la position de la commission, tout en vous disant que si on refusait, on serait de toute façon soumis à un régime d'acceptation intermédiaire.

Merci beaucoup de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Avec ce projet de loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin, nous entrons, vous Parlement, nous Gouvernement, et ensuite on peut mettre cela au pluriel en parlant de tous les cantons suisses, dans un nouveau processus d'apprentissage de procédures européennes.

Vous savez que, en Suisse, les compétences de la politique extérieure sont données avant tout au Conseil fédéral et que les cantons ne font pas de politique extérieure. C'est une compétence déléguée au pouvoir central. Or, le Conseil fédéral, la Confédération négocie avec

les partenaires européens en l'occurrence sur des domaines qui touchent à des compétences cantonales. La députée Maria Oester-Ammann a justement rappelé que la sécurité intérieure est de la compétence cantonale.

Alors, il a fallu trouver un chemin. C'est la raison pour laquelle la Conférence des Gouvernements cantonaux a pris l'initiative de régler d'une façon formelle, par le biais d'une convention avec la Confédération, la manière dont Confédération et cantons, par rapport notamment aux accords Schengen/Dublin, allaient faire évoluer ce droit et surtout se mettre d'accord dans son application interne, mais aussi lors des discussions avec les partenaires européens.

Alors, il est vrai que comme Gouvernement, on est tout aussi frustré que le Parlement. Pourquoi? Parce qu'on a discuté bien sûr au niveau de la Conférence des Gouvernements et puis, ensuite, on a cette fameuse règle qui veut que lorsque x cantons adoptent la convention, les autres, même s'ils l'ont refusée formellement, ont l'obligation de suivre et de s'y soumettre. C'est la seule manière finalement que nous ayons trouvée pour quand même pouvoir avancer et pouvoir signer des accords internationaux, surtout lorsque ces accords sont dans l'intérêt général de la Suisse.

Même s'il est vrai, Monsieur le député Laurent Gavillet, que l'apprentissage dans le terrain de la mise en application de Schengen/Dublin commence maintenant par anticipation et celle-ci pourra vraiment être effective seulement à partir de la fin de cette année, certainement, réellement dans le terrain, il nous faudra encore quelques années d'adaptation, même si, au début, il y a bien sûr des trous dans le filet qu'il convient de combler rapidement avec les moyens bien sûr du canton, mais aussi avec les moyens de la Confédération.

C'est la raison pour laquelle par rapport à l'Euro 2008, si la Confédération a demandé de pouvoir mettre en vigueur les accords après l'Euro, c'est tout simplement parce que l'on ne change pas du jour au lendemain des dispositifs sécuritaires parce que l'on a décidé l'entrée en vigueur d'une loi. On sait qu'il nous faudra du temps, qu'il nous faudra aussi certainement dans certains corps constitués des effectifs supplémentaires et qu'il faudra peut-être dans d'autres corps constitués moins d'effectifs, mais adapter la politique des moyens à la réalité quotidienne.

Alors, oui, le Gouvernement bien sûr se montre favorable à l'acceptation de cette loi parce qu'elle va permettre justement, dans une première phase, d'impliquer les Gouvernements dans le développement des accords Schengen/Dublin au même titre que la Confédération et certainement qu'il faudra trouver aussi pour les Parlements la possibilité, les moyens ou la voie pour pouvoir à terme aussi avoir un regard peut-être un peu plus pointu et critique en anticipation des futures conventions ou de l'évolution future de ces droits Schengen/Dublin.

Le secret bancaire n'est pas touché. Je répète ce qu'a dit la présidente de la commission.

En ce qui concerne le registre des armes, c'est aussi en relation avec le coût estimé chez nous de 20'000 francs. Nous n'avons pas l'intention d'aller frapper aux domiciles des citoyennes et des citoyens de ce canton pour leur demander quelles armes ils ont à la maison, mais nous allons procéder sur la base volontaire, par le biais notamment du Bulletin Officiel

ou d'autres annonces, à l'incitation auprès des citoyennes et des citoyens de bien vouloir déclarer les armes qu'ils possèdent. Nous allons "stufenweise", année après année, améliorer ce registre de façon à ce qu'il devienne un vrai registre, répertoire des armes dans le canton.

En ce qui concerne les demandes d'asile qui ont déjà été déposées dans d'autres pays et qui bien sûr pour l'instant viennent toujours chez nous et sur lesquelles on n'a peu de parade finalement, avec l'accord Dublin, on pourra effectivement renvoyer dans le pays où la première demande d'asile a été faite. Le canton du Valais fait toujours partie de la Confédération, mais bien sûr c'est une demande dans la Confédération qui équivaut à l'accord Schengen/Dublin puisque c'est la Confédération qui signe l'accord et non pas le canton du Valais.

J'espère avoir répondu aux questions le mieux possible, dans les compétences qui sont laissées indépendamment aux Gouvernements et aux Parlements cantonaux.

Je vous remercie de bien vouloir accepter d'entrer en matière sur cette loi.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Si j'ai bien entendu, l'entrée en matière est combattue par le groupe UDC/SVP. Nous allons donc voter.

Par 98 voix contre 6, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur cette loi d'adhésion.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 13 mars 2008.*)

Entrée en matière et décision

**5. ORDONNANCE
sur la prévoyance professionnelle des magistrats de l'ordre exécutif,
judiciaire et du ministère public
REGLEMENT
concernant le régime de pensions de l'ordre exécutif, judiciaire et du
ministère public
(modification du 5 décembre 2007)**

Eintretensdebatte und Beschluss

**VERORDNUNG
über die berufliche Vorsorge der Magistraten der Exekutive, der Justiz
und der Staatsanwaltschaft
REGLEMENT
für eine Ruhegehaltsordnung der Magistraten der Exekutive, der Justiz
und der Staatsanwaltschaft
(Änderung vom 5. Dezember 2007)**

Discussion sur l'entrée en matière:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Die in Diskussion stehenden Änderungen gründen auf verschiedenen Aspekten.

- Anpassung an die Änderungen der Bundesgesetzgebung,
- Anpassung an die Entwicklung der technischen Grundlagen, nämlich, die für die Berechnung des Barwerts von erworbenen Leistungen,
- Änderungen, Verbesserungen und Ergänzungen aufgrund der Praxis, im besonderen zur Vermeidung von Interpretations- und Anwendungsschwierigkeiten. Betroffen von diesen Änderungen sind 13 Magistraten.

Besonders erwähnenswert ist der Umstand, dass die Indexierung grundsätzlich jährlich vom Grossen Rat im Rahmen des Budgets beschlossen wird. Dabei wird die finanzielle Situation des Kantons berücksichtigt. Eine Verbindung, die hinterfragt werden darf, zumal die Vorsorgeeinrichtung nicht wie in Artikel 36 BVG vorgesehen, über eigenes Kapital verfügt, zumal die Renten aus der laufenden Rechnung des Kantons bezahlt werden.

In diesem Sinne ist bedauerlich, dass mit dieser Sonderregelung nicht für alle Angestellten die gleichen Regeln gelten, d.h. für die VPSW und für die RVKL gilt das am 1. Januar 2007 in Kraft getretene Gesetz, welches in Artikel 36 die Nichtanpassung der Renten an die Teuerung während fünf Jahren und im Rahmen gewisser Grenzen vorsieht.

Die CSPO ist aber für Eintreten. Danke.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Le groupe PDCC a pris connaissance de ce dossier et remarque, tout d'abord, que ces modifications vont toucher 13 personnes et que, ensuite, les propositions de modification de l'ordonnance par le Conseil d'Etat résultent de l'adaptation à la loi fédérale, de l'évolution des bases techniques et des modifications s'ensuivant de la pratique.

Cela étant dit, nous ne désirons pas reprendre l'entier du message du Conseil d'Etat qui n'a soulevé aucune remarque particulière.

Le groupe PDCC accepte donc cette proposition de modification.

Nous aimerions, cependant, profiter de l'opportunité, puisque l'on parle ici de retraite et ceci même s'il ne s'agit pas de la même caisse, d'interroger le Conseil d'Etat sur l'avancement des travaux concernant les mesures transitoires promises lors des débats sur les caisses de pension. Il semblerait, à entendre divers employés de l'Administration curieux de leur avenir, que ces mesures tardent à être déterminées. Qu'en est-il?

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

Hr. Grossrat Louis Ursprung (CVPO):

Die berufliche Vorsorge der Magistraten der Exekutive, der Justiz und der Staatsanwaltschaft war, ist und bleibt ein Unikum in der beruflichen Vorsorgelandschaft.

Sie basiert nicht auf dem beruflichen Vorsorgegesetz, dem BVG, hat eine eigene gesetzliche Grundlage, finanziert sich jährlich über das Budget resp. über die laufende Rechnung und belastet die Eventualverpflichtungen des Kantons Wallis zur Zeit zwischen 55 und 60 Millionen Franken.

Nachdem vor anderthalb Jahren die Vorsorgekasse für das Personal des Staates Wallis und die Ruhegehalts- und Vorsorgekasse des Lehrpersonals des Kantons Wallis unter Anwendung einer breiten Opfersymmetrie in einer ersten Etappe erfolgsversprechend saniert wurden, wäre es seitens des Staatsrats angebracht, dass hier und jetzt auch er eine gewisse Opfersymmetrie leben würde.

Gemäss staatsrätlichem Entwurf wird der finanziellen Situation des Staates bei der teuerungsbedingten Anpassung der Renten Rechnung getragen. Dies eben, weil die Pensionen über das Budget des Staates finanziert werden und die finanzielle Situation der Vorsorgeeinrichtung – so wie sie in Artikel 36 des BVG beschrieben sind – in diesem Falle nicht herangezogen werden kann.

Die CVPO ist der Meinung, ja der Überzeugung, dass mit der Indexierung der Renten hier kein Freipass erteilt werden kann, dass das Budget des Kantons Wallis kein Selbstbedienungsladen sein darf und dass Solidarität seitens des Staatsrats gefragt sein muss. Das Festlegen von klaren restriktiven Kriterien seitens des Staatsrats, welche einer analogen Opfersymmetrie entsprechen, würde dem Staatsrat gut anstehen und eine gelebte Solidarität bekunden. Ich danke Ihnen.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

La modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public et du règlement concernant le régime de pensions des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public est un bien long titre pour une modification extrêmement mineure et concernant très peu de monde (13 personnes).

Le groupe PS/AdG accepte cette modification bien volontiers, mais il regrette que l'évolution des carrières des conseillers d'Etat, qui peuvent se terminer bien avant 50 ans, n'ait pas été envisagée. En effet, le risque existe pour le canton de devoir payer des retraites très anticipées à l'avenir.

Cette modification permet principalement de tenir compte du partenariat enregistré et offre la possibilité de sortir une partie de la pension sous forme de capital.

Lors de la deuxième révision des caisses de pension, nous souhaitons que la prévoyance professionnelle des magistrats et conseillers d'Etat soit intégrée aux discussions.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

La modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public et du règlement concernant le régime de pensions des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public a la caractéristique de présenter un titre quasiment plus long que les modifications qui sont engendrées. Celles-ci sont directement liées à la première révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité comprenant trois paquets entrés en vigueur de manière échelonnée en 2004, 2005 et 2006.

A noter que les adaptations ne touchent que l'ordonnance et le règlement et ne nécessitent aucune modification de la loi.

Je ne reprendrai pas ici les raisons qui motivent ces modifications, car elles sont suffisamment développées tant dans le message du Conseil d'Etat que dans le rapport de la commission des finances.

A préciser également que, actuellement, seuls 13 membres actifs sont soumis à ce régime de pensions.

Pour rappel, les incidences les plus significatives concernent la possibilité de pouvoir retirer une part de prestations sous forme de capital et l'indexation des rentes. Ce deuxième point est lié au fait qu'il n'est pas possible de prendre en considération la situation financière de l'institution de prévoyance comme prévu par l'article 36 de la LPP étant donné que le financement des pensions est assumé par le budget de l'Etat. C'est la situation financière de ce dernier qui influencera donc l'indexation des rentes.

Au final, c'est à l'unanimité et en parfaite harmonie avec le Conseil d'Etat que la commission des finances recommande au Parlement d'accepter la modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public et du règlement concernant le régime de pensions de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission des finances.

Je donne la parole à M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier qui va nous confirmer que tout cela s'est fait en parfaite harmonie!

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout à fait, Monsieur le président du Grand Conseil!

Quelques informations quand même. D'abord, merci aux groupes d'entrer en matière et certainement d'accepter ces modifications mineures de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle des magistrats de l'ordre exécutif.

J'aimerais tout simplement préciser, pour que les choses soient dites, notamment à l'attention du député Louis Ursprung qu'il serait bien inspiré de réclamer la symétrie des

sacrifices entre les conseillers d'Etat et la fonction publique puisque les mesures que nous avons prises déjà en 2000 ont abouti, Monsieur le député, à une réduction du traitement assuré de 12% des magistrats et une augmentation des cotisations de 6 à 9,4%. Pour vous, Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, une réduction de la pension de 2% par année pour les magistrats qui prendraient leur retraite par anticipation avant l'âge de 58 ans.

Alors, vous voyez que toutes ces mesures ont été prises avant même que les caisses publiques soit des fonctionnaires, soit des enseignants aient été prises et que, dans ce contexte-là, s'il avait été demandé les mêmes sacrifices à la fonction publique, certainement qu'on aurait eu un peu plus de difficultés à mettre sur pied ces lois et à assainir la situation.

Je vous remercie donc de bien vouloir entrer en matière sur cette proposition de modification et d'accepter l'ordonnance et le règlement.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Nous pouvons ainsi voter directement le texte de la décision.

La modification du 5 décembre 2007 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public et du règlement concernant le régime de pensions de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public est approuvée par 98 voix.

Entrée en matière

6. DECISION

concernant la participation financière cantonale pour la modernisation des équipements de soins en radio-oncologie et oncologie médicale du RSV

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

betreffend die finanzielle Beteiligung des Staates an den Kosten für die Modernisierung der Ausrüstungen der Radio-Onkologie und der medizinischen Onkologie des Gesundheitsnetzes Wallis

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration / Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Marc-Henri Gauchat / Rapporteur: Grégoire Dussex

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jérôme Buttet (PDCB):

Qui d'entre nous prendrait la responsabilité de refuser à ses proches ou à lui-même des moyens de diagnostic et de traitement les plus aptes à leur accorder le maximum de chances de rétablissement?

Le message et le rapport de la commission nous le rappellent, si le nombre de nouveaux cas de cancers augmente régulièrement, le taux de guérisons est aussi, depuis quelques années et heureusement, en augmentation, cela grâce aux nouveaux moyens de dépistage, de planification et de traitement.

Ces moyens techniques évoluent rapidement et cette évolution est garante de guérisons encore plus nombreuses.

L'investissement sollicité, pour lequel, il n'est pas inutile de le rappeler, nous avons déjà accordé les moyens au travers du budget 2008, doit non seulement permettre de disposer des techniques les plus performantes, mais aussi – de par la construction et les modifications de locaux – d'améliorer les conditions de travail du personnel, des collaborateurs et le confort des patients, et cela sans interrompre les possibilités de traitement durant la phase de mise en place des nouveaux appareils.

Pourrait-on nourrir les mêmes espoirs de voir les patients valaisans bénéficier de ces mêmes technologies et du même confort sans qu'il nous en coûte les 15,6 millions demandés? Notre devoir de gestionnaires nous impose d'y réfléchir.

Laisser ces prestations en mains privées?

Partisan pourtant du principe de subsidiarité, il paraît, en l'espèce, inadéquat au groupe DC du Bas d'attendre que des centres privés procèdent à des investissements du même type et ce pour diverses raisons:

Une question de délai tout d'abord. En cas de renonciation cantonale, le temps nécessaire à des privés pour étudier l'opportunité d'un investissement, prendre la décision de l'engager et procéder à l'installation reporterait de plusieurs mois le bénéfice thérapeutique légitimement escompté.

Une perte ensuite des avantages indéniables que procure la proximité entre les services de diagnostic et de planification, d'une part, et les services de traitement et de chirurgie, d'autre part.

Une absence de maîtrise enfin sur le calendrier des mises à niveau ultérieures qui s'avéreront nécessaires et souhaitables au fur et à mesure des développements et progrès technologiques.

Une collaboration hors canton?

Une seconde alternative consisterait, en effet, à diriger les patients valaisans vers des centres hors canton avec lesquels seraient établies des conventions de collaboration. Mais, il s'avère, d'une part, que ces centres sont déjà utilisés au maximum de leurs possibilités et, d'autre part, que le nombre des seuls patients valaisans permet l'exploitation rationnelle d'un

équipement de pointe. Il n'y aurait donc aucun avantage prépondérant à attendre d'un tel regroupement ni sous l'angle de la qualité des prestations ni sous l'angle économique. Les patients, par contre, déjà éprouvés par leur affection auraient à souffrir des déplacements plus importants difficilement exigibles dans leur situation.

L'une et l'autre alternatives: prérogative privée ou collaboration hors canton, entraîneraient une diminution de l'attractivité du RSV pour des spécialistes de haut niveau, non seulement dans le domaine de l'oncologie, mais dans d'autres disciplines comme la neurologie ou la cardiologie puisque les appareils dont nous débattons de l'acquisition peuvent aussi être utilisés favorablement dans ces domaines.

Il ne fait donc aucun doute, aux yeux des députés DC du Bas, que ces prestations doivent pouvoir continuer à être offertes en Valais et doivent pouvoir l'être dans le cadre du RSV. Ils acceptent donc, à l'unanimité, d'entrer en matière et vous invitent à en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

Da die Radio-Onkologie eine kantonale Disziplin ist, ist es auch richtig und wichtig, dass die Ausrüstung in einem Toppzustand ist. In diesem Sinne ist die finanzielle Beteiligung des Kantons von 15,5 Millionen für das Spital in Sitten unbestritten.

Zurzeit hat es auf der Radiologieabteilung Personen, deren Muttersprache Deutsch ist. Dafür sind wir im Oberwallis dankbar und schätzen das sehr. Sind doch die Patienten, wenn sie eine Behandlung auf der Radiologieabteilung benötigen, in einer schwierigen, belastenden Lebenssituation.

Leider kann man sich auf allen anderen Abteilungen kaum in der deutschen Sprache verständigen. Wenn wir nach Sitten ins Spital müssen, haben wir meistens eine gravierende Erkrankung und dann ist die Kommunikation in einer Fremdsprache schwierig.

Meine Damen und Herren, der Aspekt der Zweisprachigkeit des Personals muss im Spital Sitten immer wieder einen hohen Stellenwert haben und diese Situation muss verbessert werden.

Auf einen anderen Punkt machen wir an dieser Stelle aufmerksam.

Die Beschriftung spitalintern lässt zu wünschen übrig. In der Eingangshalle ist wohl eine Informationsstelle, aber der Rest ist mit Fachausdrücken beschriftet. So steht doch überall "Radiologie". Ich bin überzeugt, dass viele, vor allem ältere Personen, keine Ahnung haben was die "Radiologie" ist. Wenn ein Spital schon kantonale Disziplinen hat, dann finden wir die Beschriftung in deutscher Sprache als unumgänglich. Nur schon wenn eine Person diese Eingangshalle betritt und sich in seiner Muttersprache alleine orientieren kann, nimmt das viele Ängste und man fühlt sich sofort besser verstanden. Für viele Oberwalliser ist das Spital in Sitten wegen der Sprache eine grosse Hemmschwelle. Hier könnte man mit wenig Aufwand vieles verbessern.

Die vorgesehenen Investitionen der Radio-Onkologie sind im Budget 08 enthalten und werden von der CVPO unterstützt.

Ich danke und wir sind für Eintreten.

M. le député Antoine Maytain (PDCC):

L'oncologie, que voilà une des branches de la médecine des plus sensibles et, de ce fait, ne laisse et ne doit donc laisser personne indifférent que ce soit dans cette salle ou ailleurs. En effet, qui n'a pas déjà été confronté, d'une manière personnelle ou par son propre entourage, à cette maladie sournoise qu'est le cancer?

Que de par cet état de fait et, dans le dossier qui nous est soumis aujourd'hui, nous devons donc de faire rapidement nôtres les propositions d'abord émises par le groupe de travail, qui ont ensuite été avalisées par le Conseil d'Etat, puis confortées par la commission santé du Grand Conseil.

Dans ce sens, la déduction avancée dans le rapport de la commission par le professeur Reto Obrist et qui confirme que le vieillissement de la population induit, d'un côté, davantage de cas de cancers, mais, de l'autre, davantage de survie de patients interpelle sérieusement notre groupe.

Pour nous et, à plus ou moins long terme, le meilleur des appareils de thérapie contre ce terrible fléau qu'est le cancer devrait être de moins en moins le PET-CT, mais de plus en plus la prévention.

Dans ce domaine où la guérison va souvent de pair avec la précocité et avec les immenses progrès de la médecine, les principales causes de ce fléau que sont:

- la médecine elle-même,
- les facteurs environnementaux ou encore
- les différents modes de vie,

eh bien!, ces causes sont en passe ou sont de plus en plus cernées par les scientifiques et, de ce fait, même le plus petit moyen de prévention se doit d'être soutenu.

C'est là, à notre avis, qu'il est primordial d'intervenir. De ce fait et dans ce domaine, nous attendons les réponses et l'orientation programmée par notre conseiller d'Etat et ses services avant de promulguer nos propres interventions parlementaires qui vont justement dans cette direction.

Pour nous, des programmes de promotion du sport comme moyen de lutte contre la sédentarité et l'obésité et donc souvent contre le cancer, tels qu'avancés dans un tout récent quotidien régional, ainsi que toutes autres pistes qui vont dans le sens de la prévention se doivent d'être encore davantage soutenus et ce par toutes les instances dirigeantes concernées.

Et pour revenir à la décision de ce jour, notre groupe en accepte bien entendu l'entrée en matière, mais s'étonne tout de même du mode de fonctionnement du futur concept. En effet, avec des équipements nouveaux, plus performants et remaniés et même si le futur personnel engagé sera financé en grande partie par l'assurance-maladie, la piste d'une réorganisation interne complétée par les postes obligatoires nécessaires semble avoir été occultée par presque tous les intervenants et ce au profit de l'engagement projeté de +6,8 unités. C'est, à notre avis, tout simplement le contraire de ce qui se passe dans l'économie de marché privée.

Merci pour votre écoute.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer (CSPO):

Die Pflegequalität geniesst in der Bevölkerung einen hohen Stellenwert. Um diese Pflegequalität zu optimieren, drängt sich in unserem Kanton eine Modernisierung zur Ausrüstung der Radio-Onkologie auf.

Die CSPO findet es als wichtig und richtig, dass sich die Walliser Bevölkerung innerhalb des Kantons behandeln lassen und dabei von modernen Technologien und Behandlungsmethoden profitieren kann. Man bedenke, dass im gesamten Kanton im Jahr 2006 1'509 neue Krebsfälle registriert wurden.

Die Investitionen sind in der Mehrjahresplanung und im Budget 2008 der Dienststelle für Gesundheitswesen enthalten.

Weiter findet die CSPO es als wichtig, dass eine gute Zusammenarbeit mit den Unispitälern anzustreben ist und wenn die Hinweistafeln im Kantonsspital in Sitten auch in deutsch angeschrieben sind und sich die Oberwalliser in ihrer Muttersprache verständigen können, dann ist die CSPO und wohl auch die Oberwalliser Bevölkerung zufrieden.

In diesem Sinne ist die CSPO für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Claudine Oggier (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG entre en matière sur le projet de développement en radio-oncologie. A la bonne heure si le RSV persévère dans sa volonté de modernisation. Nous y voyons une compensation indirecte à l'interdiction de se faire soigner à l'extérieur du canton, donnant ainsi à tout un chacun l'accès à une médecine de pointe.

Nous en sommes satisfaits.

Merci de votre attention.

M. le député Laurent Gavillet (UDC/SVP):

Les malades valaisans doivent être soignés et bien soignés.

Nous souffrons du manque d'un hôpital universitaire en Valais. Alors, les moyens techniques doivent être modernes et l'imagerie nucléaire en fait partie.

Des postes de travail interactifs peuvent ainsi être proposés au personnel médical et ainsi éviter l'exode vers d'autres centres hospitaliers.

L'UDC/SVP Valais ne peut, ne veut pas entendre parler de médecine à deux vitesses; elle veut que sa population puisse être soignée. Dans le cas du cancer, le traitement ne peut souffrir d'aucun délai.

Nous avons tous dans nos familles, nos connaissances une personne souffrant ou ayant souffert de cette maladie, que nous maîtrisons quelquefois, mais ne soignons encore pas toujours malheureusement.

Alors, nous entrons volontiers en matière pour le bien de notre population. Merci.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Die SPO-Fraktion hat den Beschlussentwurf betreffend der Modernisierung der Radio-Onkologie und der medizinischen Onkologie eingehend besprochen.

Wir unterstützen die Vorlage.

Der Botschaft können wir entnehmen, dass 40 Prozent aller in der Schweiz lebenden Menschen einmal in ihrem Leben mit einer Krebserkrankung konfrontiert sind. Jede und jeder von uns hier im Saal kennt im Verwandten- oder Bekanntenkreis Menschen, die von dieser heimtückischen Krankheit betroffen sind. Es versteht sich von selbst, dass gerade im Bereich der Krebstherapie den Patientinnen und Patienten in unserem Kanton die bestmögliche Behandlung angeboten werden muss. Entweder spielt man in der Nationalliga A mit oder die Leute gehen an ein Unispital. Mit vernünftigem Aufwand können wir uns hier im Wallis auf einem guten und hohen Niveau halten.

Das braucht aber Investitionen, Investitionen in Geräte, Investitionen auch in die bauliche Infrastruktur. Das Konzept für das Spital Sitten erscheint uns durchdacht. Es kostet etwas, es kostet sogar viel Geld, aber das müssen uns die an Krebs erkrankten Menschen wert sein.

Die Radio-Onkologie und die Onkologie-Hämatologie sind kantonalisierte Disziplinen, die nur in Sitten angeboten werden können. Das ist verständlich. Die Patientinnen und Patienten aus dem Oberwallis werden ebenfalls in Sitten behandelt. Das bedingt, dass das Personal auch deutsch spricht. Das bedingt aber auch, dass beispielsweise die Wegweiser im Spital zu den Therapieräumlichkeiten nicht nur in französischer Sprache, sondern auch auf deutsch angebracht werden müssen.

Nicht zu Unrecht haben die Oberwalliser Vertreterinnen und Vertreter in der Kommission auf diesen Umstand hingewiesen. Da sind wir auch gleicher Meinung wie Kollegin Verena Sarbach-Bodenmüller von der CVPO.

Wir sagen ja zu diesem Beschlussentwurf. Er liegt im Interesse aller krebskranken Menschen in unserem Kanton. Er liegt im Interesse der Walliser Spitallandschaft.

Wir sind für Eintreten.

Danke schön.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL):

Moderniser ces équipements ou renoncer à offrir des prestations, tel est le problème posé.

Le nombre de cancers diagnostiqués est en augmentation. Faut-il, dès lors, imposer aux patients des déplacements réguliers, fastidieux et pénibles?

L'évolution technologique qui permet de traiter les tumeurs très précisément sans endommager les tissus sains fait des progrès fulgurants. Les équipements de radio-oncologie de l'hôpital de Sion datent, pour certains, de 1998. Dix ans pour ce type d'appareil, c'est beaucoup. Qui utilise le même "natel" depuis dix ans?

En 2007, pour réaliser un examen PET-CT, déjà une centaine de patients ont été envoyés hors canton.

Si le nombre de cancers décelés augmente, le taux de mortalité par cancer baisse, et ça c'est très réjouissant. Ces progrès proviennent du dépistage précoce et de la précision des soins.

Le Valais se doit de poursuivre dans cette voie et d'améliorer sans cesse la technologie au service des patients.

Le groupe GRL a pris note avec satisfaction par le message du Conseil d'Etat que la participation du canton aux frais de fonctionnement devrait rester stable malgré le renforcement des effectifs.

Nous sommes toutefois perplexes lorsque nous lisons qu'en matière de locaux, je cite "la situation est largement insatisfaisante à Sion". Cela est notamment dû à une dispersion des locaux sur trois étages notamment. Mais alors, qu'en est-il de la planification globale, de la vue d'ensemble des transformations en fonction de l'évolution des besoins? Faudra-t-il agrandir? Quelles sont les conséquences de cette dispersion sur l'efficacité du travail du personnel?

L'exiguïté des locaux qui est dénoncée ici n'est-elle que le fruit d'une augmentation des traitements ou bien d'une centralisation excessive de toutes les disciplines?

Néanmoins, conscient de l'importance vitale de cet investissement prévu dans la planification pluriannuelle, le groupe GRL approuve l'entrée en matière. Merci.

La discussion est close.

M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Je remercie tous les groupes pour leur avis favorable dans cette entrée en matière sur un sujet qui nous touche tous. Effectivement, comme beaucoup l'ont relevé, le cancer va toucher un homme sur deux et une femme sur trois dans notre pays, je dirai malheureusement.

En ce qui concerne la prévention, il est clair que j'appuie totalement le message de prévention, mais, malheureusement, dans le cas du cancer, cela ne suffit pas.

Cependant, je relèverai quand même que ce Parlement a pris une décision dans la bonne direction en interdisant et en bannissant la fumée des espaces publics lors de la dernière session, ce qui, dans une vingtaine d'années va peut-être diminuer d'à peu près 100 cas le nombre de cancers du poumon dans notre canton.

En ce qui concerne les installations techniques, il est évident qu'il s'agissait de faire une mise à jour. On a parlé du "natel", on pourrait parler de PC: qui utilise un PC qui a plus de dix ans? Je pense pas grand monde.

En ce qui concerne le bilinguisme dans l'hôpital de Sion, j'appuie totalement les revendications de nos collègues haut-valaisans. En effet, dans une maladie aussi délicate que le cancer, il est quand même nécessaire de pouvoir obtenir des explications dans sa langue, ce qui ne veut pas dire forcément que tout sera compris, mais je pense que c'est quelque chose que l'on peut accepter.

J'aimerais profiter de remercier les membres de la commission et les collaborateurs du Service de la santé, ainsi que le conseiller d'Etat pour leur travail.

Je vous remercie pour cette entrée en matière.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

En principe, tout a été dit.

Je veux remercier les différentes personnes des groupes parlementaires qui ont toutes, à l'unanimité, soutenu ce projet.

Il est vrai, et ceci a été dit et vous pouvez aussi le lire dans le message du Conseil d'Etat, qu'il y a beaucoup de gens dans notre canton – nous ne faisons bien sûr pas une exception, malheureusement – qui sont touchés par cette maladie cruelle qu'est le cancer.

Je pense qu'il est important d'avoir, dans notre canton, des équipements, mais aussi et surtout du personnel bien formé, des spécialistes, pour lutter contre cette maladie, pour apporter des soins aux malades pour faire cette thérapie.

Jusqu'à maintenant, nous avons eu un bon niveau, mais, effectivement, l'évolution se développe et cela nécessite des améliorations, par exemple par l'achat d'un PET-CT.

Les députés Jérôme Buttet et Antoine Maytain ont mis le point sur la nécessité d'améliorer la prise en charge des personnes touchées par cette maladie. Je suis bien sûr d'accord avec cette analyse. Je suis très sensible, Monsieur le député Antoine Maytain, à vos remarques concernant la prévention. Mais ici, dans ce projet, ce n'est peut-être pas l'endroit de faire le bilan de ce que font le département, le Conseil d'Etat et le canton en matière de prévention. Cependant, je peux citer, par exemple, notre programme de dépistage du cancer du sein. Nous étions un des premiers cantons en Suisse à mettre en place un tel programme. Après, d'autres cantons romands ont repris plus ou moins notre programme et, maintenant, ça s'étend lentement aussi en direction de la Suisse alémanique. Vous avez raison, l'obésité, c'est aussi un thème. La Fondation Promotion Santé Suisse en a fait un thème prioritaire au niveau national.

Le président de la commission l'a aussi dit, si l'on veut bannir la fumée des endroits publics, je pense que cela pourrait inciter quelques personnes à arrêter de fumer le moment venu ou même de ne pas commencer, ce qui serait encore mieux. Raison pour laquelle nous avons une collaboration très étroite avec le département de M. le conseiller d'Etat Claude Roch parce qu'il faut surtout faire une bonne information et une bonne éducation au niveau des jeunes écoliers.

Frau Verena Sarbach-Bodenmüller, Frau Irmina Imesch-Studer und auch Herr German Eyer haben insbesondere darauf hingewiesen, dass der Zweisprachigkeit im Spital Sitten – es ist ja nicht ein Kantonsspital, aber ein Spital wo die zentralisierten Dienste angeboten werden – mehr Rechnung getragen werden muss. Und ich bin gleicher Meinung.

Ich habe übrigens das Gesundheitsnetz noch letztthin darauf hingewiesen, dass insbesondere was die Beschilderung im Spital Sitten anbelangt, dass das effektiv mit ein paar tausend Franken umgesetzt werden kann und auch in sehr kurzer, vernünftiger Frist.

Wichtig ist auch, dass das Personal der deutschen Sprache mächtig ist und dort haben wir in diesem Bereich eigentlich das Glück, dass Professor Reto Obrist, aber auch Frau Dr. Sabine Bieri perfekt zweisprachig sind, eigentlich deutscher Muttersprache, dass es dort keine Probleme gibt. Probleme gibt es vielleicht eher auf dem Niveau der Pflege und auch der Therapien und dort ist sich Herr Michlig, mit dem ich ein Gespräch geführt habe, dieser Situation bewusst. Es ist nicht immer einfach Personal aus dem Oberwallis hier in Sitten anzustellen, aber es gibt auch hier in Sitten zweisprachige Menschen, die sich dort für Stellen bewerben können und man sollte jenen, die der deutschen Sprache auch mächtig sind, dort einen gewissen Vorrang geben.

La députée Claudine Oggier et le député Laurent Gavillet se déclarent aussi satisfaits de ce projet. Monsieur le député Laurent Gavillet, je prends acte avec satisfaction que vous ne voulez pas une médecine à deux vitesses. Cependant, ce que je constate au niveau suisse, parce que la LAMal se fait quand même au niveau suisse, c'est que votre parti mène une politique qui va justement en direction d'une médecine à deux vitesses. Je sais bien que vous n'y pouvez rien. S'agissant du contre-projet sur lequel nous allons voter le 1^{er} juin 2007, M. Couchepin a dit hier: oui, je dois formellement l'appuyer parce que les Chambres fédérales l'ont appuyé, parce que, sur le fond, M. Couchepin pense également que cette révision de la Constitution ne va pas dans la bonne direction. En effet, cette révision va donner tout pouvoir aux caisses maladie. Elles pourront choisir avec quels médecins elles passeront des contrats. Cela veut dire que si M. Brunner veut aller chez son médecin et que ce médecin n'est pas sur la liste de l'assureur maladie de M. Brunner, alors soit il devra changer de médecin, soit il devra changer de caisse maladie. Cela n'est pas acceptable. Raison pour laquelle je veux déjà vous inviter à voter "non" le 1^{er} juin 2008. Mais, ici maintenant, j'ai effectivement un peu quitté notre thème.

Je suis très content que tout le monde soutienne ce projet de décision. Je pense que ce projet est dans l'intérêt de tous les malades, et nous tous pouvons être touchés un jour par cette maladie et nous serons contents d'avoir une bonne prise en charge à l'hôpital de Sion. Cet investissement qui est important est dans l'intérêt de toute la population valaisanne.

Ich möchte allen, die dieses Projekt unterstützen beim Eintreten und dann auch beim Beschluss bestens danken für die Unterstützung und selbstverständlich auch dem Präsidenten der Kommission, dem Berichterstatter und allen Mitgliedern der Kommission.

Vielen Dank.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Cette entrée en matière n'est pas combattue; elle est ainsi considérée comme acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 13 mars 2008.*)

Nous sommes ainsi à la fin de notre ordre du jour.

Je vous félicite pour votre travail intense, soutenu, qui nous a permis de traiter six objets d'entrée en matière en deux heures.

Eh bien!, la récompense, c'est que, jeudi, vous aurez droit à la soupe – je vous le redis encore une fois – à midi! J'invite ceux qui ne seraient pas inscrits à le faire auprès du Service parlementaire encore aujourd'hui.

Et puis, pour tout le monde, je vous donne rendez-vous demain matin à 9 heures.

Merci et bonne journée.

La séance est levée à 11 h 05.

Séance du mercredi 12 mars 2008

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Entrée en matière

1. Décision concernant la fusion des communes bourgeoises d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus
Décision concernant la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin, Grimetz, St-Jean, St-Luc et Vissoie
Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises d'Oberwald, d'Obergesteln et d'Ulrichen
Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hochtenn

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die Fusion der Burgergemeinden Ernen, Mühlebach und Steinhaus

Beschluss betreffend die Fusion der Einwohnergemeinden Ayer, Chandolin, Grimetz, St-Jean, St-Luc und Vissoie

Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Oberwald, Obergesteln und Ulrichen

Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und Hochtenn

Traitements / Behandlungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

2. Motion de la députation PDC des districts d'Hérens et de Conthey, par les députés Marie-Anne **LEVRAND** (suppl.) et André **QUINODOZ**, concernant les vacances éternelles (05.04.2007) (2.097)
Motion der PDC-Abgeordneten der Bezirke Hérens und Conthey, durch Grossrätin (Suppl.) Marie-Anne **LEVRAND** und Grossrat André **QUINODOZ**, betreffend ewige Ferien (05.04.2007) (2.097)
3. Postulat du député Daniel **PORCELLANA** concernant la publicité médicale interdite (10.05.2007) (2.098)
Postulat von Grossrat Daniel **PORCELLANA** betreffend verbotene Medizinalwerbung (10.05.2007) (2.098)

4. Postulat du député (suppl.) François **PELLOUCHOUD** (UDC/SVP) concernant la modification de l'OURE concernant le réglage individuel automatique des locaux chauffés (11.06.2007) (2.100)
Postulat von Grossrat (Suppl.) François **PELLOUCHOUD** (UDC/SVP) betreffend Abänderung der VREN betreffend automatische individuelle Regelung der Raumlufttemperatur in beheizten Räumen (11.06.2007) (2.100)
5. Motion de la députée Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) concernant l'offensive solaire (14.06.2007) (2.103) (*en collaboration avec le DTEE*)
Motion von Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) betreffend Solaroffensive (14.06.2007) (2.103) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
6. Postulat des députés Jean-Marc **ZUFFEREY**, Sonia **Z'GRAGGEN** et cosignataires concernant l'ensemble ou couche par couche (14.06.2007) (2.104)
Postulat von Grossrat Jean-Marc **ZUFFEREY**, Grossrätin Sonia **Z'GRAGGEN** und Mitunterzeichnenden betreffend Solidarität zwischen den Generationen (14.06.2007) (2.104)
7. Postulat du député (suppl.) Roland **KUONEN** (SPO) concernant les soins informels (11.09.2007) (2.105)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Roland **KUONEN** (SPO) betreffend informelle Pflege (11.09.2007) (2.105)

Développements / Entwicklungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

8. Postulat des députés (suppl.) Francine ZUFFEREY MOLINA (PS/AdG) et Pascal NICOLO (PS/AdG) concernant la création d'un service de coordination des assurances sociales et privées (09.10.2007) (2.111)
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Francine ZUFFEREY MOLINA (PS/AdG) und Grossrat (Suppl.) Pascal NICOLO (PS/AdG) betreffend Schaffung eines Koordinationsdienstes für Sozial- und Privatversicherungen (09.10.2007) (2.111)
9. Interpellation du député (suppl.) Serge **CORNUZ** concernant la ligne à haute tension EOS (11.10.2007) (2.112)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Serge **CORNUZ** betreffend EOS-Hochspannungsleitung (11.10.2007) (2.112)
10. Rapport de la commission de gestion sur:
le contrôle des subventions allouées à l'Organisation Cantonale Valaisanne de Secours (OCVS) par le Service de la santé publique et
l'examen de la restitution à l'OCVS des taxes de financement de la centrale 144
Bericht der Geschäftsprüfungskommission über:
die Kontrolle der von der Dienststelle für Gesundheitswesen (DGW) der Kantonalen Walliser Rettungsorganisation (KWRO) gewährten Subventionen
die Kontrolle der Rückerstattung der Gebühr zur Finanzierung der Notrufzentrale 144 an die KWRO

Traitements / Behandlungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

11. Postulat du groupe SPO, par les députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.) et Laura **KRONIG** (suppl.), et cosignataires concernant l'éducation à la citoyenneté dans la formation de base du corps enseignant (11.05.2007) (3.114)
Postulat der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER** und Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG**, und Mitunterzeichnenden betreffend politische Bildung in der Grundausbildung der Lehrkräfte (11.05.2007) (3.114)
12. Motion du groupe PDCB, par le député Joël **GAILLARD**, concernant les frais de transport étudiants secondaire 2^e degré - Financement (11.09.2007) (3.117)
Motion der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joël **GAILLARD**, betreffend Finanzierung der Transportkosten für Mittelschüler (11.09.2007) (3.117)
13. Motion du groupe PDCB, par le député Joël **GAILLARD**, concernant les frais de transport des apprentis - Financement (11.09.2007) (3.118)
Motion der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joël **GAILLARD**, betreffend Finanzierung der Transportkosten für Lernende (11.09.2007) (3.118)
14. Postulat des députés André **QUINODOZ**, Viviane **ZEHNDER** et cosignataire concernant une mémoire en danger (11.09.2007) (3.119)
Postulat von Grossrat André **QUINODOZ**, Grossrätin Viviane **ZEHNDER** und Mitunterzeichner betreffend: die Gefahr des Vergessens (11.09.2007) (3.119)
15. Motion de la députée Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) et cosignataires concernant des subventions pour des investissements de garderies (11.09.2007) (3.120)
Motion von Grossrätin Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Subventionen für Investitionen von Kindertagesstätten (11.09.2007) (3.120)
16. Postulat du groupe SPO, par les députés (suppl.) Laura **KRONIG** et Marc **KALBERMATTER**, concernant un calculateur de bourse (13.09.2007) (3.124)
Postulat der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG** und Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER**, betreffend Stipendienrechner (13.09.2007) (3.124)
17. Rapport de la commission de gestion sur l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB)
Bericht der Geschäftsprüfungskommission über das universitäre Institut Kurt Bösch (IUKB)

Traitement / Behandlung: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

18. Postulat du député Pierre-Olivier **BOURBAN** concernant la modification du plan directeur cantonal, la loi est-elle respectée? (13.09.2007) (4.088)
Postulat von Grossrat Pierre-Olivier **BOURBAN** betreffend Änderung des kantonalen Richtplans: Werden die Gesetzesbestimmungen eingehalten? (13.09.2007) (4.088)

Développements / Entwicklungen: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

19. Postulat du député Jean-Marie **SCHMID** concernant les communes des régions de montagne et les espaces ruraux en Valais: comment leur développement sera-t-il soutenu à partir de 2008? (09.10.2007) (4.091)
Postulat von Grossrat Jean-Marie **SCHMID** betreffend Berggebietsgemeinden und ländliche Räume im Wallis: Wie werden sie ab 2008 in ihrer Entwicklung gefördert? (09.10.2007) (4.091)
20. Motion des députés (suppl.) Francine **ZUFFEREY MOLINA** (PS/AdG) et Pascal **NICOLO** (PS/AdG) concernant les mesures contre le non-paiement des assurances sociales dans les restaurants (09.10.2007) (4.092) (*en collaboration avec le DSSE*)
Motion von Grossrätin (Suppl.) Francine **ZUFFEREY MOLINA** (PS/AdG) und Grossrat (Suppl.) Pascal **NICOLO** (PS/AdG) betreffend Massnahmen gegen die Nichtbezahlung der Sozialversicherungsbeiträge durch die Restaurantbetreiber (09.10.2007) (4.092) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)
21. Interpellation du député Bernard **BRIGUET** (PS/AdG) concernant la promotion économique (11.10.2007) (4.093)
Interpellation von Grossrat Bernard **BRIGUET** (PS/AdG) betreffend Wirtschaftsförderung (11.10.2007) (4.093)
22. Interpellation du député Bernard **BRIGUET** (PS/AdG) concernant la spécialisation "cadres" pour les ORP (11.10.2007) (4.094)
Interpellation von Grossrat Bernard **BRIGUET** (PS/AdG) betreffend Spezialisierung auf Kaderberufe bei den RAV (11.10.2007) (4.094)
23. Interpellation du député German **EYER** (SPO) concernant rebaptiser le Agassizhorn en Rentyhorn (11.10.2007) (4.095)
Interpellation von Grossrat German **EYER** (SPO) betreffend Umbenennung des Agassizhorns in Rentyhorn (11.10.2007) (4.095)
24. Interpellation du député (suppl.) Christophe **LAMON** (PDCC) concernant la pratique administrative inquisitoire lors de l'acquisition de biens immobiliers (11.10.2007) (4.096)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Christophe **LAMON** (PDCC) betreffend inquisitorische Verwaltungspraxis beim Erwerb von Grundstücken (11.10.2007) (4.096)

Développements / Entwicklungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

25. Interpellation des députés Virginie **CRETTENAND** (suppl.), Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ** (suppl.), Graziella **WALKER SALZMANN**, Narcisse **CRETTENAND** et Jean-Luc **ADDOR** concernant le patrimoine archéologique du Valais (09.10.2007) (5.076)
Interpellation der Grossrätinnen **VIRGINIE CRETTENAND** (Suppl.), Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ** (Suppl.), Graziella **WALKER SALZMANN** und der Grossräte Narcisse **CRETTENAND** und Jean-Luc **ADDOR** betreffend archäologisches Erbe des Kantons Wallis (09.10.2007) (5.076)
26. Interpellation du député German **EYER** (SPO) concernant: Quid de la protection contre le bruit à Naters? (11.10.2007) (5.077)
Interpellation von Grossrat German **EYER** (SPO) betreffend: Wo bleibt der Lärmschutz in Naters? (11.10.2007) (5.077)
27. Résolution des députés Matthias **EGGEL** (GRL) et Ambros **BUMANN** (GRL) concernant l'initiative cantonale du canton du Valais: intégration du ferroutage dans la vignette autoroutière (06.11.2007) (5.079)
Resolution der Grossräte Matthias **EGGEL** (GRL) und Ambros **BUMANN** (GRL) betreffend Standesinitiative des Kantons Wallis: Integration des Autoverlads in die Autobahnvignette (06.11.2007) (5.079)
28. Interpellation des députées Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) et Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) concernant le transfert du transport de marchandises (11.12.2007) (5.080)
Interpellation der Grossrätinnen Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) und Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) betreffend Güterverkehrsverlagerung (11.12.2007) (5.080)

Développement / Entwicklung: Présidence / Präsidium

29. Interpellation du groupe SPO, par le député German **EYER**, concernant une session sur le climat 2008 (08.11.2007) (6.020)
Interpellation der SPO-Fraktion, durch Grossrat German **EYER**, betreffend Klimasession 2008 (08.11.2007) (6.020)

Le président:

Je suis heureux de vous accueillir pour cette deuxième journée de la session de mars qui va nous permettre de traiter en particulier des fusions de communes et de bourgeoises, des rapports de la commission de gestion ainsi qu'un certain nombre d'interventions individuelles.

Je vous propose ainsi sans autre de passer à l'ordre du jour qui prévoit au premier point une entrée en matière que le Bureau a voulue groupée autour des décisions relatives aux fusions de communes municipales et bourgeoises, mais avec évidemment quatre votes distincts ensuite d'entrée en matière.

Entrée en matière

1. DECISION

**concernant la fusion des communes bourgeoises d'Ernen, de
Mühlebach et de Steinhaus**

DECISION

**concernant la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin,
Grimentz, St-Jean, St-Luc et Vissoie**

DECISION

**concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises
d'Oberwald, d'Obergesteln et d'Ulrichen**

DECISION

**concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg
et de Hohtenn**

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

**betreffend die Fusion der Burgergemeinden Ernen, Mühlebach und
Steinhaus**

BESCHLUSS

**betreffend die Fusion der Einwohnergemeinden Ayer, Chandolin,
Grimentz, St-Jean, St-Luc und Vissoie**

BESCHLUSS

**betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Oberwald,
Obergesteln und Ulrichen**

BESCHLUSS

**betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und
Hohtenn**

*Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und
Familienfragen*

Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée (suppl.) Myra-Hélène Thomas (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec toute l'attention requise les projets de décisions concernant:

- la fusion des communes bourgeoises de Steinhaus, Mühlebach et Ernen,
- la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin, Grimentz, St-Jean, St-Luc et Vissoie réunies sous la commune d'Anniviers,
- la fusion des communes municipales et bourgeoises d'Oberwald, Obergesteln et Ulrichen réunies sous la commune municipale d'Obergoms et la commune bourgeoise d'Obergoms,
- la fusion des communes bourgeoises de Steg et de Hohtenn réunies sous la commune bourgeoise Steg-Hohtenn et la fusion des communes municipales de Steg et de Hohtenn.

Comme demandé, nous effectuons une entrée en matière commune pour ces fusions et nous vous faisons part des observations et questions suivantes:

Le Gouvernement et le Parlement sont favorables aux fusions et incitent les communes et bourgoisies, qui le désirent, à effectuer rapidement celles-ci.

Pour les premières fusions, l'aide financière s'effectuait sur la base de la péréquation financière (avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes).

Pour les fusions actuelles, l'aide financière s'effectue sur la base de la nouvelle ordonnance sur les fusions de communes. L'aide de base dépend de la population et de la capacité financière des communes et s'élève à un minimum de 300'000 francs et à un maximum d'un million de francs. Ensuite, une aide supplémentaire destinée à combler le déficit d'équipement pour l'une ou l'autre des communes pour un montant de 500'000 francs et une aide supplémentaire, tenant compte des cas particuliers, allouée par le Grand Conseil pour un montant maximum d'un million de francs. Pour cette dernière aide, est-il possible de connaître un cas particulier pour l'une des fusions de ce jour?

Le Conseil d'Etat peut-il nous informer sur la capacité actuelle du fonds d'aide financière pour les fusions et allons-nous pouvoir encore longtemps être aussi généreux?

Pour éviter un cas particulier comme l'augmentation de 200'000 francs par la commission institutions et famille du montant alloué à la fusion des communes municipales de Steg et Hohtenn, ne serait-il pas judicieux d'être plus clair et de mentionner, dans le message, le mode de calcul pour arriver au montant final de la fusion?

Dans l'attente des réponses à nos interrogations, le groupe DC du Bas-Valais soutient les fusions de ce jour et accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Vor zehn Jahren hat unser Kanton die gesetzlichen Grundlagen für Gemeindefusionen geschaffen. Die den fusionswilligen Gemeinden in Aussicht gestellten finanziellen Anreize zeigten zwischenzeitlich erfreuliche Wirkung. So ist in den letzten zehn Jahren die Zahl der Walliser Gemeinden von 163 auf 141 reduziert worden. Die Fusionen

fürten zu grossen Kosteneinsparungen und Rationalisierungen bei der öffentlichen Hand. In diesem Sinne sind die Gemeindefusionen im Kanton Wallis eine echte Erfolgsstory. Daran vermögen auch einzelne Schwachpunkte nichts zu ändern.

Mit den heute und morgen zu behandelnden vier Fusionsprojekten wird ein weiteres Kapitel in der Geschichte der Gemeindefusionen im Wallis aufgeschlagen.

Die CSPO-Fraktion ist geschlossen für Eintreten auf alle vier Vorlagen.

Als Abgeordneter des Bezirks Westlich Raron, in welchem die beiden Fusionsgemeinden Steg und Hohtenn liegen, erlauben Sie mir sicher, auf diese Vorlage etwas näher einzugehen.

Der Botschaft des Staatsrats konnten Sie die Finanzkennzahlen der beiden Fusionsgemeinden Steg und Hohtenn entnehmen. Trotz des wirtschaftlichen Aderlasses in den letzten Jahren – Wegzug der Alcan, Wegzug der Scintilla AG, Wegzug der SAT AG – hat die Gemeinde Steg ihre finanziellen Aufgaben gemacht und steht vor der Fusion mit einer Netto Pro-Kopf-Verschuldung von 700 Franken auf 1'300 Einwohnern sehr gut da.

Rein wirtschaftlich hätte also für Steg kein Grund bestanden, mit einer Berggemeinde von 200 Seelen und einer Pro-Kopf-Verschuldung von 7'000 Franken zu fusionieren. Nur schon ein Blick auf diese Zahl zeigt, dass eine Sanierung zu Lasten des Kantons in absehbarer Zeit unumgänglich geworden wäre. Dies leuchtet wohl jedem hier im Saal ein.

Aber Gemeindefusionen sind wie Ehen und werden in erster Linie nicht vom Portemonnaie bestimmt. So hat diese Fusion eine klare Zustimmung beider Gemeinden gefunden. Paradoxerweise bestraft nun aber die aktuelle gesetzliche Grundlage Gemeinden, die zu ihren Finanzen Sorge tragen. So würde die neue Fusionsgemeinde Steg/Hohtenn wegen der guten Finanzlage von Steg lediglich 1,4 Millionen Franken Kantonsbeitrag erhalten, was nicht ganz 1'000 Franken pro Einwohner entspricht. So erhalten im Vergleich andere Fusionsgemeinden, über die wir ebenfalls in dieser Session beraten, 2'000 bis 4'300 Franken pro Einwohner.

Die vorberatende Kommission hat auf diesem Hintergrund somit zu Recht der Fusion von Steg und Hohtenn besondere Anerkennung zukommen lassen und die Finanzhilfe von 1,4 Millionen auf 1,6 Millionen Franken, gestützt auf Artikel 5, Absatz 2 der Fusionsverordnung, erhöht.

In diesem Sinne ist die CSPO für Eintreten auf alle vier Vorlagen.

M. le député Patrice Bigler (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG s'est penché avec attention sur ces dossiers de fusion et se réjouit de l'abaissement du nombre de communes dans notre canton.

Les encouragements du canton par la modification de la loi et de l'ordonnance ont généré un élan dans le sens de ces fusions, les communes participant à une fusion n'étant plus mises en situation financière difficile, voire précaire par l'engagement d'une fusion avec une commune voisine.

Le groupe PS/AdG relève la qualité du dossier des fusions de communes d'Anniviers. Nous regrettons, par contre, qu'un rapprochement des communes de Gampel, Bratsch et Steg-Hohstenn n'ait pas été opéré. L'article 133 de la loi sur les communes permet également la fusion de communes de districts différents.

Le groupe PS/AdG s'étonne que l'arrivée, en 2011, de la nouvelle péréquation financière va peut-être sonner le glas des aides supplémentaires pour les communes qui n'auront pas été assez promptes dans le traitement de ce dossier.

Au vu de la lenteur des processus de fusion, ne faudrait-il pas sérieusement envisager le maintien des aides financières actuelles à moyen et long termes?

Le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière pour ces quatre projets.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Den Fusionswillen der betroffenen Gemeinden wertet die SPO/Linke Allianz als sehr positiv. Diese Entwicklung ist wichtig für die Zukunft unseres Kantons und grundsätzlich unterstützen wir Bestrebungen der Gemeinden.

Seit 1999 hat der Kanton zirka 30 Millionen Franken für zwölf Fusionen, welche 34 Gemeinden und 11'000 Einwohner betraf, aufgewendet. Es wurde bisher also pro Einwohnerin und Einwohner – vom Säugling bis zum älteren Mitbewohner – die unglaubliche Summe von fast 2'800 Franken pro Kopf für die mickrigen Fusionen aufgewendet. Dabei wird die Zahl der Gemeinden bis ins Jahr 2009 nur von 163 auf 141 reduziert. Das ist ein zu grosser finanzieller Aufwand für eine vergleichsweise geringe Auswirkung.

Wir sind der Meinung, dass den Kleinfusionen der Kleinstgemeinden nicht die Zukunft gehört. Wirklichen Fortschritt bringt nur ein grosser Wurf. Dabei denken wir an eine drastische Reduzierung der Gemeinden, zum Beispiel eine Halbierung. Dazu muss vom Kanton eine Richtgrösse erarbeitet werden. Er muss auch abklären, welche Auswirkungen Bezirksgrenzen auf Gemeindefusionen haben und ob Gemeindefusionen über die Bezirksgrenzen hinweg möglich sein werden.

Die Aufgaben, welche auf die Gemeinden zukommen, werden nicht weniger und nicht billiger. Denken wir an Infrastrukturen, Bildungsangebote, Sicherheit, vernünftige Steuersätze, Arbeitsplätze, Kultur und auch daran, dass es je länger je schwieriger wird, für öffentliche Ämter fähige Personen zu finden. Die Gemeinden müssen eine vernünftige Grösse aufweisen, um diesen Aufgaben in der Zukunft gewachsen zu sein.

Wir werden eine entsprechende Motion hinterlegen.

Aus dieser Logik heraus können wir nur der Fusion der sechs Gemeinden des Val d'Anniviers zustimmen, weil es sinnvoll ist, dass eine Talschaft fusioniert.

M. le député Jean Rossier (PDCC):

Le groupe DC fait le constat que la fusion des communes bourgeoises d'Ernen, Mühlebach et Steinhaus n'a soulevé aucune question particulière, si ce n'est de constater que les communes bourgeoises fusionnent sans frais pour le canton conformément au droit en vigueur.

Concernant la fusion des communes municipales, le groupe DC du Centre, en regard des décisions qui nous sont proposées, constate que les trois régions concernées par les communes fusionnables ont des images très différentes à la vue des indicateurs financiers basés sur les cinq critères utiles au traitement des décisions. Je rappelle ici ces cinq critères, surtout pour les téléspectatrices et les téléspectateurs:

- le degré d'autofinancement,
- la capacité d'autofinancement,
- le taux des amortissements ordinaires,
- l'endettement net par habitant et
- le taux du volume de la dette brute.

Sur la base des propositions de décision faites par la commission, le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière pour ces fusions, en relevant que:

- pour la nouvelle commune municipale et bourgeoise d'Obergoms, les communes d'Oberwald, Obergesteln et Ulrichen n'avaient pas d'autres choix,
- pour la nouvelle commune municipale et bourgeoise de Steg-Hohtenn, c'est la petite qui se fait absorber par la grande et la plaine qui absorbe la montagne,
- pour la nouvelle commune municipale d'Anniviers, composée des communes d'Ayer, Chandolin, Grimetz, St-Jean, St-Luc et Vissoie, c'est le bonheur.

Nous entrons bien évidemment en matière sur toutes ces propositions de fusions.

Hr. Grossrat Konrad Martig (CVPO):

Aufgrund der verschiedenen Gemeindefusionen welche in den letzten Jahren umgesetzt wurden und noch werden, könnte man meinen, Gemeindefusionen seien ein Modetrend geworden.

Dass dem nicht so ist und dass Gemeinden nicht aus einer momentanen Laune heraus fusionieren werden, zeigen die teilweise emotional geführten Diskussionen vor den jeweiligen Abstimmungen.

Gemeindefusionen, wie die vorliegenden, haben strukturelle und auch finanzielle Gründe. Insbesondere für Kleinstgemeinden zeigt es sich, dass aufgrund der zu erledigenden Aufgaben und vor allem aufgrund der Finanzen, ein Alleingang wenig sinnvoll ist. Kleinere Gemeinden – vor allem Berggemeinden – welche nicht vom Segen der Wasserkraft und vom Tourismus profitieren können, werden es in Zukunft sehr schwer haben. Sie stossen bald

einmal an ihre organisatorischen, personellen und finanziellen Grenzen. Die Folgen davon sind vermehrte Abwanderung, was früher oder später zum Aussterben dieser Gemeinden führt.

Der Kanton hat dieses Problem erkannt und fördert die Fusionen, indem er den Gemeinden Finanzmittel zur Verfügung stellt und sie während der Fusion begleitet und unterstützt.

Wir sind uns bewusst, dass eine Fusion nicht die Lösung aller Probleme ist. Eine fusionierte Gemeinde bildet aber eine bessere Grundlage für das Weiterbestehen einer Gemeinde. Die finanzielle Unterstützung durch den Kanton ist wichtig und dient quasi als Startkapital für die neue Gemeinde.

Die Höhe der Finanzhilfe wird in der Verordnung über Gemeindefusionen geregelt. Dies auch damit die Gemeinden in den verschiedenen Fusionsprojekten in etwa gleich behandelt werden.

Dies scheint uns bei der Fusion der Einwohner- und Burgergemeinden Steg und Hohtenn nicht der Fall zu sein. Es kann nicht sein, dass eine Gemeinde, auch wenn sie finanziell stark ist, bestraft wird, wenn sie mit einer finanzschwachen Gemeinde fusioniert. Ein Alleingang der Gemeinde Hohtenn wird unweigerlich zu einer finanziellen Sanierung führen, was den Kanton wesentlich mehr kosten wird als der Vorschlag der Kommission.

Aus diesem Grund unterstützen wir den Abänderungsantrag der Kommission die Finanzhilfe um 200'000 Franken zu erhöhen.

Im übrigen ist die CVPO für Eintreten.

Danke.

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP, au nom duquel je m'exprime, ne montre pas beaucoup de sympathie à l'endroit des fusions. En tout état, il s'agit d'un rétrécissement du tissu identitaire. Mais, il faut bien se résoudre à cette forme de mode.

C'est la raison pour laquelle, en acceptant l'entrée en matière, il faut poser des balises strictes afin d'éviter l'emballement. A la lumière des lignes directrices de l'UDC, les repères sont les suivants:

Toute fusion doit être volontaire. Il est écrit dans notre charte: non aux fusions forcées. Toute fusion doit être posément et sereinement préparée. On ne saurait admettre la précipitation. Toute fusion doit être bien structurée et s'inscrire dans des modalités qui prennent en compte les spécificités des communes partenaires. Finalement, la fusion doit être l'ultima ratio, soit la dernière solution après avoir exploré toutes les autres possibilités de collaborations intercommunales.

A ces conditions, conditions cumulatives, le groupe UDC/SVP accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Willa (UDC/SVP):

Die SVPO unterstützt die vier vorgeschlagenen Beschlussentwürfe zu Fusionen von Munizipal- und Burgergemeinden, wovon drei das Oberwallis betreffen.

Für uns ist wichtig, dass diese Fusionsprojekte in den betroffenen Gemeinden von einer klaren Mehrheit der Bevölkerung getragen sind und dass die Fusionen auf freiwilliger Basis erfolgt sind.

In diesem Sinne bin ich für Eintreten.

M^{me} la députée Laetitia Massy (GRL):

Pour qu'un Etat moderne soit efficient, il doit être fondé sur des entités administratives et géographiques cohérentes possédant une masse critique suffisante.

Fort de cette conviction, le groupe radical-libéral s'est depuis fort longtemps engagé dans les processus de fusions et a, au moment de la mise sur pied de la nouvelle loi sur les communes en 2004, soutenu la politique cantonale d'incitation, estimant qu'il était nécessaire d'accompagner les communes qui entreprenaient volontairement un rapprochement, mais aussi d'encourager les autres à le faire.

Les projets de fusion qui nous sont soumis ce matin représentent l'occasion de dresser un premier bilan de la politique cantonale d'encouragement à la fusion.

En 2000, notre canton était composé de 163 communes. En 2005, ce chiffre se réduisait à 153. Avec les fusions d'aujourd'hui, le Valais compterait 143 communes. Au dire du conseiller d'Etat en charge de ce dossier, le mouvement semble donc amorcé puisque, selon le rapport de la commission thématique, il se réjouit de voir la politique du canton du Valais concernant les fusions porter ses fruits.

Le groupe radical-libéral ne peut, cependant, se contenter du seul critère du nombre de communes pour juger de l'efficacité de la politique cantonale. En effet, si l'on pousse un peu l'analyse, on constate que la plupart des fusions ayant eu lieu jusqu'à maintenant concernaient des micro communes qui, même unies, ne constituent toujours pas des communes peuplées. Prenons pour seul exemple celui de la commune d'Ernen qui, après la fusion de quatre communes municipales, à savoir celles d'Ausserbinn, Ernen, Mühlebach et Steinhaus, ne compte qu'un peu plus de 500 habitants aujourd'hui.

Le groupe radical-libéral est convaincu que, à terme, les communes valaisannes devront posséder une masse critique suffisante de 1'000 à 1'500 personnes au moins pour être efficaces. Une analyse plus détaillée de la situation actuelle révèle, cependant, que nous sommes encore bien loin du but. Fin 2006, sur les 153 communes valaisannes, 86, soit plus de la moitié, ne parviennent pas à 1'000 habitants, 50 comptent moins de 500 âmes et, plus fort encore, une trentaine de communes ne parviennent même pas à 300 habitants. Les fusions d'aujourd'hui ne diminueront guère ce constat puisque Oberwald, Obergesteln et Ulrichen réuniront tout juste 700 habitants.

Et qu'en est-il du coût de la politique cantonale en matière de fusions? En 10 ans, ce coût est astronomique puisque le canton a dépensé 30 millions pour réaliser 12 fusions concernant en tout 11'000 habitants. Combien de temps va-t-on pouvoir continuer à ce rythme? L'ordonnance stipule que le financement des fusions s'accomplit en trois volets: le

premier à travers l'article 4 qui établit de manière objective le montant de la subvention en fonction de critères précis, le deuxième avec l'article 5 alinéa 1 qui permet d'octroyer 500'000 francs supplémentaires en fonction des équipements, mais qui semble aujourd'hui être automatiquement attribué, et le troisième avec l'article 5 alinéa 2 de la compétence du Parlement, mais qui peut tout de même aller jusqu'au million.

A cela, il ne faut pas oublier d'ajouter deux autres subventionnements étatiques qui peuvent s'ajouter au panier de la mariée, à savoir le maintien de la péréquation ordinaire pendant quatre ans et l'assainissement avant fusion de certaines communes, comme Oberwald pour le cas qui nous concerne aujourd'hui.

Monsieur le conseiller d'Etat Fournier, vous avez récemment affirmé dans le Nouvelliste ne pas vouloir étendre l'extrême générosité cantonale au-delà de 2011. Nous attendons de votre part et de celle du département un engagement ferme et serons attentifs à ce que les communes qui n'ont pas voulu prendre le train en marche d'ici là ne bénéficient plus d'autant de largesses.

Mais, revenons-en aux projets qui nous sont soumis ce matin, sans s'attarder sur la fusion des bourgeoisies puisque celle-ci n'entraîne aucun subventionnement cantonal.

Premier projet, le modèle du genre: la fusion de 6 communes financièrement saines, l'union volontaire et démocratique d'une vallée formant une entité géographique cohérente et représentant une force de plus de 2'300 habitants. Montant de la subvention: 5 millions, soit une moyenne de 2'068 francs par habitant. Bravo et bon vent à la nouvelle commune d'Anniviers qui nous montre la voie en matière de fusions.

Deuxième projet: la fusion entre la petite commune de Hohtenn et sa plus grande voisine Steg. Montant de la subvention? 1,4 million selon les chiffres proposés par le Conseil d'Etat, 1,6 million selon la nouvelle proposition de la commission thématique. A ce sujet, le groupe radical-libéral peine à comprendre la motivation de cette dernière à vouloir encore étoffer une subvention que nous jugeons déjà plus que généreuse. Nous déposerons donc à ce sujet un amendement pour revenir au montant proposé par le Conseil d'Etat, à savoir 1,4 million, mais acceptons d'entrer en matière sur ce projet de décision.

Troisième projet, et c'est là que l'affaire se corse. Constat préliminaire: le district de Conches compte actuellement 14 communes pour un peu plus de 4'700 habitants et ce après la fusion de plusieurs communes, il y a peu. Et voici qu'on nous propose aujourd'hui l'union de trois petites communes qui, ensemble, parviennent tout juste à 700 habitants, ajoutant ainsi une micro fusion supplémentaire dans cette belle vallée de Conches. Coût apparent de l'opération: 3,1 millions pour une moyenne de plus de 4'000 francs par habitant, mais ce n'est pas tout. La commune d'Oberwald a été assainie en 2004 et a déjà bénéficié d'un montant de 1,7 million à fonds perdu, sans parler du prêt, ce qui ramène la manne étatique à près de 5 millions. Quant à Ulrichen, elle est endettée à hauteur de 16'000 francs par habitant, mais applique toujours un taux de coefficient d'impôt de 1,2. Cherchez l'erreur! Est-ce vraiment au canton, et par là même aux contribuables valaisans, de passer seul à la caisse? Sans parler d'ailleurs de la péréquation financière ordinaire qui continue à être versée pendant quatre ans et constitue donc un subventionnement supplémentaire. Le groupe radical-libéral estime que c'est assez et n'entre en matière sur ce projet-là de fusion qu'à une faible majorité.

En conclusion, le bilan de la politique des fusions ne nous satisfait guère: beaucoup d'argent dépensé, peu de résultats probants.

Il est temps maintenant d'adjoindre le bâton à la carotte et de cesser d'encourager les fusionnettes à coups de millions ou de favoriser les fusions par étapes, trois, puis deux, puis trois encore. Il est temps de réellement favoriser les projets cohérents.

Le groupe radical-libéral, au moment de l'assainissement de la commune de Saas Grund, par exemple, avait même demandé à ce que l'on augmente la subvention octroyée à Saas Grund, mais avec pour objectif de fusionner rapidement. Le Parlement avait préféré la contraindre à entreprendre une démarche de fusion avec les communes voisines, puis à présenter en 2005 un rapport au Conseil d'Etat. Où en est-on aujourd'hui, une fois l'argent encaissé et les esprits calmés?

Le groupe radical-libéral accepte donc l'entrée en matière sur ces projets de décision avec grand enthousiasme pour le modèle Anniviers, mais avec beaucoup moins d'enthousiasme pour celui qui concerne les communes de la vallée de Conches.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (GRL):

Die FDPO begrüsst alle vier vorliegenden Fusionen und erachtet es als sehr wichtig, dass der Staat durch finanzielle Unterstützung die freiwilligen Zusammenschlüsse erleichtert. Auf den ersten Blick überrascht war die FDPO über den Entscheid der zuständigen Kommission die Fusion zwischen Steg und Hohtenn mit zusätzlich 200'000 Franken zu unterstützen.

Mit diesen Mitteln will man einerseits die unterschiedlichen finanziellen Ausgangslagen der Gemeinden etwas ausgleichen, aber vor allem den Willen zur Fusion von Steg honorieren und zugleich auf längere Sicht einen allfälligen Sanierungsfall Hohtenn verhindern. Genau gleich wie die Kommission beurteilt auch die FDPO die zusätzliche finanzielle Unterstützung als einen sogenannten "besonderen Fall", wie er in der Fusionsverordnung Artikel 5, Absatz 2 vorgesehen ist.

In diesem Sinn sieht die FDPO die Ausschüttung der zusätzlichen finanziellen Mittel als sinnvoll und angebracht.

Die FDPO ist für Eintreten auf alle vier Fusionsbeschlüsse.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Der Begriff "Fusion" entstammt der Wirtschaft. In einer globalisierten Welt sind Zusammenschlüsse und Übernahmen an der Tagesordnung.

Fusionen, Gemeindefusionen haben aber im Wallis keine Tradition. Die Gemeindeautonomie wurde und wird hochgehalten. Sicherlich ist die Förderung und die

Unterstützung – auch die finanzielle Unterstützung – der Gemeindefusionen Sache der kantonalen Behörden. So sind die Bestimmungen über die Fusionen bereits im Gesetz über die Gemeindeordnungen von 1981 enthalten. Dieses Gesetz konnte jedoch im Bereich der Gemeindefusionen nicht viel bewirken.

Das neue Gemeindegesetz vom 1. Juli 2004 enthält weitergehende Bestimmungen über die Fusionen und was wichtig ist, es sieht ein System von Finanzhilfen zur Förderung der Gemeindefusionen vor.

Gemeindefusionen sind Strukturänderungen und darum heikle Prozesse.

Sorgfältige Abklärungen sind Voraussetzung, derartige Projekte verlangen auch nach offener Kommunikation und Information. Breite Aufklärung und zunehmende Integration der Bevölkerung sind notwendig. Die psychologischen Barrieren sind nämlich oft grösser als die fachtechnischen Herausforderungen.

Darum ist es auch wichtig und richtig, dass unsere Gesetzgebung einen sanften Weg bezüglich der Gemeindefusionen einschlägt. Nur in Ausnahmefällen ist eine Zwangsfusion anzuwenden. Die Fusionsbestrebungen müssen von unten aus den betroffenen Gemeinden kommen; es muss freiwillig geschehen.

Dass durch Finanzhilfen Anreize geschaffen werden für Fusionswillige ist ein wichtiges und richtiges Element der Gemeindereform.

In diesem Sinne hat auch die Regierung, gestützt auf das neue Gemeindegesetz, für dieses Jahr ein Fusionskonzept der Gemeinden verlangt, das im Moment in Arbeit ist.

Im Wallis kam es zu Gemeindefusionen schon vor den erwähnten Gesetzen. Ich denke hier an die Fusionen von Brig-Glis und Brigerbad, von Visp und Eyholz. Auch im Unterwallis gab es bereits einige Fusionen.

Die erwähnten Gemeindegesetze förderten in der Folge die Gemeindefusionen. Im Wallis wird es im Jahr 2009 voraussichtlich 141 Gemeinden geben. Im Jahr 1950 waren es noch 170. Auch sieht man Unterschiede zwischen Ober- und Unterwallis betreffend der Grösse der Gemeinden. Die durchschnittliche Einwohnerzahl von Gemeinden im Unterwallis beträgt 2'670 Einwohner. Im Oberwallis sind es 1'020. Im Unterwallis haben wir 16 Gemeinden mit weniger als 500 Einwohnern, im Oberwallis sind es 39. Das ein paar Zahlen.

In den vorliegenden Projektentwürfen haben wir es einerseits mit der Fusion von den Burgergemeinden Ernen, Mühlebach und Steinhaus, Oberwald, Obergesteln und Ulrichen und Steg und Hohtenn zu tun. Der Fusionsbeschluss dieser Burgergemeinden hat keinen finanziellen Einfluss auf die Kantonskasse, da Finanzhilfen ausschliesslich der Fusion von Munizipalgemeinden zusteht.

Bei den Munizipalgemeinden fusionieren einerseits die Gemeinden Ayer, Chandolin, Grimentz, St-Jean, St-Luc und Vissoie – das Val d'Anniviers. Hier kann man feststellen, dass erstmals die Gemeinden eines ganzen Tales fusionieren. Die lange Tradition der interkommunalen Zusammenarbeit hat das Zusammengehörigkeitsgefühl im ganzen Tal gefördert. Im Oberwallis fusionieren die Munizipalgemeinden Oberwald, Obergesteln und Ulrichen sowie die Munizipalgemeinde Steg/Hohtenn. Finanzhilfen fliessen in der Höhe von zirka 10 Millionen total und dem ist richtig so.

Ich möchte hier danken für die positiven Wortmeldungen zum Eintreten.

Noch drei Bemerkungen - Kleinfusionen.

Es wurde erwähnt von der SPO und von der radikalen Fraktion.

Ich habe vorher erwähnt, dass der Reformwille für Fusionen von unten, von den Gemeinden kommen soll. Es wird hier in der Tat ein pragmatischer Weg, ein pragmatisches Tempo eingeschlagen. Das neue Gesetz über den kantonalen Finanzausgleich wird dann hier jedoch sicher Instrumente liefern für die Strukturreformen.

Zum Beschluss der Kommission, den Betrag für die Finanzhilfen um 200'000 Franken zu erhöhen, kann ich eigentlich an die Ausführungen der Herren Grossräte Schnyder, Martig und auch Föhn anknüpfen. Vor allem das Argument, dass eine wohlhabende Gemeinde eine finanzschwache Gemeinde übernimmt, war bei uns ausschlaggebend. Es macht ja keinen Sinn, wenn diese Fusion nicht zustande käme und dann anschliessend der Kanton die Gemeinde Hochtenn sanieren müsste.

Noch eine letzte administrative Bemerkung.

Ich habe gehört, dass doch ein Abänderungsantrag hinterlegt wird. Darum versammelt sich die Kommission direkt nach der Sitzung in der 2. Etage des Grossratsgebäudes.

Recht herzlichen Dank.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

C'est l'occasion aujourd'hui certainement, compte tenu du nombre de projets de fusion qui vous est soumis, de faire un petit bilan intermédiaire de la politique de fusions poursuivie par le canton.

En réaffirmant d'entrée, comme l'a dit d'ailleurs le député Konrad Martig, que la fusion de communes, ce n'est pas une mode, on n'a pas voulu en faire une mode. La preuve, c'est que la majorité du Parlement, comme le Gouvernement d'ailleurs, s'était prononcée, il y a déjà quelques années en ce qui concerne les fondements mêmes de la politique de fusion des communes dans le canton, à savoir partir sur la base de fusions volontaires, sur la base de la demande des autorités locales qui ont pu convaincre leur population que ce n'est pas une mode, la fusion, mais que c'est une nécessité pour pouvoir garantir à cette même population, à l'avenir, un niveau et une qualité des prestations dans des coûts raisonnables (nous parlons là de la fiscalité) et que, finalement, le seul chemin à suivre dans certains cas, c'est celui de la fusion.

Alors, quand on a posé ce principe et que la majorité du Parlement l'a accepté, on peut bien sûr parler de mini fusions de micro communes, ce qui est pratiquement vrai, c'est juste, c'est comme cela que ça se passe, mais ce procédé-là, nous l'avons déjà admis, il y a quelques années, dans le respect de l'autonomie communale et dans le respect aussi des populations qui habitent ces communes et qui doivent aussi être convaincues qu'à un moment donné si, pour assurer la pérennité de leur collectivité publique locale, il faut fusionner, eh bien!, que ce chemin-là soit fait aussi dans les mentalités.

Bien sûr, cette politique a un coût. On l'a vu, cela a été rappelé à maintes reprises dans ce Parlement: 30 millions pour 20 communes, puisque l'on passe de 163 à 143 communes (nous ne parlons pas encore des projets dans le pipe-line qui vont nous arriver, ce que j'espère, avant l'été de cette année). Bien sûr, 30 millions, c'est un coût conséquent, mais c'est le coût que nous avons voulu mettre, Parlement et Gouvernement, tout simplement pour amorcer ce mouvement. Ce mouvement, si on le compare en pourcentage du nombre de communes en Valais, c'est à peu près 12% de communes en moins en 8 ans. Faites le calcul pour le canton de Fribourg parce que l'on cite souvent le canton de Fribourg en exemple et vous verrez qu'avec 12% du nombre conséquent de communes dans le canton de Fribourg, on arrive à des proportions à peu près identiques, avec un succès pratiquement identique aussi.

Alors, bien sûr, on peut rediscuter de chacun des articles décidés par le Parlement qui donnent des aides financières à la fusion de communes. Je sais que les deux premiers articles ne posent pas beaucoup de problèmes, si ce n'est les 500'000 francs qui sont donnés pratiquement maintenant d'une façon quasi-automatique lorsque l'on parle de la compensation des infrastructures entre communes, mais il faut reconnaître aussi que 500'000 francs pour compenser les infrastructures, c'est peu. En effet, la moindre des infrastructures communales actuellement coûte beaucoup plus cher que 500'000 francs. C'est aussi une des raisons pour lesquelles ce montant paraît être attribué d'une façon quasi-automatique lorsque l'on parle d'un projet de fusion.

Par contre, le montant qui est laissé à l'appréciation du Parlement, qui peut aller jusqu'à un million et qui doit tenir compte des cas particuliers, bien sûr, vous êtes légitimement habilités à vous poser la question: qu'est-ce qu'un cas particulier? C'est la question que la députée (suppl.) Myra-Hélène Thomas a posée tout à l'heure. Des cas particuliers, vous en avez pratiquement deux aujourd'hui, totalement différents. Le premier, c'est celui de la commune d'Anniviers. Pourquoi est-ce un cas particulier? On l'a relevé à de nombreuses reprises. C'est, pour la première fois, une vallée complète. Ce sont toutes des petites communes qui n'émargent pas à la péréquation financière et toutes des communes de montagne. Bien sûr, là, ça cumule un peu les difficultés et les particularités. Je pense qu'il est tout à fait légitime que le Parlement, pour souligner l'important effort fait par les autorités locales, accorde cette aide pour ce cas particulier. Et puis, l'autre cas particulier est celui de Steg-Hohtenn. Il faut le dire clairement, Steg n'a pas besoin de Hohtenn. Steg est une commune financièrement saine. Elle pourrait se passer finalement de fusionner avec une commune qui, financièrement, est beaucoup plus faible et qui, au niveau fiscal et dans le futur, peut être considérée comme un poids quelque part. Il est tout à fait légitime aussi que le Parlement, comme le Gouvernement, reconnaisse cet effort particulier fait par la commune de Steg en lui allouant un montant sur cette possibilité de reconnaître la particularité des cas donnée par l'article 5 alinéa 2 qui concerne la compétence du Parlement pour attribuer ces montants.

Alors, bien sûr le rythme! Tout le monde voudrait que l'on aille un peu plus vite. Et je l'ai déjà annoncé, nous sommes maintenant en phase d'élaboration de la nouvelle péréquation financière intercommunale pour 2011. C'est un délai que nous tiendrons. C'est l'application des mêmes principes de péréquation financière entre Confédération et cantons que nous allons implémenter au niveau du canton et des communes. Pour cela, il y aura une révision complète de la répartition des tâches entre le canton et les communes. C'est ce que nous sommes en train de faire maintenant et bien sûr que cette nouvelle répartition va déboucher sur une

nouvelle péréquation. Dans le cadre de cette nouvelle péréquation, les situations seront nouvelles aussi pour les communes. Forcément, les communes qui, jusqu'à aujourd'hui, ont pu bénéficier non seulement d'aides financières conséquentes, mais également de la bonne volonté du Gouvernement et du Parlement pour appuyer, aider les communes qui ont décidé de prendre leur destin en main, de sortir le nez du guidon et de regarder ce qui va leur arriver par rapport au bien-être de leur population. Les communes qui se sont satisfaites tout simplement d'encaisser la péréquation financière actuelle sans vouloir se poser la question du futur et de l'amélioration de leurs conditions pour leur population, forcément que le Grand Conseil et le Gouvernement ne seront plus d'accord à partir de 2011 de continuer à distribuer des montants d'une façon large et sans finalement analyser dans quel sens des responsabilités on verse cet argent aux collectivités locales. Bien sûr, pour les collectivités locales qui n'ont pas le choix, de par leur situation économique, géographique, etc., forcément que la nouvelle péréquation financière sera aussi là pour elles, et c'est normal. Par contre, pour les communes qui peuvent avoir d'autres choix dans leur organisation et dans leurs collaborations intercommunales, je pense qu'il faudra avoir un regard un peu plus sévère et peut-être être moins généreux au niveau financier.

Où en est-on dans la vallée de Saas? Madame la députée Laetitia Massy, dans la vallée de Saas, on est exactement au même stade que dans le district de Brigue. Les plans directeurs pour les fusions de communes pour les districts de Brigue et de Viège ont fait l'objet d'une demande de prolongation de délais parce qu'il y a toujours des discussions en cours. On a accordé cette prolongation de délais compte tenu de l'importance que doit prendre ce plan directeur des fusions et des collaborations intercommunales dans ces deux districts particuliers, qui vivent aussi des situations particulières.

Voilà, je vous remercie surtout d'être entrés en matière sur ces différents projets de fusion. Je vous remercie aussi de bien appuyer d'une façon claire, avec des votes clairs, les fusions qui sont décidées par les collectivités locales, avec une mention spéciale à la commune d'Anniviers quand même pour l'effort particulier et pour le symbole que cette vallée dépose dans la corbeille de la politique des fusions du canton, symbole d'un exemple à suivre encore à l'avenir.

Merci beaucoup de vos interventions.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Sur ces quatre objets, nous constatons que **l'entrée en matière pour la fusion des communes du val d'Anniviers n'est pas combattue.**

En revanche, si j'ai bien compris l'intervention de la porte-parole du groupe SPO, l'entrée en matière est combattue pour les trois autres objets.

C'est bien juste.

Nous devons donc voter sur ces trois entrées en matière.

Décision concernant la fusion des communes bourgeoises d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus:

Par 118 voix contre 4 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce projet de décision.

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises d'Oberwald, d'Obergesteln et d'Ulrichen:

Par 111 voix contre 10 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce projet de décision.

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Steg et de Hohtenn:

Par 117 voix contre 5 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce projet de décision.

(Suite et fin de l'examen, séance du jeudi 14 mars 2008.)

Traitements / Behandlungen:

Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

2. MOTION

de la députation PDC des districts d'Hérens et de Conthey, par les députés Marie-Anne Levrand (suppl.) et André Quinodoz, concernant les vacances éternelles (05.04.2007) (2.097)

MOTION

der PDC-Abgeordneten der Bezirke Hérens und Conthey, durch Grossrätin (Suppl.) Marie-Anne Levrand und Grossrat André Quinodoz, betreffend ewige Ferien (05.04.2007) (2.097)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Nous avons la réponse du Conseil d'Etat sur nos pupitres.

Cette motion est déjà acceptée en quelque sorte puisque déjà réalisée par l'adjonction d'un alinéa dans le projet de loi sur la santé.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je considère ainsi que cette position du Conseil d'Etat est admise et nous lui laissons le soin de mettre en œuvre les éléments de cette motion.

3. POSTULAT

**du député Daniel Porcellana concernant la publicité médicale interdite
(10.05.2007) (2.098)**

POSTULAT

**von Grossrat Daniel Porcellana betreffend verbotene Medizinalwerbung
(10.05.2007) (2.098)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté dans le sens de la réponse écrite donnée par le Conseil d'Etat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Cette réponse est ainsi admise par le Parlement.

4. POSTULAT

**du député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP) concernant la
modification de l'OURE concernant le réglage individuel automatique
des locaux chauffés (11.06.2007) (2.100)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP) betreffend
Abänderung der VREN betreffend automatische individuelle Regelung
der Raumlufttemperatur in beheizten Räumen (11.06.2007) (2.100)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est rejeté.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

A la lecture de la réponse du Conseil d'Etat, je suis satisfait des explications, mais moins de la dernière phrase de celui-ci rejetant mon postulat.

Avec le Conseil d'Etat, nous sommes en harmonie sur le fait que le chauffage de sol présente une inertie thermique assez importante et que les effets des modifications de réglage ne se font pas sentir immédiatement. Comment voulez-vous diminuer les effets de l'apport solaire si, en coupant électriquement le circuit, les effets ne se font pas sentir immédiatement? Vous devrez quand même ouvrir des fenêtres.

Ensuite, vous dites que dans les habitations qui ne sont pas équipées d'un réglage de température indépendant, les habitants sont contraints d'ouvrir ou de fermer les vannes de chaque boucle et de dérégler l'équilibrage hydraulique, ce qui conduit ensuite à l'anarchie du chauffage. Je m'excuse, mais je ne vois pas la différence pour l'anarchie du chauffage si les vannes sont fermées électriquement ou manuellement.

Si je continue la lecture de vos considérations, vous dites qu'avec une température maximale de l'eau supérieure à 35 degrés, il arrive fréquemment dans ces moments-là des surchauffes et il y a gaspillage. Je ne sais pas où vous avez pris ces 35 degrés, car nous avons, ainsi que l'ordonnance, toujours parlé de 30 degrés.

Et comment voulez-vous qu'un futur propriétaire, lors de l'élaboration de son projet, puisse connaître la température maximale dont son chauffage aura besoin pour chauffer son bâtiment lorsque la température extérieure moyenne minimale sur les quatre jours est de -7 à -11 degrés, et cela bien avant d'y avoir habité. Même avec le programme de calcul de déperdition, si le chauffagiste sous-dimensionne le nombre de tuyau au sol, tous les calculs seront faussés.

Il est vrai que, souvent, il y a problème de surchauffe en cas d'apport solaire, mais il faut prendre le problème dans un autre sens, en exigeant que les sondes de température extérieures ne soient plus au nord et à l'ombre, mais, au contraire, que la sonde prenne le premier bain de soleil du matin afin de couper la production de chaleur le plus tôt possible et d'économiser ainsi beaucoup d'énergie. Il ne sert strictement à rien de fermer les vannes des pièces et de laisser le chauffage central continuer à produire de l'eau à une température plus élevée que nécessaire et sans réel gain d'énergie.

Par ce postulat, la seule chose que je recherche, c'est de diminuer les coûts de construction de l'habitation en enlevant les exigences incalculables en termes de gains financiers et d'énergie.

J'ai fait des estimations au moyen d'un programme de calcul énergétique. J'ai pris en compte des offres d'installation ainsi que des calculs de consommation d'une pompe à chaleur sur plusieurs villas. L'investissement nécessaire pour l'installation de ces thermostats augmente le coût de l'installation de chauffage d'environ 10%; il ne sera jamais rentabilisé.

Je maintiens mon postulat, car les futurs propriétaires valaisans n'ont pas besoin de devoir dépenser 10% en plus sur l'installation de production de chaleur et de n'avoir réellement aucun avantage financier et de confort.

Je reviendrai plus tard avec un autre postulat demandant cette fois-ci que les installations de chauffage central soient pourvues d'une sonde extérieure située sur la face de l'habitation recevant les premiers rayons de soleil du matin afin de couper la production de chaleur avant que l'habitation ne ressente les effets de l'apport solaire et, à ce moment-là, de permettre des économies d'énergie considérables n'entraînant aucun surcoût sur l'installation.

Je vous demande de soutenir mon postulat.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Je dois maintenir la position du Gouvernement de rejeter ce postulat.

Les mesures pour les économies en matière d'énergie ne se discutent pas seulement dans notre canton, mais également en étroite collaboration avec tous les autres cantons. Nous avons repris les modèles de prescriptions énergétiques des cantons, les Mopec; vous avez pu le lire dans notre réponse écrite.

Dans ce cadre-là, cette question a été discutée et les experts – moi, je suis juriste – en énergie, aussi pour faire des économies, nous disent que c'est une mesure nécessaire. Nous avons également constaté que les expériences faites dans les bâtiments de l'Etat montrent clairement que le réglage par pièce permet des économies d'énergie considérables.

Même si je maintiens le refus de ce postulat, je suis prêt à vous mettre en contact avec les personnes de mon département pour discuter peut-être plus dans le détail et pour voir si on peut, sur le plan technique, apporter des améliorations dans le sens de ce que vous suggérez.

Mais, je pense que comme le règlement est fait, il faut le laisser comme il est.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous allons voter sur ce postulat.

Par 77 voix contre 11 et 11 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 2.100 du député (suppl.) François Pellouchoud.

Ce postulat est ainsi classé.

5. MOTION

**de la députée Susanne Hugo-Lötscher (SPO) concernant l'offensive
solaire (14.06.2007) (2.103) (*en collaboration avec le DTEE*)**

MOTION

**von Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO) betreffend Solaroffensive
(14.06.2007) (2.103) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse du Conseil d'Etat dit que la première partie de la motion est devenue sans objet étant donné que celle-ci est déjà mise en œuvre et que la deuxième partie est acceptée sous la forme d'un postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je considère ainsi que cette réponse est admise par le Parlement.

6. POSTULAT

**des députés Jean-Marc Zufferey, Sonia Z'graggen et cosignataires
concernant l'ensemble ou couche par couche (14.06.2007) (2.104)**

POSTULAT

**von Grossrat Jean-Marc Zufferey, Grossrätin Sonia Z'graggen und
Mitunterzeichnenden betreffend Solidarität zwischen den Generationen
(14.06.2007) (2.104)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté sans qu'il y ait de demande de parole; le Parlement entérine donc également cet état de fait.

7. POSTULAT
du député (suppl.) Roland Kuonen (SPO) concernant les soins informels
(11.09.2007) (2.105)
POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Roland Kuonen (SPO) betreffend informelle Pflege
(11.09.2007) (2.105)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Postulat accepté par le Conseil d'Etat, qui sera pris en compte notamment dans le cadre de la révision de la loi d'application valaisanne.

On me signale que la députée Sonia Z'graggen voulait intervenir; j'imagine que c'était sur le postulat précédent qu'elle avait déposé.

Je lui donne sans autre la parole.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen (PS/AdG):

J'interviens sur les deux postulats.

Nous prenons acte avec satisfaction, le député (suppl.) Roland Kuonen et moi-même, de la position du Conseil d'Etat de se préoccuper du vieillissement de la population, défi majeur que notre société doit impérativement relever.

Cela suppose la mise sur pied d'un concept global de planification, de structures et d'infrastructures favorisant au mieux le bien-être des personnes âgées, suivant en cela les résolutions de la Landsgemeinde des aînés.

Nous resterons vigilants, quant à nous, à ce que la réalisation de ces projets se fasse dans les meilleurs délais et que soient utilisées au maximum les synergies existantes dans l'environnement de ces structures en vue de décloisonner les générations et de favoriser les solidarités. Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Ces postulats sont également admis par le Parlement.

Développements / Entwicklungen:
**Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für
Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

8. POSTULAT

**des députés (suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG) et
Pascal Nicolo (PS/AdG) concernant la création d'un service de
coordination des assurances sociales et privées (09.10.2007) (2.111)**

POSTULAT

**von Grossrätin (Suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG) und
Grossrat (Suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG) betreffend Schaffung eines
Koordinationsdienstes für Sozial- und Privatversicherungen (09.10.2007)
(2.111)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG):

Par ce postulat, nous tenons à souligner les problèmes rencontrés quotidiennement par les personnes dont le revenu dépend des assurances sociales ou privées.

Nous souhaitons également mettre en évidence les obstacles que chacune ou chacun peut trouver sur son chemin à l'arrivée d'un pépin de santé. Une personne souffrant dans sa santé peut avoir affaire en même temps à l'assurance invalidité, à l'assurance perte de gains en cas de maladie, à l'assurance-accidents, à l'assurance-chômage et également à l'aide sociale. Du jour au lendemain, vous êtes envoyés d'une assurance à l'autre, vous avez des papiers à remplir, des décisions à contester avec des délais à respecter, etc.

Outre l'ennui de santé, le souci de boucler les fins de mois peut devenir un véritable chemin de croix. Ces tourments liés à ce ping-pong entre les assurances sociales favorisent plutôt une belle dépression qu'un pas vers la guérison.

Certes, l'AI aurait mis sur pied un service de liens entre les assurances, mais là encore chaque assurance sociale ou privée cherchera à prendre en charge le moins d'assurés possible pour éviter des frais.

Des questions se posent: Quelle aide ou par quels soutiens, l'assuré peut-il recevoir conseil? Est-il sous la tutelle de telle ou telle assurance? Comment peut-il se défendre en étant déjà touché par la maladie?

Ce postulat demande l'étude de la mise en place d'un service gratuit et neutre d'un ombudsman pour toutes, oui toutes, les assurances sociales et/ou privées. L'assuré pourrait solliciter cet office de médiation afin de répondre à ses questions et afin de trouver des solutions entre les diverses assurances autour d'une table de négociations avec un regard neutre. Merci pour votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Je donne la parole au député (suppl.) Guy Follonier puisque ce postulat est combattu.

M. le député (suppl.) Guy Follonier (PDCC):

Ce postulat nous interpelle sur divers points.

Premièrement, sur le plan humain: Y a-t-il idéal plus noble que celui de vouloir secourir une personne en difficulté, d'apporter lumière et espoir à un de nos semblables?

Cette mission appartient, tout d'abord, à chaque individu. L'être humain est une personne libre et responsable. Cette liberté doit être jalousement conservée et cette responsabilité pleinement assumée. L'Etat ne doit pas se substituer à l'individu, mais il ne devra agir que subsidiairement après les interventions individuelles. Il faut également reconnaître que, parfois, certaines décisions peuvent paraître ou être tout simplement injustes. Des possibilités de recours existent tant sur le plan administratif que sur le plan juridique. Il convient tout simplement de se servir des voies de recours existantes.

Deuxièmement, sur le plan économique: Il y a trois mois, lorsque nous avons étudié le budget 2008, nous avons pu prendre conscience que des postes de travail ont été créés en admettant trop facilement de gentils postulats, de gentilles motions. Or, avec raison, nous avons fixé le principe du Personalstopp. Soyons donc conséquents envers nous-mêmes. Créer un nouveau service qui réglerait les problèmes soulevés par les assurances sociales et privées en Valais, c'est nommer un chef de service, un ou des secrétaires ayant des qualifications particulières, c'est organiser un nouveau bureau, etc. Quel sera le coût de ce nouveau service? Les décisions prises par ce service seront-elles toujours justes? Dans combien de temps faudra-t-il nommer un super service?

Ne serait-il pas suffisant de donner une formation plus élargie et mieux adaptée au personnel des différents services sociaux (chômage, AI, etc.)? Ne faudrait-il pas, tout en respectant les spécificités de chaque service, abattre les cloisons entre ces services et créer une vraie collaboration entre eux?

D'autres pistes, d'autres voies nous permettant d'atteindre les buts visés par les postulants existent. Il faut les découvrir, les mettre en pratique. La création d'un nouveau service n'est donc pas utile.

Le groupe DC du Centre combat ce postulat et vous remercie de votre soutien.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député (suppl.) François Bressoud (PDCB):

Il existe à ce jour des institutions telles que les CMS, Pro Senectute et des institutions communales qui bénéficient du soutien des collectivités et sont à disposition pour répondre à ces éventuels problèmes.

Une information, un conseil de proximité est certainement plus facile qu'un téléphone à une plateforme d'Etat pour les personnes qui sont le plus sujet à ce genre de situation.

Les institutions régionales existantes offrent une approche accessible et efficace pour répondre à ces demandes et permettent également un accompagnement personnalisé en rapport avec les situations locales et les besoins spécifiques.

De ce fait, le groupe DC du Bas s'oppose à ce postulat, car il estime que ce n'est pas le rôle de l'Etat de créer une plateforme pour s'immiscer dans les collaborations entre l'assurance AI et les assurances et institutions qu'elles soient privées ou publiques.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG):

Nous pensons qu'il y aurait des réactions à notre postulat.

On ne souhaite pas aux détracteurs d'avoir des ennuis de santé, de devoir se soigner et de courir dans tous les bureaux pour faire valoir leurs droits. Egalement, avec certaines réactions, beaucoup de personnes risquent aussi de finir à l'aide sociale, et là il n'y a pas d'économies. L'aide sociale a un coût. Donc, si on peut aider les gens avant d'arriver à l'aide sociale et trouver des solutions, c'est quand même quelque chose d'utile.

On demande une étude pour la création d'un tel service.

Merci.

M. le député (suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG):

Des citoyens ont voté pour moi, je les en remercie. Je fais partie de ce Parlement pour essayer là où il y a des problèmes pour les citoyens les moins bien lotis de les défendre.

Le reste, ce sont des théories qui, normalement, n'ont pas de place dans le Grand Conseil. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Nous votons.

Par 65 voix contre 38 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 2.111 de la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina.

Ce postulat est ainsi classé.

9. INTERPELLATION
du député (suppl.) Serge Cornuz concernant la ligne à haute tension EOS
(11.10.2007) (2.112)

INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Serge Cornuz betreffend EOS-
Hochspannungsleitung (11.10.2007) (2.112)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je ne sais pas si M. le chef du département veut intervenir directement comme cela est prévu dans le cas d'une interpellation.

Oui, je lui donne volontiers la parole.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Le député (suppl.) Serge Cornuz pose une question concernant la ligne à très haute tension EOS, pas sur un plan général, mais sur un point particulier.

D'abord, il faut dire que la construction des lignes est de la compétence de la Confédération. Bien sûr que le canton du Valais peut émettre une prise de position, mais il n'est pas compétent pour prendre des décisions à ce sujet.

Le projet de lignes multitermes (comme les 380, 220, 132 et 65 kV) entre Chamoson et Chippis, a été mis à l'enquête publique du 6 décembre 2002 au 20 janvier 2003 et mis également en consultation auprès de l'Etat et des 14 communes concernées, dont Chalais et Chippis.

Le projet prévoit la suppression de la ligne 220 kV Chamoson-Chippis qui traverse la plaine de Chalais et évite Chippis en passant au sud sur le coteau.

La planification du tracé a commencé en 1992, il y a donc 15 ans maintenant. A la suite d'études effectuées en 1996, le tracé sur la commune de Chalais a été déplacé un peu plus au sud pour libérer une partie du vignoble. Ce faisant, le tracé a dû tenir compte du croisement de la future ligne avec le téléphérique Chalais-Vercorin et des potentiels de conflits avec les zones à bâtir de Chalais, Chippis et du plateau de Briey, avec les zones de protection de la nature et du paysage sur Chalais et Chippis, avec la zone forestière et avec la protection de l'avifaune.

Le tracé prévu surplombe effectivement le bisse de Riccard – c'est la question que vous posez. Le rapport d'impact relevait d'ailleurs que si, de loin, le tracé était peu perceptible, il était, en revanche, très perceptible depuis quelques ouvertures le long du chemin suivant le bisse de Riccard. Après l'enquête publique de fin 2002, personne, que ce soit les communes de

Chalais et de Chippis ou des opposants à la ligne, ne fait mention que cela pourrait être une source d'ennuis pour les gens empruntant le sentier longeant le bisse de Riccard. Les avis des services cantonaux consultés n'ont pas relevé non plus de problèmes avec ce sentier pédestre, lequel sera praticable sans restriction aussi pendant la phase de construction de la ligne.

Il est clair que si l'on peut faire une jolie promenade sans avoir une ligne au-dessus, c'est peut-être plus agréable, mais vous devez aussi avoir de la compréhension, je ne dis pas pour les sociétés qui produisent de l'électricité, mais pour le canton et pour les intérêts de notre canton. Pendant 20 ou 30 ans, il y aura le grand retour des concessions. Ces installations de production appartiendront à 80% au minimum aux communes en ce qui concerne les rivières et, pour ce qui concerne le Rhône, au canton. Je pense qu'il est important que nous n'ayons pas seulement la production dans notre canton, mais aussi la possibilité d'exporter l'électricité produite sur notre sol vers d'autres cantons et vers l'étranger.

Bien sûr, il y a aussi toute cette discussion suite à la résolution de votre vice-président, le député Paul-André Roux, pour faire des études en vue de mettre sous terre ces lignes à très haute tension. Il y a aussi de nouvelles idées, die Gleichstromhochspannungsleitungen. Au niveau du département, on va les analyser. A midi, je vais recevoir une délégation de femmes qui vont déposer une pétition concernant la ligne entre Mörel et le Nufenen. Vous voyez qu'il y a beaucoup de mouvements, également dans le canton de Fribourg où je suis en étroit contact avec mon collègue fribourgeois qui s'occupe aussi de cette problématique.

Il est bien sûr de notre devoir de protéger la santé ainsi que le paysage; c'est un devoir du Gouvernement. Mais, c'est aussi notre devoir de défendre les intérêts économiques de notre canton. Et là, il s'agira de trouver le juste équilibre.

J'ajouterai aussi, suite à un téléphone que j'ai eu avec M. Steinmann il y a dix jours, que je veux réunir le député Paul-André Roux qui a déposé cette résolution, acceptée d'ailleurs par le Grand Conseil, avec EOS et avec l'Office fédéral de l'énergie pour discuter sur le fond de cette problématique.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous avons ainsi traité le point 9 de l'ordre du jour.

10. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION
sur:
le contrôle des subventions allouées à l'Organisation Cantonale
Valaisanne de Secours (OCVS) par le Service de la santé publique
et
l'examen de la restitution à l'OCVS des taxes de financement de la
centrale 144

BERICHT DER GESCHÄFTSPRÜFUNGSKOMMISSION
über:
die Kontrolle der von der Dienststelle für Gesundheitswesen (DGW) der
Kantonalen Walliser Rettungsorganisation (KWRO) gewährten
Subventionen
und
die Kontrolle der Rückerstattung der Gebühr zur Finanzierung der
Notrufzentrale 144 an die KWRO

Discussion générale:

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz (PDCC):

Le groupe PDCC a étudié avec toute l'attention requise le rapport qui lui est soumis et tient à préciser ce qui suit:

Le groupe PDCC soutient les conclusions de la commission de gestion et demande à l'OCVS de récupérer les montants retenus, faute de directives claires, par certaines compagnies d'ambulances et de transports, d'améliorer les procédures d'encaissement des taxes du 144 par les mesures préconisées par la commission de gestion.

Le groupe PDCC demande également au Conseil d'Etat d'approuver formellement les budgets et comptes de l'OCVS, comme précisé à l'article 6 de la loi sur l'organisation des secours, de soumettre au Parlement la révision de la loi sur l'organisation valaisanne des secours et de celle sur l'organisation en cas de catastrophe.

Le groupe PDCC sera particulièrement attentif à ces deux révisions qui détermineront l'avenir commun ou indépendant des deux centrales d'intervention, à savoir celle de la police et celle de l'OCVS.

Le groupe PDCC souhaite que la voie préconisée permette avant tout de garantir une efficacité maximale que l'on aille dans une direction ou l'autre.

Le groupe PDCC demande au DSSE de veiller à ce que l'OCVS poursuive la mise en place des dispositifs garantissant l'intégralité de la perception des taxes d'intervention, vérifie la juste application des nouvelles directives, récupère l'intégralité des montants dus par les compagnie d'ambulances sur la base du rapport de l'Inspection cantonale des finances.

Le groupe PDCC tient à relever l'importance et la qualité du travail de terrain de l'OCVS. Si certains problèmes administratifs sont à déplorer, il faut cependant relever que le travail de terrain répond à la mission qui lui est demandée. Nous avons pris bonne note que de notables améliorations sont en cours au niveau administratif, les mesures préconisées portant leurs fruits.

Merci de votre attention.

M. le député André Vernay (GRL):

Dans l'affaire qui nous occupe ici, d'un côté, nous avons une association reconnue comme organisation cantonale en matière de secours et qui touche, à ce titre, des subventions de la part de l'Etat qui lui permettent de faire face à ses obligations. De l'autre côté, nous avons l'Etat avec un département, le Département de la santé publique, qui est chargé de distribuer les subventions à l'OCVS.

Un cadre légal, à notre avis, clair et précis définit les modalités pour le transfert des subventions.

A priori, si ce cadre légal était respecté, la décision de ce jour n'aurait aucune raison d'être.

Or, que constatons-nous?

D'un côté, une association faïtière, l'OCVS, qui touche trop de subventions sur plusieurs exercices comptables et qui, apparemment, ne se rend compte de rien. De l'autre côté, le Département de la santé publique qui distribue trop de subventions sur plusieurs exercices comptables et qui, apparemment, ne se rend compte de rien.

Notre constat est donc simple: la loi n'a pas été appliquée par ses propres serviteurs.

Notre groupe n'a aucune sympathie pour ce genre de pratiques laxistes et les condamne avec fermeté.

Mais, plutôt que de chercher des responsables, plutôt que de dénoncer haut et fort les fautifs, plutôt que de nous lancer dans une chasse aux sorcières, nous avons choisi une autre voie: nous réjouir des aspects positifs engendrés par toute cette affaire.

Quels sont ces aspects positifs?

Constater que nos institutions de contrôle fonctionnent bien. Tout d'abord, l'Inspection cantonale des finances qui fait un excellent travail, qui traque les erreurs, les dénonce et demande leur correction. Ensuite, une commission de gestion qui nous a présenté un excellent rapport, qui met clairement à jour les dysfonctionnements et qui surtout propose des actions correctives, que nous approuvons.

L'action corrective qui a le plus retenu notre attention est celle qui demande de soumettre au Parlement en 2008 la révision totale de la loi sur l'organisation valaisanne de secours ainsi que la loi sur l'organisation en cas de catastrophe. En effet, la révision de ces lois nous paraît essentielle, ceci d'autant plus que le Parlement a accepté une motion déposée par notre groupe demandant la création d'une centrale d'alarme et d'engagement unique. Nous espérons vivement que cette motion sera reprise dans le futur texte de loi.

Messieurs les conseillers d'Etat, où en sommes-nous avec cette révision? Est-ce que notre Parlement pourra l'étudier cette année encore, comme inscrit dans la PIP 2008-2011?

Les faits discutés aujourd'hui démontrent la nécessité urgente de cette révision totale et surtout la nécessité urgente d'une centrale unique.

M. le député (suppl.) Patrice Michaud (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a parcouru avec attention les deux rapports de la commission de gestion relatifs à l'Organisation cantonale valaisanne de secours (OCVS).

Il souligne la qualité de l'analyse et du travail réalisé, et la remercie.

Il a pris bonne note qu'un certain nombre de dysfonctionnements ont été relevés et qu'ils sont en phase d'être améliorés et résolus.

De ce fait, le groupe DC du Bas-Valais soutient les conclusions de la commission de gestion et demande au Gouvernement de soumettre au Parlement, dans les meilleurs délais, la révision de la loi sur l'organisation des secours qui est, semble-t-il, déjà prête dans un coin ainsi que la révision de la loi sur l'organisation en cas de catastrophe.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO):

Auch wenn die Abweichung zwischen dem der KWRO gewährten Budget und der unterbreiteten Rechnung nur gerade 0,087 Prozent vom Globalbudget der Dienststelle für Gesundheitswesen ausmacht, ist die CVPO der Ansicht, dass die Forderung der GPK nach einem Finanzierungsmodell, welches die Jährlichkeit der Rechnung gewährleistet, umzusetzen ist. Sobald die effektive Differenz bekannt ist, sind die Akontozahlungen unverzüglich anzupassen. Dem Grundsatz der Jährlichkeit ist Folge zu leisten.

Bezüglich der Rückerstattung des KWRO Anteils stellt sich unserer Ansicht nach auch die Vertrauensfrage.

Beim Gebühreninkasso von Sekundäreinsätzen gehen anscheinend die Abrechnungen und Rückerstattungen des KWRO Anteils fahrlässig oder absichtlich vergessen.

Vereinbarungen zwischen dem Spitalzentrum Mittelwallis und Rettungsunternehmen wurden ohne Genehmigung der Dienststelle für Gesundheitswesen oder der Dachorganisation des Rettungswesens geschlossen.

Gebühren zur Finanzierung der Notrufzentrale 144 werden über Jahre zum Teil absichtlich zurückgehalten.

Wenn das Vertrauensverhältnis zwischen den Vertragspartnern gestört ist, muss die Weiterführung der Zusammenarbeit diskutiert werden. Ob eine umgehende Rückerstattung der Ausstände das Vertrauensverhältnis wieder herstellt, ist zu bezweifeln.

Daher stellen wir die Frage, ob die Zusammenarbeit mit nicht verlässlichen Partnern überhaupt noch fortgesetzt werden kann.

Der Bericht der GPK zeigt Mängel und Versäumnisse bei der Dienststelle für Gesundheitswesen und bei der KWRO auf.

Die CVPO fordert den Staatsrat auf, diese Mängel im Sinne der vorgeschlagenen Massnahmen zu beheben.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Nous n'allons pas ajouter grand-chose à ce qui a été dit, si ce n'est pour nous associer à ceux qui ont relevé le bon travail effectué dans cette affaire par la commission de gestion et pour nous associer également aux conclusions de ce rapport.

J'aimerais poser une question. Il est clair qu'on ne va pas commencer à faire des enquêtes pénales au Parlement, mais nous avons noté que dans un rapport qui remonte à presque cinq mois, l'Inspection cantonale des finances a dénoncé un aspect du problème à la justice pénale, au juge d'instruction cantonal. Est-ce qu'il est possible de savoir ici aujourd'hui si cette dénonciation a été traitée et si elle a donné lieu soit à un classement, soit à l'ouverture d'une instruction pénale?

Hr. Grossrat Christoph Michlig (CSPO):

Die GPK hat sich in ihrem Bericht auf die Kontrolle der von der Dienststelle für Gesundheitswesen der Kantonalen Walliser Rettungsorganisation (KWRO) gewährten Subventionen des Rechnungsjahrs 2005 und die Kontrolle der Rückerstattung an die KWRO der Gebühr zur Finanzierung der Notrufzentrale 144 des Finanzinspektorats gestützt.

Bis 2005 sind die Betriebssubventionen von 400'000 Franken zu hoch ausgefallen. Von der Finanzkommission wurde gefordert, dass die Anzahlungstranchen angepasst werden und per 2006 der vorgeschossene Betrag von 650'000 Franken ausgeglichen wird. Zudem müssen die Bestimmungen des Gesetzes über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle jährlich eingehalten werden.

Gemäss GPK soll das Budget und die Rechnung durch den Staatsrat formell genehmigt werden. Im weiteren ist von Nöten, dass Subventionierung und Betriebskosten von der Dienststelle in Einklang gebracht werden.

Die Abrechnungen, vor allem bei Sekundäreinsätzen, müssen regelmässig und vollständig erfolgen. Dazu ist es erforderlich, dass die Instrumente bezüglich Inkasso der Gebühren bei Rettungseinsätzen überarbeitet und angepasst werden. Es versteht sich von selbst, dass geschuldete Beträge vollumfänglich eingefordert werden müssen.

Die Kantonale Walliser Rettungsorganisation ist zweifelsohne eine wichtige Institution, welche aus unserem Kanton nicht mehr wegzudenken ist.

Dies unterstreicht die Forderung der GPK, dass im laufenden Jahr dem Parlament die Revision des Gesetzes über die Organisation des Rettungswesens und das Gesetz über die Organisation im Falle von Katastrophen vorzulegen ist.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

J'interviens simplement pour dire que le groupe PS/AdG fait siennes aussi les conclusions du rapport et que nous espérons et attendons justement que ces conclusions soient suivies par l'Exécutif et par l'OCVS, ce dont nous ne doutons pas, d'autant plus que, effectivement, des dysfonctionnements ont été relevés, des dysfonctionnements ont été détectés et des dysfonctionnements ont été corrigés, ce qui veut dire que la grande part des préoccupations des députés dans cette salle n'a plus lieu d'être.

Si j'ai pris la parole, ce n'était pas simplement pour dire cela parce qu'alors je n'aurais pas eu besoin de la prendre. Par contre, je me dois de réagir quand même aux propos du député André Vernay qui a voulu introduire dans ce débat la notion de la révision totale des deux lois sur l'organisation des secours et sur l'organisation en cas de catastrophe en plaidant d'ores et déjà pour une fusion de ces organisations.

Il me semble important quand même de rappeler aux députés ici présents qu'il faut être très très prudents en la matière, car il y a des fusions qui ont un sens et il y a des fusions qui n'ont pas de sens et qui pourraient être très graves pour la suite des activités de certaines associations.

L'OCVS, et le rapport le montre, donne vraiment satisfaction quant à son organisation. Pourquoi risquer de mettre en péril l'organisation de l'OCVS qui fonctionne très très bien par une fusion qui n'a pas forcément de sens? Je m'explique. Je ne donnerai qu'un seul argument, le débat aura lieu lors de la révision de la loi. Le seul argument, qui est simplement concret pour les gens du terrain (moi, je parle en tant que travailleur social du terrain aussi), c'est que lorsqu'il y a justement une situation où l'on fait appel à l'OCVS, il peut y avoir un risque que les personnes qui ont besoin de secours ne fassent pas appel après à une organisation qui serait centralisée par la police pour des raisons que vous pouvez tout à fait imaginer, parce qu'elles ne veulent pas être impliquées par rapport à des risques d'activité liée à la police, de procédure judiciaire.

Je vous signale juste cela pour vous dire: soyez très prudents dans le traitement de ces lois avant de foncer têtes baissées vers une fusion de ces deux services. Merci.

La discussion est close.

M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:

L'Organisation cantonale de secours et sa centrale 144 ont connu, ces dernières années, un fort développement par les tâches et missions qui leur ont été confiées. Un accroissement continu des activités, une structure partenariale complexe avec des partenaires privés et publics imposent une adaptation des structures et des procédures de gestion et d'administration.

Dans ce sens, la commission de gestion demande au Conseil d'Etat de soumettre au Parlement en 2008 la révision de la loi sur l'organisation valaisanne de secours et celle sur l'organisation en cas de catastrophe, sans spécialement déjà parler de fusion.

Dans le cadre de ces révisions, une modification des bases légales est indispensable afin de garantir l'adéquation entre le subventionnement et le fonctionnement de l'OCVS.

Le deuxième volet de notre rapport concernait la demande d'intervention de l'Inspection cantonale des finances par le DSSE afin d'analyser le mode de perception des taxes d'intervention. En raison d'une absence de contrôle par ses soins, l'OCVS ne disposait pas d'instrument lui permettant de s'assurer de l'intégralité de la perception des taxes d'intervention auxquelles elle a droit. Cela a permis à certaines compagnies d'ambulances de conserver à tort des taxes de financement de la centrale 144 pour plus de 207'000 francs. A ce

sujet, le député Jean-Luc Addor l'a rappelé, un rapport spécifique de l'Inspection cantonale des finances qui, au vu d'une éventuelle infraction pénale qui se poursuit d'office, a été transmis à l'office du juge d'instruction cantonal en lui laissant le soin de décider de la suite qu'il entend lui donner.

La commission de gestion demande au DSSE de veiller à ce que l'OCVS récupère l'intégralité des montants dus par les compagnies d'ambulances et édite une directive spécifique garantissant l'intégralité de la perception des taxes.

L'OCVS et sa centrale 144 rempliront ainsi pleinement le rôle, tel que défini dans la loi sur les secours, car, sur le terrain, la dynamique de cette structure permet de réagir rapidement pour répondre aux attentes et besoins de la population valaisanne et du système de santé, notamment des structures hospitalières.

Je terminerai en remerciant tous les députés représentant les groupes politiques qui se sont exprimés sur ce rapport et qui ont tous soutenu ses conclusions et vous tous, Mesdames et Messieurs, pour votre aimable attention.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Ich möchte zuerst ein paar Worte auf deutsch sagen und allen Gruppen, die zu diesem Bericht Stellung genommen haben, bestens danken.

Es gibt im Prinzip zwei Themenkreise in diesem Dossier. Auf der einen Seite ist der Themenkreis der, dass eine Gesellschaft aus dem Unterwallis Taxen, die sie im Rahmen von Einsätzen von Patientinnen und Patienten oder von Kunden bezogen hat, entgegen den Richtlinien und den gesetzlichen Vorgaben zurückbehalten hat. Es ist die Dienststelle für Gesundheitswesen, die das bei einer Kontrolle bei der KWRO festgestellt hat. Wir haben das dem Finanzinspektorat mitgeteilt und das Finanzinspektorat hat unsere Feststellungen bestätigt, hat einen Bericht gemacht und hat auch beim Strafrichter eine Strafanzeige erstattet. Das heisst, dass eigentlich die Kontrollmechanismen durchaus funktioniert haben.

J'ai dit que le premier volet, c'est qu'une entreprise du Bas-Valais a retiré des montants, cela veut dire qu'elle n'a pas fait des décomptes avec l'OCVS. Si ce sont des actes criminels, on le verra – ici, je peux répondre à la question du député Jean-Luc Addor – parce que la procédure est encore en cours. Mais, il faut dire que c'est le Département de la santé publique qui a fait, comme il le fait avec toutes les organisations subventionnées par l'Etat, les contrôles auprès de l'OCVS. C'est le département qui a constaté qu'il y avait des irrégularités. Nous avons impliqué l'ICF. Je dois vous dire, Monsieur le député André Vernay, que vous avez souligné à juste titre que les mécanismes de contrôle ont fonctionné. Vous avez simplement oublié de dire que c'était en principe déjà le Service de la santé publique..., je ne veux pas dire que ce sont les champions, n'est-ce pas, mais quand même! Il a fait le travail et soumis un rapport à l'ICF. L'ICF l'a repris et l'a analysé d'une manière un peu plus approfondie. Et suite à cela, elle a déposé une dénonciation auprès du juge. Grâce aussi à l'engagement et au dévouement du président de l'OCVS, en toute grande partie, les montants qui ont été retirés de cette société, de cette entreprise privée, ont pu être récupérés. Il est bien clair que l'OCVS doit récupérer tous ces montants, au centime près, avec des intérêts. Et ici, je

m'engage à contrôler que l'OCVS fasse ce travail. Alors, si des entreprises privées commencent à essayer de tricher, etc., avec toutes les réserves parce qu'il y a toujours la présomption d'innocence qui est aussi, bien sûr, valable pour cette entreprise, à ce moment-là, il est bien de constater que l'on a pu détecter ce dysfonctionnement. Et bien sûr, c'est aussi le rôle du Département de la santé et de mon service de soutenir l'OCVS pour mettre en place des mécanismes de contrôle pour que de telles histoires ne puissent plus se reproduire.

Le deuxième volet, ce sont les comptes et les budgets. Bien sûr, là, nous aurions peut-être dû être un peu plus stricts en allouant les budgets. Mais, je pense, Mesdames et Messieurs les députés, que peut-être nous avons été – entre guillemets – "trop généreux". Toutefois, je pense quand même que c'est mieux si les comptes sont meilleurs que le budget. Mesdames et Messieurs les députés, si vous prenez le compte de l'Etat du Valais: vous avez voté des budgets et les comptes, parfois, étaient 80 millions, 50 millions ou 40 millions plus élevés. Si la différence est bonne pour les comptes, pour ma part, je pense que c'est quelque chose qu'on peut accepter, mais bien sûr nous voulons l'analyser. Il y a deux ou trois ans, j'ai eu de longues discussions avec l'OCVS au sujet des budgets. Nous avons aussi, dans le cadre de l'établissement du budget, dû le faire réduire et parfois nous avons aussi sous-estimé les recettes de l'OCVS.

Mais, je prends bien sûr très au sérieux les remarques et les revendications de la commission de gestion que je veux remercier pour son travail.

Maintenant, au sujet des deux lois, la loi sur l'organisation en cas de catastrophe et la loi sur les secours: nous avons eu, encore cette semaine, une rencontre entre le département de M. Fournier et le mien pour voir comment continuer. Effectivement, une question qui se pose, c'est la mise en commun de la centrale 144 et de quelque part la subordonner à la police cantonale. Je dois dire ouvertement qu'il y a une divergence entre les deux départements parce qu'il est difficile de mettre une institution sanitaire sous le contrôle, même si ce n'est qu'administratif, de la police cantonale.

Vous devez aussi savoir que la centrale 144, qui se trouve à Sierre, qui fonctionne bien, qui n'est pas vétuste, qui est moderne, est aussi en lien avec la centrale de la police cantonale qui se trouve à l'Avenue de France à Sion. Cette collaboration est importante, mais les mettre dans les mêmes locaux, quelque part sous l'emprise de la police cantonale, c'est difficile. Il faut aussi savoir que, depuis quelque temps, et c'est maintenant inscrit dans la loi sur la santé, pour coordonner la garde des médecins, c'est à la centrale 144 que se trouve toutes les nuits, de 19 heures à 7 heures le matin, un médecin répondant qui fait le tri pour soutenir les médecins qui sont sur le terrain, qui font la garde et, le samedi et le week-end, ce sont même deux médecins qui travaillent dans la centrale. Je dois vous dire que le député Marc-Henri Gauchat, en tant que président de la Société médicale du Valais, s'oppose bien sûr à ce que ces médecins travaillent quelque part sous le contrôle ou sous l'égide de la police cantonale, car ce sont deux travaux qui sont différents.

Mais, je ne m'oppose pas à mettre en commun une législation qui est cohérente. Pour la question des centrales, une décision formelle et définitive n'est pas encore tombée, mais je souscris aussi aux soucis émis par le député Jean-Henri Dumont concernant la mise en commun des deux centrales parce que les synergies que l'on pourrait trouver, je pense qu'elles sont minimales. C'est des centrales qui fonctionnent bien, la centrale 144 en tout cas. Depuis que je suis au Conseil d'Etat, je n'ai jamais eu une seule réclamation à l'encontre de cette centrale.

Concernant la législation, le Conseil d'Etat prendra très prochainement une décision et bien sûr le Grand Conseil sera saisi de cette question.

Pour conclure, une question: si une entreprise privée n'est pas correcte et que les instances de l'Etat ont pu le détecter, nous allons mettre sur pied les instances de contrôle, de sorte que cela ne se reproduise plus. Pour les comptes et les budgets, on va suivre les recommandations de la commission de gestion, sauf pour l'annualité où il y a un problème parce que nous n'avons pas les chiffres de l'année 2008 à la fin 2008, les décomptes de l'OCVS n'étant là qu'aux mois de février ou de mars 2009. Mais, là aussi, on va voir comment on peut améliorer le fonctionnement dans le sens des recommandations de la commission de gestion.

Je vous remercie.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous avons ainsi traité ce point 10 puisque je vous rappelle que ce rapport de la commission de gestion ne fait pas l'objet d'un vote.

Traitements / Behandlungen:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

11. POSTULAT

du groupe SPO, par les députés Marc Kalbermatter (suppl.) et Laura Kronig (suppl.), et cosignataires concernant l'éducation à la citoyenneté dans la formation de base du corps enseignant (11.05.2007) (3.114)

POSTULAT

der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter und Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, und Mitunterzeichnenden betreffend politische Bildung in der Grundausbildung der Lehrkräfte (11.05.2007) (3.114)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté dans le sens donné dans la réponse écrite du Conseil d'Etat.

Mais, il est manifestement combattu puisque j'ai une demande de parole.

Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Willa (UDC/SVP):

Es braucht dieses Postulat nicht. Denn bereits heute sind – wie die Postulanten schon bemerkt haben – den Auszubildenden die Institutionen des Staates bekannt und sie kennen auch ihre Rechte. Hier hört aber die Aufgabe der politischen Bildung für den Staat auf, denn nun ist es Sache jedes einzelnen Bürgers, wenn er denn mündig ist, sich zu informieren und politisches Wissen anzueignen.

Der Lehrer soll höchstens dazu motivieren eben dies zu tun. Dafür braucht er aber keine zusätzliche politische Ausbildung, sondern er besitzt bereits heute genügend Wissen dafür. Dies genügt für die Sekundarstufen I und II.

Deshalb lehne ich dieses Postulat ab. Ich danke.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (GRL):

Obwohl der Staatsrat in seiner Antwort einen freiwilligen Weiterbildungskurs für 2008/09 in Aussicht stellt, möchte ich dieses Postulat in seinen Grundforderungen ganz klar bekämpfen. Im Postulat wird gewünscht, dass einerseits die angehenden Lehrkräfte, aber auch erfahrene Lehrpersonen in der Grund- und Weiterbildung zum Zwecke der Stoffvermittlung an – und ich betone – Kindergarten- und Primarschüler in ihrem politischen Wissen gebildet werden. Hier betroffen ist also in keiner Weise die Sekundarstufe I oder Sekundarstufe II.

Es sei hier ganz klar festgehalten: sämtliche Absolventen einer Pädagogischen Hochschule haben bis zum Eintritt in die PH mehrjährige Schul- oder Berufsbildungen hinter sich gebracht und diese durch eine Maturität abgeschlossen. In jeder Ausbildungsform wird das politische Wissen der Heranwachsenden durch politische Unterrichtsinhalte erweitert. Alle PH-Studenten sind aufgrund ihres Alters mündige Bürger mit Stimm- und Wahlrecht ausgerüstet. Ich frage mich in diesem Zusammenhang schon, was da an wichtigem Grundwissen fehlen soll, um allenfalls 4 bis 12-Jährige in ihrem politischen Wissen zu unterrichten. Ich behaupte mal – nichts!

Zum Anliegen des Postulates, dass 12-Jährige beim Verlassen der Primarschule zu wenig politische Kenntnisse hätten, selbst wenn man sich auch gerne auf renommierte Doktoren und Experten verlassen möchte, es gibt immer wieder Experten, die behaupten Primarschüler würden in irgend einem Randbereich zuwenig gefördert. Es ist und bleibt oberste Grundschulpflicht, unsere Kinder in den Hauptbereichen entsprechend den vorgegebenen Fächern zu schulen und zu fördern. Dazu kommt die Förderung ihrer Sozialkompetenzen. Dazu gehören beispielsweise gemeinsam Konfliktsituationen zu lösen und nicht zuletzt das Tragen oder Umsetzen von gemeinsam, man könnte auch sagen demokratisch getroffenen Entscheidungen. All diese Fundamentsteine für eine gute politische Denkweise finden sie nicht in politischen, sondern in lebenskundlichen Unterrichtsunterlagen.

Als dritter Punkt erstaunt es mich doch sehr, dass in vergangener Zeit die SPO immer wieder Vorstösse in diesem Parlament bekämpfte, welche zusätzlichen Unterrichtsstoff in die offiziellen Lehrpläne unserer obligatorischen Schulen verlangten. Es scheint, als hätte die SPO hier mit dem Thema "Politische Bildung unserer Kinder" weniger Mühe.

Aufgrund dieser verschiedenen Überlegungen bekämpfe ich dieses Postulat, welches eindeutig über das Ziel hinausschiesst. Vertrauen wir auf den gesunden Menschenverstand und auf die bereits vorhandene politische Mündigkeit unserer Grundschulpädagogen.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je crois qu'il faut avoir une définition de la citoyenneté. Dans l'harmonisation suisse, il est notamment dit ceci: "La scolarité obligatoire favorise chez l'élève le développement d'une personnalité autonome ainsi que l'acquisition de compétences sociales et du sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement." C'est ce point qui me paraît essentiel. Pour y parvenir, nous devons, à travers la HEP, former notre personnel, notamment sur les questions sociales ou d'appui.

C'est donc dans ce sens, sous les réserves que nous avons mises dans notre réponse, que nous pouvons entrer en matière sur ce postulat puisqu'il fait partie de l'éducation que nous voulons donner à notre jeunesse, soit dans l'éducation à la citoyenneté, soit au comportement éthique qui fait partie, je crois, des valeurs fondamentales de notre jeunesse.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous allons donc voter sur ce postulat qui est combattu.

Par 56 voix contre 33 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 3.114 du député (suppl.) Marc Kalbermatter.

12. MOTION

du groupe PDCB, par le député Joël Gaillard, concernant les frais de transport étudiants secondaire 2^e degré - Financement (11.09.2007) (3.117)

MOTION

der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joël Gaillard, betreffend Finanzierung der Transportkosten für Mittelschüler (11.09.2007) (3.117)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

13. MOTION

du groupe PDCB, par le député Joël Gaillard, concernant les frais de transport des apprentis - Financement (11.09.2007) (3.118)

MOTION

der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joël Gaillard, betreffend Finanzierung der Transportkosten für Lernende (11.09.2007) (3.118)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ces deux motions font l'objet d'une seule prise de position du Conseil d'Etat puisqu'elles sont étroitement liées quant au domaine que cela concerne.

Ces motions sont acceptées dans leur principe, sous réserve d'un certain nombre de remarques qui figurent dans la réponse écrite que nous avons sous les yeux.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je considère donc que cette réponse donne satisfaction au motionnaire, en l'occurrence le député Joël Gaillard, et également à l'ensemble du Parlement.

Ces motions sont ainsi acceptées.

14. POSTULAT

**des députés André Quinodoz, Viviane Zehnder et cosignataire
concernant une mémoire en danger (11.09.2007) (3.119)**

POSTULAT

**von Grossrat André Quinodoz, Grossrätin Viviane Zehnder und
Mitunterzeichner betreffend: die Gefahr des Vergessens (11.09.2007)
(3.119)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté.

Je n'ai pas de demande de parole.

Il est donc admis que le Parlement accepte également ce postulat qui est laissé au Conseil d'Etat pour sa mise en œuvre.

15. MOTION

**de la députée Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) et cosignataires
concernant des subventions pour des investissements de garderies
(11.09.2007) (3.120)**

MOTION

**von Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend Subventionen für Investitionen von
Kindertagesstätten (11.09.2007) (3.120)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat propose de transformer cette motion en postulat et d'analyser cette proposition lors des discussions qui seront entamées avec les communes dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

Ich spreche in der Motion nicht von den Betriebskosten, sondern von den Investitionskosten. Und die Tabelle in der Antwort spricht ausschliesslich von den Betriebskosten. Hier möchte ich nochmals den Vergleich machen zu den Altersheimen.

Der Kanton gibt im Jahr mehr als 30 Millionen an die Betriebskosten der Altersheime und trotzdem subventioniert man auch zu 30 Prozent Neubauten und Umbauten. Warum kann man das bei Kindertagesstätten nicht gleich machen? Das Argument, die meisten Gemeinden hätten Investitionen getätigt und bei einer Neuregelung würde man diese Gemeinden benachteiligen, ist einfach kein Argument.

Unter dieser Sicht könnten wir viele Gesetzesänderungen nicht durchführen, einmal profitiert eine Gemeinde, ein anderes Mal eine andere.

Hier ein Beispiel.

Bei der Finanzierung der kantonalen Strassen waren die Gemeinden einmal mit involviert und mussten zahlen, dann waren die Gemeinden einmal nicht involviert und jetzt später müssen sie wieder bezahlen. Und das alles innert zehn Jahren.

Wenn jetzt die Motion umgewandelt wird, hoffe ich, dass sie nicht in einer Schublade verschwindet und die vorgeschlagenen anstehenden Diskussionen dies alles prüft und berücksichtigt.

Ich danke. In dem Sinn nehme ich die Motion als Postulat an.

Le président:

Danke, Frau Grossrätin.

Cette motion est donc finalement transformée en postulat avec l'accord de la motionnaire.

Je pense que cela ne nécessite pas une intervention de M. le chef du département puisqu'il y a accord sur ce point.

Nous pouvons considérer que le Parlement l'admet également.

Mais, Monsieur le conseiller d'Etat Claude Roch, je vous donne la parole.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Très rapidement pour dire qu'effectivement, nous parlons du fonctionnement parce que nous n'avons pas dans la loi aujourd'hui l'investissement. Nous avons voulu montrer quelle est la situation actuelle.

Alors, en transformant la motion en postulat et surtout en le travaillant avec la répartition des tâches canton-communes, nous tiendrons compte de votre argumentation.

16. POSTULAT
du groupe SPO, par les députés (suppl.) Laura Kronig et Marc Kalbermatter, concernant un calculateur de bourse (13.09.2007) (3.124)
POSTULAT
der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig und Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter, betreffend Stipendienrechner (13.09.2007) (3.124)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté dans le sens de la réponse donnée par le Conseil d'Etat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Le Parlement entérine donc également cette prise de position.

17. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION
sur
l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB)

BERICHT DER GESCHÄFTSPRÜFUNGSKOMMISSION
über
das universitäre Institut Kurt Bösch (IUKB)

Discussion générale:

M. le député Pascal Gaillard (PDCC):

Le groupe PDCC a étudié avec beaucoup d'attention l'excellent rapport de la commission de gestion sur l'Institut universitaire Kurt Bösch.

Aux yeux des élus DC du Centre, ce rapport peut être qualifié de choquant, pour ne pas dire plus. Comment peut-on arriver à une telle situation pour un institut subventionné par les pouvoirs publics à hauteur de 62% en 2005 et de 47% en 2006 sans réagir? Y a-t-il eu volonté de retarder la mise en évidence de graves dysfonctionnements de cette fondation privée? En lisant l'introduction du rapport de la commission de gestion, la question demeure.

Ce bateau, l'IUKB, a été construit en 1989. Rénové une première fois en 2002 et, comme il continuait à prendre l'eau, une nouvelle réparation a été faite en juillet 2007. Pourquoi cette situation? L'ancien capitaine du navire, M. Comby, et son équipage, notamment M. Rausis, ont-ils piloté le navire ou l'ont-ils sabordé par des manœuvres et des voyages au-delà des océans? A la vue de la situation, on peut supposer que le capitaine et son équipage se sont plus attachés au sabordage qu'au pilotage.

Pour remédier à cela, un nouveau capitaine, M. Roch, membre du conseil de fondation depuis 2002, faut-il le rappeler, et avec la bénédiction du Conseil d'Etat, a été nommé. Mais, n'était-ce pas déjà trop tard pour éviter le naufrage? Et le nouveau capitaine, conseiller d'Etat en fonction, est-il vraiment le bon dans cette situation?

Le bateau coule, mais, contrairement à l'adage, le groupe PDCC n'est pas certain que le capitaine doive être le dernier à le quitter.

Rien ne va, c'est le moins qu'on puisse dire, ni au niveau administratif, ni organisationnel, ni au niveau financier, ni même au niveau de l'orientation stratégique.

Le groupe PDCC, conscient de la faible marge de manœuvre du Parlement par rapport aux constats accablants de la commission de gestion, désire ici insister sur quelques points qui lui paraissent les plus importants.

Bien évidemment, le groupe PDCC partage totalement et intégralement les demandes de la commission de gestion.

Pour ce qui est de la gestion et de l'administration, étant donné la gestion désastreuse du passé, nous demandons, par l'intermédiaire du Conseil d'Etat, au président de la fondation, le nouveau capitaine, d'entreprendre toutes les démarches possibles sur le plan civil à l'encontre des anciens responsables du sabordage du bateau, et cela avant l'automne 2008, afin de récupérer ce qui est encore possible.

Nous demandons également de la même manière que les mesures indispensables à l'amélioration de la gestion administrative de la fondation soient mises en œuvre immédiatement.

Pour ces éléments, nous prions la commission de gestion de déposer un nouveau rapport d'ici à l'automne 2008 afin de confirmer la réalisation de ces demandes, conscients, cependant, que les résultats de la nouvelle voie choisie seront jugés dans quelques années.

Pour ce qui est de la gestion financière, comme le demande la commission de gestion, nous prions l'Inspection cantonale des finances d'effectuer, dès que possible, un contrôle des comptes 2007 et d'en faire rapport au Parlement au plus vite.

Selon les informations actuellement en notre possession, les comptes 2007 devraient être équilibrés. Magnifique! Les brèches du navire auraient-elles été colmatées? Pas certain. N'est-ce pas plutôt la vente d'une partie du navire, le patrimoine de la fondation, qui permet d'équilibrer les comptes?

Etant donné qu'au niveau financier, rien n'a jamais été clair, surtout au niveau des budgets, nous demandons également au Conseil d'Etat d'obtenir un plan financier réaliste pour les quatre prochaines années.

Pour ce qui est de l'orientation stratégique, les options ont déjà été prises. N'est-ce pas trop tard? Néanmoins, nous désirons avoir des réponses claires sur le nombre d'étudiants attendus pour chacun des pôles de compétence choisis.

Nous demandons également au Conseil d'Etat d'établir un rapport à l'intention de la commission thématique et du Parlement sur la vision qu'il a de la formation dans la filière tourisme. Suite à ce rapport, la commission pourra se prononcer sur la complémentarité ou la concurrence avec la HEVs.

Le groupe PDCC attend avec impatience les réponses aux interrogations soulevées. Il précise également que si ses demandes ne devaient pas être suivies d'effet, il proposerait la suppression de la subvention cantonale à l'IUKB lors de la discussion sur le budget 2009.

En conclusion, le groupe PDCC condamne la gestion catastrophique de ce beau navire, mais est disposé à lui donner une dernière chance de naviguer à nouveau dans des eaux plus calmes, pour autant que les demandes soient rapidement suivies d'effets.

La mise à l'eau du bateau ou sa mise au rebut dépendra de la capacité du Conseil d'Etat et du conseil de fondation de prendre les mesures permettant de nous convaincre des chances qu'aura ce navire de reprendre la mer.

A bon entendeur!

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Der Bericht der GPK zu den Problemen im Zusammenhang mit dem Institut Kurt Bösch, dem universitären Institut Kurt Bösch, spricht eine deutliche Sprache.

Die Geschäfts- und Finanzführung des IUKB wurde mit zu wenig Sorgfalt ausgeführt und ist mit grösseren Unzulänglichkeiten behaftet. Einer der Gründe dafür ist das ungenügende Engagement des Büros des Stiftungsrats, das eine in den Statuten nicht vorgesehene Exekutivkommission Entscheide fällen liess, die eigentlich in seinen Kompetenzen liegen.

Es wurde also sozusagen eine nicht statutenkonforme Parallelorganisation aufgebaut.

Weitere Stichworte aus dem Bericht der GPK:

- Miserable Führung des Weiterbildungs- und Expertisenzentrums
- Schaffung des Weiterbildungs- und Expertisenzentrums ohne formellen Entscheid des Stiftungsrates
- Langfristige Verträge des Weiterbildungs- und Expertisenzentrums mit folgenschweren Auswirkungen bei vorzeitigen Kündigungen
- Unzureichende Finanzführung im Rahmen eines Auftrags des Weiterbildungs- und Expertisenzentrums in Argentinien
- Grosse Unzulänglichkeiten bei der Rechnungsführung

- Unzureichende Kassaführung und grosse Verluste bei den Debitoren wegen schlechtem Debitorenmanagement.
- Vertraglose Anstellungen
- Nichteinhaltung der Vorschriften des öffentlichen Beschaffungswesens
- Verspätete Erstellung des Budgets
- Doppelrolle der Revisionsstelle, die auch als Beraterin tätig ist und somit die Unabhängigkeit nicht mehr gewährleistet
- Entscheid des Bundes, eine Subventionserhöhung angesichts der unzulänglichen Führung zu verweigern
- Gefahr des finanziellen Überlebens des IUKB

Es wurden dann zwar administrative Massnahmen ergriffen, um der erwähnten Unzulänglichkeiten Herr zu werden. Diese Massnahmen kommen aber teils einer Quersubventionierung des IUKB durch das DEKS gleich, indem nämlich ein Mitarbeiter des DEKS zu 20 bis 30 Prozent für das IUKB arbeitet.

Der Bericht der GPK liest sich tatsächlich fast wie ein spannender Kriminalroman. Im IUKB schaltete und waltete offenbar ein radikales Schattenkabinett, dies allerdings alles andere als effizient. Dieses Schalten und Walten bewirkte nämlich, dass die finanziellen Reserven des IUKB dahin schmolzen wie der Schnee an der Frühlingssonne.

Politische Sprengkraft beinhaltet die Feststellung der GPK zur Rolle des Vorstehers des Erziehungsdepartements. Es geht hier – und ich möchte richtig verstanden werden – nicht um die Person von Staatsrat Claude Roch, deren Integrität wir nicht in Frage stellen und der hier die Suppe auslöffeln muss, die ihm seine Vorgänger im IUKB eingebrockt haben. Und ich gehe einmal davon aus, dass Claude Roch vom Gesamtstaatsrat den Auftrag erhalten hat, die Aufräumarbeiten in diesem Institut zu führen.

Der heutige Chef des Erziehungsdepartements wurde als Sanierer des IUKB eingesetzt und ist gleichzeitig Präsident des Stiftungsrats. Der Subventionsgeber, Chef des Erziehungsdepartements, ist damit gleichzeitig Subventionsempfänger, Chef des IUKB. Und damit gerät er automatisch in Interessenkonflikte. Wenn der Gesamtstaatsrat Claude Roch in das IUKB delegiert hat, dann muss der Gesamtstaatsrat über die Bücher und dafür sorgen, dass dieser Interessenskonflikt beseitigt werden kann.

Ein weiterer kritischer Punkt: Das IUKB hat sich eine neue strategische Ausrichtung gegeben, die von der GPK zumindest mit Fragezeichen versehen wird, da sie durch die politischen Behörden bis jetzt auch noch nicht beurteilt werden konnte. Die CVPO findet es vor diesem Hintergrund bedenklich, wenn bereits jetzt sechs Professoren im Hinblick auf die nicht gesicherte strategische Neuausrichtung des IUKB engagiert werden. Was, wenn dann die Schüler fehlen?

Die CVPO ist erstaunt, dass die kantonale Aufsichtsstelle über die Stiftungen bis heute offenbar noch nicht genügend interveniert hat, um den Stiftungsrat des IUKB zu griffigen Massnahmen zu veranlassen.

Die CVPO unterstützt die Forderungen der GPK und fordert mit Nachdruck, dass diese konsequent umgesetzt werden. Wir legen besonderen Wert auf folgende Punkte:

1. Bis die geforderten Massnahmen umgesetzt sind, muss das Erziehungsdepartement die kantonalen Subventionen an das IUKB aussetzen. Für den Grossen Rat ist dies der einzige Hebel für Korrekturen, da es sich beim IUKB um eine privatrechtliche Stiftung handelt.

2. Die Doppelstellung des Chefs des Erziehungsdepartements, der gleichzeitig Stiftungsratspräsident des sanierungsbedürftigen Instituts ist, ist aufzuheben, denn er kann nicht gleichzeitig Diener zweier Herren sein.

3. Die GPK muss das Dossier IUKB weiter mit grosser Aufmerksamkeit verfolgen. Wir wollen das IUKB nicht heute liquidieren. Aber wenn mittelfristig keine Besserung feststellbar ist, muss die Zukunft dieses universitären Instituts grundsätzlich in Frage gestellt werden.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Pascal Nigro (PDCB):

Après l'étude attentive de ce rapport qui met en évidence de multiples lacunes dans la gestion de l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), le groupe DC du Bas est en mesure de vous livrer ses commentaires.

Nous relevons, en priorité, les pertes financières survenues entre 2004 et 2006 qui atteignent un montant de 2,8 millions. Ce déficit regrettable pourrait mettre en péril les fonds propres de la fondation avec la conséquence non moins fâcheuse de se voir retirer les missions académiques financées par les collectivités. En d'autres termes, l'IUKB pourrait perdre son titre d'institut universitaire.

Nous partageons également le constat stipulant que le bureau du conseil de fondation a laissé une marge de manœuvre trop grande au comité exécutif qui, de surcroît, est un organe qui n'apparaissait pas dans les statuts de la fondation. Ce transfert de compétences du conseil de fondation au comité exécutif n'est-il pas à l'origine de l'incapacité étonnante du conseil de fondation à répondre de manière précise aux 12 points soulevés dans le rapport par l'Inspection cantonale des finances?

Suite à la lecture de ce rapport, quelques interrogations ont également été émises. En page 7 du rapport, on apprend que 75 diplômes, certificats et autres titres ont été décernés en 2005 alors qu'on en compte 254 en 2006. Y a-t-il une explication face au faible taux de réussite de l'année 2005? En page 10, on trouve une clé de répartition du financement des établissements universitaires pour les prestations reconnues de l'ordre de 1/3 à la charge de la Confédération, 1/3 à la charge du canton et 1/3 couvert par le Fonds national de la recherche scientifique. N'ayant pas trouvé le texte de ces normes appliquées dans le domaine universitaire en Suisse, nous aimerions aussi recevoir un éclaircissement à ce sujet.

Si nous pouvons souscrire à la plupart des demandes formulées par la commission de gestion au Conseil d'Etat, nous nous permettons d'émettre quelques réserves.

Tout d'abord, si nous espérons avec la commission de gestion que le Conseil d'Etat a une vision et une politique concernant les établissements de type universitaire en Valais, nous avons trébuché sur le terme "accueillir" qui figure dans le rapport. Nous estimons, en effet, qu'après l'effervescence de projets nés dans la période Valais-Université, le temps est à la concertation, à la concentration et au renforcement de l'existant, et non pas à la fuite en avant avec de nouvelles initiatives.

Puis, on lit que le Conseil d'Etat est prié de définir, en collaboration avec la commission thématique, si c'est le rôle de l'IUKB de dispenser la formation universitaire dans la filière tourisme en Valais. De notre point de vue, si on peut comprendre le conflit programmé entre la HES-SO Valais et sa toute nouvelle filière bachelor tourisme et l'IUKB et son master, il nous paraît plus judicieux, pour l'instant, de laisser le problème en main des institutions concernées et de ne faire intervenir la politique que si le blocage s'avère inextricable, ce qui n'est de loin pas encore le cas.

Enfin et dans le même ordre d'idée, la commission de gestion charge le DECS de lui proposer une solution permettant de régler les conventions sur la formation MBA/BBA afin d'éviter une nouvelle remise en cause des subventions fédérales. A l'instar du point précédent, nous pensons que ce n'est pas au DECS, mais bien aux acteurs principaux de trouver des solutions efficaces.

En conclusion, le groupe DC du Bas condamne avec force les nombreux manquements organisationnels, administratifs et financiers de l'ancien IUKB et enjoint les dirigeants actuels à tout entreprendre pour tourner complètement la page.

Mais, nous sommes également conscients de l'opportunité qui se présente pour un nouvel IUKB et sommes prêts à donner à cet institut une seconde chance. L'espoir domine, mais si, dans un délai de trois à cinq ans, le succès n'est pas au rendez-vous, il conviendra à ce moment-là de tirer définitivement un trait sur ce rêve universitaire.

C'est en réitérant ses remerciements à la commission de gestion pour son remarquable travail que le groupe DC du Bas conclut l'analyse de ce rapport.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):

In unserer Fraktionssitzung wurde treffend ausgeführt, dass es sich beim Institut Kurt Bösch um eine Altlast mit Abenteuerlust im Bildungswesen handelt. Die CSPO unterstützt die Forderungen der GPK vollumfänglich.

Der Bericht legt eine Vielzahl von Unzulänglichkeiten an den Tag. Diese wurden hier alle schon aufgeführt.

Hier nur noch Folgendes: Die überrissenen Saläre machen betroffen und rufen nach Handlungsbedarf. Durch das zusätzliche Arbeitsfeld ist die Unabhängigkeit der Revisionsstelle nicht gewährleistet.

Die CSPO anerkennt, dass die eingeleiteten strukturellen Massnahmen in die richtige Richtung gehen, weist jedoch darauf hin, dass vor allem im Tertiärbereich Doppelspurigkeiten zu vermeiden sind. Sich konkurrenzierende Angebote, vor allem im Tourismusbereich, sind

zu vermeiden. Die Visionen des Staatsrats sollen dem Parlament unterbreitet werden, wenn es um die Ansiedlung universitärer Anstalten geht. Wir begrüßen es, dass jetzt Master Abschlüsse gemäss Bologna System angeboten werden, fragen uns aber, ob genügend Studenten zu erwarten sind, insbesondere auch aus dem Oberwallis.

Die CSPO schliesst sich insbesondere den Forderungen der GPK an, dass das Finanzinspektorat die Rechnung 2007 überprüft, bei Fehlern und Schaden die zivil- und strafrechtlichen Schritte einleitet und die Subventionen bisweilen ausgesetzt werden. Eine weiterreichende politische Verantwortung kann nach den entsprechenden Urteilen erfolgen.

Wir stellen zusätzlich folgende Fragen:

Wie sieht das Budget 2008 aus?

Wie hoch ist die Gesamtverpflichtung des Kantons?

Warum werden alle Veranstaltungen nur in französischer Sprache angeboten?

Wie hoch sind die Kosten pro Studierenden?

In diesem Sinne unterstützen wir die Arbeit der GPK und danken den Kommissionsmitgliedern.

Ich danke.

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

Le rapport de la commission de gestion sur l'Institut Kurt Bösch relève entre autres et à plusieurs reprises:

1. la violation des statuts de la fondation;
2. une gestion déplorable occasionnant des pertes de 2,8 millions pour la période 2004 à 2006 en mettant en péril les fonds propres;
3. des contrats qui ne respectent pas les dispositions légales ou alors qui font défaut pour des mandats rémunérés;
4. des budgets établis tardivement et qui, selon les propres termes de l'Inspection cantonale des finances, sont établis de manière fictive, voire trompeuse;
5. des comptes présentant des résultats faussés;
6. l'absence d'indépendance de l'organe de révision.

A l'évidence, les mesures administratives prises pour remédier à ces carences sont insignifiantes en comparaison avec la situation précaire de l'institut et de sa gestion calamiteuse – ces termes ont été utilisés par la Confédération qui cofinance l'institut.

Face à un tel scandale, le groupe UDC/SVP considère que ce que demande la commission de gestion, à savoir la suppression du versement de la subvention en 2008, est un minimum et que, en tout état de cause, plus un sou de l'argent des contribuables valaisans ne devrait être versé à cet institut avant que l'ordre n'y ait été rétabli.

Dans le même sens, le groupe UDC/SVP soutient évidemment les démarches visant à établir les responsabilités civiles de ce scandale, mais il se demande si certains des faits en cause ne relèvent pas aussi de la justice pénale.

Reste la position du chef du département. En 2006, le groupe UDC/SVP posait la question suivante: quel est son rôle? Est-ce de camoufler un scandale financier par sa présence rassurante? Sa fonction de président ne risque-t-elle pas de l'exposer à des conflits d'intérêts incompatibles avec sa fonction de conseiller d'Etat, responsable à ce titre du contrôle de l'institution dont il est le patron?

Aujourd'hui, la commission de gestion se contente de poser la question d'une éventuelle incompatibilité. Mais, quand on voit que c'est le département de M. Roch qui doit valider les budgets, signer les mandats de prestations, accorder les subventions et surveiller cet institut, poser la question de l'incompatibilité n'est-ce pas déjà y répondre?

En septembre 2006, M. Roch disait: "Aller au charbon et prendre des risques, c'est mon problème et je l'assume." Aujourd'hui, ne pense-t-il pas que des risques, il en a pris assez et que le moment est venu, pour ne plus être juge et partie, de démissionner de la présidence et du bureau de l'institut?

Voyez-vous, Monsieur Roch, vous êtes un cœur pur et vous êtes tombé dans un guêpier dans cette affaire. Vous avez été au charbon, vous vous êtes un petit peu sali les mains et surtout brûlé les doigts.

Polémique mise à part dans cette affaire et pour le futur, il est impératif que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat exigent à l'avenir:

1. une action en justice afin d'établir clairement les responsabilités;
2. des budgets et une étude de la viabilité sérieuse de l'institut. On ne peut pas continuer à financer un tel institut dans de telles conditions.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Mit Verlaub, Herr Staatsrat Claude Roch, erlauben Sie mir eine Vorbemerkung, was die Spatzen schon lange von den Walliser Dächern pfeifen: Nicht der Chef hat den Laden im Griff, sondern der Laden hat den Chef im Griff.

Mit dem GPK-Bericht über das Kurt Bösch Institut haben wir es jetzt schwarz auf weiss auf dem Tisch. Die skandalösen Zustände im Bösch Institut müssen erstens politisch gewertet werden.

Das Institut Kurt Bösch ist eng mit drei Namen verknüpft. Mit den drei Namen Bernard Comby, Serge Sierro und Claude Roch. Diese drei Herren sind eng mit einer Partei verknüpft. Diese Partei ist die freisinnige Partei in diesem Kanton. Ici, on peut aussi dire – et je m'exprime en français – après le réseau santé en Valais, on a le réseau radical à Bramois.

Wer Politik macht, kann Fehler machen. Das kann in allen Parteien vorkommen. Wer aber über Jahre den Deckel auf dem Topf hält – in dem die Kacke dampft – betreibt eine Vogel Strauss Politik. Die politische Verantwortung für die roten Löcher im Bösch Institut tragen die blauen Staatsräte der letzten beiden Jahrzehnte. Die skandalösen Zustände im Bösch Institut müssen zweitens auch finanzpolitisch gewertet werden. Wir stellen fest, dass die gleichen Herren mit der linken Hand das Geld ausgeben und mit der rechten Hand es wieder einstecken. Neben dem radikalen Filz stellen wir somit auch Verwaltungs- und Departementsfilz fest.

Und drittens müssen die skandalösen Umstände im Bösch Institut auch bildungspolitisch gewertet werden.

Wir haben heute Morgen in diesem Saal dargelegt, dass es für eine gut funktionierende Gemeinde eine kritische Grösse braucht. Dasselbe gilt auch für die Bildungsinstitute in diesem Land. Eine kritische Grösse, nicht was die Anzahl der Professoren betrifft, sondern was die Anzahl der Studierenden betrifft. Und hier ist ganz offensichtlich, dass es in der bildungspolitischen Landschaft in der Schweiz und im Wallis mit all den Hoch- und Fachhochschulen keinen Platz für das Bösch Institut gibt.

Was ist nun zu tun? Wir schlagen vor, dass die Aktivitäten im Bösch Institut allmählich aber kontinuierlich bis zum Stillstand hinuntergefahren werden. Und wir schlagen vor, dass die so frei werdenden Mittel in die Berufsbildung investiert werden.

Eine Berufsbildung, die je länger je mehr auch eine Integrationsaufgabe hat. Es ist nämlich unbestritten, dass die beste Integration der ausländischen Kolleginnen und Kollegen eine gute Berufsausbildung ist und hier ist das Geld weit vernünftiger investiert, statt es in irgendwelchen blauen Sümpfen versickern zu lassen.

Danke schön.

M. le député René Constantin (GRL):

Remarque préliminaire: A l'écoute de ce qui a été dit jusqu'à présent, c'est que pour la majorité des groupes, et ceci réjouit bien sûr les radicaux-libéraux puisque, aujourd'hui, ils sont épinglés, il y a eu une forme de réserve et c'est tout à l'honneur du fonctionnement de ce Parlement. Je regrette quand même l'attitude un petit peu faible, trop petit, trop facile de tomber dans le sectarisme pur et dur, dans un esprit partisan, comme vient de le faire le député German Eyer. C'est une manière d'être qui se reconnaît chez lui au fil des années. Nous en prenons acte. Je regrette aussi, au nom du groupe radical-libéral, les propos inconvenants du remplaçant du président du groupe DC, le député Pascal Gaillard, qui parle de sabordeur. Si on analyse le mot sabordeur, il signifie destructeur. S'il fallait, dans ce Parlement, qualifier tous les responsables qui ont été épinglés pour leur mauvaise gestion ou stratégie erronée, de sabordeurs ou de destructeurs de navire, il y aurait passablement, Monsieur le député Pascal Gaillard, de paquebots éventrés, avec sur le pont des gens fuyants, à défaut de rats quelques roquets sortant de la cale par esprit partisan.

Mesdames et Messieurs, l'Institut universitaire Kurt Bösch, l'un des fleurons de notre offre de formation dans les années nonante, est malade. C'est vrai que l'on se penche aujourd'hui sur un malade. Il ne faudrait pas non plus occulter tout ce qui a été fait par les personnes que vous avez citées tout à l'heure, toutes les réussites, tous les développements qui se sont concrétisés durant des décennies. Vous parlez de l'Ecole d'ingénieurs, vous parlez de la HES, l'école valaisanne, dans l'ensemble, se porte très bien, mais il est vrai qu'il existe un point noir, celui dont nous traitons aujourd'hui, un point noir avec des chiffres rouges, et nous allons le traiter, mais de manière quand même correcte.

Le conseiller d'Etat Claude Roch a revêtu la blouse blanche sur mandat du Conseil d'Etat, et j'insiste là-dessus, qui l'invita, en décembre 2005, à s'impliquer fortement dans la mission de sauvetage de l'IUKB. Le diagnostic s'est révélé implacable: le malade exsangue, en manque de liquidités, n'a plus toute sa tête. Directeur et secrétaires administratifs sont aux abonnés absents depuis juillet 2007. Dès lors, il fallut parer au plus pressé avec des gens de bonne volonté.

Comment pourrait-on, dans ce contexte, jeter la pierre aux thérapeutes appelés au chevet du malade dès 2005?

Le conseiller d'Etat Claude Roch, mais aussi son collaborateur scientifique et toutes les personnes contactées pour l'aider dans cette mission délicate ont-ils eu un intérêt, un seul, à accepter cette basse besogne? Aucun, Mesdames et Messieurs, aucun intérêt, aucun avantage, si ce n'est la satisfaction d'avoir fait preuve de courage et d'honorer, comme il se doit, le mandat confié par le Conseil d'Etat dans la tentative de redressement d'une situation précaire.

Etrangement, le rapport de la commission de gestion laisse planer une certaine suspicion quant au fait qu'un collaborateur du DECS ait consacré une part de son temps de travail pour l'IUKB. Le mandat du Conseil d'Etat étant on ne peut plus clair, à savoir s'impliquer fortement pour sauver l'IUKB, il nous apparaît comme évident, nécessaire, d'attribuer un minimum de ressources humaines pour y parvenir.

Mais, revenons à la maladie en elle-même qui affecte l'IUKB. Est-elle le fruit de la cruelle destinée ou la conséquence directe d'une mauvaise gestion? Le doute n'est pas permis. Le mal résulte avant tout d'une forme de laxisme dans la gestion de l'institut. Il serait mesquin que de vouloir le cacher.

Le groupe radical-libéral ne changera pas son mode de faire à l'heure du commentaire du rapport de la commission de gestion. Il prend acte des conclusions émises et regrette les manquements qui expliquent en grande partie l'état sanitaire déficient de l'institution.

Gestion financière inadéquate, budget mal ficelé, non-respect des marchés publics, frais scientifiques élevés et sans établissement d'un contrat écrit, sommations faites par l'autorité de surveillance par rapport aux pièces comptables manquantes, contrats de longue durée établis avec des partenaires n'ayant pas obtenu l'accréditation nécessaire de la Conférence universitaire suisse. Bref, les exemples sont trop nombreux pour oser passer comme chat sur braises sur les stratégies erronées mises en place et le manque de rigueur en matière financière.

Nous déplorons, nous radicaux-libéraux, les conséquences qui en découlent, quand bien même il n'y a eu, de par les responsables de l'époque – et nous insistons là-dessus –, malgré le doute émis par l'UDC, aucun délit commis.

Mettre le doigt sur les dysfonctionnements, cela relève de notre mission, mais il ne faudrait pas pour autant condamner ou bâcher ceux qui ont, certes, mal géré l'institution, mais qui ne sont pas pour autant tombés dans l'escroquerie.

Au niveau de la procédure utilisée, nous comprenons la frustration des personnes mises en cause qui n'ont pas eu le droit élémentaire d'être entendues dans cette affaire. Ici, nous interpellons le président de la commission de gestion et lui posons la question suivante: est-ce un oubli de la part de la commission de gestion ou une volonté claire de ne pas auditionner les anciens dirigeants de l'IUKB? Si cela devait être une volonté claire, pourrions-nous connaître les raisons de ce refus?

Mais, revenons au présent. Maintenant, qu'allons-nous faire? Peut-on abandonner le malade à son triste sort? Assurément non, car l'institut a sa raison d'être; encore faut-il analyser, voire délimiter son champ d'action. Si le maintien de la filière droits de l'enfant et médiation engendre notre approbation, le groupe radical-libéral, à l'instar d'autres fractions, s'inquiète du double master offert aux étudiants en matière de tourisme sur notre territoire. Est-il judicieux de soutenir le maintien de deux filières parallèles organisées par l'institut et par la HES Valais? Nous aimerions, Monsieur le conseiller d'Etat, que vous nous prouviez la complémentarité de ces filières, même si cette réflexion peut s'avérer trop tardive au vu des contrats de collaboration signés avec les Universités de Lausanne et de Fribourg et des professeurs nouvellement engagés.

Autre question que nous aimerions vous poser: Le nombre d'étudiants valaisans – cas qui a aussi été relevé par les préopinants – fréquentant l'institut est faible, vous en conviendrez. Certains membres de notre groupe doutent de la plus-value apportée par l'institut dans notre canton. Quand bien même il s'agit d'une fondation, dans laquelle l'Etat n'est qu'un partenaire, le jeu en vaut-il la chandelle, autrement dit le retour sur investissement se concrétise-t-il vraiment?

Permettez-nous une dernière interrogation concernant les menaces de la Confédération vis-à-vis du maintien des subventions futures en lien avec ces fameux contrats longue durée établis avec des partenaires non accrédités. Avez-vous une solution pour remédier à cet état de fait? Si les subventions fédérales devaient soudain disparaître, quelle serait la position du Conseil d'Etat par rapport au subventionnement cantonal? Celui-ci serait-il maintenu et, si oui, dans quel ordre de grandeur?

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

Décidément, les années passent et les problèmes perdurent, voire s'aggravent. En effet, il y a plus de huit ans, en février 2000, la gestion de l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) posait déjà problème et j'étais déjà intervenu avec le dépôt d'une interpellation. Les réponses rassurantes à l'époque de M. Serge Sierro n'y ont rien fait.

Le groupe PS/AdG entend se montrer constructif dans ce dossier, comme il l'est de manière générale. Mais, être constructif ne veut pas dire être aveugle. Le groupe PS/AdG souhaite aborder cet objet sous trois aspects: les faits, les responsabilités et l'avenir.

Basé sur divers entretiens, courriers, procès-verbaux et rapports, dont celui de l'Inspection cantonale des finances du 29 octobre 2007 pour les années 2005/2006, le rapport de la commission de gestion est clair et explicite.

Les faits

La commission de gestion relève de nombreuses anomalies, pour ne pas parler d'irrégularités stupéfiantes. D'abord, concernant la gouvernance, un comité exécutif, non prévu par les statuts de la fondation, a conduit à limiter très fortement le pouvoir directionnel de la directrice et à une implication significative, voire exagérée, de l'ancien président du conseil de fondation, M. Bernard Comby, ancien conseiller d'Etat, dans les décisions stratégiques. La fiduciaire, organe de révision de l'IUKB, n'est pas indépendante puisqu'elle agit également comme consultant, ce qui est contraire aux dispositions de l'article 83a du code civil suisse.

Ensuite, concernant la situation financière, la commission de gestion constate une gestion financière inadéquate de l'institut et un suivi inapproprié des comptes de liquidités. Les comptes publiés ne reflètent pas la réalité économique. L'Inspection cantonale des finances considère notamment que les actifs transitoires du CFC (centre de formation continue) pour la période 2003 et 2004, résultant de l'activation de charges, ont servi à masquer les pertes réelles du CFC. L'approche budgétaire est sidérante quand on constate que le budget 2005 a été reporté et approuvé le 11 juillet 2006, c'est-à-dire sept mois après la fin de l'année budgétisée et quand on constate que le budget 2006 adopté ne correspondait pas à la réalité du moment et que le budget 2007 n'a pas été approuvé par le conseil de fondation. Pour les dépenses liées aux intervenants et mandataires, l'Inspection cantonale des finances a constaté une gestion lacunaire et insuffisante avec l'absence de contrats ou contrats non signés et même des contrats postérieurs à l'engagement. Selon la commission de gestion, la loi sur les marchés publics n'a pas été respectée. La gestion des frais de personnel a été totalement lacunaire. L'Inspection cantonale des finances constate des confusions alarmantes et une absence de contrôle inquiétante pour ce poste budgétaire. Pour 2005, l'ancien président du conseil de fondation, M. Comby, a perçu semestriellement et par avance ses honoraires alors que le contrat 2004/2005 y relatif n'a été ratifié que le 5 décembre 2005 par le bureau du conseil.

Comme la commission de gestion l'explique dans son rapport: la gestion déplorable du centre de formation continue et d'expertise est le problème majeur de l'IUKB et de sa mise en péril. La direction du CFC est assurée par M. Jean-Pierre Rausis sur la base d'un mandat de prestations, sans contrat valable pour 2005 et 2006 et un contrat 2004 fait le 11 octobre 2005, soit près de deux ans a posteriori. Avec des budgets annuels bénéficiaires, mais trompeurs et avec des produits systématiquement surévalués, le CFC a subi des pertes réelles de 2004 à 2006 d'environ 2,8 millions de francs. Les statuts n'ont pas été respectés en ce qui concerne l'activité du CFC.

Une collaboration a été lancée avec le groupe Lemania pour un master et bachelor en administration, mais les programmes y relatifs se sont vu refuser l'accréditation par la Conférence universitaire suisse. Pire, ce partenariat avec Lemania implique un excédent de charges de 339'000 francs pour 2005 et 2006 avec des contrats de longue durée posant problème pour leur résiliation alors que le maintien de ces programmes bachelor et master peut avoir comme conséquence la perte pour l'IUKB de son statut universitaire – ce qui n'est pas rien – et la perte de subventions essentielles.

Et faut-il encore évoquer la gestion catastrophique du Forum mondial de la médiation, gestion confiée à Bersy Consulting, société à nouveau de M. Jean-Pierre Rausis, directeur du CFC, qui a touché un montant de 110'000 francs, sans les frais, pour aboutir à une perte totale de 309'000 francs.

Vu la précarité de sa situation financière, qui met en péril sa mission académique, le secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche a refusé toute augmentation de la subvention à l'IUKB. Il est utile de rappeler que, depuis sa constitution, l'IUKB est placé sous la surveillance du Département de la sécurité par son Service administratif et juridique des institutions. Celui-ci a la compétence d'ordonner des mesures à mettre en œuvre par les organes de la fondation en cas de surendettement et d'insolvabilité, ce qui a été fait notamment par une demande non réalisée d'un bilan intermédiaire.

Les responsabilités

Ayant succédé à M. Serge Sierro au Département de l'éducation, de la culture et du sport, M. le conseiller d'Etat Claude Roch est membre du bureau de l'IUKB depuis 2002. Il préside le conseil de fondation depuis le 1^{er} janvier 2006, mandaté par le Conseil d'Etat pour restructurer et tenter de sauver l'IUKB, car c'est à une véritable opération de sauvetage qu'il faut procéder.

Les responsabilités opérationnelles de M. Comby, ancien président du conseil de fondation, et de M. Jean-Pierre Rausis, ancien directeur du CFC, sont évidentes. Mais, dans ce dossier, la question des responsabilités politiques doit être posée. Comment de tels dysfonctionnements ont-ils pu perdurer pendant des années alors que le Conseil d'Etat était représenté dans le conseil de fondation par les chefs de département successifs? Qu'ont fait Serge Sierro, Claude Roch pour avoir laissé aller les choses de la sorte? Permettez-moi de relever qu'en d'autres temps, pour des problèmes moins graves, un tel scandale aurait certainement conduit à demander la démission du chef du département. Mais, le groupe PS/AdG n'en fera rien car, comme je l'ai déjà dit, il tient à rester constructif dans ce dossier. Dans tous les cas, comme ancien conseiller d'Etat et ancien chef du département concerné, M. Comby ne porte plus de responsabilité politique officielle, mais une responsabilité civile et morale aggravée. Le temps n'est pourtant pas si éloigné où les Couchepin, Comby, Sierro et Roch vantaient leur efficacité et leur engagement pour l'IUKB qui devait apporter le progrès au Valais et qu'ils présentaient comme un merveilleux succès radical. Il faut espérer que, dorénavant, les radicaux se montreront un peu plus prudents avant de pouvoir donner des leçons de gestion à tout le monde.

Je tiens à rappeler aussi à mon préopinant, le député René Constantin, que je trouve étonnant qu'il se substitue aux tribunaux puisqu'il a de lui-même décrété qu'il n'y avait absolument rien qui pouvait éventuellement constituer la nécessité de déposer une plainte pénale ou/et une plainte civile.

Il a aussi parlé de thérapeute en parlant de M. Roch. Oui, Monsieur Roch, vous êtes un thérapeute en ce moment, mais, avant d'être un thérapeute, vous étiez déjà dans les instances de l'IUKB et votre prédécesseur était déjà dans les instances de l'IUKB et n'a rien fait pour que cette dérive n'ait pas lieu.

L'avenir

Concernant l'avenir, tout en partageant globalement les constatations et les demandes de la commission de gestion, le groupe PS/AdG peut émettre les considérations suivantes:

Il déplore l'effet d'image extrêmement néfaste pour le Valais qui passe encore une fois pour un canton de magouilleurs et/ou d'incapables. Les relations et la crédibilité du Valais avec la Berne fédérale n'en sortiront assurément pas grandies, notamment avec l'Office fédéral de l'éducation et de la science.

Le groupe PS/AdG partage l'étonnement de la commission de gestion et du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche qu'aucune poursuite civile n'ait été envisagée par le conseil de fondation à l'encontre des responsables concernés par la gestion déplorable du CFC et de l'IUKB. Il souhaite qu'une forte pression soit exercée par le Conseil d'Etat, voire

par la commune de Sion, qui est aussi engagée financièrement et dont le président François Mudry est sauf erreur vice-président de l'IUKB, pour amener le conseil de fondation à entamer une procédure de poursuite civile, voire aussi une procédure de poursuite pénale. Il ne faudra pas hésiter à suspendre l'octroi des subventions et à les conditionner à la demande d'ouverture de cette procédure.

Nous saluons l'engagement fort du Conseil d'Etat pour essayer de sauver l'antenne universitaire valaisanne. L'engagement dans la formation et, en l'occurrence, dans la formation supérieure est très important pour les Valaisannes et les Valaisans et pour le développement du canton. Cependant, la question se pose quant aux conflits d'intérêts et de fonctions lorsqu'un organisme indépendant est présidé par un conseiller d'Etat qui doit décider lui-même des subventions qu'il s'accorde à lui-même comme président de son organisme. Une intervention parlementaire dans ce sens a déjà été déposée. Il convient aussi de clarifier le rôle provisoire du collaborateur du DECS, actuellement délégué administratif de l'IUKB, pour un taux d'activité de 20 à 30% depuis la mi-juillet 2007 et de considérer son financement comme une subvention indirecte supplémentaire.

Le groupe PS/AdG est solidaire du personnel de l'IUKB qui a dû vivre et qui vit encore des moments difficiles liés à l'instabilité de la situation. Après avoir tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises quant à l'orientation stratégique et l'organisation de l'IUKB, il partage l'avis qu'une réorientation stratégique était indispensable avec une collaboration clarifiée et renforcée avec les universités de Lausanne et de Fribourg. Nous regrettons, pour notre part, l'abandon de la formation en soins palliatifs qui avait du sens, en lien avec l'Association François-Xavier Bagnoud, pour un véritable centre de compétence. L'unité d'enseignement et de recherche interdisciplinaire en droits de l'enfant / médiation semble une orientation prometteuse. Une unité d'enseignement et de recherche interdisciplinaire en tourisme a du sens dans un canton comme le Valais. Cependant, il faudra veiller à ce que le master proposé soit complémentaire et non pas concurrent de la filière tourisme de la HES-SO Valais pour créer un véritable pool de compétence en tourisme.

Un soutien à l'IUKB et aux réformes de la fondation menées par M. le conseiller d'Etat Claude Roch est un signal politique fort en faveur de la formation supérieure qui ne pourra être crédible que si les responsabilités sont clairement définies et assumées.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous avons entendu les porte-parole des huit groupes.

J'ai maintenant une demande de parole individuelle.

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz (PDCC):

Tout a été dit ou presque sur les problèmes financiers de l'IUKB. Par contre, et à titre personnel, j'aimerais évoquer ici les menaces sérieuses qui pèsent sur le label universitaire délivré par la Confédération à l'IUKB.

D'une part, dans le cadre de son centre de formation continue, l'IUKB a signé en 2004 un partenariat avec Lemania Group of Schools, dont certains contrats ont une durée de 30 ans.

La Conférence universitaire suisse, dont l'une des tâches est de reconnaître des institutions ou des filières d'études, a refusé l'accréditation des programmes de formation développés dans cette collaboration. Autre difficulté et non des moindres, la résiliation anticipée de ces contrats paraît extrêmement difficile, d'un point de vue juridique, vu leur longue durée.

D'autre part, le label universitaire dépend aussi de facteurs liés au choix des activités de l'IUKB. Dans l'un de ses rapports, l'OAQ (organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses) a même qualifié d'anarchique le développement de l'IUKB. Un des grands problèmes de l'IUKB est qu'il n'a jamais eu une identité propre. Au gré des nombreuses restructurations, ses domaines d'études ont changé à de multiples reprises et cela risque de lui être fatal. Un petit institut doit se définir de manière originale. C'est pourquoi je partage les réticences de la commission de gestion et de certains milieux scientifiques concernant sa nouvelle orientation académique liée exclusivement au tourisme. Plusieurs programmes sur le tourisme ou les loisirs existent déjà à Genève (certificat en patrimoine et tourisme), Lausanne (institut du tourisme lié à HEC) ou Berne (Forschungsinstitut für Freizeit und Tourismus). En y ajoutant le délicat partage des tâches qui devrait s'opérer avec la HES-SO Valais, le choix du domaine tourisme pourrait devenir un dangereux cul-de-sac pour l'IUKB dans un monde académique devenu très compétitif.

La part importante des aides publiques octroyées à l'IUKB justifie de mener une réflexion politique pour définir les orientations thématiques de l'institut sur des sujets de première importance pour le canton et dans les domaines où il existe une spécificité locale. A l'heure où le climat change, avec des impacts sur les ressources en eau et des conséquences pour les secteurs de l'énergie, du tourisme et de l'agriculture, au moment où le canton s'engage dans un projet sur des décennies pour corriger le Rhône, ces domaines apportent et apporteront une vraie valeur ajoutée pour la recherche.

En effet, le Valais comporte toutes les spécificités de l'ensemble des Alpes sur un territoire restreint et il constitue un laboratoire d'étude de premier ordre pour les universités et les centres de recherches suisses et internationaux. L'IUKB accueillerait leurs chercheurs et par-là même obtiendrait un retour sur investissement en profitant des fruits de leurs travaux. A terme, cela pourrait apporter des résultats de recherches novateurs et faire rayonner l'institut sur la scène scientifique internationale à une époque où l'environnement et le développement durable sont considérés comme les enjeux du XXI^e siècle. Cela d'autant plus que les chercheurs en place s'activent depuis plusieurs années dans ces sujets et qu'ils ont déjà mené des projets internationaux financés par INTERREG ou le Fonds national suisse de la recherche scientifique. Des projets sur les ressources en eau pourraient se poursuivre, notamment par le projet européen ACQWA. Il existe depuis longtemps aussi un réseau informel de chercheurs nommé "Mémoires du Rhône" qui mériterait d'être valorisé par un soutien du canton et attaché à une institution académique.

Confirmer cette direction prise serait un moyen de pallier la fuite des cerveaux, de justifier la reconnaissance de l'IUKB dans le paysage universitaire suisse et surtout de satisfaire aux exigences du comité de visite de l'OAQ, auquel la commission de gestion fait référence dans son rapport. Ne sacrifiez pas sur l'autel d'une énième restructuration cette orientation scientifique qui pourrait sauver l'IUKB.

Aujourd'hui, l'OAQ demande à l'IUKB de prouver sa capacité scientifique en participant et en développant des programmes de recherches de portée internationale et de renforcer son corps professoral et sa programmation scientifique. Elle n'attendra pas 2009 et la mise en route de la nouvelle unité d'enseignement et de recherche interdisciplinaire en tourisme.

L'IUKB se doit donc de prendre des mesures immédiates afin de soutenir les travaux de recherches de portée internationale actuellement en cours en les adaptant à sa nouvelle mission. L'institut se doit également d'offrir des perspectives de carrières stimulantes à son personnel scientifique en place. Telles sont les exigences de l'OAQ. A défaut, les conditions figurant dans son rapport d'évaluation sur l'IUKB en vue de la reconnaissance du droit aux subventions fédérales ne seront pas remplies. L'IUKB pourrait alors constituer un chapitre supplémentaire aux "Illusions perdues" de Balzac.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:

Les constats de la commission de gestion ont largement été commentés et le rapport qualifié de bon par plusieurs intervenants et qui se lit comme un roman selon le député Beat Abgottspon. Je remercie donc tous les porte-parole des groupes ainsi que les députés qui se sont exprimés en leur nom personnel pour l'intérêt qu'ils ont apporté à notre rapport, mais surtout pour les pistes développées et à suivre pour préserver une formation universitaire en Valais.

J'aimerais, tout d'abord, répondre au député René Constantin en lui indiquant qu'il trouvera les 14 bases de travail qui ont permis à la commission de gestion de rédiger ce rapport à la page 4 de notre rapport. Là-dedans, vous trouverez, Monsieur le député René Constantin, des rapports de l'Inspection cantonale des finances, des rapports du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche qui font largement un commentaire sur les positions de M. Rausis et de M. Comby.

Mesdames et Messieurs, chacun s'est accordé à dire que les conséquences financières suite aux dérives du centre de formation continue (CFC) mettent en péril la continuation de la mission académique de l'IUKB et accentuent le risque de pérennité de la fondation. En effet, outre le fait que l'institution ne peut plus se permettre de perdre de l'argent, l'IUKB ne maîtrise plus entièrement toutes ses dépenses puisqu'il est lié à des contrats de longue durée issus de dérives inexplicables du responsable du CFC agissant au nom de sa société privée et de l'ancien président du conseil de fondation.

L'institut devra assumer, selon toute vraisemblance, pendant plusieurs années les conséquences financières liées aux contrats conclus par le directeur du CFC avec des sociétés aussi bien à l'étranger qu'en Suisse, notamment avec Lemania. Les montants en question dépendront des possibilités de résiliation offertes et des résultats des négociations.

Le conseil de fondation de l'IUKB porte également sa part de responsabilités pour n'avoir pas exercé son devoir de surveillance sur les activités de l'institut et quand bien même il n'était pas informé ou informé de manière lacunaire, le conseil de fondation ne s'est pas montré particulièrement curieux sur l'état des finances de l'IUKB. Le conseil de fondation a apprécié la période d'investissement et d'ouverture à l'étranger avec trop d'optimisme et la conséquence s'est retrouvée dans le résultat 2005 qui fut financièrement une année périlleuse pour la fondation. Les mesures financières les plus importantes ont été prises trop tardivement et les pertes enregistrées ont sérieusement affecté le patrimoine de l'IUKB.

L'autorité de surveillance cantonale des fondations a constaté que bien qu'il y avait objectivement des raisons sérieuses d'admettre, sur la base des comptes 2005 et 2006, un risque de surendettement ou d'insolvabilité, ni le conseil de fondation ni l'organe de révision n'ont fait établir un bilan intermédiaire à la valeur vénale des biens.

Dans son rapport de février 2008 adressé à M. le conseiller d'Etat Claude Roch, le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche stipule: la subvention de la Confédération ne pourra servir en aucun cas à assainir la mauvaise gestion des années passées et que si l'inspectorat financier de son service devait constater que tel était le cas, tous les paiements futurs envers l'institution seraient bloqués.

Dans ce rapport, on prend également acte que les acteurs de la débâcle économique et de la mauvaise gestion de l'IUKB ont maintenant quitté l'institut, ce qui autorise le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche à penser que l'IUKB pourra peut-être s'en relever dès lors que, du point de vue scientifique, les experts sont de l'avis que l'IUKB s'est engagé dans une bonne direction avec la restructuration des pôles en unités d'enseignement et de recherche.

Dans ce rapport, tout en rappelant que l'inspection des finances du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche maintiendra sa surveillance de l'institut dans son programme annuel, on conclut par trois recommandations que je me permets de vous lire, car il nous a été impossible de les mettre dans le rapport nous étant parvenues au mois de février 2008:

Recommandation n° 1

Dans son plan stratégique 2008-2012, l'IUKB prévoit une augmentation non négligeable de la subvention du SER. Nous recommandons au directeur de ne pas donner suite à cette demande. Nous estimons, en effet, que l'IUKB doit tout d'abord songer à réduire ses charges de fonctionnement, notamment les frais de personnel, et les frais scientifiques qui ont augmenté de près de 40% de 2004 à 2006. D'autre part, comme la responsabilité du directeur du CFC est clairement engagée dans cette dérive financière, nous aurions souhaité que l'IUKB agisse sur le plan civil afin d'atténuer les pertes.

Recommandation n° 2

La pérennité de l'institution n'étant pas assurée pour ces prochaines années, nous recommandons à l'unité haute école universitaire du SER en charge du dossier IUKB de verser la subvention 2008 en quatre tranches sur présentation des comptes arrêtés pour chacun des trimestres et signés par le président du conseil de fondation.

Recommandation n° 3

L'un des problèmes les plus importants qu'a connus l'IUKB ces dernières années provient sans aucun doute possible de l'absence d'une forte présence du directeur au sein des organes de la fondation. Or, le conseil de fondation, qui va nommer prochainement son

cinquième directeur depuis l'an 2000, a certes prévu une amélioration du fonctionnement de l'IUKB, mais le rôle futur du directeur reste obstinément celui d'un exécutant du conseil de fondation. Aussi recommandons-nous au directeur du SER de veiller à ce que l'IUKB retrouve très rapidement une gouvernance stable et digne de confiance qu'il n'aurait jamais dû perdre.

A la lecture de ces recommandations, nous pouvons conclure qu'il est primordial que l'institut se dote de structures simples et accorde au directeur les pouvoirs nécessaires lui permettant de mener à bien sa mission.

De même, il est essentiel que les subventions de la Confédération et du canton servent à l'avenir uniquement au domaine académique et à la réalisation des programmes et non plus à financer des pertes ou des charges de formation autres que celles entrant dans les domaines de pôles d'unités d'enseignement et de recherche.

Un autre point soulevé dans nos demandes concerne l'incompatibilité entre la fonction de chef du DECS et président de l'IUKB qui est liée étroitement à celle de savoir si le Conseil d'Etat doit accepter qu'un membre de son conseil s'engage en qualité de président ou de membre d'une association ou d'une fondation.

Pour répondre à la pertinence de ces questions et aux questions aussi posées dans cette salle ce matin, le Conseil d'Etat a rapidement réagi. Je crois ainsi savoir qu'il a mis sur pied un groupe de travail, sous la présidence de la vice-chancelière, chargé de proposer les règles à suivre pour le futur dans ce domaine. Le délai imparti pour présenter cette analyse est la fin septembre 2008. Considérant qu'il ne s'agit pas de la seule représentation d'un membre du Conseil d'Etat auprès d'associations ou de fondations, il me paraît judicieux d'attendre le résultat de cette analyse et de demander au Conseil d'Etat de nous faire part des conclusions de ce rapport avant de prendre une décision définitive à ce sujet.

Pour terminer, je vous invite à dépasser les querelles politiques entre radicaux, Monsieur le député René Constantin, PDC du Centre, Monsieur le député Pascal Gaillard, socialistes du Haut, socialistes du Bas, Messieurs les députés German Eyer et Jean-Henri Dumont, pour nous occuper du futur.

Dans ce sens, je réitère deux demandes de la commission de gestion:

Quelle vision politique, le Conseil d'Etat souhaite-t-il mettre en place pour garantir la pérennité d'établissements de type universitaire en Valais? Quel rôle sera-t-il attribué à l'IUKB pour qu'il ne redevienne pas simplement IKB en perdant au passage le "U" d'universitaire?

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission de gestion.

Je me tourne maintenant vers le chef du département. J'imagine que M. le conseiller d'Etat Claude Roch a des réponses à apporter!

Je lui donne la parole.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je voudrais tout d'abord dire au député Albert Pitteloud que je ne me suis pas encore brûlé et que nous allons gagner l'exercice.

Evidemment, la situation que vous connaissez est mauvaise, mais je voudrais vous rappeler qu'elle a déjà été annoncée dans la presse en décembre 2005 et en janvier 2006, et qu'il y a eu de longs articles sur la situation 2005 puisque, en 2004, nous n'avions pas une situation déficitaire contrairement à ce que j'ai souvent entendu aujourd'hui. La situation s'est dégradée en 2005 comptablement et avec une absorption des pertes sur le patrimoine.

Je voudrais faire quelques rappels avant de répondre à vos questions.

Tout d'abord, la mission de l'IUKB est d'abord donnée par la Confédération suite à la loi sur les universités. Elle a un rôle trans et interdisciplinaire. Cette mission demeure. Elle a été longuement discutée durant les dernières années avec M. Kléber. Dès la fin mars, elle sera à nouveau discutée avec M. Dell'Ambrogio, le nouveau patron du SER (Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche). Cette subvention permet à la Confédération d'entrer en matière sur un subventionnement à condition que le canton soit un partenaire. Alors, je réponds tout de suite à une question du député René Constantin. Evidemment, si la Confédération supprime son subventionnement, l'institut devra chercher une autre activité. Cela me paraît évident. Pour le moment, nous avons une autre solution.

Je voudrais aussi vous rappeler que l'IUKB, que l'établissement ou la fondation a deux axes: un axe académique et un axe que l'on a appelé CFC qui, en 2000, avait comme origine d'amener de l'argent à l'institution puisque celle-ci ne reçoit que 60% de son subventionnement. Effectivement, les investissements qui ont eu lieu, et ce sont des investissements qui ont été capitalisés et non pas que des salaires, n'ont pas été productifs et les charges constatées correspondent aux budgets. Par contre, les recettes ont été très largement surestimées. C'est l'origine de ce problème.

Les subventions, par contre, ne touchent que la partie académique, vous pouvez le constater, peut-être avec quelques exceptions sur les frais généraux où les frais généraux sont répartis sur l'ensemble de l'institution. Mais, l'analytique que vous trouvez en 2006 nous montre que les subventions concernent les domaines académiques et que la perte est prise en charge par l'institution. Si vous prenez le bilan de l'institution, celle-ci a eu son patrimoine considérablement diminué par les pertes de 2005 et la conséquence, c'était évidemment sur 2006 sur le bilan intermédiaire et la valeur vénale. Peut-être que, formellement, on a manqué, lorsque l'on a de gros problèmes à résoudre, on a peut-être manqué de formalisme. La discussion a eu lieu notamment avec la Banque Cantonale du Valais qui est prêteur. Je vous assure que la BCV ne prête pas volontiers à des institutions qui sont en péril. Nous avons pu constater qu'il y a 15'000 mètres carrés de terrains en zone à construire non construits. Le patrimoine est donc très important. Si l'on met en péril l'institution à cause de son fonctionnement, on ne met pas encore l'institution. Par contre, et c'était l'avis de tout le monde, on ne peut pas renouveler des pertes pendant plus d'une année ou deux sans quoi nous mettrons à moyen terme cette institution en péril.

Il me paraissait important de mentionner que la subvention donnée par le Conseil d'Etat et par le Grand Conseil à travers le budget concerne les activités académiques. Je voudrais rappeler que depuis 2002 sauf erreur, trois activités académiques sont reconnues par

l'OAQ (organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses): le tourisme, qui est reconnu depuis 2004, la médiation et les droits de l'enfant. Ce sont les trois domaines que nous allons mettre en place. Nous avons l'accréditation. C'est la raison pour laquelle nous nous battons parce que cette accréditation nous permet de continuer avec le "U" d'universitaire. Je reviendrai sur d'autres problèmes du MBA et du BBA. Mais, cette accréditation a été confirmée en 2007 par le groupe de travail, présidé par un expert canadien. Nous avons toujours l'accréditation. Les universités ont été d'accord de prolonger ce délai puisque nous avons jusqu'en 2012, au moment où la nouvelle loi sera en application, pour résoudre tous nos problèmes de contrats. Donc, la discussion avec les universités a été faite. Lorsque M. Kléber, le secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche, a émis son rapport, il nous l'a présenté. Il m'a invité à une séance au mois d'octobre 2005. Dès cette date, j'ai vu, je crois à deux ou trois reprises, M. Kléber et je répondrai pratiquement à tous les intervenants à une question qu'ils ont trouvée comme essentielle, c'est sur la présidence de l'IUKB. Avec M. Kléber, nous avons convenu qu'il n'était pas dans la logique des choses qu'un conseiller d'Etat soit en même temps président d'une société académique universitaire, mais que dans la situation actuelle, transitoire, il était indispensable que le département s'implique pour résister à la pression et pour trouver des formules pour le futur. C'est la raison pour laquelle avec M. Kléber, nous avons accepté cette solution, que je l'ai proposée au Conseil d'Etat et que, je crois que mes collègues peuvent le confirmer, à l'unanimité du Conseil d'Etat, nous avons soutenu cette solution pour montrer à la Confédération que nous voulions maintenir le "U" d'universitaire. La solution transitoire nous permettra donc de résister à la pression universitaire sur l'ensemble des établissements. Vous savez que la loi universitaire actuellement est en révolution, que les institutions discutent sur la nouvelle loi sur les universités et les établissements du tertiaire, dont font partie les HES. Dans ce sens, il est important qu'un conseiller d'Etat responsable du Département de l'instruction publique soit présent puisque toutes les discussions passent par ce département et par la CUS. J'ai la chance d'être à la fois à la CUS comme représentant romand des HES et au conseil HES également comme représentant des HES romandes. Dans ce sens, cette situation intermédiaire me paraissait une situation unique pour donner une nouvelle chance, comme cela a été dit à deux reprises ce matin, à l'institution pour trouver des nouvelles missions.

Avec M. Kléber, nous avons pu contacter M. Francis Waldvogel, l'ancien président des écoles polytechniques suisses, et nous lui avons donné un mandat. Depuis deux ans, M. Waldvogel a, avec les universités, fait un forum des universités romandes et avec lui, avec M. Kléber, nous avons pu obtenir l'accord de l'ensemble des universités romandes et l'accord des Universités de Fribourg et de Lausanne pour un partenariat dans les deux masters qui seront mis en place: tourisme et droits de l'enfant / médiation. Cela me paraît être une solution unique pour permettre à l'institut de trouver son avenir et de ne plus naviguer ou de ne plus trop disperser, comme on nous l'a reproché. Ces deux masters seront mis progressivement en place dès 2008 pour les droits de l'enfant / médiation et en 2009 pour le tourisme.

Quant au nombre d'étudiants, il faudrait que, pour un master Bologne, puisqu'on aura des étudiants présents sur Sion, 15 à 20 étudiants pour pouvoir réussir le master, mais le plus important, c'est de mettre en place un système de recherches sur ces domaines, recherches qui nous permettront d'avoir une accréditation master et de pouvoir entrer dans le système des universités comme partenariat avec Lausanne et Fribourg. Les accords avec les universités de Lausanne et de Fribourg sont conclus. Il fallait donc engager des professeurs. Je répète que nous sommes dans les domaines que nous avons vécus jusqu'à maintenant.

Peut-être encore un point qui me paraît également important avant de passer aux détails des réponses. J'ai reçu hier de l'institut tourisme et économie de la HES-SO Valais une réponse sur le partenariat. Dans toutes les discussions, qu'elles portent sur le concept à mettre en place, sur le choix des professeurs, la HES-SO Valais a systématiquement été invitée, elle a participé à toutes les séances et nous l'avons fait en collaboration avec la HES-SO Valais notamment sur le domaine du tourisme. Il est écrit dans ce rapport (je vous cite les points principaux) que, dans le contexte actuel, la HES-SO domaine tourisme a surtout comme objectif le management du tourisme alors que notre institut à Sion a plutôt un rôle – et ici, je rejoins ce que disait la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz tout à l'heure – d'avoir des compétences dans la sociologie du tourisme, dans l'environnement, le développement durable et la gouvernance touristique. On est donc dans un autre domaine et en complète complémentarité avec la mission qui est donnée à la HES-SO qui a déjà un master avec l'Ecole hôtelière de Lausanne et nous serions en partenariat avec l'Université de Lausanne en ce qui concerne le tourisme. Les liens entre les deux institutions, ce sont des modules que l'on peut mettre en place à la HES sur le management du tourisme et la problématique touristique plus générale sur l'IUKB. C'est donc, comme le dit le rapport de cette école, pour être concurrente, je lis en conclusion: "Le Valais a bientôt la chance de disposer sur son territoire de deux masters et instituts de recherches en tourisme complémentaires: l'un HES et l'autre universitaire, qui devraient lui permettre dans un futur proche de se positionner pour devenir un pôle national de recherche et de formation touristiques."

Les risques sont également mentionnés dans ce dossier. Le risque est essentiel: c'est que chaque institution tire la couverture et défende son territoire. C'est notre rôle d'y veiller pour faire en sorte qu'on ait des projets de recherches nationaux et internationaux, qu'on puisse avoir des publications scientifiques et qu'on puisse avoir des étudiants à la fois au niveau du master Bologne et du bachelor pour la HES.

Pour ma part, je suis persuadé qu'en travaillant avec l'ensemble des institutions valaisannes, nous aurons une solution valaisanne de qualité pour la formation.

En ce qui concerne les étudiants du Haut-Valais, c'est une question du député Thomas Brunner, je crois, actuellement, nous avons une formation qui est français-allemand pour la médiation, mais nous avons les traductions simultanées qui coûtent relativement cher. Les deux masters qui seront mis en place seront en trois langues: français-anglais-allemand, l'anglais étant, au niveau universitaire, la langue principale pour toutes les universités, donc également pour l'IUKB, donc également pour les HES au niveau des masters. En ce qui concerne l'allemand, nous n'avons pas pris un professeur parce qu'il ne connaissait pas l'allemand. C'était, pour nous, un élément très fort d'impliquer le Haut-Valais et j'espère que les Haut-Valaisans viendront également dans l'institut.

Concernant les questions de gestion et d'administration, dès 2006, avec M. Waldvogel, nous avons revu tous les statuts. Les statuts ont été acceptés par le conseil de fondation. Ils sont calqués sur le modèle des universités suisses. Le règlement du personnel est également calqué sur le modèle des universités suisses avec un des objectifs: dès que nous aurons la direction en place, que celle-ci ait tout le pouvoir opérationnel. Le bureau du conseil n'aura que la préparation stratégique pour le conseil de fondation. Les structures, selon les nouveaux statuts, vont donc aller dans ce sens. Je crois que cela répond déjà partiellement à la troisième recommandation du SER (secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche) sur la direction et la force de la direction qui doit se renforcer.

Mais, je veux aussi répondre à l'ensemble des députés qu'à l'Inspection cantonale des finances, lorsqu'il y a une question frauduleuse, immédiatement, le dossier part chez le juge. Dans la discussion que j'ai eue avec M. Melly, il m'a confirmé qu'il avait longuement analysé le dossier et qu'il n'allait pas chez le juge. M. Melly me l'a donc confirmé, ce n'est pas frauduleux, que l'affaire ne sera jamais pénale. C'est la volonté de l'Inspection cantonale des finances.

En ce qui concerne les questions civiles, nous avons longuement discuté au conseil de fondation et au bureau quelle serait notre position sur cet aspect. Pour nous, nous pensons que nous allons perdre un temps complémentaire important et que nous n'aurons pas de solution. C'était la version du bureau que nous avons proposée au conseil. Etant donné les demandes permanentes qui sont faites par le SER, par les députés et par la commission de gestion, nous avons demandé un avis juridique à un professeur d'université, proposé par l'Université de Lausanne, et nous verrons ce que dit ce rapport d'expertise avant de mettre notre énergie dans un domaine qui n'en vaudrait pas la peine, selon nous.

Aux niveaux financier et de la gestion, nous avons mis une analytique très performante, qui nous permet d'avoir une situation mensuelle. La commission de gestion a reçu, la semaine passée, la première estimation 2007, qui donne une situation sans perte avant amortissement, et nous avons une vente immobilière de 260'000 francs qui nous permettra de faire les amortissements. Nous aurons ainsi une situation assainie et cela malgré que, avec la discussion que nous avons eue avec la Loterie Romande, nous n'ayons pas touché la subvention de 500'000 francs que nous obtenions les autres années. Nous admettons donc que la situation 2007 est assainie. Par contre, nous allons affiner le budget 2008 et nous le présenterons à la commission de gestion. Nous avons un premier budget de plausibilité qui a été accepté le 18 janvier 2008 par le conseil de fondation. Juste une petite remarque sur la non-acceptation des budgets. Tous les budgets ont toujours été discutés, toutes les situations financières ont été discutées au conseil de fondation. J'ai fait une erreur: celle de ne pas les faire voter, mais nous n'avions aucune abstention dans les membres du conseil de fondation et le vote n'a pas eu lieu. Par contre, et vous pouvez prendre tous les procès-verbaux des assemblées générales et des bureaux du conseil, tout a toujours été discuté dans les séances, mais c'est un point très secondaire dans la discussion.

Voilà ce que je voulais dire en guise de longue introduction.

Je voudrais peut-être très rapidement rappeler au député Pascal Gaillard que les questions académiques ont été bien gérées et que, évidemment, le problème de l'ouverture du CFC dans plusieurs domaines et dans plusieurs pays, ça a été probablement plus compliqué que ce qui était prévisible. Cependant, si je prends l'exercice 2008, nous avons, par exemple, avec le New York College un gain important, avec Lemania nous aurons une situation pratiquement zéro, le bouclage n'est pas fait encore, et puis la perte que nous aurons sur l'Amérique du Sud correspond aux salaires de Sion, des frais fixes et, sur place, nous avons de légers bénéfices. C'est ce qui est écrit dans la lettre que nous avons adressée à la Confédération et à la commission de gestion et dont le Conseil d'Etat prendra connaissance ce soir. Je crois ainsi que le pilotage a été très bien fait au niveau académique. Il y a eu un certain nombre de lacunes aux niveaux de la gestion et de l'administration. Le bureau a toujours été informé de la situation. Moi, je veux bien admettre le manque de curiosité mentionné par M. le président de la commission de gestion, mais mon rôle dans un bureau, je suis dans plusieurs bureaux, représentant plutôt le côté académique que le côté gestionnaire. Je sais qu'il faut corriger.

Pour le député Beat Abgottspon, l'orientation stratégique qui sera mise en place: nous allons présenter une stratégie au Conseil d'Etat qui montrera combien il est important que nous fortifions le Fernstudium ou la Fernfachhochschule, la HES valaisanne, l'IUKB, l'IDHEAP et les autres instituts, de façon à ce que nous puissions avoir sur place un noyau très fort. Le nombre d'étudiants valaisans a une importance relative. Ce qui importe, c'est la plus-value que l'on amène au canton, la plus-value académique, la plus-value au niveau des cours qui se donnent sur le site. Les accords intercantonaux permettent au canton également de payer une partie de la formation. Si nous sommes en post grade, le post grade doit être autofinancé. Donc, je crois que nous arriverons à trouver une solution de plus-value à la fois académique, financière et d'image. L'image, qu'un député a mentionnée, était effectivement mauvaise au niveau des universités, mais je crois que, aujourd'hui, elle est corrigée. Nous avons l'appui inconditionnel des universités. M. Kléber m'a dit qu'il était à notre disposition, à condition que nous respections les règles que lui mettait en place et les mandats que lui voulait nous donner. J'ai ainsi l'impression que cette image peut être coordonnée.

Les risques pour le futur, c'est évidemment la recherche d'étudiants. Nous sommes actuellement en recherche d'étudiants. Un nouveau domaine comme les droits de l'enfant, avec Jean Zermatten qui vient d'être nommé docteur honoris causa, je crois que c'est une chance. L'Université de Fribourg fait, avec nous, un message. J'ai vu avant-hier le recteur de l'Université de Fribourg qui m'a confirmé son appui. M^{me} Chassot viendra après Pâques signer les contrats à Sion. Nous allons faire de la publicité pour que nous ayons, dans le domaine des droits de l'enfant et la médiation, un domaine très fort. C'est le seul en Suisse. Nous devons poursuivre dans ce domaine. Nous avons une année pour préparer le lien avec la HES-SO sur le tourisme.

En ce qui concerne la subvention 2008, un point important quand même, si on nous supprime toute subvention 2008, nous fermerons avec effet immédiat. Ce que je demande, c'est d'avoir une discussion avec la commission de gestion lorsque nous aurons les comptes 2007, que nous puissions progressivement livrer des rapports et que, sur la base de ces rapports, avec la commission de gestion et avec le Conseil d'Etat, nous puissions, comme l'a fait le SER, en quatre étapes, répartir la subvention et la distribuer. En effet, il serait cruel de dire: on veut donner une chance à l'institution, puis en même temps supprimer la subvention. Ce serait illogique et cela voudrait dire un nouvel endettement. D'ailleurs, nous avons une séance avec les banques pour discuter du futur.

Les soins palliatifs font partie des anciennes missions comme d'autres domaines. Nous sommes en discussion actuellement avec deux instances: avec l'Université de Lausanne au niveau académique, nous avons discuté avec le Réseau Santé Valais avec les services de M. Burgener et nous avons constaté que les médecins ne veulent pas aller dans les HES. Il faut donc travailler avec une université. Le doyen de médecine a notre dossier et, avec le recteur, nous attendons sa réponse, si l'Université de Lausanne veut reprendre ce dossier avec le professeur Mangin et le professeur Rapin, de façon à maintenir ce post grade peut-être à Sion. En ce qui concerne les infirmiers et les infirmières, je suis persuadé que les HES vont reprendre ce dossier. Nous sommes en discussion. Cela nous permettra de maintenir tout cet aspect des soins palliatifs qui nous paraît essentiel pour le futur.

Quant aux recommandations du SER, je crois avoir déjà donné les réponses.

Il me reste un point en ce qui concerne le CFC. Au CFC, nous avons assaini la situation financière puisque nous aurons pratiquement remis les activités CFC dans les domaines. Ce qui est droits de l'enfant, psychologie légale et autres est remis dans les domaines; la médiation est également remise dans le domaine.

En ce qui concerne les accords avec Lemania ou avec nos autres partenaires, premièrement nous avons voulu avoir une situation financière neutre, deuxièmement nous voulons changer l'administration et troisièmement nous avons un arbitrage qui est fait par M. Hoché, ancien délégué au HCR, je crois, pour Lemania et par M. Waldvogel en ce qui concerne notre institution, pour trouver une solution de désengagement progressif. Les universités nous ont donné jusqu'en 2012 pour résoudre ce problème, moment où la nouvelle loi sera acceptée.

Je crois avoir ainsi partiellement répondu à la grande majorité des questions.

Encore, pour la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz qui a mentionné le projet ACQWA et le projet "Mémoires du Rhône". Ce sont des projets valaisans. Nous avons discuté au Conseil d'Etat une solution. Nous l'avons discutée avec les professeurs. Nous allons prochainement la discuter avec l'Université de Genève puisque c'est cette université-là qui a ce dossier européen. L'IUKB sera prêt à assumer cette fonction scientifique si on lui en donne les moyens. Aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens d'avoir des activités complémentaires, mais, avec le canton, nous trouverons une solution parce que, malheureusement, les professeurs qui sont concernés n'ont pas été choisis par le jury, qui est un jury académique. Nous avons un dilemme avec ces professeurs. J'ai vu à deux reprises ces professeurs. J'attends d'avoir un rapport de l'Université de Genève pour faire le lien avec le canton et savoir si le canton donne un mandat à l'IUKB pour résoudre ce problème d'ACQWA et "Mémoires du Rhône", mais c'est un problème qui est très valaisan et la Confédération a des missions qui sont des missions suisses ou internationales. Nous devons donc trouver une solution à travers des contrats de prestations et pas forcément à travers une mission qui ne serait pas acceptée par la Confédération.

En conclusion, j'aimerais vous dire que, depuis 2006, nous avons suivi de façon très fréquente ce dossier. Je voudrais aussi remercier tous les professeurs, tous les dirigeants de l'ancienne volée parce que le "U" n'a pas été facile à obtenir. Il est vrai que dans une institution du tertiaire, dans la situation actuelle, il est plus facile de perdre le "U" que de le gagner. Donc, aujourd'hui, nous avons maintenu le "U".

J'espère que le Grand Conseil nous donnera les moyens de poursuivre cette mission. Nous pouvons, avec l'institution, avec les gens du département, avec le Conseil d'Etat, vous assurer que nous respecterons les demandes faites par la commission de gestion et nous aurons des liens fréquents avec la Confédération et les universités pour renforcer le domaine académique en ville de Sion.

Je vous remercie de soutenir ce dossier. Evidemment, le dossier était un très bon dossier académique; peut-être avait-il un certain nombre de lacunes, des lacunes importantes, au niveau de la gestion et des finances, mais je remercie toutes les personnes qui l'ont construit.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je vous rappelle que ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote.

Ce point est donc traité. Il nous a quand même pris 1 h 28, ce qui veut dire que nous avons un peu de retard. Il y a encore quelques objets à traiter. Je vous invite à être très concis. Je pense que nous pouvons encore traiter ces points lors de cette séance sans avoir à les reporter à demain matin.

Je vous invite ainsi à passer sans autre au prochain point de l'ordre du jour.

Traitement / Behandlung:

Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

18. POSTULAT

du député Pierre-Olivier Bourban concernant la modification du plan directeur cantonal, la loi est-elle respectée? (13.09.2007) (4.088)

POSTULAT

von Grossrat Pierre-Olivier Bourban betreffend Änderung des kantonalen Richtplans: Werden die Gesetzesbestimmungen eingehalten? (13.09.2007) (4.088)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite du Conseil d'Etat nous a été distribuée.

Ce postulat est accepté.

J'ai une demande de parole. Je précise que c'est pour s'opposer à ce postulat.

M. le député (suppl.) Patrice Michaud (PDCB):

Ce postulat n'a pas de raison d'être, dans le sens où le Conseil d'Etat se doit et se devait déjà de respecter la loi et les procédures relatives à l'aménagement du territoire et en particulier à celles propres à la modification du contenu des fiches du plan directeur cantonal.

Pour cette raison, je vous propose de le rejeter.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Le Conseil d'Etat accepte le postulat. Bravo! Mais, avait-il un autre choix que de suivre les procédures légales? En ce sens, en disant oui à ce postulat, le Conseil d'Etat n'accepte rien de plus que ce à quoi il est tenu aujourd'hui.

Je m'arrêterai donc là pour cet aspect des choses pour aborder ce que le Conseil d'Etat et le DET appellent des considérations qui sont tout simplement inacceptables.

Au niveau des considérations générales, il convient de relever ce qui suit: La loi sur l'aménagement du territoire règle deux catégories de modifications: les modifications mineures et les modifications majeures avec des procédures bien précises. La décision du Grand Conseil de 1992 relative aux objectifs de l'aménagement du territoire n'enlève rien aux obligations de la loi et de son ordonnance. Mieux même, elle dit clairement que les fiches du plan directeur ne doivent pas comporter de droit matériel. En clair, la loi ne parle pas d'adaptations que le Gouvernement aurait le droit de s'autoriser, mais oblige ce dernier à une procédure de consultation et à une validation par le Grand Conseil pour les modifications majeures et pour les modifications mineures de les effectuer avec l'accord des communes concernées. Parler ici de mise à jour relève de la manipulation au sujet duquel il y aurait beaucoup à dire, mais pas aujourd'hui.

Quant aux explications données dans le cadre des considérations particulières, elles sont tout simplement scandaleuses. En effet, le chef du département parle de collaboration avec les communes, de sensibilisation des acteurs concernés, d'invitation aux communes. Il dit encore que le Conseil d'Etat n'a jamais voulu contraindre les communes. C'est sans doute vrai au niveau du Conseil d'Etat, mais pas du département et surtout pas de ses services.

Monsieur le conseiller d'Etat, lors de la promulgation de cette fiche, vous n'avez pas fait de conférence de presse comme pour le moratoire. Vous vous êtes contenté d'écrire aux communes, puis vous avez même menacé les communes qui n'avaient pas répondu aux délais très courts que vous leur aviez imposés.

Pire, vos services ont utilisé cette fiche pour procéder à un véritable chantage à l'encontre des communes en bloquant des procédures d'homologation de plans de quartiers ou des modifications de plans de zones. Vos services se sont gravement immiscés dans les affaires communales dans leur domaine de compétence.

A titre d'exemple, les dossiers des trois rocs à Verbier et des mayens de Bruson ont subi les foudres de vos services. Autre exemple, une commune a été l'objet d'un véritable chantage de la part du Service de l'aménagement du territoire qui n'a pas hésité à menacer cette commune de ne pas homologuer un plan de quartier si cette commune n'instaurait pas le moratoire sur le plan communal. C'est un comportement de bandits, dont les conséquences pourraient être très graves.

Monsieur le conseiller d'Etat, vous étiez au courant de ces pratiques et vous avez laissé faire. Je pourrais en dire bien plus et enfoncer le clou, mais je vais m'en tenir là pour vous dire que, pour vous laisser le bénéfice du doute, je ne suis pas le seul à penser que votre entourage est probablement pour beaucoup dans les problèmes que vous rencontrez parce que trop éloigné des réalités du terrain et, dans certains cas, voire négatif.

Si l'ordonnance sur la viticulture pose de gros problèmes, si la marque Valais pose de telles difficultés, si la loi sur le tourisme pique du nez, si la fiche D.1/3 est hors la loi, vous n'êtes sans doute pas le seul responsable. Les inimitables responsables de Valais Tourisme et le président du HC Martigny y sont sans doute pour beaucoup. Essayez donc de vous en détacher, au risque de vous retrouver comme le club de hockey du coude du Rhône: sans repreneur. Merci.

Ce postulat peut, à mon avis, être accepté sans autre et j'invite mon préopinant à ne pas faire un combat de détail. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Je crois qu'après de telles déclarations, vous comprendrez qu'elles nécessitent une intervention de ma part.

Une majorité de citoyens de ce canton est de l'avis que le Valais doit vivre du tourisme avec l'immobilier, mais ne peut pas vivre, dans une perspective à long terme, de l'immobilier sans le tourisme.

Avant donc d'avoir une stratégie pour l'immobilier en Valais, il faut définir une stratégie touristique. Les "destinations" composées par les communes en sont l'un des moteurs, tout comme d'ailleurs une loi cantonale.

Alors, d'abord, parlons d'une stratégie pour définir ce que nous souhaitons dans le tourisme. La loi sur le tourisme est l'instrument permettant de le faire.

Concernant la fiche D.1, je vous propose une analyse de la situation. Nous avons demandé des chiffres aux communes. Mais, est-ce que demander des chiffres aux communes représente un acte de violence contre les communes? Premier élément. Deuxième élément: les discussions ont eu lieu pour, notamment, les sensibiliser afin qu'elles prennent des mesures. Dans ce sens, la liberté fut laissée aux communes de choisir les mesures appropriées à leur situation. Une grande marge de manœuvre a donc été laissée aux communes pour choisir les instruments nécessaires. Troisième élément: Vous savez aussi, comme moi, que les projets que vous avez évoqués auparavant sont bloqués par des recours, sont bloqués par des modifications de projets qui sont aussi bloqués.

J'accepte toutefois la critique que, finalement, la fiche D.1/3 n'aurait pas dû être la base pour donner des préavis ou pour garder une approche critique envers ces projets.

En finalité, nous devons quand même continuer avec les communes parce que la fiche D.1 a été discutée avec l'association des communes qui avaient déjà déclaré ne pas vouloir cette contrainte. Je vous rappelle que j'ai toujours déclaré qu'il n'y a pas de contrainte, mais il est important que nous puissions mettre en place une procédure définissant cette nécessité d'agir.

Ce jour est également un grand moment au Parlement national. Le Conseil national traite la lex Koller aujourd'hui. Je pense que le Parlement national ne trouvera pas une majorité pour abroger cette lex Koller. Ne devrions-nous pas démontrer aussi à Berne que nous sommes capables de pouvoir gérer cette problématique des résidences secondaires.

Dans ce contexte, j'ai toujours affirmé vouloir respecter l'autonomie parce que je ne peux pas demander à ce que la Confédération veille au respect de l'autonomie cantonale et, en même temps, ne pas appliquer ce principe au niveau communal. D'ailleurs, nous continuerons à revoir cette fiche avec les communes. Le premier rendez-vous est, d'ailleurs, déjà prévu pour aujourd'hui. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

J'ai de nouveau une demande de parole.

M. le député (suppl.) Patrice Michaud (PDCB):

Au vu des arguments avancés par mes préopinants, je renonce à combattre ce postulat.

J'espère que la nouvelle mouture de la fiche D.1/3 répondra aux besoins de tous les acteurs, y compris aux soucis et préoccupations des communes. Merci.

Le président:

Bien, j'en prends note.

Je signale tout de même que cet exercice a déjà été fait une fois au mois de novembre. Il se trouve que j'ai bonne mémoire. Le 8 novembre, nous avons déjà eu un simulacre d'opposition à un postulat qui, finalement, s'est terminé de la même façon.

Donc, je pense qu'on peut être de nature crédule, mais pas naïve et que cet exercice suffit. En ce qui me concerne en tout cas, je ne m'y prêterai pas une troisième fois.

Je vous propose qu'on s'en tienne là.

Développements / Entwicklungen:

Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

19. POSTULAT

du député Jean-Marie Schmid concernant les communes des régions de montagne et les espaces ruraux en Valais: comment leur développement sera-t-il soutenu à partir de 2008? (09.10.2007) (4.091)

POSTULAT

von Grossrat Jean-Marie Schmid betreffend Berggebietsgemeinden und ländliche Räume im Wallis: Wie werden sie ab 2008 in ihrer Entwicklung gefördert? (09.10.2007) (4.091)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat n'est pas combattu.

Nous transmettons donc sans autre ce postulat au Conseil d'Etat pour traitement.

20. MOTION

des députés (suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG) et Pascal Nicolo (PS/AdG) concernant les mesures contre le non-paiement des assurances sociales dans les restaurants (09.10.2007) (4.092) (*en collaboration avec le DSSE*)

MOTION

von Grossrätin (Suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG) und Grossrat (Suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG) betreffend Massnahmen gegen die Nichtbezahlung der Sozialversicherungsbeiträge durch die Restaurantbetreiber (09.10.2007) (4.092) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG):

La fermeture d'établissements pourrait être prononcée par l'autorité en cas de graves infractions à la loi sur l'hébergement et la restauration.

Une minorité d'établissements ne déclarent pas leurs employés. Cela peut avoir des conséquences non négligeables pour les travailleurs: tracasseries administratives, absence de la couverture de l'assurance perte de gains en cas de maladie, caisses supplétives offrant de moins bonnes prestations et un principe d'inégalité pour les autres patrons – à mon avis, c'est la majorité – qui, eux, déclarent et paient les charges sociales.

Notre motion ne vise que les établissements qui, malgré les rappels ou sommations, refusent de remplir leurs devoirs envers leurs employés. Ces établissements ne doivent pas se faire de l'argent sur le dos des employés et des contribuables.

La loi sur les auberges et les débits de boissons du canton de Vaud prévoit déjà cette mesure administrative.

Nous vous demandons, par conséquent, qu'un alinéa soit ajouté dans la loi valaisanne stipulant qu'en cas de non-paiement des contributions aux assurances sociales, les autorités compétentes peuvent ordonner la fermeture ou le retrait d'exploitation de l'établissement.

Merci, Chers collègues, de soutenir cette motion pleine de bon sens.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Cette motion est, toutefois, combattue.

M. le député (suppl.) Bernard Voeffray (PDCB):

Le respect et l'application des bases légales doivent être une préoccupation permanente pour le législateur que nous sommes.

Loin de moi de prétendre que le non-respect du paiement des assurances sociales dans la restauration est un problème mineur et qu'il doit être passé sous silence, bien au contraire.

Cependant, je pense qu'il y a, actuellement, suffisamment d'outils légaux à disposition pour permettre et surtout obliger l'employeur à respecter ses obligations en matière d'assurances sociales. Comme pour tout mauvais payeur, la procédure de poursuite doit s'appliquer dans tous les cas où les obligations de paiement ne sont pas respectées.

Créer une disposition particulière pour la restauration et l'hôtellerie signifierait aussi créer des dispositions du même type pour toutes les branches de notre économie, cela afin de ne créer aucune iniquité de traitement entre elles.

Vous devez bien le reconnaître, Chers collègues, de telles dispositions ne sont nullement envisageables.

Pour les motifs invoqués, je vous invite, au nom du groupe DC du Bas, à combattre cette motion. Merci pour votre soutien.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Nous allons voter sur cette motion.

Par 57 voix contre 34 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 4.092 de la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina.

Cette motion est ainsi classée.

21. INTERPELLATION

du député Bernard Briguet (PS/AdG) concernant la promotion économique (11.10.2007) (4.093)

INTERPELLATION

von Grossrat Bernard Briguet (PS/AdG) betreffend Wirtschaftsförderung (11.10.2007) (4.093)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je ne sais pas si M. le chef du département est prêt à répondre à cette interpellation, qui n'est pas développée.

Oui, je lui donne la parole.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Je suis disposé à répondre d'une manière écrite aussi au député Bernard Briguet. Je ne vais par lire toute la réponse vu l'heure avancée.

Quelques informations cependant sur les questions posées par l'interpellateur parce qu'il faut aussi prendre en considération que plusieurs de ses questions ont déjà été traitées lors du débat que l'on a eu sur le DEWS. Je donnerai la réponse complète au député Bernard Briguet par écrit.

Concernant la question de la réorganisation, effectivement, pour la réorganisation de la promotion économique, la première phase a été mise en place avec des structures simples comprenant deux unités. On a fusionné les deux services. Auparavant, il y avait la direction du développement économique et puis le Service de l'économie et du tourisme. Par la fusion, on a ainsi un seul service, avec une unité d'affaires qui s'appelle Unité d'affaires nouvelles entreprises. On a une deuxième unité d'affaires qui porte le nom d'Unité pour les entreprises existantes et les institutions. On a une troisième unité qui s'occupe des conditions cadres et du développement du tourisme. Un organigramme très simple: deux unités orientées entreprises et clients, et une unité orientée développement des conditions cadres et, finalement, un centre de contacts économiques.

Dans une deuxième phase, on veut aussi réorganiser et améliorer la collaboration entre les autres acteurs de la promotion touristique, soit le CCF, soit le CIMARK, soit les concepts The Ark. Là, il y a encore un travail qui doit se faire. J'ai donc nommé un groupe de travail qui est en train d'établir les résultats de cette analyse sous la présidence de M. Francis Sierro, qui était à l'UBS à Zurich. La détermination du groupe de travail devrait me parvenir pour fin mars.

Résultats chiffrés sur les emplois créés en Valais sur une période de 12 mois à travers la promotion économique exogène: Pour 2006, on a eu le grand succès de Nespresso (204 emplois créés). Ensuite, à travers la promotion endogène, il est clair qu'il est difficile de dire maintenant combien d'emplois on a créés, mais on a surtout aussi, à travers le financement du CCF, à travers aussi le financement-cautionnement Bonny pu soutenir des entreprises qui étaient en difficulté. Je me rappelle, par exemple, du cas Indtech où l'on a pu clairement aussi contribuer pour sauvegarder ces places de travail. Mais, là aussi, je donne les chiffres dans ma réponse écrite.

Concernant le mandat et les missions du DEWS, la même chose.

Si vous êtes d'accord, je vous donnerai cette réponse par écrit. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Monsieur le député Bernard Briguet, êtes-vous satisfait de cette réponse?

Je précise quand même que notre règlement prévoit qu'on développe d'abord l'interpellation et que le Conseil d'Etat y répond, et on s'en tient là en disant simplement si on accepte ou pas cette réponse.

Il s'avère que vous n'avez pas demandé la parole avant..., je ne sais pas si vous souhaitez plutôt, comme vous avez également le point suivant de l'ordre du jour qui vous concerne, intervenir pour développer l'interpellation suivante. C'est bien cela..., ça nous arrange.

Je remercie ainsi le chef du département pour sa réponse et je passe au point suivant.

22. INTERPELLATION
du député Bernard Briguet (PS/AdG) concernant la spécialisation
"cadres" pour les ORP (11.10.2007) (4.094)
INTERPELLATION
von Grossrat Bernard Briguet (PS/AdG) betreffend Spezialisierung auf
Kaderberufe bei den RAV (11.10.2007) (4.094)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Bernard Briguet (PS/AdG):

Je souhaiterais quelque peu étoffer mon interpellation concernant la spécialisation des ORP pour les cadres et placer cette interpellation dans un contexte concret.

En effet, si les ORP accomplissent un travail remarquable depuis 12 à 13 ans dans ce canton pour la grande masse des personnes sans emploi, je constate également au quotidien et sur l'ensemble de la Suisse romande que ces structures ne sont pas optimales pour les fonctions supérieures. Que ce soient des universitaires, des cadres ou des collaborateurs spécialisés, les ORP ont une vision régionale du marché de l'emploi et souvent ne peuvent pas prendre à satisfaction les problématiques de cette catégorie de clientèle. Un cadre d'entreprise qui perd son emploi doit entreprendre des démarches au-delà des frontières cantonales afin de trouver un poste en conformité avec ses aspirations et ses compétences professionnelles.

C'est pour cela que je propose de mettre en place un guichet "cadres" dans les ORP ou, au minimum – je sais qu'il n'y a pas énormément de cadres non plus dans ce canton – une structure pour le Haut et une structure pour le Bas. Il ne s'agit pas de révolutionner l'organisation, mais de disposer d'une petite entité spécialisée, documentée d'une manière plus vaste et disposant de plus de temps pour chacun des entretiens et avec une vision du marché du travail plus globale. En effet, sans vouloir dénigrer aucune profession, aucune fonction, il y a quand même des nuances, voire des attentes différentes dans la prise en charge des personnes au chômage, soit entre une personne pas ou peu qualifiée et une personne ayant fait un parcours professionnel de niveau supérieur.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Fin décembre 2007, le canton du Valais recensait 129 cas de chômage, soit 2% des demandeurs d'emploi. Une proportion importante exerce en réalité des fonctions d'encadrement à un niveau inférieur, notamment dans l'hôtellerie, la restauration et dans la construction. Moins de 100 demandeurs d'emploi recensés comme des cadres gagnaient plus de 6'500 francs dans leur activité professionnelle précédente.

Ces quelques chiffres démontrent que le phénomène du chômage des cadres est limité dans notre canton, du fait notamment que les grands centres décisionnels sont souvent situés dans les grandes régions urbaines. Le phénomène du chômage des cadres concerne prioritairement les Valaisans expatriés dans les grandes villes suisses et ces personnes optent généralement pour s'inscrire auprès de l'ORP de leur lieu de travail plutôt qu'en Valais par souci évident de proximité du marché du travail concerné.

S'agissant des cadres qui sont inscrits en Valais, comme expliqué plus haut, leur nombre n'atteint pas une masse critique suffisante pour organiser une prise en charge spécifique des fonctions spécialisées au sein des ORP valaisans. La création de guichets "cadres" dans les ORP a été envisagée, mais n'est pas réalisable dans le cadre budgétaire alloué à notre canton pour la gestion des ORP.

Cela étant, les ORP valaisans disposent, dans leurs effectifs, de compétences certaines permettant d'assurer le suivi particulier de cadres au chômage. Plusieurs conseillers en personnel ont, en effet, occupé dans leur activité professionnelle antérieure un poste de cadre ou une fonction spécialisée, ce qui leur donne cette compétence pour suivre et accompagner ces cadres qui sont à la recherche d'un emploi.

Enfin, il faut relever que les cadres au chômage disposent en général d'un bagage de formation, d'un réseau relationnel et de techniques de communication qui leur sont d'un grand secours en cas de perte de l'emploi et qu'ils sont souvent à même d'activer ces ressources de façon autonome. Tel n'est pas le cas de la majorité des autres demandeurs d'emploi pour lesquels un soutien accru de la part des ORP doit être apporté.

En résumé, la problématique du chômage des cadres n'atteint pas une masse critique suffisante en Valais pour mettre en place une structure spéciale.

En revanche, nous resterons attentifs à l'évolution de la situation. Si l'on devait constater une aggravation, les ORP valaisans mettraient en place un suivi spécial et des mesures spécifiques de réinsertion professionnelle, comme cela a déjà été fait pour d'autres catégories de demandeurs d'emploi, notamment pour les jeunes ou les demandeurs d'emploi difficiles à placer.

23. INTERPELLATION
du député German Eyer (SPO) concernant rebaptiser le Agassizhorn en Rentyhorn (11.10.2007) (4.095)

INTERPELLATION
von Grossrat German Eyer (SPO) betreffend Umbenennung des Agassizhorns in Rentyhorn (11.10.2007) (4.095)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Ich habe Euch heute Morgen eine Karte auf den Tisch gelegt. Auf dieser Karte seht Ihr das Fiescherhorn bis zum Finsteraarhorn, dem Fieschergrat entlang. Diese Landschaft befindet sich im UNESCO Weltnaturerbe der Aletschregion, eine wunderschöne Landschaft.

In dieser Landschaft befindet sich auch ein Berg, nämlich das Agassizhorn. Agassiz – und das können Sie auf der Rückseite nachlesen – war ein berühmter Glaziologe. Aber er war einer der bedeutendsten Rassisten des vorletzten Jahrhunderts, welcher die Apartheid in Südafrika vorbereitet hat.

Mit meiner Interpellation frage ich nun die Regierung an, ob sie bereit ist die notwendigen Schritte einzuleiten um diesen Berg umzunennen, nämlich in Rentyhorn. Warum Rentyhorn? Renty war ein Sklave im Kongo und Agassiz, dieser Rassist – hat diesen Sklaven fotografieren lassen, um damit zu beweisen, dass es sich bei den Schwarzen um eine minderwertige Rasse handelt.

Soweit meine Begründung der Interpellation.

Jetzt bin ich mal gespannt wie die Regierung auf diese Interpellation antwortet.

Danke schön.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Ich werde sofort auf die Fragen, die gestellt wurden, eingehen. Ich habe die Karte auch gesehen, gemeinsam mit meinen Kollegen. Wir haben festgestellt, dass auf der Karte immer noch das Agassizjoch bestehen bleibt. Ja, die Frage ist, ob es eben ein wirkliches Joch ist, diese Agassizgeschichte? In diesem Zusammenhang müsste man allenfalls das Joch auch umbenennen oder dann klar mit dem Namen Agassiz eine Deutung als "Joch" verbinden. Aber dies nur als Einführungsbemerkungen.

Es ist in der Tat so, dass Herr Louis Agassiz im 19. Jahrhundert einer der weltweit angesehensten Naturwissenschaftler war. In einem scharfen Kontrast dazu stehen jedoch Agassiz rassistische Thesen über den Ursprung des Menschen, mit denen er dazu beitrug die

Sklaverei in den USA zu rechtfertigen. Und es versteht sich von selbst – ich mache das auch mit aller Deutlichkeit – , dass der Staatsrat die rassistischen Ansichten von Louis Agassiz, die weit über das in jener Zeit übliche rassistischste Interpretationsparadigma hinausging, verurteilt.

Bei der Frage nach dem öffentlichen Bewusstsein, sind wir der Meinung, dass diese Vergangenheit von Louis Agassiz und seine entsprechenden Äusserungen über die Historiker auch klar dargelegt und auch in den entsprechenden Medien breit diskutiert wurde. Dazu gibt es grosse Publikationen. Wir sind der Meinung, dass die dunkle Seite von Louis Agassiz im öffentlichen Bewusstsein stark vertreten ist.

Jetzt die Frage nach der Umbenennung eines Berggipfels. Da verlangen Sie, dass wir bei der zuständigen Bundesbehörde intervenieren und uns für die Umbenennung des Agassizhorns einsetzen. Diese Forderung war ja bereits auch im bernischen Parlament ein Diskussionsthema, wurde da allerdings zurückgezogen, weil nicht der Bund zuständig ist für die Umbenennung, sondern die Gemeinden und für den Kanton Wallis auch die kantonale Nomenklaturkommission. Da nach Recherchen, die wir gemacht haben, sich die zuständigen Gemeinden gegenüber einer Umbenennung des Agassizhorns äusserten, sehen wir eine Intervention unsererseits nicht vor. Gleichzeitig – wie gesagt – ist eine gleich lautende Intervention im Grossen Rat des Kantons Bern zurückgezogen worden, weil sich die Gemeinden abschlägig äusserten, eine derartige Umbenennung vorzunehmen.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nouvelle demande de parole, mais je pense pour une rectification matérielle, de la part de l'auteur de l'interpellation.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Ich bin von der Antwort des Herrn Staatsrats nicht befriedigt. Ich stelle fest, dass der schwarze Peter buchstäblich hier herum geschoben wird. Meiner Ansicht nach hat es die Regierung und das Parlament verpasst, sich als Kanton Wallis, als weltoffener und moderner Kanton zu positionieren.

Danke schön.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Nous ne votons évidemment pas sur une interpellation.

Ce qui fait que, pour l'instant, nous nous en tenons là. Nous enregistrons simplement les propos des uns et des autres.

24. INTERPELLATION
du député (suppl.) Christophe Lamon (PDCC) concernant la pratique
administrative inquisitoire lors de l'acquisition de biens immobiliers
(11.10.2007) (4.096)

INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Christophe Lamon (PDCC) betreffend
inquisitorische Verwaltungspraxis beim Erwerb von Grundstücken
(11.10.2007) (4.096)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je donne sans autre la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Parler, dans ce contexte, d'une méthode inquisitoire n'est pas correct. Les pièces requises pour l'obtention d'une décision d'autorisation ou décision de non-assujettissement sur la base de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger par l'Office juridique et administratif du Service des registres fonciers et de la géomatique font l'objet de formulaires types qui sont adaptables à chaque cas particulier.

Il faut relever qu'il n'y a eu aucun changement de pratique récemment et que ces formulaires sont toujours les mêmes, sauf quelques petites adaptations mineures, depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Il est nécessaire de rappeler ici l'article 22 de cette loi qui dispose que l'autorité de première instance peut exiger des informations sur tous les faits dont pourrait dépendre l'assujettissement au régime de l'autorisation ou l'octroi de celle-ci. L'obligation de fournir ces renseignements incombe à celui qui participe, par le financement ou de toute autre manière à la préparation, à la conclusion ou à l'exécution d'un acte juridique ayant pour objet l'acquisition d'un immeuble. Sur demande, il doit aussi permettre à l'autorité de consulter et de produire les livres d'affaires, la correspondance et d'autres documents.

L'article 18 de l'ordonnance dispose également que l'autorité de première instance doit procéder à un examen approfondi de l'assujettissement au régime de l'autorisation et, le cas échéant, administrer les preuves.

Des déclarations générales qui affirment que les conditions pour obtenir l'autorisation sont remplies n'ont aucune valeur probante.

Il ressort donc que s'il y a effectivement un examen approfondi qui est effectué par cet office lors de la constatation de non-assujettissement à la LFAIE d'une société immobilière, celui-ci est fondé sur une base légale claire.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous arrivons ainsi aux développements du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.

Développements / Entwicklungen:

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

25. INTERPELLATION

des députés Virginie Crettenand (suppl.), Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.), Graziella Walker Salzmann, Narcisse Crettenand et Jean-Luc Addor concernant le patrimoine archéologique du Valais (09.10.2007) (5.076)

INTERPELLATION

der Grossrätinnen Virginie Crettenand (Suppl.), Véronique Jenelten-Biollaz (Suppl.), Graziella Walker Salzmann und der Grossräte Narcisse Crettenand und Jean-Luc Addor betreffend archäologisches Erbe des Kantons Wallis (09.10.2007) (5.076)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):

Je ne vais pas refaire ici la genèse de l'archéologie cantonale, mais je veux juste développer trois points importants concernant cette question.

Mon interpellation, déposée avec d'autres collègues, l'a été, il y a cinq mois. Malheureusement, le constat de l'archéologie cantonale est désolant encore aujourd'hui et pas beaucoup de changements n'ont eu lieu.

Premièrement, déjà fin 2007, lorsque l'on étudiait d'un petit peu de plus près le budget de l'archéologie cantonale, on constatait qu'il ne suffirait amplement pas pour remplir les tâches cantonales dans ce secteur. En février dernier, tout le crédit 2008 était attribué sans compter sur les nouvelles découvertes qui pourraient survenir dans de nouveaux chantiers. Les fonds nécessaires à ces fouilles d'urgence, qui sont une obligation cantonale, vont être certainement pris sur d'autres priorités cantonales comme le cas de Don Bosco qui est inscrit depuis sept ans comme mesure prioritaire dans le budget de notre canton.

Deuxièmement, en ce qui concerne la recherche et la publication, constat catastrophique. Je le dis dans l'interpellation: "Un site fouillé dont les documents ne sont pas étudiés est un site perdu." Or, cela fait des années que l'Etat investit dans des fouilles de sauvegarde du patrimoine sans octroyer les fonds nécessaires pour leur étude et leur publication. Je vous cite quelques exemples où le canton a dépensé pour les travaux de

fouilles des montants avoisinant ou dépassant le million de francs: Massongex 1985-2008, St-Maurice 1993-2005, Visperterminen-Oberstalden 1995-2007 et St-Léonard 2003-2006. Le cas de Sion est intéressant. Sur le territoire de Sion et notamment au Petit-Chasseur et Sous-le-Scex, les fouilles qui ont été faites couvrent plus de 7'000 ans d'histoire et déjà plusieurs millions ont été dépensés. Or, en 20 ans, seulement deux publications importantes ont été publiées. C'est pourquoi je pense que l'argent du canton pourrait être mieux investi en matière archéologique, notamment en recherches et publications.

Troisièmement, la mise en valeur de l'archéologie pourrait passer par la présentation de ces vastes collections dans un musée de grandeur et portée adéquate au vu des richesses archéologiques de notre canton. Nous pourrions en faire un réel atout touristique et culturel. Or, le musée d'archéologie a fermé ses portes en fin d'année et l'inquiétude de la population valaisanne, qui a signé une pétition à plus de 4'000 signatures, n'a pas vraiment reçu un grand écho auprès du Gouvernement valaisan. C'est pourquoi je m'inquiète de cette question.

Monsieur Rey-Bellet, je pense que vous allez nous répondre que le crédit que l'on avait demandé en décembre et qui n'a pas passé est de la responsabilité du Grand Conseil. Mais, je pense que c'est aussi à vous de prendre cette responsabilité, car cela fait plus de dix ans que cette problématique existe. Et je vous ai connu beaucoup plus combatif sur d'autres sujet.

Alors, je vous demande, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, simplement d'être attentifs à la question de l'archéologie en Valais.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

J'aimerais d'abord vous remercier de patienter aussi longtemps. Je vous signale qu'en ce qui me concerne, je préside une séance à 13 heures. Je vais donc essayer aussi d'être assez bref et d'économiser votre temps en cette fin de matinée.

Evidemment, si la députée (suppl.) Virginie Crettenand fait les réponses à ma place, je n'ai plus rien à dire, ce qui est assez désolant!

Mais j'aimerais tout de même souligner que je partage entièrement son avis, sauf sa remarque sur ma combativité. Je vous rappelle que, lors du débat budgétaire, avec le Gouvernement d'ailleurs, j'ai soutenu très fermement cette proposition de complément budgétaire, que le Grand Conseil l'a refusée et que, finalement, ces décisions qui portent sur des questions de priorité, c'est le Grand Conseil qui les prend en dernier ressort.

Alors, je constate comme la députée (suppl.) Virginie Crettenand et les cosignataires qu'il y a une très grande richesse du patrimoine archéologique valaisan, comme je constate d'ailleurs qu'il y a une très grande richesse à la fois politique et géographique des différents interpellateurs. Je ne peux que regretter que cette interpellation, antérieurement, n'ait pas eu plus de succès parce que lorsque l'on couvre toute la palette et même la planète politique valaisanne et également régionale, on devrait réussir à passer devant ce Parlement des décisions qui sont intelligentes, puisque je considère toujours que ce complément de 600'000 francs pour l'archéologie/fouilles d'urgence est absolument indispensable.

Mais, je ne peux pas m'allonger beaucoup sur ces questions. Je vais simplement répondre ici aux questions telles qu'elles ont été posées, c'est-à-dire les moyens administratifs et techniques. Les moyens administratifs, nous les avons, Mesdames et Messieurs les députés, par rapport à l'archéologie et aux fouilles d'urgence: c'est la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites, et nous pouvons avec ces outils, tous les règlements qui les accompagnent, faire en sorte de protéger le patrimoine archéologique, dans la mesure – c'est souligné dans mon texte et je le souligne dans mes propos – où les crédits suffisants sont alloués à cet effet. L'outil législatif existe, pas les crédits. Je précise que le manque de crédits est parfois la conséquence d'une situation passagère et que, par conséquent, il s'agit pour le Grand Conseil d'apprécier de période en période, et c'est la difficulté que nous avons maintenant, de cas en cas, la nécessité d'appuyer le budget ou, au contraire, de le restreindre.

La deuxième question est celle des responsabilités. Les conséquences d'une éventuelle destruction de vestiges archéologiques incombent évidemment à l'Etat du Valais qui doit donner les moyens financiers, comme d'ailleurs dans tous les autres domaines d'application de la législation soit fédérale, soit cantonale. Il est évident que, par rapport à cette très grande richesse de l'archéologie valaisanne – richesse en nombre et en qualité, malheureusement pas en moyens financiers –, par rapport à cela, nous devons forcément faire des priorités et renoncer parfois à fouiller des secteurs dans lesquels nous trouverions certainement des objets intéressants, mais que nous retrouvons beaucoup et en grand nombre dans l'ensemble du canton. Mais, très clairement, nous avons la possibilité, par exemple, de suspendre des travaux, d'interdire la poursuite de travaux, et c'est le problème que nous avons maintenant avec le développement immobilier lié à cette période de bonne conjoncture: nous avons donc la possibilité d'interrompre des chantiers, mais nous le faisons chaque fois avec modération, en regardant toujours évidemment, dans une pesée d'intérêts, les besoins aussi de l'économie. Pour dire clairement, il n'y a pas de droit à un promoteur, par exemple, à obtenir des indemnités en liaison avec une interruption des travaux qui lui est imposée. Cependant, il est évident que si l'Etat doit interrompre des travaux sans même pouvoir profiter de cette interruption pour faire des fouilles d'urgence parce qu'il n'en a pas les moyens alors je ne suis pas certain qu'un promoteur n'obtiendrait pas des indemnités. Alors, là, ce serait vraiment le chat qui se mord la queue.

Les moyens financiers, vous le savez, sont insuffisants dans la situation actuelle, depuis quelques années déjà. Madame la députée, vous l'avez relevé ici, vous avez parfaitement raison. Nous avons dû prendre sur des programmes définis au préalable pour pouvoir faire face à des situations d'urgence, et nous ne pouvons pas continuer de cette façon-là: nous devons à tout prix arriver à dégager ces moyens financiers, dont je rappelle qu'ils ne s'élèvent pas à quelques millions, mais à quelques centaines de milliers de francs, pour ces fouilles d'urgence.

En ce qui concerne le musée cantonal d'archéologie, j'y réponds même si cette question relève de mon collègue Claude Roch. Comme je suis aussi son remplaçant et, de surcroît, que je répondrai à sa place demain à l'Heure des questions, je réponds aussi à cela. Il n'est pas correct de dire que la restructuration des musées cantonaux est la conséquence d'économies souhaitées par le Conseil d'Etat. Cette restructuration est plutôt de nature stratégique. Elle veut tenir compte des moyens à disposition et mettre en place trois musées que l'on pourrait appeler principaux et complémentaires dans le domaine de l'histoire, dans le domaine de l'art et dans le domaine de la nature. Alors, le musée d'archéologie a été intégré en

tant que département dans le musée d'histoire. Je suis persuadé, comme l'ensemble du Conseil d'Etat, que cette innovation va permettre, notamment par exemple avec l'ouverture du nouveau musée de Valère en septembre prochain, une meilleure visibilité des collections archéologiques parce que ces dernières vont se trouver dans un site beaucoup mieux visité (15'000 à 20'000 visiteurs) que dans l'actuel espace de la Grange à l'Evêque (3'000 à 4'000 entrées). Il y aura donc une présentation mieux faite, renouvelée, avec sept salles pour l'ensemble de cette muséographie actualisée. Ensuite, il faudra compléter cela sur le site de l'ancien pénitencier, l'ancienne chancellerie, qui va permettre de développer un programme spécifique d'exposition en archéologie, dans la mesure où on ne pourrait pas le faire dans la rotation du musée de Valère.

Pour être très clair, on peut comprendre les soucis, mais je crois que les réponses qui sont apportées seront favorables à l'archéologie.

En ce qui concerne l'exemple de la ville de Sion, c'est un sujet assez intéressant parce qu'il met en évidence la nécessité d'une collaboration entre, d'une part, le canton et, d'autre part, la commune. Il faudra certainement trouver une formule avec un site d'interprétation archéologique pour la nécropole que l'on connaît bien du Petit-Chasseur..., pas d'allusion au loup, là c'est un petit chasseur très ancien, beaucoup plus ancien, du temps où les loups régnaient probablement dans cette région. Pour aboutir, il faudra donc une collaboration avec la commune de Sion et les démarches sont en cours.

Voilà, j'ai un tas d'autres informations complémentaires que je pourrais vous donner sur ce sujet. Je m'en tiens là et l'intégralité de la réponse que j'ai préparée à votre intention, lorsque je croyais que nous aurions du temps, je vous la communiquerai bien sûr et je demanderai qu'elle figure dans le bulletin des séances du Grand Conseil.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Je considère que l'auteur de l'interpellation est satisfaite..., non ce n'est pas le cas, mais une brève déclaration.

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):

Je veux juste revenir sur trois points essentiels...

(Le président: Trois points, c'est beaucoup... Il s'agit juste de dire si vous êtes satisfaite ou pas!)

Alors, je vais vous dire simplement que je ne suis pas satisfaite entièrement des réponses de M. le conseiller d'Etat.

Et au vu de l'horaire que l'on va dépasser déjà, je reviendrai avec d'autres outils parlementaires pour défendre ces questions.

Merci beaucoup.

26. INTERPELLATION
du député German Eyer (SPO) concernant: Quid de la protection contre
le bruit à Naters? (11.10.2007) (5.077)

INTERPELLATION
von Grossrat German Eyer (SPO) betreffend: Wo bleibt der Lärmschutz
in Naters? (11.10.2007) (5.077)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Nur ganz kurz, ich muss nachher auf den Zug.

Die drei grossen Talgemeinden, Visp, Brig und Naters liegen an der Eisenbahnstrecke. Diese drei Gemeinden sind alle vom Güterverkehr der NEAT betroffen – vom Eisenbahnlärm. Was ist der Unterschied zwischen diesen drei Gemeinden? In Visp gibt es Lärmschutzwände, in Brig gibt es Lärmschutzwände und in Naters gibt es keine Lärmschutzwände. Das muss mir und vielen Natschern einmal jemand erklären, warum das so ist. Danke schön.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Je répondrai quand même à la députée (suppl.) Virginie Crettenand qu'on peut être combatif, mais il faut choisir les bons moyens. L'interpellation, ce n'est pas un moyen qui nous donne de l'argent. La seule méthode, Madame la députée, c'est au niveau budgétaire. Il faut y venir et, surtout, il faut gagner vos combats en les préparant à l'avance plutôt que de vous adresser à un pauvre chef de département qui manque de moyens, comme vous l'avez parfaitement souligné.

J'en viens maintenant à l'interpellation du député German Eyer. Le Conseil d'Etat et mon département n'ont évidemment pas ménagé leurs efforts en vue d'assurer la mise en place des protections antibruit suffisantes en prévision de la mise en exploitation de ce fameux tunnel de base du Lötschberg. C'est essentiel, ces protections antibruit. Nous en avons toujours, et dès le début, été conscients comme d'ailleurs les populations touchées et leurs autorités.

Dans les principales localités qui ont été touchées, c'est-à-dire Baltschieder, Viège, Brigue et Naters ainsi que le long de la ligne de faite, des mesures de protection passives et actives ont pu être ainsi renforcées, approuvées et mises en place. On n'a pas gagné partout, mais on a gagné beaucoup de choses dans ce combat qui s'est déroulé, je le dis bien, main dans la main entre communes et canton, en particulier mon département.

Le cas particulier de Naters qui est ici soulevé concerne essentiellement la protection contre le bruit du pont ferroviaire reliant la ligne de faite du Lötschberg. Plusieurs études

techniques poussées ont été entreprises par des spécialistes, sous la responsabilité des CFF et sous la conduite de l'Office fédéral des transports, accompagnés également par nos spécialistes cantonaux des transports, mais aussi de l'environnement parce que c'est une question de protection contre le bruit.

Malheureusement, Monsieur le député, vous avez raison, aucune solution satisfaisante n'a encore pu, à ce jour, être trouvée. Le Conseil d'Etat est encore intervenu le 21 décembre 2007 auprès de l'Office fédéral des transports, en appuyant notamment la prise de position de la commune de Naters du 14 novembre 2007 sur ce sujet.

Alors, vous voyez, nous continuons à travailler en direction de la recherche d'une solution acceptable.

Jusqu'à ce jour, on n'est pas encore en possession d'un engagement ferme et d'une solution technique confirmée pour cette protection, mais le Gouvernement valaisan est tout à fait décidé, mon département de même, à poursuivre ces interventions auprès des autorités fédérales compétentes pour régler ce problème à satisfaction.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Pas de remarque de la part de l'intervenant.

27. RESOLUTION

**des députés Matthias Eggel (GRL) et Ambros Bumann (GRL)
concernant l'initiative cantonale du canton du Valais: intégration du
ferroutage dans la vignette autoroutière (06.11.2007) (5.079)**

RESOLUTION

**der Grossräte Matthias Eggel (GRL) und Ambros Bumann (GRL)
betreffend Standesinitiative des Kantons Wallis: Integration des
Autoverlads in die Autobahnvignette (06.11.2007) (5.079)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Der Inhalt der vorliegenden Resolution ist klar.

Der Kanton Wallis soll in Bern eine Standesinitiative einreichen, mit der die Bundesbehörden ersucht werden, die notwendigen Gesetzesänderungen vorzunehmen, damit Motorfahrzeuge, die nicht der Schwerverkehrsabgabe unterstehen, mit der Autobahnvignette kostenlos sämtliche alpenquerenden Eisenbahntunnels mit einem Autoverlad benutzen können – analog zu den Nationalstrassen.

Wer heute mit dem Auto aus dem Wallis, im Speziellen aus dem Oberwallis, in die Deutschschweiz gelangen will, beispielsweise nach Bern oder Zürich, hat zwei Möglichkeiten, welche beide unbefriedigend sind.

1. Er kann die Autobahn via Vevey nehmen, was jedoch einen Umweg darstellt. So beträgt zum Beispiel die Strecke von Brig nach Thun über Vevey rund 240 Kilometer. Im Vergleich dazu beträgt sie via den Autoverlad am Lötschberg rund 65 Kilometer plus zirka 15 Kilometer, welche man auf dem Autozug verbringt; insgesamt also etwa 80 Kilometer. Damit ist der Umweg über Vevey dreimal länger. Dass dies weder ökonomisch noch ökologisch sinnvoll ist, versteht sich von selbst. Auch verkehrstechnisch macht es keinen Sinn, die teilweise überlasteten Autobahnen mit dreimal mehr Verkehr zu belasten. Noch schlimmer sieht es aus, wenn man auf diesem Wege in die Inner- oder Ostschweiz gelangen will.
2. Anstelle des Umwegs via Vevey, kann der Autoverlad benutzt werden. Dafür muss jedoch ein Wegzoll oder wie man heute sagt „eine Autoverlade-Gebühr“ bezahlt werden. Am Lötschberg beträgt diese am Wochenende beispielsweise stolze 25 Franken pro Weg, d.h. 50 Franken hin und zurück.

Damit ist klar, dass das Wallis – insbesondere das Oberwallis – aufgrund der geographischen Lage benachteiligt ist. Denn es gibt keine direkte Verbindung, d.h. keinen Strassentunnel, welcher kostenlos benutzt werden könnte, wie dies etwa am Gotthard der Fall ist. Dies gilt nicht nur für den Autoverlad am Lötschberg, sondern auch für den Autoverlad an der Furka und am Simplon sowie die Verlade in anderen Gebirgskantonen.

Unter diesem verkehrstechnischen Standortnachteil haben insbesondere unser Walliser Tourismus sowie die Bürgerinnen und Bürger unseres Kantons zu leiden. Deshalb fordert die FDPO die Integration des Autoverlads bzw. der Autoverladegebühren in die Autobahnvignette. Ebenso wie heute die Autobahnen und die Strassentunnels mit der Autobahnvignette kostenlos benutzt werden können bzw. über diese finanziert werden, sollen in Zukunft auch die Autoverlade mit der Autobahnvignette kostenlos benutzt werden können bzw. über diese finanziert werden. Dies im Sinne einer Gleichbehandlung.

Werte Kolleginnen und Kollegen

Ich rufe Sie auf, die Resolution anzunehmen, damit der Kanton Wallis eine entsprechende Standesinitiative in Bern deponieren und damit den Interessen unserer Bürgerinnen und Bürger sowie des Walliser Tourismus in Bern Gehör verschaffen kann.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

La jeunesse est une qualité en général, Monsieur le député Matthias Eggel, mais il y a des sujets dans lesquels l'expérience est peut-être utile aussi.

Cette question, Mesdames et Messieurs les députés, a fait l'objet de très nombreuses interventions et discussions durant les 25 dernières années, du moins celles dont je me souviens sur le plan cantonal, ne serait-ce que par mon passage très long au Grand Conseil.

Mais, pour dire très clairement les choses, cette inégalité de traitement, que vous soulignez, nous l'avons soulignée d'une manière permanente depuis 25 ans. Nous avons obtenu, dans un premier temps, c'était l'ordonnance fédérale sur la promotion du trafic combiné du 29 juin 1988 – une période extrêmement favorable puisque c'était quatre jours après mon mariage –, on a obtenu là quelque chose d'assez important puisque l'on a obtenu de substantielles indemnités aux entreprises afin de maintenir les coûts pour les transports des

véhicules accompagnés à un niveau le plus bas possible. Premier succès. Ce n'est pas encore la gratuité, mais c'était un premier succès. Ensuite, avec la révision de la loi sur les chemins de fer, ces prestations ont été reconnues au Lötschberg, à la Furka, à l'Oberalp par la Confédération et les coûts non couverts ont été indemnisés en maintenant un niveau de prix attractifs, régulièrement contrôlés, vous le savez, par "M. Prix". Malheureusement, nous avons perdu le combat de la réintroduction du chargement des véhicules accompagnés au Simplon en décembre 2004 puisque la Confédération a refusé de reconnaître cette prestation, mais vous en connaissez aussi la suite puisque c'est un succès avec notre propre financement. Mais il reste toujours à payer un prix qui, je le rappelle, ne correspond pas au prix de la prestation qui est largement indemnisé. Actuellement, le coût de ces transports au Lötschberg, c'est 20 francs en semaine et 25 francs en fin de semaine. Pour les utilisateurs réguliers, qui sont acquéreurs de multi courses, les rabais vont jusqu'à 40% avec un prix de 15 francs pour une voiture et ses occupants. A titre documentaire, pour ceux qui ne prennent jamais le train, le prix du billet seulement pour un voyageur qui utilise le train sur ce même itinéraire est de 9 fr. 60. Alors, vous voyez, ce tarif est relativement bas: 15 francs pour des multi courses pour une voiture et ses passagers par rapport à 9 fr. 60 pour seulement un billet ferroviaire.

Je rappelle ces chiffres simplement pour rappeler le cadre, mais il n'en reste pas moins que nous sommes victimes d'une espèce de discrimination dans l'accessibilité en Valais. Par conséquent, vous avez raison de souligner, après des dizaines de députés qui vous ont précédé et qui avaient la même idée que vous, après des générations de parlementaires valaisans, vous avez raison de souligner cela.

Mais, Mesdames et Messieurs les députés, avant d'entreprendre une démarche de ce type – je rappelle la demande de la résolution: déposer une initiative cantonale –, il faut, si on veut réussir avec des procédures extrêmement lourdes (à la clé, il y aurait une votation populaire parce qu'il faudrait modifier la Constitution), examiner très en détail les tenants et les aboutissants de cette démarche particulière d'une initiative cantonale et les chances qu'il y aurait d'obtenir une majorité devant le Conseil fédéral, devant les Chambres fédérales et finalement, probablement, devant le peuple suisse et les cantons.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs les députés, on ne peut pas, la fleur au fusil, dire: nous avons un outil, l'initiative cantonale, nous allons l'utiliser et, hop!, nous allons gagner ce combat.

Si nous sommes seuls, nous n'avons aucune chance dans ce combat. La très récente et très sèche réponse négative du Conseil fédéral à la motion Roberto Schmidt montre la dangerosité d'une démarche du type initiative cantonale. Si, à travers une motion déposée au Parlement, on a une réponse immédiate du Conseil fédéral, je dis bien immédiate et négative, on se rend bien compte qu'une initiative cantonale n'a aucune chance dans l'état actuel des choses si elle n'est pas précédée de toute une série de démarches, y compris une démarche d'appréciation sur son principe.

Alors, le Conseil d'Etat est parfaitement prêt à entreprendre, avec l'appui de nos parlementaires fédéraux, toutes les démarches préalables en direction du choix d'une démarche qui ait une chance d'aboutir; tout le reste, ce n'est que de la gesticulation. On ne fait que de répéter ce que des générations de députés valaisans au Parlement fédéral, mais aussi dans cette salle, ont déjà dit.

Nous voulons donc réentreprenre une démarche, mais une démarche qui permette d'aboutir à un succès.

Si vous êtes d'accord, nous vous proposons d'approuver cette résolution dans le sens de ce que le Conseil d'Etat vous propose ici, c'est-à-dire que nous initions la démarche avec nos parlementaire fédéraux, nous faisons l'analyse de l'outil le mieux adapté et nous informons le Grand Conseil sur le résultat de ces analyses préalables pour décider la suite à donner à cette résolution, et cela dans les meilleurs délais.

Je vous propose d'accepter dans ce sens-là, je dis bien dans ce sens-là, cette résolution.

Si, maintenant, vous deviez accepter, parce que le député Matthias Eggel a utilisé un mot un peu dangereux dans un cas particulier comme celui-ci, il a dit: la résolution "ganz klar", alors si c'est "ganz klar" pour voter maintenant le dépôt d'une initiative cantonale, on peut le dire tout clair: sous la forme où c'est présenté, c'est courir à un nouvel échec. Et parce que nous voulons soutenir l'objectif de cette résolution, nous pensons que ce n'est pas le chemin que nous devons choisir tout de suite.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je suis un tout petit peu perplexe, comme la plupart d'entre vous quand même j'imagine, pour comprendre ce que l'on est censé voter puisque nous avons un texte de résolution et que, en l'occurrence, le Conseil d'Etat nous fait comprendre qu'il serait d'accord sur le fond du problème, mais pas en tout cas avec une partie de ce texte qui dit qu'on déposerait une initiative cantonale.

Alors, je pense qu'il faut être attentifs et clairs entre nous.

Est-ce que le député Matthias Eggel se rallie à l'avis du Conseil d'Etat comme quoi cette résolution, finalement, est un engagement à agir dans ce sens, mais pas dans le sens d'une initiative cantonale puisque ce point-là en tous les cas, semble-t-il, est combattu par le Conseil d'Etat?

Est-ce que le député Matthias Eggel peut nous confirmer qu'il se rallie à cet avis du Conseil d'Etat?

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Ich glaube wir können über diese Resolution abstimmen im Sinne einer Standesinitiative. Wenn die Mehrheit des Parlaments wünscht, dass man eine Standesinitiative macht, dann wird die gemacht. Sollte die Mehrheit dies nicht wollen, steht dann der Weg für den Staatsrat immer noch offen, das was Sie gesagt haben, weiter zu ziehen.

Le président:

Bien!

Monsieur le chef du département, vous avez encore un droit de parole naturellement, malgré qu'il soit très largement dépassé 13 heures où vous deviez présider une séance!

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

C'est pour prouver à la députée (suppl.) Virginie Crettenand que je suis très combatif!

Monsieur le député, la voie que vous choisissez est une voie dangereuse. Le Conseil d'Etat n'a pas dit que la voie de l'initiative cantonale était à refuser à tout prix. Il a dit que déposer dans l'état actuel de la situation une initiative cantonale, c'est quasiment suicidaire. Vous allez contre notre intérêt de voter maintenant le principe d'une résolution pour le dépôt d'une initiative cantonale.

Ce que nous vous proposons, c'est de faire l'examen de cette opportunité et faisabilité de l'initiative cantonale ou d'autres moyens et de venir devant le Parlement prochainement avec un rapport à ce sujet-là et vous présenter des propositions.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Herr Rey-Bellet, wenn Sie mir eine verbindliche Zusage terminlicher Art machen können, bis wann Sie mit einer Antwort kommen und diese Sachen abgeklärt haben, bin ich bereit in Ihrem Sinne das zurückzuziehen, ansonsten halte ich an der Standesinitiative fest.

Le président:

Je ne voudrais pas répondre à la place du chef du département sur la déclaration qu'il a déjà faite en quelque sorte sur le fond du problème. Je crois que la question du délai ne peut pas être posée de cette manière.

Enfin, je vous donne quand même la parole, Monsieur le chef du département, si vous voulez apporter une dernière précision.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Je ne peux tout de même pas m'engager au nom du Conseil d'Etat sur un délai qui n'a pas été discuté entre nous, mais la réponse que j'ai donnée au nom du Conseil d'Etat dit ceci..., j'en suis déjà à l'interpellation suivante, excusez-moi...: donner à cette résolution une suite dans les meilleurs délais.

Pour moi, les meilleurs délais, c'est forcément, à mon avis, dans le courant de cette année au plus tard, mais j'espère pouvoir vous donner une réponse un peu plus rapide à la suite aussi, Monsieur le député, parce que nous sommes ici dans une matière qui est fédérale, de discussions avec nos parlementaires fédéraux. C'est essentiel. Une initiative parlementaire,

si vous n'en avez pas encore eu l'expérience, déposez-là et nous vous enverrons la défendre devant les commissions fédérales et vous verrez la difficulté qu'il y a, lorsqu'on est un canton seul, à gagner avec une initiative parlementaire cantonale! C'est tout simplement la croix et la bannière.

Alors, Monsieur le député, laissez-nous négocier et discuter avec nos parlementaires fédéraux. Ensuite, nous vous ferons un rapport là-dessus, aussi à la lumière du traitement de la fameuse motion que le Conseil fédéral a déjà décidé de rejeter sur le même sujet.

Le président:

Bien, Monsieur le député Matthias Eggel, une dernière réponse pour qu'on soit définitivement au clair sur cette question. Est-ce que vous vous ralliez à l'avis du Conseil d'Etat, oui ou non?

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Ich fasse mich kurz. Ich teile Ihre Ansicht nicht. Mehrheiten müssen gesucht werden. Wenn Sie sagen, der Kanton Wallis würde alleine dort stehen. Es gibt auch den Kanton Graubünden sowie andere Gebirgskantone, die ebenfalls ein Interesse daran haben. Ein Kanton allein hat es schwierig und man muss Mehrheiten suchen. Wenn andere mitmachen, sieht es schon anders aus. Sie haben ja auch Treffen unter den Regierungsratskollegen mit anderen Kantonen. Das können Sie auch dort besprechen und Vorschläge einbringen. Ich halte an der Abstimmung fest.

Le président:

Bien, je crois qu'on s'est compris.

Nous allons donc voter, mais sur le texte de la résolution, tel qu'il a été déposé par le député Matthias Eggel.

Je vous invite simplement à être attentifs et à bien décider ce que vous allez voter dans ce contexte un petit peu chahuté.

Par 60 voix contre 28 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la résolution 5.079 du député Matthias Eggel.

Encore un nouveau droit de parole au chef du département sur cette question!

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Je regrette évidemment que l'entêtement politique ici dans cette salle par rapport à un sujet qui est éminemment important pour le canton ait prévalu.

Mais, je redis ici, au nom du Gouvernement, que nous voulons aller dans le sens initial de cette résolution, pas immédiatement dans l'outil qui est proposé, tout simplement parce que nous voulons aboutir.

Alors, à un acharnement politique, parce que vous vouliez faire ici un vote de démonstration, je vous réponds par une déclaration politique: nous irons dans ce sens, mais nous ne choisirons en tout cas pas immédiatement la solution de l'initiative cantonale.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous vous avons bien compris et surtout nous pouvons attester de votre combativité en la matière!

**28. INTERPELLATION
des députées Susanne Hugo-Lötscher (SPO) et Marylène Volpi Fournier
(SPO) concernant le transfert du transport de marchandises (11.12.2007)
(5.080)**

**INTERPELLATION
der Grossrätinnen Susanne Hugo-Lötscher (SPO) und Marylène Volpi
Fournier (SPO) betreffend Güterverkehrsverlagerung (11.12.2007)
(5.080)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Avant de donner la parole au député (suppl.) Grégoire Raboud, je constate que nous sommes à une heure fort avancée, au-delà de l'heure qu'on s'était fixée, si vous pouviez être extrêmement bref puisque nous arrivons à la fin de nos débats.

M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):

J'aimerais juste mentionner qu'il s'agit de l'application de la loi sur le transfert du transport des marchandises de la route au rail.

Question au Conseil d'Etat: Est-il disposé à mettre en pratique la loi mentionnée et est-ce que le Conseil d'Etat approuve la bourse du transit alpin? Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Trois questions ont été posées; j'apporterai donc trois réponses.

Tout d'abord, concernant notre position par rapport à ce transfert de la route au rail, le Conseil d'Etat, dans sa prise de position en 2006, s'est déclaré clairement en faveur de la variante 1 poursuite de la stratégie actuelle, qui est soutenue par la majorité des cantons. Nous considérons en particulier que l'objectif des 650'000 passages, même s'il est ambitieux et peut-être utopique, doit être maintenu, en tirant parti au maximum des potentialités ferroviaires et notamment de l'ouverture du tunnel de base du Lötschberg.

Deuxième question: est-ce que l'on approuve une bourse du transit alpin? Concernant cette bourse de transit, il n'est pas assuré qu'il s'agisse d'une solution qui soit agréée par l'Union Européenne. Elle pourrait créer de nombreuses difficultés, non seulement bureaucratiques et administratives, mais également politiques avec l'Union Européenne. Le Conseil d'Etat estime, par conséquent, que la promotion unilatérale de la chaussée roulante envisagée selon la variante 3 avec un désengagement financier ne peut pas être soutenue. En effet, le ferroutage accompagné doit être poursuivi et soutenu comme une mesure complémentaire transitoire et nécessaire. Il convient de relever dans ce domaine le succès du transport des camions de quatre mètres de hauteur d'angle entre Fribourg-en-Brisgau et Novare par l'axe Lötschberg-Simplon. Donc, la bourse, point d'interrogation.

Le Conseil d'Etat considère-t-il que la Confédération doit faire en sorte, à l'aide de contribution, etc.? C'est la troisième question. Le Conseil d'Etat a formellement pris, dans sa prise de position de 2006, une option puisqu'il considère que la Confédération doit continuer sa politique engagée dans le domaine de la maîtrise du trafic du transit alpin et la recherche d'un équilibre entre rail et route, selon les dispositions constitutionnelles actuelles. Nous sommes donc forcément pour poursuivre cet effort d'équipement et notamment évidemment l'achèvement du Lötschberg de base.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous arrivons enfin au dernier point de l'ordre du jour!

**Développement / Entwicklung:
Présidence / Präsidium:**

29. INTERPELLATION
du groupe SPO, par le député German Eyer, concernant une session sur
le climat 2008 (08.11.2007) (6.020)
INTERPELLATION
der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend
Klimasession 2008 (08.11.2007) (6.020)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Der Klimawandel wird endlich weltweit wahrgenommen. Das Wallis verfügt über Wasser, Sonne und Wind. Das sind beste Voraussetzungen für die Förderung der erneuerbaren Energien und den ökologischen Umbau im Kanton.

Die Weichenstellung dazu muss über den Kanton und das Parlament gemacht werden. Ebenso sollten jetzt Versprechungen, welche vor den Wahlen über alle Parteien gemacht wurden, erfüllt werden, nämlich dass man mehr investieren will in erneuerbare Energien.

Aus diesen Gründen lohnt es sich eine Klimasession zu lancieren.

Was in anderen Kantonen möglich ist, zum Beispiel im Kantonsparlament von St. Gallen, muss doch gerade auch im Wallis möglich sein.

Le président:

Danke, Frau Grossrätin.

Je donne la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Désolé, ce n'est pas en tant que chef du département que je répondrai, mais en tant que président du Gouvernement puisque cette interpellation est adressée à la Présidence.

Je devrais d'ailleurs me taire parce que, finalement, l'organisation d'une session parlementaire, c'est l'affaire du Grand Conseil.

Nous, nous avons quand même décidé de vous donner notre avis à ce sujet.

Nous sommes conscients de l'importance de la thématique du climat, de la nécessité de se pencher sur cette question des changements climatiques.

On ne juge pas nécessairement obligatoire l'organisation d'une session entière qui soit consacrée à ce thème, mais on est d'avis qu'un débat doit avoir lieu et devrait être intégré dans une prochaine session parlementaire.

Mais c'est évidemment au Bureau du Grand Conseil à en décider.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous examinerons effectivement cette question au sein du Bureau.

Voilà, nous sommes arrivés au bout!

Je vous remercie, les valeureux combattants, vous qui êtes restés jusqu'au bout pour votre patience.

Bon appétit et à demain matin à 9 heures.

La séance est levée à 13 h 25.

Séance du jeudi 13 mars 2008

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Première lecture

1. Loi sur la procédure et la juridiction administratives (modification)

Erste Lesung

Gesetz über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege (Änderung)

Lecture

2. Décision concernant la création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux

Lesung

Beschluss betreffend die Schaffung von 2,7 juristischen Einheiten bei den Gerichten

Première lecture

3. Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin

Erste Lesung

Gesetz betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zur Vereinbarung betreffend Umsetzung, Anwendung und Entwicklung des Schengen/Dublin-Besitzstands

Lecture

4. Décision concernant la fusion des communes bourgeoisiales d'Ernen, de Mühlebach et de Steinhaus

Lesung

Beschluss betreffend die Fusion der Burgergemeinden Ernen, Mühlebach und Steinhaus

Lecture

5. Décision concernant la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin, Grimetz, St-Jean, St-Luc et Vissoie

Lesung

Beschluss betreffend die Fusion der Einwohnergemeinden Ayer, Chandolin, Grimetz, St-Jean, St-Luc und Vissoie

Lecture

6. Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales d'Oberwald, d'Obergesteln et d'Ulrichen

Lesung

Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Oberwald, Obergesteln und Ulrichen

Lecture

7. Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Steg et de Hohtenn

Lesung

Beschluss betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und Hohtenn

Lecture

8. Décision concernant la participation financière cantonale pour la modernisation des équipements de soins en radio-oncologie et oncologie médicale du RSV

Lesung

Beschluss betreffend die finanzielle Beteiligung des Staates an den Kosten für die Modernisierung der Ausrüstungen der Radio-Onkologie und der medizinischen Onkologie des Gesundheitsnetzes Wallis

Urgences / Dringlichkeiten

9. Interpellation urgente du groupe PS/AdG, par le député Jean-Henri **DUMONT**, concernant l'aérodrome de Sion: il est urgent d'agir dans la concertation (11.03.2008) (1.203)
Dringliche Interpellation der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Jean-Henri **DUMONT**, betreffend Flugplatz Sitten: Koordiniertes Handeln ist angesagt! (11.03.2008) (1.203)

10. Résolution urgente de la députation PDC du district de Sion, par les députés Jean **ROSSIER** et Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ** (suppl.), concernant: après la votation du 24 février 2008 cohabitation raisonnable entre l'armée et la population (11.03.2008) (1.204)
Dringliche Resolution der PDC-Abgeordneten des Bezirks Sitten, durch Grossrat Jean **ROSSIER** und Grossrätin (Suppl.) Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, betreffend Zusammenleben von Armee und Bevölkerung nach der Abstimmung vom 24. Februar 2008 (11.03.2008) (1.204)
11. Interpellation urgente du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant l'avenir du centre national de performance pour sports de neige au collège Spiritus Sanctus à Brigue (11.03.2008) (3.135)
Dringliche Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend Zukunft des Nationalen Leistungszentrums für Schneesport am Kollegium Spiritus Sanctus in Brig (11.03.2008) (3.135)
12. **Heure des questions / Fragestunde**

Le président:

J'ai le plaisir de vous accueillir pour cette troisième journée de la session de mars.

Nous avons du pain sur la planche, mais pas trop, et si nous travaillons bien, nous aurons surtout la soupe qui est prévue à partir de midi, la Soupe des députés.

Je vous invite à être attentifs et je profite surtout pour souligner le fait que nous sommes aujourd'hui la Journée nationale de l'audition. Je vous invite donc à être toute ouïe à l'écoute de vos collègues et j'inviterai surtout nos conseillers d'Etat, hélas!, pour l'instant, il n'y en a qu'un..., mais pas le moindre, à ne pas faire la sourde oreille aux propos des parlementaires qui, pour se faire entendre, choisiront certainement d'être concis!

Voilà, c'est ce que je nous souhaite aux uns et aux autres.

Je voudrais également saluer à la tribune des étudiants de la Haute Ecole du Valais.

Ich begrüsse auf der Zuschauertribüne die Studierenden im 6. Semester der Hochschule Wallis, in Begleitung der Herren Adrian Werlen und Martin Grichting.

Wir hoffen, dass der eine oder andere unter Euch, die ihr das Fach Regionalökonomie belegt, im nächsten Jahr bereits hier unten im Saal sitzt.

(Applaus)

Je vous invite donc à attaquer l'ordre du jour.

Première lecture

**1. LOI
sur la procédure et la juridiction administratives (modification)**

Erste Lesung

**GESETZ
über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege
(Änderung)**

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION DE JUSTICE

Commission de justice / Justizkommission

Président: Charles-André Bagnoud / Rapporteur: Michel Rothen

Titre et considérants, adoptés.

I

Loi sur la procédure et la juridiction administratives du 6 octobre 1976

Article 51

Propositions du député Edmond Perruchoud:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 51:

M. le député Michel Rothen (PDCC), rapporteur:

Article 51

Le député Edmond Perruchoud n'a pas siégé mardi, mais, néanmoins, ses propositions d'amendement pour modifier la loi sur la procédure et la juridiction administratives sont tombées du balcon pour appliquer comme un effet suspensif à l'apéritif de la commission de justice.

La commission de justice a donc siégé en fin de matinée mardi pour analyser les propositions de modification de notre collègue Edmond Perruchoud qui visent à appliquer le droit fédéral, rien que le droit fédéral, tout le droit fédéral à cet article 51 que nous traitons maintenant.

Il faut donc expliquer ici en préambule à l'analyse de cet article et pour être clair que le principe proposé par la commission de justice sur votre document blanc repose lui, et ce particulièrement pour l'alinéa 4, sur une jurisprudence que le Tribunal cantonal nous a suggéré de codifier. Cela explique les petites différences que nous allons donc observer dans les alinéas de l'article 51.

Et nous pouvons commencer avec l'article 51 alinéa 2.

Cet alinéa ne figure pas sur votre document blanc et n'avait pas fait l'objet d'une analyse particulière. Cependant, les principes évoqués dans cette proposition sont connus du droit actuel..., ce sont les mêmes.

La commission rejette donc cette proposition par 8 voix et une abstention.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVPO):

Comme entrée en matière café-croissant, il est peut-être des sujets moins techniques, mais il faut bien qu'on s'attaque à cette problématique qui est importante pour les institutions valaisannes.

Nous allons, vous allez, Mesdames et Messieurs, agir comme législateurs tout à l'heure. Le législateur est la tâche la plus noble de ce Parlement. Poser des lois, créer des lois est poser un acte abstrait et général. Il ne faut pas se laisser absorber par des cas d'espèce. C'est ce que malheureusement ici dans une forme de précipitation, vous avez fait en proposant ce texte, ce texte que j'appellerai *lex lupi*, le génitif de *lupus*. Je vous renvoie à ce qui est un épiphénomène et vous êtes parasités par cette obsession.

On a perçu, Monsieur le sénateur, une certaine fébrilité dans vos propos d'entrée en matière parce que si je n'ai pas siégé, j'ai suivi très attentivement les travaux de ce Parlement.

Le problème est faux. Soyez tranquille, vous aviez le droit de faire, dans le cas d'espèce, ce que vous avez fait. Vous exerciez une autorité de police dans une situation qui nécessitait une intervention urgente. Vous n'avez donc pas à craindre, le droit actuellement vous exculpe de toute responsabilité. Vous avez agi comme vous deviez agir, ni plus ni moins. Du reste, l'article 2 de la LPJA prévoit expressément ceci: "La présente loi n'est pas applicable aux décisions administratives de première instance, dont la nature exige qu'elles soient tranchées sur le champ et deviennent immédiatement exécutoires."

Lorsque l'on a évacué cet aspect, il s'agit de considérer les éléments, les intérêts qui entrent en ligne de compte avec cet article 51 LPJA.

Je pourrais émettre un vœu, Monsieur le sénateur. Lorsque votre service nous présente un article de loi avec deux ou trois alinéas, il serait bien de présenter l'intégralité de l'article. Cela permettrait aux non-juristes, et il en est quelques-uns dans ce prétoire, de comprendre globalement la problématique.

Les intérêts sécurité du droit et protection des droits des administrés, il s'agit d'arbitrer équitablement ces intérêts et les garanties de procédure ici sont parfaitement oubliées. J'ai entendu, à l'entrée en matière, des inepties. Je suis, par contre, réconcilié avec les juristes, et il en est dans ce Parlement, par l'intervention de notre collègue, M^e Alexis Turin, qui, avec beaucoup de pertinence, a évoqué des aspects importants de l'ordre juridique.

Ici, dans cette affaire, dans ce projet, Mesdames et Messieurs, vous présentez un projet déséquilibré alors qu'il faudrait rechercher de l'équilibre. Vous faites ici "die Interessensabwägung", la pesée des intérêts, au bulldozer. Les exemples de M^e Alexis Turin sont extrêmement pertinents. J'en ai sorti de la Revue valaisanne de jurisprudence de nombreux, mais je ne veux pas vous chicaner là-dessus et vous faire une énumération. Le caractère exécutoire d'une décision par le retrait de l'effet suspensif et en disant que toute demande de restitution ou de réexamen n'a pas d'effet suspensif crée la jungle.

J'aimerais interpellier la philosophe de service et vous donner un exemple de sophisme qu'elle pourra présenter à ses étudiants. On dit que la requête n'a pas d'effet suspensif et doit être traitée sans délai. Si l'on doit traiter quelque chose sans délai, c'est qu'il y a effet suspensif. Autrement, il n'y a pas de sens de dire que l'on traite sans délai quelque chose qui n'a pas d'effet suspensif. C'est un sophisme et quand on fait œuvre de législateur, on doit avoir un petit peu de logique.

Ce projet d'article 51 a des effets pervers, je vous donne le premier. La décision est prise. L'autorité qui prend la décision initiale ou sur recours retire l'effet suspensif dans sa décision, ce qui est son droit. Si la possibilité de faire contrôler cette décision par une autorité supérieure existe, à ce moment-là, il faut qu'il y ait effet suspensif durant ce laps de temps. J'en conviens, il est des choses urgentes où l'on doit décider rapidement. Mais, si l'on ne donne pas ce laps de temps de neutralisation, la décision devient exécutoire et, à ce moment-là, c'est la jungle. En effet, généralement, dans une décision administrative, il y a l'administré et l'administration, et puis il y a aussi des parties intervenantes qui ont des intérêts dans la procédure et ces parties, au bénéfice d'une décision exécutoire, n'attendent pas longtemps pour mettre à exécution et tirer profit de cet acte juridique. Il faut donc un court délai de neutralisation.

J'aimerais, Mesdames et Messieurs,..., mais j'étais jeune à l'époque et je le suis un petit peu moins, vous avez voté cette loi sur les constructions avec un système d'effet suspensif qui doit être demandé dans les dix jours. Je trouve que le fonctionnement de cette loi est excellent et on devrait s'en inspirer.

Il faudrait aussi, Mesdames et Messieurs, et ceci est le deuxième effet pervers, moi je crois penser, et je vous le dis respectueusement, que nous sommes en pleine illégalité quand nous écrivons qu'une demande de réexamen de l'effet suspensif n'a pas d'effet suspensif. Il y a, que vous le vouliez ou non, l'article 29 lettre a de la Constitution fédérale qui prévoit la nécessité de revoir les dispositions par une autorité judiciaire. Il y a aussi la Convention européenne des droits de l'homme qui doit nous assurer d'un recours et d'un recours effectif. Si la décision est exécutée, il n'y a plus de recours effectif.

Et puis, Monsieur le sénateur, la loi sur le Tribunal fédéral, vous n'y avez pas encore contribué, mais votre action sera très sensible dans l'avenir, cette loi impose aux cantons de créer une autorité supérieure judiciaire avec entrée en matière au plus tard en 2013.

Alors, cette disposition, à mon sens, est illégale, inconstitutionnelle et contraire à la Convention européenne des droits de l'homme.

J'aimerais faire la remarque à M. le rapporteur. Il me dit que je propose l'application du droit fédéral. Je ne propose pas l'application du droit fédéral, on fait du droit cantonal, mais j'ai pris de manière systématique l'exemple de l'article 55 de la LPA, ce n'est pas la loi sur la protection des animaux, c'est la loi sur la procédure administrative. Cet article a été repris tel

quel, en ajoutant en gras deux éléments, ni plus ni moins. On a dit, en première lecture, que cette loi était assez intéressante alors pourquoi ne pas s'en inspirer un petit peu plus? En tout cas, c'était la suggestion que si l'on n'entre pas en matière maintenant, en deuxième lecture, on le fasse avec la commission qui l'examinera.

Je vais citer, puisque l'on parle de la mort du loup, qui est notre obsession, Alfred de Vigny: "Seul le silence est grand, tout le reste est faiblesse." Mesdames et Messieurs, en reconnaissance de votre attention, je vous offre le mien, mon silence.

M. le député Alexis Turin (GRL):

Je n'interviendrai qu'une seule fois, au nom du groupe radical-libéral, sur toutes les propositions présentées par le député Edmond Perruchoud parce que, finalement, elles vont toutes dans le sens où l'on veut aller.

Pour résumer les choses, c'est vrai qu'il faut reconnaître quand on a tort et je le reconnais bien humblement. Effectivement, aujourd'hui en Valais, c'est une exception. On a une exception parce qu'on protège les administrés valaisans un peu plus que les autres administrés des autres cantons. Alors, on peut corriger cela. Le radical-libéral qui vous parle n'est pas choqué par cette protection, mais bon si le Parlement veut enlever cette exception, on peut le faire.

Alors, on peut choisir un remède. Quel est le remède que l'on choisit? Eh bien, finalement, on choisit un régime d'exception pour remède. Je m'explique. Le remède qu'on veut prendre, aucun canton romand ne l'a, pas même le droit fédéral. Alors, pour répondre à une exception, on veut mettre en place un autre régime d'exception qui n'a cours dans aucun canton romand, sauf dans le canton de Berne, c'est vrai.

Entre trop de protection des administrés ou pas assez, le groupe radical-libéral prendra le juste milieu, c'est-à-dire ce que nous propose le député Edmond Perruchoud. Encore une fois, on n'invente pas la roue, on prend ce que proposent la législation de tous les autres cantons en Romandie plus la législation fédérale.

Voilà, j'inviterai les autres députés dans cette salle à suivre cette voie médiane et puis, bon, on est aussi en première lecture, en deuxième lecture, on pourra encore recreuser la chose, amener les modifications que le Tribunal cantonal veut amener qui ne sont finalement que de la codification de jurisprudence, donc c'est bien aussi de mettre dans la loi la codification de jurisprudence, mais, du balancier qui était d'un côté, n'allons pas de l'autre côté.

Dans cette affaire du loup, ne faisons pas des administrés valaisans les boucs émissaires de cette histoire.

Merci.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO), Vizepräsidentin der Justizkommission:

Im Namen der Justizkommission erlaube ich mir nachfolgende Bemerkungen zu den von Herrn Perruchoud und Herrn Turin gemachten Ausführungen.

Artikel 29a der Bundesverfassung regelt die Rechtsweggarantien. Jede Person hat bei Rechtsstreitigkeiten Anspruch auf Beurteilung durch eine richterliche Behörde. Diese Rechtsweggarantie wird von Herrn Perruchoud angesprochen. Er sagt, diese werde verletzt mit dem von der Justizkommission vorgeschlagenen Text.

Dieser Auffassung folgt die Justizkommission nicht.

Denn wenn die aufschiebende Wirkung entzogen wird, garantiert Artikel 46 VVRG eine Verwaltungsbeschwerde und die Artikel 72 und 77 lit. a) garantieren eine Verwaltungsgerichtsbeschwerde. Die Revision der Artikel 74 bis 76 VVRG vom November 2006 hatte nämlich den einzigen Zweck, diese mit Artikel 29a der Bundesverfassung zu vereinbaren. Also der Entscheid einer Verwaltungsbehörde, einer Beschwerde die aufschiebende Wirkung zu entziehen, kann durch eine gerichtliche Behörde im Sinne von Artikel 29a überprüft werden. Zudem sagt Artikel 29a der Bundesverfassung, erster Satz, nicht, zu welchem Zeitpunkt diese Kontrolle zu erfolgen hat.

Es widerspricht somit Artikel 29a nicht, wenn diese Kontrolle grundsätzlich mit dem Entscheid in der Sache selbst erfolgt.

Übrigens – die gerichtliche Kontrolle kann auch vor dem Entscheid in der Sache selbst erfolgen, denn Artikel 51, Absatz 3 VVRG in der aktuellen Fassung wie auch in der vorgeschlagenen Fassung der Justizkommission, erlaubt es dem Präsidenten der Beschwerdeinstanz, das Gesuch um Wiederherstellung getrennt von dem Entscheid in der Sache zu fällen und die aufschiebende Wirkung wieder herzustellen, die von der Vorinstanz entzogen wurde. Somit ist auch Artikel 51, Absatz 4 VVRG mit Artikel 29a der Bundesverfassung vereinbar.

Im Übrigen entspricht dies der Praxis, die seit Inkrafttreten des VVRG im Jahr 1976 geübt wird.

Man kann sich auch nicht hinter Satz 2 von Artikel 29a der Bundesverfassung verstecken, welcher besagt, dass Bund und Kantone durch Gesetze die richterliche Beurteilung in Ausnahmefällen ausschliessen können. Denn der Entzug der aufschiebenden Wirkung ist gerade kein Ausnahmefall im Sinne von Artikel 29a, Absatz 2 der Bundesverfassung.

Die Justizkommission – wie ausgeführt wurde – ist nicht dem Vorschlag der Regierung gefolgt, sondern hat den ausgeweitet. Aber sie hat nicht etwas vorgeschlagen was der Rechtsprechung des Bundesgerichts widersprechen würde.

Der Kanton Wallis kennt eine Regelung in dem Sinn, dass jetzt in Absatz 4, Satz 1 die kantonale Rechtsprechung kodifiziert wird. In anderen Kantonen ist sie zwar nicht kodifiziert, wird aber angewendet. Somit kommt die Justizkommission zum Schluss, dass die Ausführungen der Herren Perruchoud und Turin in diesem Sinne nicht zu hören sind. Danke.

Le président:

Danke, Frau Grossrätin.

Pas d'intervention de la part du département.

Par conséquent, nous allons voter sur cette proposition.

Alinéa 2

Par 66 voix contre 47 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du député Edmond Perruchoud.

Nous poursuivons, Monsieur le rapporteur.

M. le député Michel Rothen (PDCC), rapporteur:

Article 51

Alinéa 3

Pour ce qui est de la première phrase qui remplace le mot "demande" par "requête", c'est un peu, pour notre commission, blanc bonnet et bonnet blanc, d'autant que le mot "demande" est repris plus bas.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la phrase, elle est reprise à l'alinéa 4 de la proposition de la commission de justice puisque nous avons ici une réécriture finalement de ce qui avait été proposé par la commission de justice.

La commission rejette donc cette proposition par 8 voix et une abstention.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVPO):

Je crois que le sens du problème a été évoqué; tout le reste est, en ce qui me concerne, sans intérêt.

Ce sera à la deuxième commission, en deuxième lecture, à refaire le ménage, vu le score extrêmement serré.

Alors, en ce qui me concerne, cet amendement est **retiré**.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous prenons note que cet amendement est **retiré**.

Nous poursuivons, Monsieur le rapporteur.

M. le député Michel Rothen (PDCC), rapporteur:

Article 51

Alinéa 4

La proposition du député Edmond Perruchoud se retrouve à l'alinéa 5 de la proposition de la commission de justice.

Comme on la retrouve, la commission la rejette par 8 voix et une abstention.

Le président:

Ici, également, on convient avec le député Edmond Perruchoud que son amendement est **retiré**.

Ce qui est donc valable également pour l'alinéa 5.

Ce qui veut dire que nous avons terminé l'examen des propositions.

La discussion est close.

Article 51, adopté.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la modification de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Statt aus Fehlern zu lernen wurde hier einfach das Gesetz zugunsten der Verwaltung gebogen. So einfach.

Wie schon beim Eintreten gesagt, widersetzt sich die SPO/Linke Allianz dieser Machart – diesem CVP Wolfsgesetz, das sich nicht nur auf den Abschuss des Wolfes, sondern auch auf andere Bereiche der Verwaltung ausdehnen wird. Es würde uns nicht wundern wenn in ein paar Jahren aufgrund von negativen Erfahrungen, das Gesetz wieder angepasst werden muss.

In der vorliegenden Fassung können wir das Gesetz nicht annehmen und lehnen den Entwurf ab.

M. le député Alexis Turin (GRL):

Je crois qu'ici, on a la démonstration que parfois et souvent, il est utile d'avoir une deuxième lecture pour ne pas avoir des lois trop fumeuses.

Alors, on a plein d'espoirs que, lors de la deuxième lecture, les intérêts des administrés valaisans seront pris en compte, si ce n'est plus, en tout cas au moins de manière égale avec ceux du loup. Je crois que le loup doit vraiment bien rire sous cape parce que, finalement, il fait bien plus de dégâts qu'aux moutons, il fait des dégâts finalement à tous les administrés valaisans. Il est vraiment regrettable que l'on emboîte ce pas-là.

Voilà, tout cela pour vous dire que le groupe radical-libéral ne peut bien sûr pas accepter cette loi telle qu'elle est formulée aujourd'hui.

C'est quand même le summum du blues. On arrive aujourd'hui avec une loi qui est une exception. Aucune loi n'a ce régime en Romandie, ni au niveau fédéral et on arrive quand même à imposer une loi comme celle-là dans notre canton.

Je ne sais plus si c'est contre ou pour le loup.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a pris connaissance du rejet des propositions d'amendement déposées par le groupe UDC. Le texte de la loi fédérale nous convient toutefois mieux que la modification telle que libellée par le Conseil d'Etat.

Nous regrettons, néanmoins, la diminution des droits des recourants sous le prétexte d'être conformes au droit fédéral. En effet, comme nous l'avons déjà relevé lors de l'entrée en matière, la question pour nous est de savoir si l'on veut être restrictif ou non. Nombreux sont les membres de notre groupe qui considèrent qu'il n'y a pas lieu de péjorer la situation des personnes qui font recours. Ce qui est en jeu ici, c'est de donner une base légale à un comportement pratiqué jusqu'ici dans l'illégalité, plutôt que d'inviter le Département des finances à y mettre un terme.

Dans ce contexte, notre groupe recommande de laisser le libre choix à ses membres.

Merci de votre attention.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Petite précision à l'attention de la députée Sonia Z'graggen.

Ce n'était pas une proposition du groupe UDC, mais c'était une proposition de votre serviteur.

Je regrette que l'on reproche parfois des alliances contre nature, qui sont souvent la démonstration d'une certaine intelligence et d'un éclectisme, mais, au sein du groupe UDC, nous n'étions pas unanimes à penser comme je le pense. Deux juristes, trois opinions!

Le président:

Merci, Monsieur le député, en particulier pour la conclusion, effectivement, à laquelle beaucoup se rallieront.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

La discussion est close.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO), Vizepräsidentin der Justizkommission:

Erstaunt habe ich das Votum von Frau Susanne Hugo-Lötscher zur Kenntnis genommen. Sie wirft faktisch der Justizkommission vor, der Vorschlag den sie gemacht hätte, würde das Gesetz biegen und zwar zu Gunsten der Verwaltung. Ich denke, das ist ein ungeheuerlicher Vorwurf. Denn wenn man die Fassung der Justizkommission nimmt,

entspricht doch diese den Prinzipien des Bundesrechts und des Bundesgesetzes. Im weiteren habe ich vorhin dargelegt, dass auch die Bestimmungen von Artikel 29a der Bundesverfassung – die Rechtsweggarantie – eingehalten sind.

Alexis Turin hat ausgeführt, dass die Interessen der Walliser besser berücksichtigt werden könnten und dass man nicht akzeptieren könnte, dass das Wallis wieder ein Sonderzüglein fährt. Da bin ich doch recht erstaunt, denn das Wallis fährt kein Sonderzüglein. Wie bereits erwähnt gibt es Kantone, die diese Regelung auch kennen. Er selber zitierte den Kanton Bern, erstens, und zweitens ist auch anzufügen, dass kantonale langjährige Rechtsprechung kodifiziert wird. Auch wenn es nicht im Gesetz steht, wird es trotzdem so angewendet. Man darf nicht vergessen, dass die Entscheide von Seiten der Gerichtsbehörden zusammengefasst werden, d.h. dass man über die aufschiebende Wirkung und den Sachentscheid im gleichen Entscheid entscheidet, da beide Entscheide einander bedingen. Diese Möglichkeit besteht wie auch der vorgängige Entscheid über die aufschiebende Wirkung.

Somit danke ich Allen, die diesem Gesetz zustimmen, die sich positiv dafür ausgesprochen haben, insbesondere dem Berichterstatter und auch dem Departement, welches uns unterstützt hat in dieser Auseinandersetzung.

Besten Dank.

Dann möchte ich noch anfügen: Die Justizkommission hat an ihrer Sitzung beschlossen vorzuschlagen, dass dieses Gesetz in einer Lesung gemacht wird. Daran halten wir fest.

Danke.

Le président:

Danke, Frau Grossrätin.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Je ne sais pas si M. le chef du département souhaite quand même..., mais je crois qu'il a émis un devoir de réserve, que nous respectons.

Par conséquent, nous pouvons nous déterminer sur l'ensemble de cette modification de loi, étant entendu que la question de la deuxième lecture sera discutée après le vote que nous allons faire pour la première lecture.

La loi sur la procédure et la juridiction administratives (modification) est adoptée par 72 voix contre 49 et 3 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission de justice.

Le président:

Question maintenant de savoir si nous nous en tenons là ou si nous faisons une deuxième lecture.

Je ne sais pas si quelqu'un désire intervenir sur ce point.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je ne sais pas, mathématiquement, ce que donne le score quand il n'y a pas deux, mais trois juristes dans un groupe..., peu importe.

Mais ce que je voulais simplement dire ici, c'est qu'on voit qu'il y a quand même un score relativement serré. Première chose.

Deuxième chose: même s'il ne s'agit que d'un unique article, il faut admettre, malgré les divergences qui se sont fait jour, qui n'ont rien de dramatique, que la question est délicate et mérite peut-être d'être réfléchie dans une deuxième lecture, qui n'a pas besoin de prendre des jours et des jours de séance.

Pour ma part, je suis donc d'avis qu'il est sage de prévoir quand même une deuxième lecture pour une disposition qui est très importante et pour laquelle on ne doit pas donner l'impression d'avoir agi dans la précipitation.

Cette précipitation, je ne la reproche pas, pour ma part, au Conseil d'Etat. Par contre, on pourrait donner cette impression si on se passait de la deuxième lecture sur cette question.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Comme je n'ai pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de voter sur cette question.

Par 69 voix contre 55 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée adoptent cette loi (modification) en lecture unique.

Lecture

**2. DECISION
concernant la création de 2,7 unités juristes auprès des tribunaux**

Lesung

**BESCHLUSS
betreffend die Schaffung von 2,7 juristischen Einheiten bei den Gerichten**

Commission de justice / Justizkommission

Président: Charles-André Bagnoud / Rapporteur: Michel Rothen

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzman (CSPO), Vizepräsidentin der Justizkommission:

Es ist alles gesagt zu diesem Sachgeschäft.

Es bleibt mir zu danken und ich möchte danken dem Berichterstatter, den Mitgliedern der Justizkommission und auch dem Kantonsgericht für die Zusammenarbeit.

Die noch offenen Fragen, d.h. die Fragen, die am Montag während der Eintretensdebatte gestellt worden sind, sind spätestens beim Entscheid über die zusätzlichen Ressourcen im Rahmen der Anpassung und der Einführung der Vereinheitlichung des Zivil- und Strafprozessrechts zu klären. Zudem ist auch die Analyse, die das Kantonsgericht versprochen hat, bis Ende Juni abzuwarten. Dann werden diese offenen Fragen geklärt werden können.

In diesem Sinne danke ich Ihnen.

M. le député Charles-André Bagnoud (PDCC), président de la commission de justice:

J'aimerais remercier ici, au nom des membres de la commission, les personnes qui ont assisté et aidé les membres de la commission de justice dans ses délibérations sur les trois objets qui ont été présentés au Parlement.

Je pense au chef du département, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, et à ses collaborateurs.

Je pense à la présidente du Tribunal cantonal, M^{me} Eve-Marie Dayer-Schmid, son vice-président, M. Jacques Berthouzoz, et son secrétaire général, M. Walter Lengacher.

Merci à tous les intervenants qui ont pris la peine et qui en ont peut-être eu, comme moi d'ailleurs, de se pencher sur les subtilités des recours et de leur effet suspensif.

Quant au débat sur l'augmentation du nombre de postes d'unités juristes, il n'aura été qu'un aperçu de ce qui nous attend dans le cadre des réformes judiciaires, réformes qui devront être mises en œuvre pour le 1^{er} janvier 2010 déjà.

Merci enfin aux membres de la commission de justice pour leur disponibilité, à notre rapporteur, le député Michel Rothen, pour sa présentation sans faille et surtout je dirai à notre vice-présidente, la députée Graziella Walker Salzman, qui a accepté avec gentillesse de pallier mon absence ces derniers jours. Elle l'a fait, vous l'avez remarqué, avec engagement et compétence.

Merci donc à elle et à vous tous, Chers collègues, pour votre attention.

Ainsi décidé par 108 voix contre 4 et 3 abstentions en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 mars 2008.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais tout simplement remercier le président de la commission de justice et également la coprésidente pratiquement pendant cette session de cette même commission, les membres, le rapporteur ainsi que le chef de service qui a participé à tous ces travaux.

J'adresse aussi mes remerciements au Tribunal cantonal qui a bien participé aussi aux séances de la commission de justice et qui s'est engagé, d'ici au mois de juin, à nous proposer, enfin à proposer à la commission de justice, des marches à suivre pour essayer d'absorber au mieux et à un coût raisonnable les grandes réformes du droit judiciaire qui nous arrivent de Berne.

J'aimerais aussi déclarer, au nom du Gouvernement, à la commission de justice que, bien sûr, le Gouvernement se tient à sa disposition avec les services de l'Administration pour aider aussi à l'évaluation de ces différentes solutions et à collaborer au mieux pour le bien de la justice valaisanne et aussi pour le bien des contribuables citoyens et justiciables.

Merci beaucoup de votre appui et de ce vote.

Première lecture

3. LOI

concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin

Erste Lesung

GESETZ

betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zur Vereinbarung betreffend Umsetzung, Anwendung und Entwicklung des Schengen/Dublin-Besitzstands

Base de travail:

*NOUVEAU TEXTE DE LA DELEGATION AUX AFFAIRES EXTERIEURES
(version française) ET PROJET DU CONSEIL D'ETAT (version allemande)*

*Délégation aux affaires extérieures / Delegation für auswärtige Angelegenheiten
Présidente: Margrit Picon-Furrer / Rapporteur: Gaël Bourgeois, suppl.*

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi d'adhésion n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Le président:

Vous voyez que cette Journée nationale de l'audition se fait dans les meilleures conditions..., on entend même le silence!

Je vous propose donc de voter.

La loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin est adoptée par 102 voix contre 5 en première lecture (nouvelle mouture présentée par la délégation aux affaires extérieures (version française) et projet du Conseil d'Etat (version allemande)).

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB), présidente de la délégation aux affaires extérieures:

Schengen et Dublin et l'adaptation des pratiques de notre pays avec des pratiques de l'Union Européenne ont largement fait débat durant ces dernières années déjà, et l'acceptation du peuple n'est pas à remettre en cause.

Je vous remercie d'avoir accepté si massivement cette convention qui va dans le sens de ce qui doit être mis en application maintenant.

Des adaptations régulières dans cette collaboration avec l'Union Européenne seront certainement nécessaires aussi à l'avenir.

Donc, on va dans une première collaboration vers une mise en place. Je suis certaine que c'est aussi au profit du peuple suisse.

J'aimerais remercier M. le conseiller d'Etat, M. le commandant de la police cantonale et bien sûr les membres de la commission et notre rapporteur pour leur participation à l'élaboration de ce projet qui nous a pris peu de temps, je dois le dire.

Puisque l'acceptation a été aussi massive lors du vote, je vous propose de l'adopter définitivement en première lecture et de ne pas procéder à une deuxième lecture.

Le président:

Merci, Madame la présidente de la délégation aux affaires extérieures.

J'ai une demande de parole du député René Constantin.

M. le député René Constantin (GRL):

En vertu de l'article 108 du règlement, je dépose une **motion d'ordre**, au nom du groupe radical-libéral, concernant le traitement de l'objet 1 de l'ordre du jour: la modification de la **loi sur la procédure et la juridiction administratives**.

La vice-présidente de la commission de justice a demandé, malgré l'étroitesse du score obtenu en faveur de ce projet, le traitement de cette modification en une seule lecture.

Or, je me fais ici le porte-parole de celles et ceux qui, miliciens comme moi, n'ont peut-être pas complètement saisi tous les tenants et les aboutissants de ce projet de loi.

En ayant entendu les spécialistes, qui ne sont même pas d'accord, en ayant aussi vu ce résultat de 72 à 55, je pense que le procédé de ne traiter cet objet qu'en une seule lecture est grave et antidémocratique.

Alors, soit nous faisons preuve de crédibilité et cela exige que nous puissions au moins traiter en deux lectures, comme normalement les choses se font, ce projet de loi, quand on a vu toutes les discussions qu'il y a eues à ce niveau-là. Alors, ici, nous ne faisons pas de la politique politicienne, je suis en train uniquement d'essayer de vous faire prendre conscience à vous qui avez voté oui pour ce traitement en une seule lecture de revenir sur votre décision.

Je demande que l'on revote parce que je ne suis pas encore tout à fait convaincu que tous les députés aient bien mesuré l'impact qu'il y avait de ne demander qu'une seule lecture pour cet objet qui a soulevé moult hésitations.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

J'aurais au moins souhaité terminer la discussion sur l'autre objet que nous avons abordé.

Ce que je vous propose, c'est de conclure sur le point 3 de l'ordre du jour et de reprendre la question que vous venez de soulever, sans forcément évidemment que vous ayez besoin de refaire la même intervention, mais plutôt d'ouvrir la discussion après.

Ce qui veut dire que nous sommes maintenant sur la question d'une seule lecture pour le point 3 de l'ordre du jour. Sur cette question, est-ce que quelqu'un souhaite intervenir?

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Vielleicht ganz kurz. Ich möchte die Intervention von René Constantin zum Punkt 1 unterstützen, komme aber jetzt auf Punkt 3.

Die Frage steht im Raum, ob dieser Gesetzesentwurf in einer Lesung behandelt werden kann. Wir von der SPO/Linke Allianz sind an und für sich dafür, da das Geschäft unbestritten ist und es auch nicht viel daran zu rütteln gibt. Das einzige heikle Thema in diesem Dossier ist – wie wir finden – der Datenschutz. Und in der Botschaft heisst es, dass die Daten nicht nur in der betreffenden Dienststelle, sondern untereinander ausgetauscht werden können. In diesem Punkt möchten wir doch vom zuständigen Staatsrat Fournier ein

Bekanntnis dazu haben, dass mit dem Datenschutz sehr sorgfältig umgegangen wird. Nicht, dass plötzlich irgendwo in der Verwaltung Daten herumzirkulieren, die nicht für andere bestimmt sind.

Wenn diese Aufgabe erfüllt ist, können wir uns auch mit einer Lesung zufrieden geben.

Danke.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Sur ce point, est-ce qu'il y a d'autres députés qui souhaitent intervenir avant que je ne donne la parole au chef du département?

Oui, Monsieur le député Jean-Luc Addor, je vous donne la parole.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Si j'ose arrêter le chef du département dans son élan... Juste deux mots pour dire que, malgré notre divergence (bon, on s'incline devant le score et ce n'est pas nous qui allons insister pour vous infliger une deuxième lecture pour cet objet qui a fait un score tout à fait clair ici), j'aimerais simplement, si j'ose réagir aux propos qu'à tenus la présidente de la commission, la députée Margrit Picon-Furrer, qui nous dit que cet accord a été fait au profit du peuple suisse, elle qui vient du Chablais, c'est-à-dire de l'endroit dans notre canton qui, le premier et le plus, fait les frais des premiers effets des accords de Schengen qui transforment nos frontières en passoire. J'aimerais dire que de cela, je laisse les Valaisannes et les Valaisans juges et particulièrement celles et ceux du Chablais.

Mais enfin, le score qui a été réalisé tout à l'heure étant ce qu'il est, nous ne nous opposons pas à une deuxième lecture.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Est-ce que je redonne quand même la parole à la présidente de la délégation qui a été interpellée?

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB), présidente de la délégation aux affaires extérieures:

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil, si vous me permettez de répondre très brièvement, je ne veux pas prolonger les débats.

C'est vrai qu'il y a eu beaucoup de soucis, surtout dans le Chablais, concernant la protection des frontières. Je peux vous assurer que les gardes-frontière sont là et qu'ils seront toujours là aussi à l'avenir. Ils sont très efficaces sur le terrain. Lors de nombreux entretiens et de contrôles avec ces personnes, on a pu s'apercevoir que le travail continue à se faire. Il

continue aussi à se faire au-delà du poste frontière. Le poste frontière est occupé la journée; la nuit, c'est vrai qu'il y a un certain filtre qui n'est plus existant. Mais, dans ce cadre, on a aussi des statistiques, des preuves qui montrent que le fonctionnement avec des unités mobiles est actuellement aussi très efficace.

Par contre, le risque zéro d'entrées illicites n'existe de toute façon pas avec n'importe quelle mesure.

Merci de m'avoir permis de répondre.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout d'abord, j'aimerais, en remerciant la délégation et sa présidente, remercier aussi le Parlement d'avoir accepté avec un niveau égal de frustration que le Gouvernement d'entrer dans ce processus en acceptant la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement des acquis Schengen/Dublin.

Vous savez très bien que lorsque la Confédération signe des accords au niveau international, forcément ces accords parfois touchent des objets de la souveraineté cantonale, comme je l'ai dit à l'entrée en matière.

Pour régler maintenant cette bonne marche entre Confédération et cantons, de manière à ce que les cantons quand même à un moment donné puissent s'exprimer, d'autant plus qu'ils ont la responsabilité à l'intérieur de leur territoire en ce qui concerne la sécurité, en tout cas c'est le canton qui en porte la responsabilité, de pouvoir être associés aux travaux, voire à l'évolution du droit au niveau international avec Schengen/Dublin.

Alors, ce processus-là, je l'espère, sera en mesure à l'avenir de diminuer vos frustrations à vous, Parlement, d'être devant le fait accompli en même temps que notre frustration à nous de parfois regarder passer le train.

En ce qui concerne la sécurité dans le Chablais, je me suis déjà exprimé à l'entrée en matière. C'est vrai que l'on a connu des difficultés, on en connaît encore quelques-unes maintenant, et qu'il faut prendre des dispositions. Mais, lorsque l'on change complètement un dispositif dû à des accords internationaux, il y a des points négatifs, on doit trouver des solutions. Je pense que l'on est sur le bon chemin. Mais, il y a surtout des points positifs. Je suis persuadé que, à l'avenir, notre niveau de sécurité intérieure sera nettement amélioré, du simple fait déjà que la police cantonale ait accès à toutes ces sources d'informations internationales sur le banditisme et la criminalité. Je pense que là aussi, nous ne serons pas les autistes de l'Europe en matière de sécurité, mais qu'on pourra bien participer à améliorer celle de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Merci donc de votre vote.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous allons voter sur le fait de renoncer à la deuxième lecture sur la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à la convention relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et de Dublin.

Par 117 voix et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée adoptent cette loi d'adhésion en lecture unique.

Nous revenons sur la question soulevée par le député René Constantin: motion d'ordre.

Je me réfère à l'article 108 de notre règlement concernant la motion d'ordre: c'est une demande concernant la procédure des délibérations et des votes. Toute motion d'ordre doit être discutée préalablement et mise au vote avant la discussion de fond.

Donc, nous séparons bien les deux choses.

Nous allons nous déterminer sur la motion d'ordre.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Effectivement, je m'exprime ici non pas sur le fond, mais simplement sur le principe de la motion d'ordre.

Je crois que nous ne pouvons, dans le cas qui nous occupe maintenant, solliciter l'application de l'article 108 alinéa 1 de notre règlement qui prévoit que la motion d'ordre est une demande concernant la procédure des délibérations et des votes, en aucun cas la remise en question d'un vote.

Alors, on peut penser ce qu'on veut du vote lui-même. On peut en reparler dans ces murs ou hors les murs. Mais, on ne peut pas, par une simple motion d'ordre, remettre en question un vote qui a été fait, qui plus est en pleine connaissance de cause après les éclairages donnés notamment par la commission de justice, dans laquelle il y a largement autant de juristes que le nombre de ceux que l'on a entendu s'exprimer ce matin.

Donc, je crois qu'on ferait un grave précédent d'accepter une motion d'ordre ne visant qu'à remettre en question un vote qui a été clairement fait par ce Parlement.

Je vous remercie donc de ne pas donner suite à cette motion d'ordre.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Il est vrai que le vote de tout à l'heure a de quoi surprendre. Je crois que c'est la première fois, depuis que je suis au Parlement, qu'on voit au fond bafouer la pluralité d'opinions, et c'est très dommage. Que l'on ne procède qu'à une seule lecture lorsqu'il y a unanimité ou extrêmement peu d'oppositions, d'accord, mais ici le vote était très serré et c'est vraiment dommage. Je crois que c'est dommage pour la démocratie. C'est dommage aussi de ne pas permettre à une deuxième commission de plancher sur la complexité du projet et de remettre au fond quelque part les pendules à l'heure en permettant vraiment d'avoir une discussion franche sur ce problème.

Maintenant, je ne sais pas si, au niveau légal, la motion d'ordre est recevable ou pas, mais en tout cas je voulais quand même exprimer notre regret.

Nous soutenons les radicaux-libéraux dans cette motion d'ordre. Merci.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):

Ich möchte mich zum Vorschlag von Herrn René Constantin äussern.

Meines Erachtens geht es hier nur um eine Frage; es geht ja darum, ob das Begehren um Wiederherstellung der aufschiebenden Wirkung, aufschiebende Wirkung hat, ja oder nein. Das ist die Hauptfrage und an sich die einzige Frage, die hier entscheidend ist. Und da gehen die Meinungen der Juristen auseinander. Wenn man ein Begehren um Wiederherstellung der aufschiebenden Wirkung stellt, dass das Begehren selber aufschiebende Wirkung hat. Das ist die Hauptfrage und da gehen die Meinungen auseinander. Die Frage nochmals zu debattieren, eine zweite Kommission zu machen, bringt meines Erachtens wenig Sinn. Die Meinungen sind gemacht und es geht nur um diese Frage. Und wenn wir nur eine Frage haben und diese von der Justizkommission eingehend debattiert und hier entschieden wurde, und die jetzt hier abgelehnt wurde, sehe ich keine Sinn, eine zweite Lesung zu machen.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Meiner Meinung nach geht es hier nicht nur um eine Frage, sondern mindestens um zwei Fragen.

Der Inhalt des Gesetzes ist für sich eine Diskussion und das andere ist, wenn man ein Gesetz in einer Lesung durchdrücken will, dann ist das sicher berechtigt, wenn das Gesetz – wie Marcelle Monnet auch schon gesagt hat – wenig oder gar nicht bekämpft ist. Dann macht das Sinn. Für die Demokratie ist es wirklich nötig, dass wenn im grossen Stil widersprüchliche Meinungen da sind, man sich doch die Mühe nimmt und in einer zweiten Kommission dieses Gesetz nochmals anschaut. Vor allem auch die Auswirkungen, die da auf uns zukommen. In diesem Sinn bin ich für die Ordnungsmotion.

Le président:

Danke, Frau Grossrätin.

Je redonne la parole au député Nicolas Voide pour une rectification matérielle.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Ceci va peut-être un tout petit peu au-delà de la rectification matérielle.

Simplement pour dire que l'on a exactement maintenant, ce qui s'est passé, la preuve de ce que je disais, à savoir que l'on est en train de refaire le débat de fond ici. Ce n'est absolument pas le lieu. Cela aurait pu l'être dans une deuxième lecture s'il y avait eu une deuxième lecture. Toujours est-il que le Parlement s'est exprimé.

La seule chose sur laquelle on doit décider maintenant, c'est de savoir si on peut faire application de l'article 108 alinéa 1 de notre règlement, c'est-à-dire par une motion d'ordre et quel que soit le vote, quel que soit le sujet, par une simple motion d'ordre, demander au Parlement de revoter sur quelque chose qu'il a déjà voté. Ce n'est tout simplement pas possible. On ne peut pas donner suite à cette motion d'ordre. Je vous remercie.

M. le député Charles-André Bagnoud (PDCC), président de la commission de justice:

Je me rallie à la position de mon collègue Nicolas Voide, tout simplement à la lecture de l'article 108 alinéa 2 qui dit ceci: "Toute motion d'ordre doit être discutée préalablement et mise au vote avant la discussion de fond."

Alors, j'ai envie de dire au député René Constantin que sa motion d'ordre est tardive parce que la vice-présidente de la commission de justice avait annoncé qu'elle demanderait qu'on ne procède qu'à une seule lecture devant ce Parlement.

Par conséquent, je rejoins l'avis du député Nicolas Voide. Il me semble que si l'on ouvre la brèche à ce genre de procédure, où un vote clair a été effectué, alors cela crée un précédent qui me paraît grave.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission de justice.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Nous allons voter sur la motion d'ordre uniquement, sur la question de forme.

Je vais donc mettre au vote cette proposition faite par le député René Constantin de revenir sur l'objet que nous avons traité au point 1 de l'ordre du jour...

Le président de la commission de justice a redemandé la parole. Je la lui cède.

M. le député Charles-André Bagnoud (PDCC), président de la commission de justice:

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil, je ne sais pas si ça se fait comme cela, mais est-ce que cette motion d'ordre est valable ou pas à ce stade?

Je ne sais pas si c'est un vote du Parlement ou si vous devez prendre la décision de l'accepter ou pas. Sinon, chaque fois qu'on vote et qu'on perd, on redemande un vote alors!

Le président:

Ecoutez, pour moi, l'article 108 peut être interprété de cette manière, c'est que s'il y a une demande formelle, après avoir fait ce petit tour de table en quelque sorte et entendu les avis sur la question formelle simplement, nous votons sur cette question formelle: est-ce que nous voulons revoter ou pas. Après, nous ouvrons le débat de fond.

Mais, à mes yeux, l'article 108 alinéa 2 fait bien comprendre que nous devons d'abord discuter cette motion d'ordre. A mon avis, on doit se déterminer là-dessus.

Donc, on vote simplement cet aspect de vouloir le débat de fond.

Est-ce que cela vous paraît clair?

A mes yeux, on peut difficilement renoncer à ce vote de base qui a été demandé, après avoir entendu maintenant quelques avis qui ont permis de comprendre effectivement les enjeux de cette votation.

Je vous propose ainsi de voter de cette manière-là, pour que ce soit très clair, la motion d'ordre présentée par le député René Constantin.

Par 69 voix contre 51 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion d'ordre présentée par le député René Constantin.

Cette affaire est ainsi classée.

Nous pouvons revenir à l'ordre du jour normal avec le point 4.

Lecture

4. DECISION
concernant la fusion des communes bourgeoisiales d'Ernen, de
Mühlebach et de Steinhaus

Lesung

BESCHLUSS
betreffend die Fusion der Burgergemeinden Ernen, Mühlebach und
Steinhaus

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE (version française) et
PROJET DU CONSEIL D'ETAT (version allemande)

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und
Familienfragen

Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 7, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 100 voix contre 4 et 2 absentions (nouvelle mouture présentée par la commission thématique (version française) et projet du Conseil d'Etat (version allemande) en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 mars 2008.

Lecture

5. DECISION

**concernant la fusion des communes municipales d'Ayer, Chandolin,
Grimentz, St-Jean, St-Luc et Vissoie**

Lesung

BESCHLUSS

**betreffend die Fusion der Einwohnergemeinden Ayer, Chandolin,
Grimentz, St-Jean, St-Luc und Vissoie**

*Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und
Familienfragen*

Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 7, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

**Ainsi décidé par 104 voix et une abstention en séance du Grand Conseil, à Sion,
le 13 mars 2008.**

Le président:

Le point 5 est ainsi traité.

Je vois quelques sourires à la tribune des représentants des communes concernées!

Lecture

6. DECISION

**concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales
d'Oberwald, d'Obergesteln et d'Ulrichen**

Lesung

BESCHLUSS

**betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Oberwald,
Obergesteln und Ulrichen**

*Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und
Familienfragen*

Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 10, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

**Ainsi décidé par 91 voix contre 12 et une abstention en séance du Grand
Conseil, à Sion, le 13 mars 2008.**

Lecture

7. DECISION

**concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Steg
et de Hohtenn**

Lesung

BESCHLUSS

**betreffend die Fusion der Munizipal- und Burgergemeinden Steg und
Hohtenn**

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen
Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 9, adoptés.

Article 10

Proposition du groupe GRL par la députée Laetitia Massy:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 10:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 10, Absatz 1

Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrätin Laetitia Massy: Rückkehr zum Text des Staatsrats, d.h. den Gesamtbetrag von 1,6 Millionen auf 1,4 Millionen Franken zu reduzieren.

Die Kommission lehnt den Antrag der GRL-Fraktion mit 10 gegen 2 Stimmen ab.

Sie hält an der Begründung, welche im Fusionsbericht aufgeführt ist, fest. Namentlich an die freiwillige Fusion einer finanziell gut dastehenden Gemeinde mit einer hoch verschuldeten Berggemeinde. Diese Fusion kann als Vorbild für andere Gemeinden gelten.

M^{me} la députée Laetitia Massy (GRL):

La politique en matière de fusions de communes se veut incitative. Pour cela, l'Etat se montre généreux, extrêmement généreux, nous l'avons déjà dit.

Au moment de l'élaboration du panier de la mariée, le département a tenu compte de la situation financière de Hohtenn et du fait que Steg n'était nullement contrainte d'accepter la fusion.

Le Conseil d'Etat a choisi d'octroyer les 500'000 francs, soit l'aide maximale, destinés à pallier les manques d'équipements ainsi que 300'000 francs supplémentaires pour compenser la perte ponctuelle de la péréquation financière à Hohtenn.

Les montants prévus pour cette fusion nous semblent déjà plus que conséquents. Le conseiller d'Etat lui-même a reconnu, lors du débat d'entrée en matière et dans le texte proposé avant que la commission ne s'y penche, la grandeur de cette subvention. Alors, pourquoi, Mesdames et Messieurs les députés, vouloir ajouter une couche de crème supplémentaire sur un gâteau déjà fort garni?

Je vous remercie pour votre soutien à notre amendement.

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Wir haben gestern schon ausführlich Debatte geführt in der Eintretensdebatte.

Offenbar haben die Argumente, die gestern aufgeführt wurden, auch die Kommission überzeugt. Diese hat nämlich an der gestrigen Sitzung mit noch klareren Verhältnissen, ja praktisch einstimmig, dem Geschäft so wie es nun vorgeschlagen wird zugestimmt.

Die vorgebrachten Argumente, die soeben noch einmal wiederholt wurden, konnten also weder die Kommission überzeugen, noch hoffe ich, dass sie diesen Saal überzeugen.

Einmal hat die Erhöhung des Beitrags eine klare gesetzliche Grundlage in Artikel 5, Absatz 2 der Fusionsverordnung, welche besagt, dass in Berücksichtigung besonderer Fälle eine zusätzliche Hilfe von bis zu einer Million gesprochen werden kann. Und zweitens ist es nicht fair, wenn gesagt wird, die Fusion der beiden Gemeinden sei unabhängig vom vorgeschlagenen Betrag von beiden Gemeinden beschlossen worden. Letzteres mag wohl zutreffen, weil wie bereits gestern gesagt, Gemeindefusionen wie Heiraten sind, wo eben nicht auf das Portemonnaie des Partners geschaut wird.

Im vorliegenden Fall ist eine gesunde Talgemeinde bereit mit einer Berggemeinde mit schlechten Finanzkennzahlen und ohne positiven Zukunftsperspektiven zu fusionieren. Die Absage zu dieser Fusion durch die Talgemeinde hätte unweigerlich zur Konsequenz gehabt, dass wohl eher früher als später ein weiterer Gemeindefusionsfall auf dem Traktandum hier des Grossen Rates gestanden hätte, was den Kanton weit mehr als die nun 200'000 Franken kosten würde.

Mit der Zustimmung zum Kommissionsvorschlag anerkennt der Grosse Rat erstens die Bereitschaft einer Talgemeinde mit einer Berggemeinde zu fusionieren und zweitens die trotz wirtschaftlichem Aderlass der letzteren in den letzten Jahren mit grosser Selbstdisziplin die Finanzen in Griff gehalten hat.

Die CSPO-Fraktion ist daher geschlossen für den Antrag der Kommission.

Ich danke.

Hr. Grossrat Thomas Lehner (CVPO):

Ich glaube, es ist auch in diesem Saal nicht verboten schlauer zu werden.

Wenn eine Kommission neue Erkenntnisse feststellt, sollten diese auch umgesetzt werden können. Und eben solche neue Erkenntnisse hat die Kommission für Institutionen und Familienfragen bei der Fusion Steg/Hohtenn festgestellt.

Dass eine finanziell gut situierte Gemeinde mit einer finanziell angeschlagenen Gemeinde fusionieren will, ist nicht selbstverständlich und kann als besonderer Fall, gemäss Artikel 5, Absatz 2 der Verordnung über Gemeindefusionen, bezeichnet werden.

Eine Nichtfusion der Gemeinde würde unweigerlich zu einer finanziellen Sanierung der Gemeinde Hohtenn führen, was den Kanton wesentlich höher zu stehen käme als die von der Kommission vorgeschlagene Erhöhung des Fusionsbeitrags.

Auch diese Erkenntnis kann als besonderer Fall bezeichnet werden.

Werte Damen und Herren, aus den gemachten Ausführungen ist klar ersichtlich, dass die vorliegende Fusion besondere Fälle aufweist, welche die Erhöhung des Fusionsbeitrags von 1,4 auf 1,6 Millionen Franken durchaus rechtfertigen.

Ich ersuche Sie deshalb im Namen unserer Fraktion, der CVPO, den Antrag der radikalen Fraktion abzulehnen und den Vorschlag der Kommission zu unterstützen.

Ich danke.

Hr. Grossrat Ambros Bumann (GRL):

Ich kann mich kurz fassen.

Die Kommission war der Meinung, dass die zusätzliche Finanzhilfe von 300'000 Franken für die Fusion der Gemeinden Steg und Hohtenn nicht im richtigen Verhältnis steht zur Finanzhilfe von einer Million für die Fusion im Val d'Anniviers. Daher beantragte sie eine Erhöhung dieser zusätzlichen Finanzhilfe um 200'000 Franken.

Wie bereits in der Eintretensdebatte ausgeführt, unterstützt die FDPO den Antrag und die Argumentation der Kommission und bekämpft den vorliegenden Änderungsantrag.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Wir haben diese Problematik bereits bei der Eintretensdebatte geführt. Auch gestern in der Kommission wurde der Abänderungsantrag nochmals kurz diskutiert. Die Kommission hat – wie der Rapporteur erwähnt hat – mit 10 zu 2 Stimmen diesen Abänderungsantrag abgelehnt und zwar aus der Überlegung, die hier im Saal jetzt schon mehrmals angeführt wurde.

Steg ist eine finanzstarke grössere Gemeinde im Talgebiet, Hohtenn ist eine finanzschwache kleine Berggemeinde. Man könnte jetzt zuerst – wie das an anderen Orten schon passiert ist – eine Sanierung von Hohtenn durchziehen, die den Kanton auch Geld kostet und anschliessend die Fusion durchführen. Die Kommission ist der Meinung gewesen, dass dies hier in einem Zug mit dieser Erhöhung passieren soll.

Ich glaube, jede Fusion hat ihre Eigenheiten und darum lehnte die Kommission den Antrag der GRL-Fraktion ab.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Bis jetzt haben wir mehrmals auf deutsch diese Argumentation gehört. Ich werde jetzt auf französisch auch etwas sagen dazu.

Also, Mesdames et Messieurs, c'est vrai que le Conseil d'Etat a proposé, dans le cadre de la fusion Steg-Hohtenn, un montant de 500'000 francs pour compenser les infrastructures. Je l'ai dit à l'entrée en matière: 500'000 francs de compensation pour des infrastructures, c'est un montant relativement modeste. C'est la raison pour laquelle, pratiquement à chaque exercice de fusion, nous arrivons à ce montant de 500'000 francs.

En ce qui concerne le montant qui est à votre disposition, Mesdames et Messieurs les députés, si le Gouvernement a proposé 300'000 francs, c'est effectivement, comme l'a rappelé la députée Laetitia Massy, pour compenser la péréquation financière que la commune de Hohtenn ne devrait plus toucher. On a fait ce même exercice pour toutes les autres fusions que nous avons acceptées dans cette salle jusqu'à aujourd'hui. Il n'était que justice d'accorder ce montant. Le montant de 200'000 francs supplémentaires proposé par la commission, le Gouvernement ne s'y oppose pas, au contraire je dirai. Pourquoi? Parce qu'il ne s'agit pas ici d'à nouveau gratifier la commune de Hohtenn, mais bien de montrer un geste favorable en faveur de la commune de Steg, qui fait l'effort d'avoir une vision orientée vers le futur et de prendre une commune de montagne endettée, d'accepter cette situation et de la faire accepter par ses concitoyennes et ses concitoyens. Nous pensons que de tels exemples méritent aussi d'être suivis, non seulement dans le Haut-Valais, mais certainement aussi dans le Valais romand. Nous connaissons quelques cas pas si loin de nous.

Alors, je vous enjoins, au nom du Gouvernement aussi, à bien vouloir accepter la proposition présentée par la commission thématique. Merci.

Le président:

Nous allons voter sur cette proposition de modification.

Alinéa 1

Par 84 voix contre 24 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe GRL défendue par la députée Laetitia Massy.

Article 10, adopté.

Article 11, adopté.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Débat final:

Hr. Grossrat Konrad Martig (CVPO):

Für die CVPO ist es unbestritten, dass Klein- und Kleinstgemeinden grosse Schwierigkeiten haben ihren Verpflichtungen nachzukommen. Eine mögliche Lösung ist eine Fusion.

Die Finanzierung bzw. die finanzielle Unterstützung von fusionierten Gemeinden ist dabei ein nicht unwesentliches Kriterium.

Es wurde in diesem Zusammenhang in den letzten Tagen und Wochen immer wieder auf die hohen Kosten, welche auf den Kanton zukommen, aufmerksam gemacht und dass es sich der Kanton in Zukunft nicht mehr leisten kann, Fusionen mit so hohen Beiträgen zu unterstützen.

Es mag sein, dass Gemeindefusionen den Kanton viel Geld kosten. Haben wir uns aber auch überlegt was geschieht wenn Klein- und Kleinstgemeinden nicht fusionieren? Sie werden früher oder später zum Sanierungsfall. Auf den Kanton kommen dann wesentlich höhere Kosten zu als die Unterstützungsbeiträge, welche wir hier für Fusionen beschliessen.

Wir von der CVPO sind der Meinung, dass Fusionen im Rahmen der Gesetzgebung weiterhin unterstützt werden müssen, weil uns dies immer noch billiger kommt als Sanierungen.

Noch eine Bemerkung zu unseren SP Freunden aus dem Oberwallis.

Sie haben sich gestern und heute für Fusionen im Val d'Anniviers aber gegen Fusionen im Oberwallis ausgesprochen. Es gibt durchaus gute Argumente, die gegen Fusionen sprechen und nicht jede Fusion bringt nur Vorteile. Eine Ablehnung der drei Oberwalliser Fusionsprojekte ist aber keine Lösung. Und ich bitte euch, auch wenn ihr heute dagegen gestimmt habt – mitzuhelfen, dass sich nicht nur die Gemeinden im Val d'Anniviers, sondern auch die Oberwalliser Fusionsgemeinden zukünftig auf eine gesicherte Zukunft stellen können. Danke.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Wir sind nicht gegen Fusionen und wir sind nicht dagegen mitzuarbeiten, damit die Gemeinden eine Zukunft haben.

Wir sind nur der Meinung – das habe ich gestern schon ausgeführt –, dass Fusionen von Kleinstgemeinden nicht die Zukunft gehört. Es müssen Richtgrössen erarbeitet werden in denen Gemeinden wirklich in der Zukunft überleben können. Aus dieser Logik heraus haben wir uns jetzt gegen diese Fusionen gestellt.

Wir haben auch eine Motion hinterlegt, die genau in die Richtung geht, dass man Fusionen macht, die nachher die Zukunft der Gemeinden auch wirklich sichern.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Il est vrai que les fusions doivent être encouragées et accélérées dans ce canton. C'est une nécessité. Je crois que beaucoup de petites communes ne peuvent plus offrir les services nécessaires à leur population.

Nous soutenons donc avec ferveur ces fusions, toutes les fusions de communes, même si elles sont petites parce que nous pensons qu'il est très important que les communes puissent décider elles-mêmes de leur futur. Merci.

M^{me} la députée Laetitia Massy (GRL):

Le canton du Valais compte trop de micro communes et c'est moins leur nombre que leur taille et leur situation financière qui inquiètent le groupe radical-libéral.

Lors de l'entrée en matière, nous avons soulevé plusieurs interrogations et formulé quelques craintes quant à l'efficacité de la politique cantonale en matière de fusions de communes. Mini fusions, si l'on excepte Anniviers, macro subventions.

Assainissement préalable, promesse de fusion et ensuite?

Lors du débat d'entrée en matière, nous vous avons interrogé, Monsieur le conseiller d'Etat, sur l'avancement du processus de fusion de Saas Grund avec ses voisines. Nous avons pris acte du fait que les plans directeurs de districts avaient pris du retard, mais nous vous demandons formellement si la décision prise dans ce Parlement, le 10 février 2005, va réellement être appliquée? En effet, pour obtenir l'assainissement de la commune municipale de Saas Grund, l'article 3 stipulait ceci: "La commune municipale de Saas Grund est contrainte d'engager un processus de fusion avec ses communes voisines et d'en établir un rapport à soumettre au Conseil d'Etat avant fin décembre 2005." C'était il y a bien longtemps.

Le groupe radical-libéral, bien que mitigé sur la grandeur des communes nouvellement formées, accepte ces fusions et souhaite que, à l'avenir, nous voterons des projets aussi cohérents, viables, réfléchis que la fusion des communes du val d'Anniviers.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Le président:

Nous allons donc voter sur ce quatrième objet relatif aux fusions de communes.

Ainsi décidé par 107 voix contre 3 et une abstention, dans la nouvelle version présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 mars 2008.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Wir haben Fusionen von Bürger- und Munizipalgemeinden beschlossen. Ich gebe zu, es handelt sich hier nicht um flächendeckende Gemeindereformen. Punktuell wurden aber Fusionen durchgeführt, Fusionen die von den Gemeinden selbst initiiert worden sind und die mit grosser Mehrheit der betroffenen Bevölkerung befürwortet und beschlossen wurden.

Wir werden in dieser Legislatur – so sieht es aus – noch zwei Fusionsprojekte behandeln, nämlich die Fusion von Bratsch und Gampel und jene von Mörel und Filet. Hier sind die Abstimmungen in den Gemeinden bereits durchgeführt.

Ich möchte abschliessend allen danken, die bei diesen Projekten mitgearbeitet haben. Ich denke an die Kommission, an den Rapporteur, an den Herrn Staatsrat und auch an das Departement, das auch bei den Vorbereitungsarbeiten dieser Projekte sehr grosse Arbeit leistet.

Recht herzlichen Dank.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais, avant les remerciements, peut-être m'exprimer une fois de plus à l'intention du groupe CVPO et plus particulièrement de son porte-parole tout à l'heure, le député Konrad Martig, concernant les aides financières ou la poursuite des aides généreuses du canton en faveur des fusions de communes. Il est vrai que l'on ne va pas couper les subventions du jour au lendemain aux fusions de communes sous prétexte qu'elles sont chères et que jusqu'à aujourd'hui, nous avons tout de même dépensé près de 30 millions pour favoriser ces fusions.

Il n'en demeure pas moins que la réalité des faits, c'est qu'on ne peut plus se permettre de faire croire à des micro communes, qu'elles soient du Haut-Valais, du Valais central ou du Bas-Valais, qu'elles pourront continuer à vivre sur la base d'une péréquation financière qui existe aujourd'hui et qui ne sera plus la même demain pour la simple raison que lorsque l'on aura modifié la répartition des tâches entre le canton et les communes, il en sortira une nouvelle péréquation financière. Cette nouvelle péréquation financière sera faite certainement sur d'autres bases. Je m'imagine mal le Parlement accepter un subventionnement automatique alors que les autorités locales de ces communes ne se penchent même pas sur la problématique de leur avenir et de leur survie. Je pense que cela n'est plus acceptable aujourd'hui.

Alors, forcément, autant dire la vérité aux autorités communales des communes concernées: ne faites pas l'économie d'une réflexion, regardez votre avenir, faites des projets ensemble de collaborations intercommunales et, au mieux et pour certaines, je pense, au pire, de fusions, mais prenez votre avenir en main, et puis le canton, bien sûr, sera toujours là pour vous aider, du fait de vos situations particulières et particulièrement défavorables.

J'aimerais remercier le président de la commission thématique, son rapporteur et tous les membres, mes collaborateurs de l'Administration qui ont suivi de près, depuis des mois, ces dossiers et qui ont aidé finalement aux résultats que nous constatons aujourd'hui.

J'aimerais remercier les présidentes et présidents de communes – je crois qu'ils sont tous là – avec une mention bien sûr particulière à la nouvelle commune d'Anniviers, en lui souhaitant bon vent et un avenir radieux. Il y a la couronne des 4'000, il y a maintenant aussi la couronne des six communes qui n'en font plus qu'une. Alors, merci aussi à vous, autorités communales, de vous être engagés dans ces processus, d'avoir eu le courage aussi de les proposer à vos citoyennes et citoyens. Tout cela bien sûr, c'est pour le bien aussi du canton.

Merci à vous, Mesdames et Messieurs les députés, de l'accueil que vous avez réservé à ces projets de fusions.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Effectivement, au moment où nous arrivons au terme de ces quatre lectures, je voudrais saluer officiellement les représentants des communes, de pratiquement toutes les communes concernées, communes et bourgeoisies, qui se trouvent à la tribune. Je les salue très officiellement et le dis aussi en allemand.

Wir begrüßen auf der Tribüne die Gemeindevertreter der verschiedenen zu fusionierenden Gemeinden und wünschen ihnen für die Zukunft der neuen Gemeinden alles Gute.

Voilà, je vous souhaite tout de bon!

(Applaudissements)

Mesdames et Messieurs les députés, nous avons pu avancer à un pas rapide, à tel point que cela a dû agiter et provoquer quelques pulsations cardiaques au chef du Département de la santé qui a dû nous rejoindre au pas de charge puisque nous arrivons déjà au point 8 qui le concerne.

Lecture

8. DECISION

concernant la participation financière cantonale pour la modernisation des équipements de soins en radio-oncologie et oncologie médicale du RSV

Lesung

BESCHLUSS

betreffend die finanzielle Beteiligung des Staates an den Kosten für die Modernisierung der Ausrüstungen der Radio-Onkologie und der medizinischen Onkologie des Gesundheitsnetzes Wallis

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration / Kommission für
Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

Président: Marc-Henri Gauchat / Rapporteur: Grégoire Dussex

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 92 voix, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 mars 2008.

M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Je tiens à remercier le Parlement pour avoir voté des crédits qui pourront assurer la proximité et la qualité des soins pour les Valaisans, tout en espérant que nous n'ayons pas besoin de ces traitements à court terme.

Je vous remercie.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Auch meinerseits einen Dank an die thematische Kommission mit ihren Präsidenten, mit dem Berichterstatter. Ich denke, das ist ein Projekt, das allen Walliserinnen und Wallisern zugute kommt insbesondere natürlich jenen, die von dieser heimtückischen Krankheit betroffen sind.

Je veux vous remercier vous tous qui avez soutenu à l'unanimité ce projet qui est dans l'intérêt des personnes qui sont touchées par cette cruelle maladie.

Je vous remercie en leur nom.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous arrivons au point 9 de l'ordre du jour: les urgences.

Je dois faire un constat: il manque, pour l'instant, des conseillers d'Etat vaillants et nombreux pour pouvoir traiter l'ensemble des sujets qui nous attendent entre les urgences et l'Heure des questions.

Je ne sais pas si M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier est toujours dans les parages. On pourrait ainsi traiter en urgence les deux questions qui le concernent.

Ce que je vous propose de faire. Nous attaquons donc les urgences avec l'interpellation, puis la résolution relatives à l'aérodrome de Sion.

Urgences / Dringlichkeiten

9. INTERPELLATION URGENTE

du groupe PS/AdG, par le député Jean-Henri Dumont, concernant l'aérodrome de Sion: il est urgent d'agir dans la concertation (11.03.2008) (1.203)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Jean-Henri Dumont, betreffend Flugplatz Sitten: Koordiniertes Handeln ist angesagt! (11.03.2008) (1.203)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

Le président:

Je me tourne directement vers M. le chef du département s'il peut répondre à cette interpellation urgente...

Monsieur le chef du département, il semble que, finalement, le député Jean-Henri Dumont ait eu un réflexe de dernière minute et souhaite quand même..., il n'est pas absolument nécessaire de meubler à tout prix..., mais vous avez votre droit de parole.

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

Ce n'est pas cela, Monsieur le président du Grand Conseil, je pensais que l'on aurait traité l'interpellation urgente de la députée Graziella Walker Salzmänn avant! Je ne pensais pas devoir intervenir maintenant.

Le groupe PS/AdG a déposé cette interpellation urgente pour que le Parlement et la population valaisanne soient mieux informés sur l'évolution du dossier de l'aérodrome de guerre de Sion, notamment par le Conseil d'Etat.

Il nous paraissait urgent de traiter cet objet après la votation du 24 février dernier et le refus de l'initiative contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques. En effet, en Valais, cette initiative a quand même fait 43,6% avec son acceptation par 21 communes, dont celle de Sion et les communes riveraines directement concernées.

Cela montre à quel point la population valaisanne est sensible et concernée par les nuisances importantes liées au vol des avions de combat à réaction.

Je ne reviendrai pas sur toutes les questions posées dans notre interpellation qui est suffisamment claire, mais je souhaite insister sur l'un ou l'autre point.

Cher Jean-René Fournier, permettez-moi d'abord de préciser ici que, contrairement au Nouvelliste, dans ce dossier, nous nous adressons bien au conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité, et non pas au conseiller aux Etats,

car nous souhaitons avoir des précisions sur les positions du Gouvernement valaisan. Dans ce quotidien valaisan, vous avez déclaré, je cite: "Je constate que Samuel Schmid n'a pas fermé le dossier suite à la votation de la population. Je suis donc satisfait sur ce point. Je rappelle qu'auparavant, la Confédération s'était retirée des négociations avançant des exigences trop élevées de notre part." Vous avez aussi dit: "Ce sont davantage que des souhaits que nous avons émis, même si je n'aime pas parler de revendications."

Monsieur le conseiller d'Etat, nous prenons acte de votre satisfaction, mais cette satisfaction doit être plus que mesurée, car il nous semble que c'était la moindre des choses que le chef du Département militaire fédéral ne ferme pas le dossier par respect pour les Valaisannes et les Valaisans et pour les fondements du fédéralisme helvétique.

Concernant les positions du Conseil d'Etat, si elles sont plus que des souhaits et pas vraiment des revendications, que sont-elles réellement? Peut-on au moins espérer qu'il s'agisse de positions claires, qui seront défendues très fermement lors des discussions ou des négociations futures?

Pour les habitants de notre canton et les touristes qui y viennent pour le plaisir, les paysages, la qualité de vie et la tranquillité des lieux, les problèmes ne se posent pas en termes de souhaits, mais bien en termes d'exigences. Je ne citerai que les problèmes de la postcombustion, du nombre de mouvements des avions et du choix des futurs avions de combat achetés par la Confédération. Je citerai encore la période de non-survol des avions, la période estivale.

Une autre question se pose concernant l'aérodrome de Sion et les nuisances y relatives. Monsieur le conseiller d'Etat, dans le processus de discussions et de négociations, le Conseil d'Etat entend-il impliquer directement les populations concernées, notamment par l'intermédiaire de représentants de l'ARAS puisqu'un représentant de l'ARAS fait partie d'un groupe de travail ad hoc?

Pour le reste, je crois que le texte écrit de mon interpellation urgente est clair et le groupe PS/AdG, comme un grand nombre d'habitantes et d'habitants de notre canton, attend vos réponses à nos questions.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout d'abord, en préambule, j'aimerais vous dire, Monsieur le député Jean-Henri Dumont, que si ça vous paraît la moindre des choses que le Conseil fédéral ouvre la porte et ne close pas le dossier après la votation, je peux vous dire que ce n'est pas si évident que cela. Il faut savoir que le plan sectoriel militaire est de la compétence de la Confédération, du Conseil fédéral, que les cantons sont consultés, et c'est tout, mais que la compétence finale est en main de la Confédération. A la suite du vote plus que clair au niveau national, un conseiller fédéral agit au niveau fédéral et pas au niveau local, alors forcément on aurait pu s'attendre à un peu plus de "Hochnäsigkeit" ou peut-être même parfois de mépris par rapport aux situations locales. Mais, ce n'est pas du tout ce qu'a fait M. le conseiller fédéral Samuel Schmid qui, immédiatement après la votation, bien qu'elle lui ait été très favorable dans son ensemble, a pris la peine de nous recevoir, de nous écouter et non seulement de nous écouter, mais de nous entendre, et j'espère que l'on sera entendu jusqu'à la fin de la procédure.

Maintenant, je reviens sur différents points que vous avez soulevés dans votre interpellation. Je reprends ces points parce que, dans le texte de l'interpellation, vous avez été encore beaucoup plus précis. Ainsi, on pourra faire le point sur chacun des souhaits, qui sont plus que des souhaits, bien que ce ne soient pas des revendications.

En ce qui concerne la postcombustion, il est vrai que, dans le message du Conseil fédéral de 1991 concernant l'achat des F/A-18, et nous l'avons rappelé à M. le conseiller fédéral Samuel Schmid, il avait été clairement précisé dans ce message, je cite: "Nos avions Tigers et Mirages utilisent la postcombustion. Le F/A-18, par contre, n'en a pas besoin. En temps de paix, il décolle d'habitude sans postcombustion." Alors, il est très étonnant quand même qu'en 1991, quand on achète cet avion, dans le message, on le précise de cette manière et que, ensuite, on vienne nous expliquer, quelques années plus tard, que l'on ne peut pas, pour des raisons de sécurité, décoller avec cet avion sans postcombustion. Bon, il y a l'amélioration technique de l'avion, etc., mais on attendra les explications. Actuellement, le Département fédéral de la défense justifie la postcombustion par des exigences de sécurité, sans toutefois expliquer l'augmentation massive de son utilisation qui a passé de 10% en 2001 à 82% selon le projet de plan sectoriel 2010. Nous avons demandé au conseiller fédéral de s'en tenir aux promesses du Conseil fédéral de 1991 et aussi du fait que les F/A-18 ont pu décoller de Sion sans postcombustion et sans aucun accident jusqu'à ce jour.

En ce qui concerne le plan sectoriel militaire, la situation est connue puisque le canton du Valais a demandé et obtenu la suspension de la fiche du plan sectoriel militaire concernant l'aéroport de Sion. Nous ne sommes pas d'accord avec les planifications proposées et nos demandes sont examinées actuellement par le Département fédéral de la défense. Pour précision, le plan sectoriel militaire a été mis en consultation en 2007, Monsieur le député, et non pas en 2004/2005, comme vous l'avez évoqué dans le texte de votre interpellation.

Estimation de la moins-value des zones constructibles: voilà un aspect très important. Un calcul de la moins-value des terrains n'a pas encore été réalisé. Les seuls chiffres connus sont ceux de la zone à bâtir existante concernée par le bruit. Selon la planification proposée par le Département militaire fédéral, la surface totale de la zone à bâtir concernée par le bruit se monterait à 4,2 millions de mètres carrés, en augmentation de 1,2 millions de mètres carrés (120 ha) ou 41% par rapport au bruit effectif 2001. On notera qu'un calcul de la moins-value devrait également être entrepris pour des terrains hors zones à bâtir qui ne pourront plus être mis en zone. Il n'y a pas que les terrains qui sont en zones à bâtir, mais il y a tous les terrains qui pourraient espérer un jour être mis en zones. Mais, à ce stade, il est beaucoup trop tôt pour entrer sur des estimations ou des évaluations concernant le montant final, d'autant que nous avons exigé de revenir aux normes de bruit 2001. Donc, à ce moment-là, il sera déjà assez tôt, si nous obtenons, et nous avons bien l'intention de l'obtenir, le retour à ces normes 2001.

Cadastre des émissions polluantes: L'armée a établi un cadastre des émissions au niveau du sol, qui a été transmis au Service cantonal de la protection de l'environnement. En revanche et malgré nos demandes réitérées, l'armée n'a jamais fourni les chiffres sur la pollution engendrée par l'ensemble des vols militaires en Valais. Ce point fait aussi l'objet de l'une de nos demandes adressées actuellement à M. le conseiller fédéral Samuel Schmid.

Les procédures maintenant

Tout d'abord, le plan sectoriel militaire: actuellement suspendu pour la base aérienne de Sion. Il y aura, ensuite, une mise en consultation publique, y compris du cadastre du bruit,

puis approbation par le Conseil fédéral sans possibilité de recours. C'est ça la procédure. C'est pour cela que nous avons agi, contrairement à d'autres cantons ou à d'autres places, bien en amont déjà et nous avons, et vous le savez, vous l'avez justement dit, associé à nos démarches les représentants des habitants de la région puisque l'ARAS est représentée dans le groupe de coordination. Nous avons bien l'intention de continuer sur cette lancée-là.

Quant à la procédure d'approbation des plans militaires, mise à l'enquête publique avec règlement d'exploitation, cadastre du bruit, demande d'allègement en cas de non-respect des valeurs du bruit, l'autorité compétente est le Département fédéral de la défense. Il y a là des voies de recours possibles. Il a été clairement stipulé, lors de nos entretiens, mais à de multiples reprises, que si nous n'obtenons pas satisfaction sur des points qui nous paraissent très importants, le canton en tant que tel utilisera ces voies de recours et utilisera aussi les procédures juridiques.

Emplois militaires en Valais

Grâce à la formation de 40 apprentis polymécaniciens (10 par année d'apprentissage), l'aérodrome contribue d'une façon importante à étoffer les filières de formation pour les jeunes valaisans.

Quant aux emplois militaires en Valais, il est vrai qu'avec les réformes successives de l'armée, le canton a vu la disparition de près de 260 postes de travail, y compris dans la région d'Aigle par son arsenal combiné avec St-Maurice. C'est pourquoi, comme autorité, nous devons être très attentifs à ce que l'armée ne concentre pas les nuisances sonores en Valais, tout en y réduisant de façon drastique les emplois.

Le groupe de travail, vous le savez, a cessé son activité parce que la délégation bernoise est rentrée chez elle compte tenu du fait qu'elle estimait que nos exigences à nous étaient trop élevées et que la solution devait être trouvée au niveau politique et non plus au niveau administratif. C'est la raison pour laquelle nous avons eu cet entretien avec M. le conseiller fédéral Samuel Schmid qui non seulement nous a reçus, mais, en notre présence, a donné des instructions claires à l'armée pour que l'armée, sur chaque point, chaque revendication du canton, cherche des solutions, propose des solutions au Conseil fédéral et au canton du Valais.

Vous savez que, pour le début de l'été, nous aurons une nouvelle rencontre et une nouvelle discussion sur les possibilités offertes par l'armée dans le cadre des négociations en cours.

J'espère avoir été suffisamment complet pour avoir votre adhésion à cette réponse.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Est-ce le cas du côté du député Jean-Henri Dumont?

Je crois qu'il est plus ou moins satisfait des réponses données..., je lui donne la parole pour une brève déclaration.

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

Je suis plus ou moins satisfait, dans le sens que les réponses qui m'ont été apportées vont dans le sens de ce que nous espérions et notamment d'un engagement plus ferme.

Je voulais juste dire qu'il y a quand même quelques réponses qui n'ont pas été apportées à certaines questions. J'espère qu'elles pourront venir ultérieurement. Je pense notamment au nombre d'employés militaires ces dix dernières années, concernant la suppression de postes en Valais qui n'ont pas été mentionnés.

Sinon, je voulais juste dire, pour ne pas reprendre la parole tout à l'heure lors du traitement de la résolution urgente puisque, sauf erreur, il n'y a pas forcément une ouverture de débat lors du traitement d'une résolution, que nous soutenons cette résolution urgente dans son fondement, en ajoutant juste un point que j'ai déjà exprimé dans mon interpellation urgente: la nécessité de vraiment impliquer la population locale dans le sens d'une démocratie participative – cela nous semble primordial – y compris bien sûr, et vous l'avez bien fait jusqu'à maintenant, les communes et les représentants des communes, les autorités communales. Merci.

10. RESOLUTION URGENTE
de la députation PDC du district de Sion, par les députés
Jean Rossier et Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.), concernant: après la
votation du 24 février 2008 cohabitation raisonnable entre l'armée et la
population (11.03.2008) (1.204)
DRINGLICHE RESOLUTION
der PDC-Abgeordneten des Bezirks Sitten, durch Grossrat
Jean Rossier und Grossrätin (Suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz,
betreffend Zusammenleben von Armee und Bevölkerung nach der
Abstimmung vom 24. Februar 2008 (11.03.2008) (1.204)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean Rossier (PDCC):

Les Valaisannes et Valaisans ont dit non lors de la votation fédérale du 24 février dernier à l'initiative contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques.

Les Valaisannes et Valaisans ont aussi donné un signe important à nos autorités en disant oui à cette initiative à près de 44% afin qu'elles entreprennent les contacts nécessaires.

Le signal donné a été bien reçu puisque nos autorités cantonales et celles de la ville de Sion ont déjà eu une séance nécessaire au réveil des discussions concernant ce sujet brûlant qui avait beaucoup de peine à décoller avant cette votation.

Cette résolution se veut être un appui à la volonté politique engagée à faire valoir une amélioration importante de la situation actuelle.

Cette résolution s'appuie uniquement sur ce qui est possible.

Le signal que nous donnons aujourd'hui sera un plus très appréciable à la délégation valaisanne pour traiter le futur du bien-être des Valaisannes et Valaisans ainsi que celui de nos hôtes.

Donnons donc au Conseil d'Etat l'autorisation d'utiliser la postcombustion afin que les demandes formulées soient au plus vite acquises.

Nous vous demandons de soutenir cette résolution urgente avec nous. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Est-ce que le chef du département souhaite encore apporter quelques éclaircissements sur la question?

Je lui donne la parole.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Peut-être pas un éclaircissement, mais la position du Gouvernement sur cette résolution urgente.

Le Gouvernement salue cette résolution puisque celle-ci reprend les exigences que le Gouvernement a déjà formulées d'une façon claire avant la votation populaire. Il est extrêmement important que, dans ce dossier, toutes les autorités cantonales (communes, Grand Conseil et Gouvernement) marchent dans la même direction et cherchent à obtenir les mêmes objectifs, tout cela bien sûr pour le plus grand bien de la population valaisanne et aussi des hôtes. Mais, nos revendications sont raisonnables parce qu'elles permettent quand même une cohabitation entre l'armée et la population, tout en ayant le respect bien sûr de notre population locale par rapport au développement du bruit et des activités de l'armée dans notre région.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Comme le prévoit notre règlement en son article 142, les résolutions sont votées.

Je vous invite ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, à voter.

Par 81 voix contre 2 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 1.204 du député Jean Rossier.

Je salue l'arrivée du président du Gouvernement, qui va suppléer le chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, pour traiter le point 11 en urgence.

**11. INTERPELLATION URGENTE
du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann, concernant
l'avenir du centre national de performance pour sports de neige au
collège Spiritus Sanctus à Brigue (11.03.2008) (3.135)**

**DRINGLICHE INTERPELLATION
der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann,
betreffend Zukunft des Nationalen Leistungszentrums für Schneesport
am Kollegium Spiritus Sanctus in Brig (11.03.2008) (3.135)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Die hauptsächlichen Aspekte gehen aus der Interpellation hervor. Ich möchte diese nicht weiter ausführen, jedoch noch auf folgende Punkte hinweisen:

Vor zwei Jahren, am 18. August 2005, wurde die Skiakademie für hoffnungsvolle Talente gestartet. Nach zwei Betriebsjahren kam das Aus. Die Schliessung der Skiakademie ist beschlossene Sache. Jetzt geht es darum, in die Zukunft zu schauen und vorwärts zu gehen.

Es hiess, der wahre Grund der Schliessung liege in regionalpolitischen Machtkämpfen und somit nicht am Nachwuchskonzept, welchem nicht die Chance gegeben wurde, sich zu bewähren.

Die CSPO-Fraktion interessiert insbesondere die Frage: Wie geht es nun mit dem Skinachwuchs weiter?

Brig bleibt Nationales Leistungszentrum wie auch Davos und Engelberg. Das Departement hat zugesichert, dass es trotz der Schliessung der Akademie voll hinter den geplanten Anpassungen für das Nationale Leistungszentrum stehe und die Anpassungen auch voll durchziehen wolle. "Kanton geht voller Power weiter" zitierte die Presse. Wir fragen wohin.

All die Diskussionen um die verschiedenen Schulen und Studiengänge im Kanton Wallis lassen den Anschein erwecken, dass das Walliser System in Schieflage geraten ist. Hinzu kommt, dass sich der Departementchef zur Abschaffung der Swiss Skiakademie nicht öffentlich geäussert hat. Deshalb stellt sich die Frage, ob die Politik alles getan hat, um die Swiss Akademie zu halten, zumal die vertraglichen Beziehungen zwischen Kanton und Swiss Ski bestanden.

Wir sind überzeugt, dass das Schule, Sport, Internatprojekt der Sportmittelschule auch in Zukunft ein wichtiges Nachwuchsprojekt für den Schneesport bleibt.

Die Schuljahresplanung für das kommende Schuljahr steht vor dem Abschluss. Eine Verschiebung der Entscheide bringt deshalb viel Unsicherheit, weshalb wir diese dringliche Interpellation hinterlegt haben.

Wir möchten nun gerne wissen, ob das DEKS nun bereit ist, die in einer Analyse des Projektes geforderten finanziellen und personellen Ressourcen bereitzustellen bzw. die strukturellen Anpassungen vorzunehmen. Danke.

Le président:

Danke, Frau Grossrätin.

Je donne la parole au chef du département ou plutôt à son remplaçant, en l'occurrence aujourd'hui notre président du Gouvernement.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

C'est parfois presque une tradition lors des interpellations urgentes d'entendre l'interpellateur donner non seulement le développement de son interpellation, mais déjà les réponses du Conseil d'Etat. C'est donc dire par là que les interpellations urgentes, en réalité, ont déjà souvent une réponse connue.

Mais c'est bien volontiers que je vais confirmer un certain nombre de choses qui ont déjà été dites et que je vais probablement en donner quelques autres.

Je vais ainsi donner des réponses aux trois questions clés de l'interpellation sur l'avenir du centre national de performance de sports de neige au lycée-collège Spiritus Sanctus à Brigue. En ce qui concerne les développements futurs, vous comprendrez qu'il n'est pas possible maintenant de déjà présager du résultat des négociations qui sont encore en cours.

Alors, tout d'abord concernant la première interrogation, Swiss Ski et l'Etat du Valais ont signé, en mai 2005, une convention pour une durée indéterminée avec un délai de résiliation de 12 mois dès la fin d'une année scolaire. Après deux ans de fonctionnement et – très important à dire – sans mettre en cause la qualité des prestations offertes au lycée-collège de Brigue, le présidium de Swiss Ski a décidé de renoncer au maintien et au développement d'une académie nationale parce que, pour lui, à l'évidence, une partie de ses membres n'avait jamais adhéré à une telle structure, et cela – il faut le souligner encore une fois – indépendamment de son implantation. Donc, pas de remise en question de la situation, du positionnement de cette formation, mais plutôt, de la part de Swiss Ski, un revirement dans les intentions.

Dès qu'il en a été averti, le Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) a fait connaître son étonnement, puis sa profonde déception. Il a tenté de faire revenir Swiss Ski sur sa décision, mais, comme vous pouvez l'imaginer et comme vous le savez maintenant, sans succès.

Alors, la marge de manœuvre du DECS s'est concentrée sur le délai de résiliation, sur la mise en place d'une nouvelle convention et sur l'assurance que Brigue demeurerait, aux côtés de Davos et d'Engelberg, un centre national de performance.

A partir du moment où l'académie nationale n'était plus un sujet d'actualité pour Swiss Ski, il fallait bien trouver un positionnement qui reste favorable pour le Valais.

La deuxième réponse est celle relative au communiqué de presse. Ce communiqué de presse officiel du 13 février 2008 a été rédigé, il faut le dire puisqu'on reproche au DECS de ne pas s'être exprimé publiquement, d'un commun accord entre Swiss Ski et le DECS. Les jeunes athlètes qui sont concernés et leurs parents ont reçu les garanties attendues concernant la poursuite de leurs études à Brigue et de leur prise en charge par les entraîneurs de Swiss Ski. C'est très important pour des athlètes qui ont commencé un parcours de ce genre.

Une communication plus précise sera destinée aux intéressés ainsi qu'au public, sous la responsabilité de Swiss Ski, du DECS et de la direction du lycée-collège. Il faut bien avoir à l'esprit qu'il s'agit là de trois partenaires qui doivent maintenant trouver un autre mode de fonctionnement à travers une convention.

En réponse à la troisième question, le canton du Valais maintient sa confiance à la direction du lycée-collège et de Swiss Ski pour que le centre national de performance, qui existe à Brigue, soit appelé à un rayonnement reconnu en Valais, mais aussi dans l'ensemble de la Suisse.

Le DECS étudie actuellement, en prévision de l'organisation de l'année scolaire prochaine, les besoins en ressources humaines, en travaux d'assainissement, en investissements en matériel et en équipement, pour que cette offre originale de formation, qui a été mise en place à travers la neuvième année à Naters et l'école supérieure de commerce pour sportifs et artistes à Brigue, puisse demeurer pour les sportifs germanophones et francophones une excellente réponse à leurs besoins de formation et d'encadrement sportif.

Le Conseil d'Etat, mais aussi le département plus directement en charge de cette question s'engagent pour la poursuite sous cette nouvelle forme de ce type de formation.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Nous avons ainsi traité les urgences et nous arrivons à l'Heure des questions et je ne résiste pas au plaisir de vous faire remarquer que l'Heure des questions est prévue à 11 heure et qu'il est 10 h 58! Vous voyez que nous avons bien travaillé ce matin et que nous avons fait honneur à cette Journée nationale de l'audition.

Nous allons donc, dans les délais prévus, pouvoir attaquer l'heure des questions avec l'idée aussi que nous arriverons à l'heure à notre rendez-vous qui suivra.

12. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Question 3

de la députée Viviane Zehnder (PDCB) concernant déclasser ou ne pas déclasser, telle est la question

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

En réalité, la question porte sur deux objets puisque son titre parle du déclassement d'une route et son contenu parle du sort d'une nouvelle route qui a été décidée dans ce Parlement. Alors, forcément, ma réponse à cette question portera sur les deux éléments.

Tout d'abord, un mot concernant le projet de route Daviaz-Choëx. Actuellement, toutes les localités du canton sont raccordées par une route cantonale. C'était une obligation de la loi sur les routes; elle est maintenant remplie. Il n'y a donc pas de nécessité absolue de réaliser de nouvelles routes. Mais, j'aimerais tout de suite dire que cela ne signifie pas que le réseau ne soit pas perfectible. Le projet de construction d'une nouvelle liaison routière entre Choëx et Daviaz ou, si l'on veut parler de communes, entre Vérossaz et Monthey sur le territoire des communes de Monthey et de Massongex, a fait l'objet d'une décision du Grand Conseil le 17 juin 1991. Ce tronçon, d'une longueur de 2,8 km, projeté dans la période 1985-1990, constituerait une liaison supplémentaire utile, notamment pour les habitants de Vérossaz qui occupent des emplois dans la région de Monthey. Le coût de ce projet, devisé en 1991 à 11,3 millions de francs, le rend actuellement irréalisable dans le contexte des budgets annuels du canton affectés à la construction routière. Le département souhaite en priorité poursuivre les travaux déjà commencés, notamment le solde de la déviation de La Doey.

Cela signifie donc que la nouvelle liaison Choëx-Daviaz doit être encore reportée. Il est possible qu'une nouvelle décision du Grand Conseil soit nécessaire aujourd'hui ou demain.

Mais, quoi qu'il en soit, la question du déclassement de la route des Ilettes, route bel et bien existante maintenant et qui fait l'objet du titre de la question, est indépendante de la construction éventuelle d'une nouvelle route Choëx-Daviaz. En effet, la question de ce déclassement est, en réalité, la conséquence de la route Monthey-Massongex-Bex, qui est déjà construite depuis de nombreuses années et à l'occasion de laquelle le déclassement de la route des Ilettes, qui aurait dû être envisagé et peut-être même décidé dans le cadre de la construction de cette route Monthey-Massongex-Bex, n'a pas été examiné à l'époque. C'est normalement l'article 18 alinéa 2 de la loi sur les routes qui aurait dû exiger au moins l'examen du déclassement et même certainement la décision de déclassement de cette route des Ilettes à l'époque.

Aujourd'hui, le déclassement est à l'examen en direction des communes de Monthey et de Massongex, mais cette route est en mauvais état. Tout le monde le sait. L'article 19 alinéa 2 de la même loi sur les routes prévoit que, avant de déclasser, la route doit être remise en état. C'est la raison pour laquelle mon Service des routes et cours d'eau conduit actuellement un projet de restructuration avec modération de trafic et piste cyclable sur cette route dite des Ilettes. Ce n'est qu'après ces travaux qu'un déclassement pourra être décidé.

Question 5

des députés Didier Cachat (GRL) et André Vernay (GRL) concernant le centre des poids lourds de St-Maurice

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

On s'intéresse beaucoup à mon district et j'en suis aussi heureux.

Je peux donc répondre ici à cette question concernant le centre de compétence trafic poids lourds. Il faut savoir que ce centre de compétence ne comprend pas seulement le centre de contrôle des camions et la place de stockage des poids lourds, tel que cela était envisagé par la Confédération, mais aussi un centre cantonal de contrôle des véhicules pour le Bas-Valais. Alors, un concours d'architecture a été lancé l'année dernière sur la base d'un cahier des charges global qui comprend l'ensemble de ces constructions fédérales et cantonales, et qui a été établi en étroite collaboration par l'office fédéral des routes et le canton.

Les projets présentés ont été jugés le 6 mars dernier. Vous voyez ainsi que l'on est en phase exacte avec le développement de ce projet. Le vernissage du concours aura lieu le 17 mars. La mise à l'enquête publique de l'ensemble de ces constructions est prévue en automne 2008 et le début des travaux une année plus tard.

Simultanément, une importante restructuration du réseau routier qui comporte deux giratoires sera également mise à l'enquête publique. Cette réalisation permettra d'acheminer les camions à la place de contrôle depuis l'autoroute avec un minimum de nuisances.

Le devis global, pour votre information, est de l'ordre de 13 millions.

Question 7

**des députés Alexandre Caillet (UDC/SVP) et François Pellouchoud (suppl.)
(UDC/SVP) concernant la carte indicative PS-R3, périmètre de dangers du Rhône, qui
va payer?**

TEXTE DEPOSE

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

La carte indicative des dangers Rhône a été mise en consultation en juin 2005 par l'intermédiaire du plan sectoriel Rhône (PS-R3) qui a été adopté en juin 2006.

Cette carte indicative a mis en évidence que 11'000 hectares de plaine sont en danger d'inondation par le Rhône (14'000 hectares si l'on considère également le Chablais vaudois). Dans ces surfaces, 900 ha de zones à bâtir valaisannes sont particulièrement menacés par des dangers élevés qui prêteritent fortement les possibilités de constructions.

Les demandes de constructions dans le périmètre de dangers sont soumises à préavis de l'organe cantonal via le Secrétariat cantonal des constructions, comme le prévoit l'ordonnance sur les constructions en son article 42.

La lettre du 12 septembre 2007 du Conseil d'Etat aux communes riveraines précisait les prescriptions applicables dans ces surfaces à bâtir, mais en danger.

Seule la réalisation rapide de la troisième correction du Rhône permettra de sécuriser ces périmètres et de lever ainsi les restrictions et exigences aux nouvelles constructions.

La question, maintenant, de la charge des surcoûts liés à ces prescriptions en périmètre de dangers a fait l'objet d'une analyse spécifique par un groupe de travail nommé par le Conseil d'Etat et qui conclut (j'abrège la réponse) de la manière suivante – il faut préciser qu'une question très concrète avait été déposée par la commune de Fully en relation avec une demande d'autorisation de construire et que le Conseil d'Etat y a également répondu –, je donne donc ici le résumé de la réponse: Ces mesures qui sont imposées aux constructeurs de nouvelles villas sont des mesures qui sont justifiées par un but de police au sens étroit et qui sont des restrictions aux droits de propriété. Elles ne constituent pas un cas d'expropriation matérielle qui serait sujet à indemnisation, car elles visent exclusivement à écarter un danger concret, tel que mis en évidence dans le plan sectoriel.

Il ne serait, dès lors, pas concevable d'indemniser le propriétaire pour une obligation qui lui est faite de se protéger ou de tenir compte du danger existant (interdiction de construire dans une zone de dangers avalanches, inondations et autres).

En revanche, si l'autorité ne devait pas tenir compte de la carte de dangers, même provisoire connue dans une décision qui lui incombe (je rappelle que, dans les zones à bâtir, ce sont les communes qui octroient les autorisations de construire), elle commettrait une faute qui engagerait sa responsabilité.

En conclusion sur cette question des surcoûts, les surcoûts pour protéger les bâtiments en danger, en attendant la sécurisation par les travaux de la troisième correction, sont à charge des propriétaires. Il en va de même de la dépréciation éventuelle des bâtiments existants puisque cette dépréciation n'est pas la conséquence de décisions de qui que ce soit, mais c'est la conséquence des dangers naturels. Il faut dire aussi que cette dépréciation éventuelle de constructions existantes est une dépréciation passagère puisque les mesures de la troisième correction du Rhône devraient permettre de retrouver la sécurité pour ces constructions.

Question 9

du député Olivier Borgeat (PDCB) concernant les travaux A9

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

On reste ici aussi dans le domaine du Bas-Valais.

Les travaux qui ont fait l'objet de cette question consistent à rénover entièrement le tronçon d'autoroute A9 entre le tunnel de l'Arzilier et Martigny, d'où le nom un peu sauvage et presque exotique de Arzimar (Arzilier-Martigny). Il s'agit donc de travaux qui concernent les deux cantons: le canton du Valais et le canton de Vaud. Il s'agit là de rénover la chaussée et les infrastructures, d'améliorer aussi, je dirai même surtout les dispositifs de sécurité et la protection de l'environnement.

Le gabarit du tunnel de l'Arzilier et ses chemins de fuite sera mis à niveau. Les équipements électromécaniques des tunnels, vieux de 25 ans et antérieurs aux problèmes que l'on a connus dans les tunnels routiers, seront remplacés par des installations conformes aux standards actuels.

Précisons aussi, et c'est sans doute ceci qui intéressait l'auteur de la question, que des parois antibruit supplémentaires seront construites à St-Maurice, Evionnaz et Vernayaz dans le cadre de ces travaux.

Les dispositifs de retenue et de traitement des eaux de chaussée seront révisés et adaptés aux normes en vigueur.

La signalisation sera, elle aussi, adaptée pour tenir compte du centre de contrôle et de police de stockage des poids lourds de St-Maurice, dont j'ai parlé tout à l'heure. Deux postes de mesure de poids des camions en mouvement seront également placés sur l'autoroute.

Ces travaux prévus initialement en 2006/2007 ont été reportés successivement – j'insiste là-dessus – par la Confédération pour des raisons budgétaires qui lui sont propres. Ils seront exécutés cette année et l'année prochaine pour l'essentiel.

Le montant total des travaux pris en charge pour l'essentiel par l'Office fédéral des routes est de l'ordre de 105 millions.

Une information sera donnée prochainement sur les mesures qui sont prises afin de minimiser les perturbations du trafic.

Question 1

de la députée Karin Perraudin-Bertholet (PDCB) concernant la problématique de l'amiante

TEXTE DEPOSE:

Question 8

du groupe GRL, par le député Aldo Resenterra, concernant le dossier amiante

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Je réponds en même temps aux questions 1 et 8.

En réponse à la question 8 du député Aldo Resenterra, je tiens à dire que le problème de l'amiante, c'est évident, est un problème sérieux qui mérite la plus grande attention des pouvoirs publics à tous les niveaux, soit au niveau de la Confédération, au niveau du canton, mais également au niveau des communes.

Un rapport émanant d'un groupe de travail – vous avez écrit: que j'ai reçu; bien sûr, je l'ai reçu, mais je l'ai aussi demandé, n'est-ce pas –, par le chef du Service de la protection des travailleurs, M. Marc-André Tudisco, et qui date de la fin 2006, a mis sur pied un dispositif solide destiné à prendre en charge le risque résiduel de l'amiante en Valais.

A titre de première mesure, il s'agira, sur la base des nouvelles listes établies avec l'aide des communes, de visiter en fonction des priorités les écoles, les salles de gymnastique, les hôpitaux, les salles de spectacle, etc. pouvant contenir de l'amiante.

Puis, lorsque cela aura été fait, il faudra procéder à l'évaluation du risque pour chaque bâtiment contenant de l'amiante floquée et mettre en place des mesures de maîtrise du risque telles que l'assainissement total ou étanchéification du flocage.

Enfin, il faudra avoir un suivi régulier des flocages restants.

La planification de ces démarches s'étalera sur plusieurs années, aussi bien sûr en fonction des crédits budgétaires alloués au niveau cantonal, mais surtout aussi au niveau communal.

En revanche, une campagne d'information et de sensibilisation auprès des entreprises, des bureaux d'architecture, des ingénieurs en génie civil et autres professionnels pouvant entrer en contact avec le flocage d'amiante pourra démarrer rapidement.

Pour le pilotage de la réalisation de ces mesures, une "Cellule amiante", qui est présidée par l'architecte cantonal, M. Olivier Galletti, a été constituée par le Conseil d'Etat en date du 17 octobre 2007, laquelle comprend également des représentants de communes. En effet, en toute grande partie, cette problématique se trouve dans le secteur de responsabilité des communes.

J'en viens maintenant à la question 1 de la députée Karin Perraudin-Bertholet. Je suis en mesure de lui répondre qu'un recensement de tous les bâtiments publics construits et/ou transformés entre 1950 et 1992 appartenant à l'Etat et aux communes a été effectué. Le but de ce recensement était de se faire une idée de l'ampleur de la tâche en matière d'expertises amiante et des besoins d'assainissement.

Les priorités pour les expertises (écoles, bâtiments ouverts au public) sont plus ou moins claires, mais seront encore confirmées par un expert au mois d'avril de cette année.

J'espère ainsi avoir répondu aux questions posées, tout en vous informant que le Conseil d'Etat aura l'occasion de revenir sur la problématique d'élimination des déchets contaminés par l'amiante dans le cadre de l'interpellation qui a été déposée par le député (suppl.) Gaël Bourgeois en février de cette année.

Frage 6

von Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO) betreffend Verlegung von medizinischen Disziplinen ohne Staatsratsentscheid

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Der Grosse Rat des Kantons Wallis hat im Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen festgehalten, dass der Staatsrat bei der Ausarbeitung der Gesundheits- und Spitalplanung prioritär auf die Sicherstellung der Pflegequalität zu achten hat. Herr Loretan selber war ja Mitglied der Kommission und weiss über diese Diskussionen und auch das was jetzt im Gesetz festgeschrieben ist bestens Bescheid.

Soweit es die Eindämmung der Kosten erlaubt, achtet die Regierung aber natürlich auch darauf, dass Spitaltätigkeiten an allen Standorten angeboten werden und dass die Ressourcen gleichmässig verteilt werden, wobei die sozio-ökonomischen Auswirkungen der Gesundheitspolitik zu beachten sind. Das heisst also erste Priorität hat die Qualität und wenn es dann noch die Finanzen erlauben, schaut man die Aktivitäten aufzuteilen.

Der Staatsrat hat mit der Planung 2004 die Spitallandschaft im Wallis ziemlich radikal umgepflügt und die Disziplinen innerhalb der Spitalzentren neu verteilt. Ziel der Regierung war es, in jeder Disziplin einerseits die Qualität, andererseits aber auch die Wirtschaftlichkeit der Leistungen zu garantieren.

Mit der Spitalplanung 2006 wurden Anpassungen an den Entscheiden von 2004 vorgenommen, beispielsweise im Spital Brig, wo wir Palliativbetten installiert haben. Und 2008 wird der Staatsrat neue Entscheide fällen, die auch eine Änderung der gegenwärtigen Situation mit sich bringen. Die Medien haben ja bereits darüber berichtet, weil der Brief der Gemeinde Brig und Naters – und auch der Regionen – auch zur Redaktion der Oberwalliser Tageszeitung gelangt ist. Aber ich kann nur sagen, dass auf Ebene der Regierung und auch des Departements noch keine Entscheide gefällt sind. Das sind Diskussionen, die wir gemäss Gesetz mit dem Gesundheitsnetz führen und dann auch beschliessen und umsetzen werden.

Ich muss allerdings darauf hinweisen, dass natürlich auch das Gesundheitsnetz einen gewissen Handlungsspielraum hat im Rahmen der Spitalplanungsentscheide. Ich verweise Sie auf Seite 31 des Spitalplanungskonzepts 2006, wo wir sagen, dass die Aufteilung der chirurgischen Spezialitäten im Rahmen der allgemeinen Chirurgie – also je nach Organ oder nach Pathologie – in die Zuständigkeit des Gesundheitsnetzes fällt. Was das Gesundheitsnetz natürlich nicht machen kann, ist grundlegende Entscheide vorziehen, die eigentlich in der Kompetenz des Staatsrats sind, aber das hat es bis heute auch nicht gemacht und wird es auch künftig nicht tun.

Frage 10

von Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) betreffend Jugendalkoholismus

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Das Problem des exzessiven Alkoholkonsums betrifft das Wallis genau so wie die gesamte Schweiz oder auch die Länder der Europäischen Union.

Der Kanton Wallis hat die Walliser Liga gegen Suchtgefahren, die LVT, beauftragt, auf allen drei Ebenen der Prävention zu handeln. Es wurden verschiedene Programme ins Leben berufen, insbesondere die Aktion "FIESTA" und die Operationen "Be my angel tonight" oder "die Engel der Nacht" oder "les anges de la nuit" oder auch ein anderes Programm das heisst "T'assures, t'es sûr ?", welche in Zusammenarbeit mit der Kantonspolizei bei Anlässen, bei Festen Fahrer zur Verfügung stellen und somit die durch den Alkohol verursachten Verkehrsunfälle reduzieren. Im Zusammenhang mit der Aktion "FIESTA" wurde im Oberwallis das Pilotprojekt "Poinzz" erfolgreich durchgeführt. Dieses Projekt wird einer Bewertung unterzogen und könnte noch im Jahr 2008 auf den ganzen Kanton ausgeweitet werden. Verschiedene Ausbildungszentren nehmen am Programm "Frühintervention" teil. Das Programm wird durch mehrere Akteure der Dienstleistungsstelle geleitet, mit dem Zweck die Früherkennung und die Verstärkung der begleitenden Massnahmen, welche es einem Schüler in Schwierigkeiten gestattet, seine Ausbildung weiterhin fortsetzen zu können. Prävention alleine ist natürlich nicht das einzige Mittel. Es braucht in einem gewissen Mass auch Interventionen des Kantons. Es gilt ein Verbot von Alkoholverkauf an unter 16-Jährige. Dort

liegt es natürlich auch in der Verantwortung der entsprechenden Geschäfte, dieses Verbot auch korrekt umzusetzen. Aber es wäre falsch zu glauben der Staat könne dieses Problem, das effektiv eines ist, alleine lösen. Ich denke, dass natürlich auch an die Verantwortung der Eltern appelliert werden muss, zu schauen was ihre Jünglinge machen, aber es gilt natürlich auch von der Politik her Prävention zu machen und einen gesetzlichen Rahmen auf die Beine zu stellen um diesem effektiv immer grösser werdenden Problem Herr zu werden.

Frage 11

von Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO) betreffend Mediator für den Gesundheitsbereich

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Frau Zita Burgener-Imoberdorf stellt die Frage nach der Rolle der Mediatoren, was die machen und ich denke, diese Frage ist nur schon deshalb gut, damit ich hier vor dem Parlament einmal über die Mediatoren sprechen kann. Weil vermutlich ausser den Mitgliedern der thematischen Kommission kaum jemand weiss, dass es solche Mediatoren gibt.

Ist also ein Patient oder eine Patientin der Ansicht, dass die ihm durch das Gesetz zugestandenen Rechte nicht gewahrt wurden, kann er sich gemäss Artikel 60 des Gesundheitsgesetzes an einen vom Staatsrat zu ernennenden Mediator wenden. Dieser untersucht dann den Fall, versucht im Rahmen eines Verfahrens, dessen Regeln auf dem Verordnungsweg festgelegt wurden, zwischen den Parteien eine Einigung zu finden, also eine klassische Aufgabe eines Mediators.

Die Erfahrung zeigt, dass Streitigkeiten im Bereich der Patientenrechte oftmals durch Missverständnisse, durch Unverständnis und insbesondere auch durch Kommunikationsprobleme entstehen. Die Einsetzung eines Mediators im Gesundheitsgesetz vom Jahr 1996 war damals eine Neuheit. Es gibt zwei vom Staatsrat ernannte Mediatoren. Es sind dies für das deutsch sprechende Oberwallis Hr. Dr. Ulrich Peter und für das Unterwallis oder den französisch sprechenden Teil Hr. Dr. Jacques Meizoz. Der Mediator hatte vielleicht trotz der unbestreitbaren Qualität der Personen, die für diese Aufgabe ausgewählt wurden und trotz der Anstrengungen, die diese unternommen haben, nicht den erwarteten Erfolg, weil einfach relativ wenig Leute von der Existenz dieser Mediatoren Bescheid wissen. Deshalb muss die Öffentlichkeit natürlich besser informiert werden, was jetzt durch die Beantwortung dieser Frage zum Teil bereits geschieht. Wir wollen aber auch hospitalisierten Patientinnen und Patienten in unserem Kanton künftig eine Broschüre abgeben, die über die Patientenrechte Auskunft gibt und die namentlich auch darauf hinweist, dass es eben im Streitfall einen Mediator gibt.

In diesem Sinne danke ich Frau Zita Burgener bestens, dass sie diese Frage gestellt hat.

Question 13

du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant Rhône 3 et production électrique

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Je remercie le député Pascal Bridy et ses collègues d'avoir posé une question touchant le domaine de l'énergie.

Même si, dans un article de presse, les aménagements hydroélectriques ne sont pas mentionnés, peut-être parce que nous n'avons pas assez informé les médias, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de projet, bien au contraire.

D'abord, il y a les paliers Massongex et Illarsaz. En effet, vous le savez, selon la nouvelle législation sur la société des Forces Motrices Valaisannes (FMV), c'est cette société qui a la tâche d'exploiter les forces hydrauliques du Rhône.

La faisabilité de ces aménagements, envisagés dès 1985 déjà dans le cadre de l'ancien projet Hydro-Rhône, a été réexaminée par les FMV. La réalisation de ces usines au fil de l'eau s'avère intéressante si on constate comment les prix de l'électricité produite en bande ou au fil de l'eau ont augmenté. Bien que sa faisabilité soit avérée, l'aménagement d'Illarsaz soulève plus de questions au niveau des compensations écologiques et de l'environnement bâti. Dans une première phase, le palier Massongex, qui aurait une production de 95 gWh, doit être mis en œuvre en vue de valoriser au mieux la chute du Rhône entre l'usine de Lavey, propriété de la ville de Lausanne, et le lac Léman.

Lors d'une séance liée au projet Rhône 3, le 11 janvier de cette année à Aigle, où le président du Gouvernement et moi-même avons rencontré M^{me} de Quattro, responsable de l'énergie, mais aussi de l'environnement pour le canton de Vaud, nous l'avons informée de notre intérêt pour faire quelque chose sur le palier de Massongex puisque, là, les deux cantons sont riverains du Rhône. M^{me} de Quattro a souligné un grand intérêt du canton, mais il est clair que ce ne sont pas les deux cantons qui font les études, mais les sociétés qui sont impliquées. Pour le canton du Valais, c'est la société des Forces Motrices Valaisannes.

Il y a encore un autre projet, mais qui est encore "in der Kinderschuhen", si je peux le dire ainsi, c'est un projet de pompage-turbinage entre Riddes et Grande Dixence. L'idée d'un pompage de l'eau du Rhône de l'usine de Nendaz à Fionnay, puis de Fionnay au lac de la Grande Dixence est en discussion. Une étude de faisabilité conduite par les FMV, Grande Dixence et EOS devrait démarrer prochainement. Dans le cadre de ce projet, des questions en lien avec la résolution du marnage doivent également être analysées.

Tous ces projets sont élaborés en étroite collaboration avec les responsables du dossier R3. Dans ce sens, le projet général, voire le plan d'aménagement Rhône qui sera mis en consultation prochainement, traitera donc cette question et indiquera aussi les lieux où la production électrique est projetée, ainsi que les modalités de coordination des deux dossiers.

Pour terminer, je peux encore dire qu'on travaille, en ce qui concerne le Rhône, pas seulement sur le Bas-Valais ou en direction du lac, mais également en direction du glacier du Rhône. Nous sommes en train d'analyser la faisabilité de l'utilisation de la chute entre Gletsch

et Oberwald. Ce sera un projet aussi assez conséquent. Nous sommes en contact bien sûr avec les communes d'Oberwald, la nouvelle commune fusionnée qui a aussi des projets, par exemple, dans le Gerental et aussi dans la région du Nufenen.

Vous voyez ainsi que ce n'est pas du tout un désintérêt du département, mais peut-être un manque de communication parce que si vous aviez su cela, vous n'auriez pas dit qu'il y aurait peut-être un désintérêt, ce qui n'est bien sûr pas le cas. Merci.

Question 4

**du député (suppl.) Olivier Delaloye (GRL) concernant la base aérienne de Sion:
l'avenir des communes riveraines est-il négociable?**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je remercie d'abord le député (suppl.) Olivier Delaloye pour l'engagement personnel qu'il met dans ce dossier et je le remercie aussi d'avoir accepté de se satisfaire des réponses que j'ai données tout à l'heure à l'interpellation du député Jean-Henri Dumont et à la résolution déposée par le groupe DC du Valais central par le député Jean Rossier.

Je le remercie d'accepter ces propositions.

Nous nous approchons ainsi un peu plus de la soupe!

Merci.

Frage 12

**der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend: WKB zurück zur
CVP?**

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Question très intéressante, Mesdames et Messieurs les députés, qui demandera certainement toute votre attention.

La fraction SPO s'inquiète d'une supposée politisation par le PDC du conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais (BCVs). Je pense que le député German Eyer, qui n'est pas là, je crois, s'inquiète peut-être du fait que son représentant au sein du conseil d'administration de la BCVs, M. Jean-Noël Rey, après avoir passé du parti socialiste du Valais romand au parti socialiste du Haut, voudrait peut-être, le 6 juin prochain, se présenter à une candidature au PDCVR puisqu'il s'est toujours voulu un social démocrate.

Plus sérieusement, les principes régissant la composition du conseil d'administration de la BCVs sont posés principalement par des dispositions légales du droit fédéral et du droit cantonal.

Au niveau cantonal, la loi sur la BCVs pose, en son article 12, que les personnes appartenant au conseil d'administration doivent être qualifiées, expérimentées en matière économique et que les diverses branches de l'activité économique et les trois régions du canton doivent être équitablement représentées. Vous voyez un peu les cauteles extrêmement diversifiées.

Comme vous pouvez le constater, la loi prévoit que le premier critère de sélection est la compétence des gens afin de leur permettre de remplir au mieux leur mandat. De plus, cette même loi impose au conseil d'administration de la banque la tâche de garantir une représentation équitable des actionnaires minoritaires.

En sa qualité d'autorité chargée d'exercer les droits d'actionnaires de l'Etat du Valais, le Conseil d'Etat peut confirmer sa ferme volonté de continuer à appliquer à l'avenir les principes susmentionnés. Le Conseil d'Etat n'a jamais eu la volonté de politiser le conseil d'administration de la BCVs, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de liens avec la politique. En effet, l'Etat du Valais a veillé, et ce dès la création de la nouvelle banque au 1^{er} janvier 1993, à ce que les principales tendances politiques ou sensibilités politiques du canton soient également représentées au conseil d'administration. C'est le cas actuellement et cette répartition politique a aussi permis, avec l'excellent travail de la direction et du conseil d'administration, d'obtenir les bons résultats que vous connaissez de la BCVs.

Evidemment, Mesdames et Messieurs les députés, l'idéal serait de dénicher un politicien ayant une expérience bancaire d'au moins dix ans au niveau de la direction, disposant d'un bon réseau de relations économiques et, pourquoi pas, d'une expérience avec succès en finances publiques! Mais, bien sûr, on reste là dans le domaine du rêve...

Merci.

Question 14

du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant les actes d'origine

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Le député Pascal Bridy demande quelle solution financière et pratique, le Conseil d'Etat entend proposer pour régler l'obligation générale de dépôt des actes d'origine.

La loi sur les droits politiques du 13 mai 2004 prévoit, en effet, qu'après une période transitoire de trois ans, seuls les citoyens qui ont déposé l'acte d'origine sont inscrits au registre des électeurs et disposent du droit de vote. Auparavant, les citoyens bourgeois, pour lesquels aucun acte d'origine n'a été établi, étaient dispensés de cette obligation.

Les citoyens bourgeois n'ayant jamais eu d'acte d'origine ne sont pas aussi nombreux que semble le laisser entendre le député Pascal Bridy. Il s'agit, en effet, de bourgeois exclusivement qui n'ont jamais été domiciliés ailleurs que dans la commune où ils possèdent la bourgeoisie, qui n'ont jamais demandé l'établissement ni d'un passeport ni d'une simple carte d'identité.

Quoi qu'il en soit, le législateur n'a prévu ni la gratuité ni la prise en charge des frais par l'Etat et par la commune. La contribution demandée pour l'établissement d'un tel document a été jugée par le Parlement assez modique (il s'agit de 25 francs par acte d'origine) au regard de la garantie que représente la parfaite coïncidence des actes d'origine avec le registre des électeurs.

Enfin, les communes ont disposé d'un délai de trois ans pour se conformer à cette obligation. Ce délai étant échu actuellement, le Conseil d'Etat n'a donc pas à régler la situation, comme le demande le député Pascal Bridy.

Le Conseil d'Etat relève, toutefois, que le Service des affaires intérieures a rappelé les communes à leur obligation lors de l'entrée en vigueur de la loi en 2005 et encore tout récemment, en février 2008. Ces informations n'ont suscité d'ailleurs de la part des communes aucune réaction négative.

Question 15

du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, concernant la fusion des OPCi et des corps de sapeurs-pompiers

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Le 3 octobre 2007, le Conseil d'Etat du Valais a décidé, Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, d'approuver l'adaptation des concepts Sapeurs-pompiers 2000+ Valais et du concept PCi 2004 Valais, tels que proposés d'ailleurs dans le rapport final de la commission, en particulier l'harmonisation des concepts feu et protection civile par l'organisation de six organisations de protection civile décentralisées, dont le territoire d'intervention est identique à celui des centres secours incendies de type A. Donc, on superpose les couches de manière à améliorer la collaboration et l'engagement des moyens.

Les grandes lignes du concept sont les suivantes:

- la création de six organisations de protection civile (Brig-Glis, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey), dont le territoire couvert est identique à celui des CSI A;
- une organisation décentralisée calquée sur les 15 CSI B. Chaque secteur se verra attribuer un ou plusieurs éléments de protection civile;
- la création de six groupes d'intervention rapide provenant des organisations précitées, aptes à fournir un appui aux forces de première intervention dans les délais les plus brefs.

Ces nouveaux concepts ont été présentés lors des cours des commandants de sapeurs-pompiers et protection civile au début 2008. Les administrations communales recevront une information par courrier ces prochains jours. Le concept sera placé sur le site Internet du Service de la sécurité civile et militaire. Les régions, qui le désirent, pourront organiser des séances d'information avec la participation bien sûr des membres du service.

Un projet de loi sur la protection civile sera mis en consultation dans le courant de cette année et, durant cette procédure, vous pourrez obtenir tous les renseignements utiles. Ce projet devrait être présenté au Grand Conseil cet automne pour entrer en vigueur en 2009.

Voilà ce qui est pour la protection civile.

Pour les sapeurs-pompiers, le règlement d'organisation en la matière sera adapté au concept et soumis au Conseil d'Etat pour approbation et mise en vigueur également au début 2009.

On veut qu'au début 2009, les deux organisations parallèles soient mises en marche.

La consolidation des corps de sapeurs-pompiers devrait s'étaler, elle, sur plus de quatre à cinq ans.

Voilà pour la réponse.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous sommes ainsi arrivés au terme de notre ordre du jour, donc de nos travaux de la journée et de la session de mars.

Je tiens à vous remercier vivement pour ce travail, qui a été fait avec discipline et avec beaucoup d'engagement.

Je voudrais vous donner une information, qui intéressera notamment les députés du Haut-Valais et les sportifs en général: le samedi 22 mars se déroulera un match de football entre l'équipe de football des députés et le hockey club Viège, donc sur le terrain de football de Viège. Je leur souhaite bon vent.

Et puis, à vous tous, avant de vous relâcher, je vous rappelle que nous nous revoyons aujourd'hui. Rendez-vous à 12 h 30 pour l'apéritif au restaurant des Iles. Vous avez donc largement le temps de faire encore quelques emplettes.

A tout à l'heure!

Bonne fin de journée et merci à tous.

La session ordinaire de mars 2008 est officiellement close à 11 h 35.

PROJET DE LOI
modifiant la loi sur la procédure et la juridiction administratives (première lecture)

GESETZESENTWURF
zur Abänderung des Gesetzes über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de justice
Justizkommission

Article 51 alinéa 2	Artikel 51 Absatz 2
<p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>Sauf si la décision porte sur une prestation pécuniaire, l'autorité inférieure peut y prévoir pour justes motifs qu'un recours éventuel n'aura pas d'effet suspensif. Après le dépôt du recours, l'autorité de recours ou son président a la même compétence.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>Hat die Verfügung nicht eine Geldleistung zum Gegenstand, so kann die Vorinstanz aus hinreichenden Gründen vorsehen, dass eine allfällige Beschwerde keine aufschiebende Wirkung hat. Nach Einreichung der Beschwerde steht der Beschwerdeinstanz oder ihrem Vorsitzenden dieselbe Befugnis zu.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 51 alinéa 3</p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>L'autorité de recours ou son président peut – d'office ou sur requête – restituer l'effet suspensif à un recours auquel l'autorité inférieure l'avait retiré. La demande de restitution de l'effet suspensif est traitée sans délai.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 51 Absatz 3</p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>Die Beschwerdeinstanz oder ihr Vorsitzender kann – von Amtes wegen oder auf Begehren hin – die von der Vorinstanz entzogene aufschiebende Wirkung wiederherstellen. Über ein Begehren um Wiederherstellung der aufschiebenden Wirkung ist ohne Verzug zu entscheiden.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 51 alinéa 4</p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>Si l'effet suspensif est arbitrairement retiré ou si une demande de restitution de l'effet suspensif est arbitrairement rejetée ou accordée tardivement, la collectivité ou l'établissement autonome au nom de qui l'autorité a statué répond du dommage qui en résulte.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 51 Absatz 4</p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>Wird die aufschiebende Wirkung willkürlich entzogen oder einem Begehren um Wiederherstellung der aufschiebenden Wirkung willkürlich nicht oder verspätet entsprochen, so haftet für den daraus erwachsenen Schaden die Körperschaft oder autonome Anstalt, in deren Namen die Behörde verfügt hat.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 51 alinéa 5</p> <p><u>Proposition du député Edmond Perruchoud</u></p> <p>Sont réservées les dispositions d'autres lois prévoyant qu'un recours n'a pas d'effet suspensif.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 51 Absatz 5</p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud</u></p> <p>Die Bestimmungen anderer Gesetze, die vorsehen, dass eine Beschwerde keine aufschiebende Wirkung hat, bleiben vorbehalten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

PROJET DE DECISION
concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Steg et de Hohtenn

BESCHLUSSENTWURF
betreffend den Zusammenschluss der Munizipal- und Bürgergemeinden Steg und Hohtenn

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission des institutions et de la famille
Kommission für Institutionen und Familienfragen

<p style="text-align: center;">Article 10 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe GRL par la députée Laetitia Massy</u></p> <p>Retour au texte du Conseil d'Etat : ...d'un montant global de Fr. 1'600'000.- 1'400'000.-...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 10 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrätin Laetitia Massy</u></p> <p>Rückkehr zum Text des Staatsrates: ...im Gesamtbetrag von Fr. 1'600'000.- 1'400'000.-...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
---	--